

Banque Royale du Canada

Rapport sur la durabilité 2024



Des idées pour les gens et la planète^{MC}



Table des matières

À propos de RBC	3	Doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir	91
À propos du présent rapport	4	Bénévolat des employés	93
Message du chef de la direction	6	Pour une intelligence artificielle responsable	93
Notre approche et nos points saillants	7	Confidentialité	94
Une approche définie par notre raison d'être en vue de créer une valeur durable à long terme	8	Cybersécurité	95
Tableau de bord 2024	15	Confiance et satisfaction de la clientèle	97
Priorités en matière de durabilité	17	Bien-être financier	98
Gouvernance	19	Inclusion économique	103
Approche en matière de gouvernance	20	Annexes	104
Modèle de gouvernance et de surveillance en matière de durabilité	21	Annexe 1. Notes de fin	105
Déontologie et confiance	26	Annexe 2. Glossaire	110
Lobbyisme et contributions politiques	29	Annexe 3. Index SASB	117
Fiscalité	33	Annexe 4. Index relatif à la directive B-15 du BSIF	127
Gestion du risque	35	Annexe 5. Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques	130
Facteurs contributifs à la durabilité	38	Annexe 6. Autres paramètres associés au capital humain	141
Dons et investissements dans la collectivité	39	Annexe 7. Rapport indépendant de mission d'assurance limitée	147
Investissement responsable	41	Annexe 8. Mise en garde concernant les déclarations prospectives	150
Approvisionnement responsable et gestion du risque fournisseur	43	Annexe 9. Avis important concernant le présent rapport	152
Finance durable	43		
Climat	44		
Aperçu de la stratégie	45		
Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes	45		
Collaborer avec d'autres parties pour faire progresser les solutions climatiques	54		
Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles	56		
Gestion des risques liés au climat	61		
Paramètres climatiques	68		
Capital humain	74		
Culture	75		
Mobilisation des employés	75		
Composition de l'effectif et inclusion	76		
Acquisition et conservation des talents	80		
Perfectionnement des employés	82		
Perfectionnement en leadership	85		
Bien-être des employés	86		
Rémunération	87		
Capital social	89		
Promouvoir les droits de la personne et la réconciliation	90		
Logements abordables et durables	91		

Qui sommes-nous

La Banque Royale du Canada est une institution financière mondiale définie par sa raison d'être, guidée par des principes et orientée vers l'excellence en matière de rendement. Notre succès est attribuable aux employés, qui sont plus de 98 000 et qui concrétisent notre vision, nos valeurs et notre stratégie afin que nous puissions contribuer à la prospérité de nos clients et au dynamisme des collectivités. Selon la capitalisation boursière, nous sommes la plus importante banque du Canada et l'une des plus grandes banques du monde. Nous avons adopté un modèle d'affaires diversifié axé sur l'innovation et l'offre d'expériences exceptionnelles à plus de 19 millions de clients au Canada, aux États-Unis et dans 27 autres pays.



Plus de 19 M de clients



Plus de 98 000 employés



29 pays

Notre objectif

Aider nos clients et leurs collectivités à prospérer

Inspirés par **notre vision** de compter parmi les institutions financières les plus respectées et les plus florissantes au monde et par **notre objectif**, nous voulons :



Au Canada : Être le **chef de file incontesté** des services financiers



Aux États-Unis : Être le partenaire privilégié des **clients institutionnels**, des **entreprises**, des **clients commerciaux**, de la **clientèle fortunée** et de leur entreprise



Dans certains marchés clés à l'échelle mondiale : Être un **partenaire de choix en services financiers** de par notre expertise

Nous sommes guidés par nos valeurs :

- Le client avant tout
- Collaboration
- Responsabilisation
- Intégrité
- Diversité et inclusion

Retrouvez-nous sur



facebook.com/rbc



youtube.com/user/RBC



instagram.com/RBC



linkedin.com/company/rbc



x.com/@RBC



tiktok.com/@rbc



À propos du présent rapport

Chaque année, la Banque Royale du Canada communique les progrès qu'elle a réalisés en matière de durabilité. En 2024, nous avons regroupé deux de nos principales informations sur la durabilité à l'échelle de l'entreprise, qui comprenaient auparavant notre *Rapport d'étape ESG* et notre *Rapport climatique*, en un seul document intitulé *Rapport sur la durabilité* (le rapport). Désormais, les informations contenues dans le *Rapport climatique 2023* figurent principalement dans la section *Climat* du présent rapport.

Le présent rapport fournit un aperçu de nos priorités, des facteurs contributifs et des avancements en matière de durabilité, de même que les faits saillants et les paramètres portant sur les facteurs de durabilité pertinents pour RBC. Il complète les renseignements sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière présentés dans notre *Rapport annuel 2024*, ainsi que l'information sur la gouvernance et la rémunération des cadres supérieurs publiée dans la *circulaire de sollicitation de procurations 2025*.

Période de déclaration et données comparatives

Sauf indication contraire, les renseignements dont fait état le présent rapport portent sur les activités de l'exercice 2024, c'est-à-dire du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024. Dans de nombreux cas, nous avons fourni de l'information pour l'exercice 2024 et les deux exercices précédents afin de permettre aux lecteurs de constater l'évolution de notre performance sur trois ans.

Périmètre et portée du rapport

Le présent rapport porte sur les activités de la Banque Royale du Canada et de ses filiales (désignées par « RBC », « nous », « notre », « nos » ou « la Banque »), sauf indication contraire.

Les renseignements qui se rapportent à des entités ou des sociétés acquises sont inclus à compter de la date d'acquisition, et ceux qui se rapportent à des entités ou des sociétés cédées cessent d'être inclus à la date de la vente. Voici quelques événements clés qui ont eu une incidence sur la portée du rapport :

- Le 28 mars 2024, nous avons effectué l'acquisition de la Banque HSBC Canada (HSBC Canada), une banque canadienne de premier ordre qui offre des services aux particuliers et aux entreprises branchés sur le monde.
- Le 3 juillet 2023, nous avons effectué la vente des activités d'administration des actifs de RBC Services aux investisseurs® en Europe et de son centre d'excellence associé situé en Malaisie (la vente partielle des activités de Services des placements RBC) à CACEIS, le groupe bancaire d'administration d'actifs de Crédit Agricole S.A. et de Banco Santander, S.A.
- Le 27 septembre 2022, nous avons achevé l'acquisition de la société de gestion de patrimoine britannique Brewin Dolphin Holdings PLC (RBC Brewin Dolphin).

RBC Gestion mondiale d'actifs et RBC Gestion de patrimoine

Comme il est indiqué dans le présent rapport, un certain nombre de politiques, d'engagements, de cibles et d'objectifs en matière de durabilité de RBC ne sont pas compris dans les services-conseils en placements ni dans les activités de courtage, de même que dans les actifs gérés ou administrés par RBC Gestion mondiale d'actifs® (RBC GMA) et RBC Gestion de patrimoine® (RBC GP).

RBC GMA exerce ses activités par l'entremise des filiales indirectes en propriété exclusive de la Banque, y compris RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements), RBC Gestion d'actifs Indigo Inc., RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited et RBC Global Asset Management (Asia) Limited.

RBC Gestion de patrimoine exerce ses activités par l'entremise des filiales indirectes en propriété exclusive de la Banque, y compris : (i) RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (membre-Fonds canadien de protection des investisseurs), RBC Placements en Direct Inc. (membre-Fonds canadien de protection des investisseurs), Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Philipps, Hager & North Services-conseils en placements, RBC Capital Markets, LLC, Services financiers RBC Gestion de patrimoine inc., Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal ; (ii) City National Bank et ses filiales ; et (iii) Brewin Dolphin Holdings Limited et ses filiales.

Répercussions des modifications récentes à la Loi sur la concurrence du Canada

Les modifications récemment apportées à la *Loi sur la concurrence* du Canada introduisent l'exigence selon laquelle les déclarations faites au public se rapportant aux avantages environnementaux d'une entreprise ou de ses activités doivent être étayées conformément à la méthodologie reconnue à l'échelle internationale.

RBC est d'avis qu'il est important d'assurer l'exactitude des déclarations environnementales et d'améliorer leur comparabilité. Cependant, comme les paramètres liés au climat en sont à leurs débuts, les méthodologies de déclaration reconnues dans ce domaine sont limitées et en cours d'évolution. Les données que nous pouvons communiquer à l'égard de certaines informations sur la durabilité sont donc limitées, tout comme les progrès que nous réalisons. Cette réalité est particulièrement évidente dans les secteurs où RBC compte parmi les premières banques à produire des paramètres et des méthodologies, y compris ceux se rapportant à notre [ratio d'approvisionnement énergétique](#) et aux prêts pour [les énergies à faibles émissions de carbone](#).

Nous croyons qu'il est important de communiquer clairement notre rendement. Malgré l'incertitude causée par les changements à la *Loi sur la concurrence* du Canada, le présent rapport fournit le plus de détails possible.

Règlements, normes et cadres d'information

Nous suivons régulièrement l'évolution des réglementations, des normes et des cadres d'information en matière de durabilité, de même que les attentes de nos parties prenantes à l'égard de ces normes. La structure et le contenu du présent rapport sont fondés sur les règlements, les normes et les cadres d'information, notamment :

- **Normes de la Global Reporting Initiative (GRI)** – L'évaluation de nos priorités en matière de durabilité est fondée sur les normes de la GRI. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section *Priorités en matière de durabilité*.
- **Ligne directrice B-15 du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) sur la gestion des risques climatiques** – La ligne directrice B-15 du BSIF établit les attentes en matière de gestion et de déclaration des risques climatiques envers les institutions financières sous réglementation fédérale. Reportez-vous à l'*annexe 4* pour obtenir un indice des attentes en matière de déclaration au titre de la ligne directrice B-15 du BSIF pour l'exercice 2024.
- **Normes internationales d'information financière (IFRS) en matière de durabilité** – Publiées par l'International Sustainability Standards Board (ISSB), les normes IFRS S1 – *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* et IFRS S2 – *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques* ont pour objectif de devenir la référence mondiale au chapitre de l'information financière liée à la durabilité. Les normes IFRS S1 et IFRS S2 comprennent toutes les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, qui a été démantelé en octobre 2023.
- **Normes Sustainability Accounting Standards Board (SASB)** – Les normes SASB constituent une source d'orientation pour l'application de la norme IFRS S1 en matière d'informations financières liées à la durabilité de l'ISSB. Consultez l'*annexe 3* pour obtenir un indice qui démontre comment nos déclarations s'appuient sur les normes SASB ou se conforment à celles-ci.

Engagements, cibles et objectifs

Les engagements, les cibles et les objectifs exprimés pour une année donnée renvoient à ceux que nous souhaitons atteindre d'ici la fin de l'exercice correspondant, à moins d'indication contraire.

Assurance

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC) a réalisé un rapport de mission d'assurance limitée pour certains indicateurs de rendement de RBC, qui sont accompagnés du symbole . Veuillez vous reporter à l'*annexe 7* pour lire le rapport indépendant de mission d'assurance limitée de PwC.

Devise et mesures

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Les montants libellés en devise étrangère sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur aux dates applicables. À compter du 31 octobre 2024, les soldes en dollars américains sont convertis en dollars canadiens en fonction du cours au comptant (1,00 \$ CA = 0,718 \$ US). Les mesures du présent rapport sont exprimées en unités métriques.

Glossaire, notes de bas de page et notes de fin

La définition des termes clés utilisés dans l'ensemble du rapport figure dans le glossaire à l'*annexe 2*. Le glossaire de même que les notes de bas de page et les notes de fin auxquelles il est fait référence dans l'ensemble du présent rapport fournissent des renseignements supplémentaires, y compris des définitions, des citations et des explications jugées nécessaires, et peuvent viser à mieux définir nos paramètres et nos critères de mesure. Ils constituent donc un élément essentiel du présent rapport. Reportez-vous à l'*annexe 1* pour voir les notes de fin.

Mise en garde et avis important

Consultez l'*annexe 8* pour voir la mise en garde à l'égard des déclarations prospectives et l'*annexe 9* pour l'avis important à propos du présent rapport.



Message du chef de la direction

Notre raison d'être est de contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités.

Elle oriente notre stratégie de croissance des clients, façonne notre culture inclusive et donne à l'équipe RBC l'inspiration nécessaire pour avoir une incidence positive durable dans la société.

Je crois que nous sommes l'une des organisations les plus respectées et les plus florissantes au monde, en partie en raison de notre engagement indéfectible à apporter une valeur à long terme à ceux que nous servons. Cet engagement demeure à la base de notre vision et démontre notre volonté de mettre les idées en pratique et de bâtir un avenir meilleur.

Le rapport explique que la stratégie et les objectifs de RBC au chapitre de la durabilité sont étroitement liés à la croyance selon laquelle la capacité de nos clients à progresser repose sur la capacité de nos collectivités à prospérer. C'est pourquoi nous avons annoncé notre engagement à investir deux milliards de dollars dans la collectivité⁽¹⁾ d'ici 2035 pour soutenir les nouvelles idées et la mise en œuvre de solutions adaptables et durables dans les collectivités, et ce, dans trois domaines clés : soutenir la transition vers une économie à zéro émission nette, doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir, et favoriser des occasions de prospérité plus inclusives.

Pourtant, dans un monde de plus en plus complexe, ces engagements et ces mesures prennent encore plus d'importance.

Nous sommes conscients que de nombreuses personnes, familles et entreprises sont confrontées au défi de suivre le rythme d'une économie et d'une société qui évoluent rapidement, de même qu'aux conséquences du réchauffement planétaire. Nous devons nous adapter à la polarisation du paysage politique et à la transformation du contexte juridique et réglementaire, particulièrement dans nos marchés intérieurs.

Les attentes envers RBC sont élevées, et je tiens à ce que vous sachiez que nous fournissons des efforts soutenus pour continuer de bâtir une banque qui aide nos parties prenantes à gérer les occasions pouvant découler des changements et à créer une incidence positive sur notre organisation, sur nos clients et sur la société en général.



Prenez par exemple notre travail visant à soutenir nos clients et à collaborer avec eux en vue d'atteindre leurs objectifs, y compris au chapitre du climat. RBC souhaite être considérée comme le partenaire bancaire de choix pour la transition vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone. Devant l'innovation climatique importante que nous observons dans les secteurs des bâtiments, de l'alimentation, du transport et de l'énergie, pour n'en nommer que quelques-uns, nous estimons important de débloquer davantage de fonds pour déployer des solutions et poursuivre sur notre lancée collective.

Je suis fier du travail considérable réalisé au sein de la Banque dans le but de mesurer et de surveiller nos progrès. Nous fournirons des efforts continus en ce sens et demeurerons aux premières lignes pour soutenir nos clients dans le cadre de la transition, alors même que nous adaptons et affinons notre approche dans un environnement politique, juridique et réglementaire externe en évolution.

Nous appliquerons ce même engagement à notre travail afin de doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir, ainsi qu'à nos efforts pour favoriser des occasions plus justes et inclusives.

Tout ce qui figure dans ce rapport est rendu possible par nos 98 000 employés et plus qui s'efforcent d'améliorer la vie de nos clients et de nos collectivités, jour après jour. Ensemble, nous continuerons de bâtir une banque axée sur sa raison d'être qui constitue un véritable pilier au sein de la société et des divers secteurs économiques où nous exerçons nos activités, et nous vous communiquerons nos progrès vers l'atteinte de cet objectif.

Dave McKay

Président et chef de la direction

⁽¹⁾ Ce montant comprend les dons et les investissements dans la collectivité faits par RBC, RBC Fondation ou RBC Fondation – É.-U., les subventions associées au programme de bénévolat des employés, les dons en nature et les contributions aux organismes de bienfaisance non enregistrés.

Notre approche et
nos points saillants

Une approche définie par notre raison d'être en vue de créer une valeur durable à long terme

RBC soutient depuis longtemps des causes et des initiatives axées sur la durabilité. Depuis son premier investissement dans la collectivité en 1891, RBC joue un rôle actif dans les collectivités où elle exerce ses activités, et elle s'attaque aux grands enjeux de société qui la touchent.

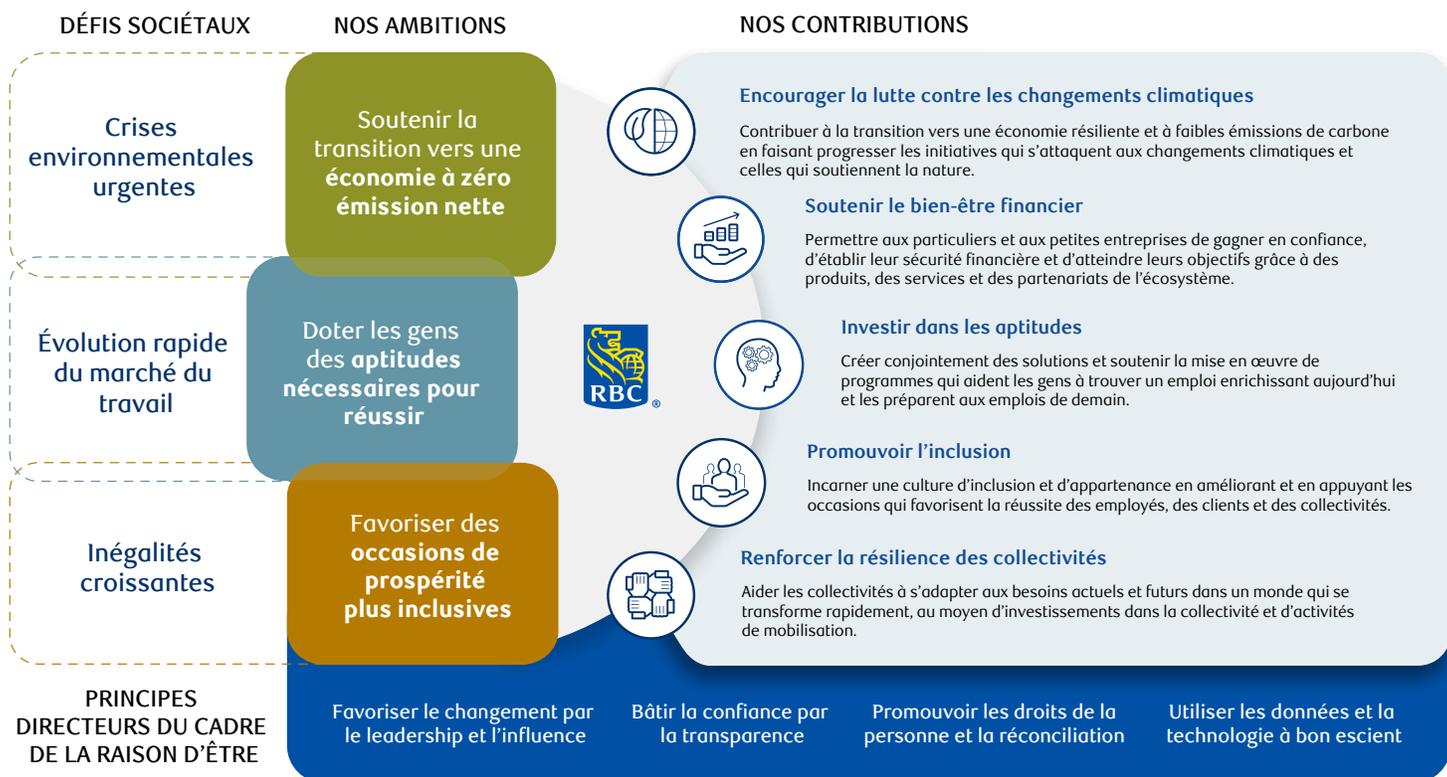
Notre Cadre de la raison d'être – *RBC propulse des idées pour les gens et la planète*^{MC} vise à répondre à certains défis sociétaux urgents qui pourraient avoir une incidence sur le succès de notre entreprise, aujourd'hui et dans l'avenir, à savoir les crises environnementales urgentes, l'évolution rapide du marché du travail et les inégalités croissantes. Il cerne nos trois ambitions pouvant contribuer à relever ces défis et qui, selon nous, peuvent avoir une incidence significative : soutenir la transition vers une économie à zéro émission nette, doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir et favoriser des occasions de prospérité plus inclusives.

nécessaires pour réussir, et favoriser des occasions de prospérité plus inclusives. Nos ambitions doivent être liées à la stratégie et aux objectifs de RBC. Elles ciblent des domaines où notre action peut avoir une incidence positive sur les secteurs d'activité et les collectivités où nous exerçons nos activités.

En 2025, le Conseil d'administration de RBC a approuvé les stratégies sous-tendant ces trois ambitions : le Plan directeur sur le climat RBC révisé, Le Plan directeur sur les aptitudes RBC et Le Plan directeur sur les occasions inclusives RBC. La section suivante offre un aperçu de ces plans directeurs et des principaux faits saillants de 2024.

Nous nous assurerons de mesurer et de suivre notre progression et de faire évoluer nos stratégies afin qu'elles répondent aux besoins de nos clients et de nos communautés.

Cadre de la raison d'être RBC – Des idées pour les gens et la planète



Le Plan directeur sur le climat RBC

La Stratégie climatique RBC a d’abord été publiée en 2019, et sa plus récente révision a été effectuée en 2025. Elle décrit les priorités et les mesures à prendre pour faire de RBC la banque de choix pour la **transition** vers une économie **résiliente** et à **faibles émissions de carbone**.

Notre stratégie vise à appuyer nos clients de tous les secteurs pendant la transition, tout en mettant l’accent sur les domaines qui, selon nous, offrent les meilleures occasions et présentent les plus grands défis⁽²⁾. Bien qu’elle offre du financement afin de soutenir la croissance de **l’énergie à faibles émissions de carbone**, RBC fournit également des prêts visant à répondre aux besoins énergétiques actuels, y compris au moyen de sources traditionnelles d’énergie comme le pétrole et le gaz naturel. Le rôle de RBC consiste notamment à aider ses clients à naviguer dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, y compris en soutenant les efforts de décarbonation des clients issus de secteurs à fortes émissions difficiles à décarboner.

La transition dépendra des mesures et des efforts collectifs d’une multitude de joueurs. En vue de faire progresser davantage les **solutions climatiques**, RBC discute, collabore et partage des renseignements avec d’autres parties prenantes. Dans le cadre de ce parcours, nous nous engageons à intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles, notamment en réduisant les émissions provenant de notre exploitation et de notre chaîne d’approvisionnement.

Nous continuerons également de mettre à jour notre stratégie climatique pour tenir compte de l’incidence possible de certains facteurs externes, comme la nature complexe et changeante des méthodes de mesures liées au climat de même que les changements législatifs et réglementaires, sur notre stratégie.

Pour en savoir plus sur notre stratégie climatique, reportez-vous à **l’Aperçu de la stratégie** dans la section *Climat*.

Objectif

Être la banque de choix pour la transition vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone

Priorités stratégiques

Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes	Collaborer avec d’autres parties pour faire progresser les solutions climatiques	Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles
<p>Mesures à prendre</p> <p>Mobiliser et soutenir les clients pour les aider à réussir la transition</p> <p>.....</p> <p>Augmenter le financement vert et la décarbonation</p>	<p>Contribuer à déployer des solutions climatiques par l’entremise de capital-investissement et d’investissements dans la collectivité</p> <p>.....</p> <p>Partager des recherches et des perspectives économiques avec le secteur</p>	<p>Faire évoluer les pratiques de gestion du risque climatique</p> <p>.....</p> <p>Permettre à nos employés de prendre des décisions d’affaires éclairées liées au climat</p> <p>.....</p> <p>Réduire les émissions de nos activités et de notre chaîne d’approvisionnement</p>

► Reportez-vous au **glossaire** pour consulter la définition de certains mots clés figurant dans le Plan directeur.

⁽²⁾ Comme il est indiqué dans le présent rapport, un certain nombre de politiques, d’engagements, de cibles et d’objectifs en matière de durabilité de RBC ne sont pas compris dans les services-conseils en placements ni dans les activités de courtage, de même que dans les actifs gérés ou administrés par RBC Gestion mondiale d’actifs et RBC Gestion de patrimoine. Consultez la section **À propos du présent rapport** pour obtenir des renseignements sur RBC Gestion mondiale d’actifs et RBC Gestion de patrimoine.

Faits saillants de 2024



Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes



Nous avons clos la première année d'engagement clientèle en vertu de l'*Approche RBC d'engagement clientèle envers le climat – Secteur de l'énergie*, qui décrit ce que compte faire RBC Marchés des Capitaux pour aider les clients du secteur en question à opérer leur transition.

Nous avons augmenté le financement que nous avons accordé aux **entités énergétiques non diversifiées à faibles émissions de carbone** (augmentation de 104 % pour l'énergie éolienne et de 20 % pour l'énergie nucléaire par rapport à 2023).

Nous avons mis au point notre propre méthodologie pour calculer notre **ratio d'approvisionnement énergétique**, lequel fait l'objet d'un suivi et de rapports internes.

Nous avons établi une stratégie visant à fournir des conseils sur la **construction et l'acquisition de nouveaux bâtiments durables** ainsi que la **rénovation de bâtiments existants** dans l'ensemble des secteurs d'activité de RBC.



Collaborer avec d'autres parties pour faire progresser les solutions climatiques

Nous avons publié le **rapport annuel inaugural de l'Institut d'action climatique RBC portant sur les progrès du Canada vers la cible zéro émission nette**, qui explore les défis et les occasions liés au parcours climatique du pays⁽³⁾.



Nous avons consacré **22 millions de dollars aux investissements climatiques, pour un montant cumulatif de 167 millions de dollars depuis 2022**, afin de soutenir l'élaboration et le déploiement de solutions climatiques au moyen de capital-investissement et d'investissements directs, ce qui nous rapproche de notre objectif de 1 milliard de dollars d'ici 2030⁽⁴⁾.

Techno nature RBC® a soutenu plus de 140 partenaires d'investissement dans la collectivité dans des secteurs comme l'agriculture, l'énergie et les solutions climatiques fondées sur la nature en investissant 29 millions de dollars dans la collectivité, une augmentation de 38 % par rapport à 2023. Depuis 2019, RBC, RBC Fondation et RBC Fondation USA ont investi 90 millions de dollars des 100 millions de dollars qu'elles se sont engagées à verser d'ici 2025 pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité. La somme restante sera investie en 2025.



Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles

Nous avons continué de miser sur notre approche en matière d'**habilitation des employés** et avons lancé une formation obligatoire sur le climat à l'intention des conseillers en services bancaires, secteur commercial.

Nous avons annoncé des plans visant à accélérer la rénovation du réseau canadien de succursales, où nous sommes responsables de l'équipement de chauffage, de ventilation et de climatisation en investissant **35 millions de dollars sur trois ans** (de 2025 à 2027) au cours de la première phase. Pour ce faire, nous assurons l'installation de systèmes de chauffage et de refroidissement écoénergétiques à faibles émissions de carbone, comme des thermopompes, qui remplaceront les équipements vétustes.



⁽³⁾ En janvier 2025, l'Institut d'action climatique RBC a publié *Action climatique 2025 – Une année de réorientation*, son deuxième rapport de progression annuel sur le parcours du Canada vers un bilan zéro émission nette.

⁽⁴⁾ Bien que notre approche puisse évoluer au fil du temps dans cette catégorie de placement, nous avons l'intention d'affecter en priorité des capitaux à des solutions qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Canada et à l'échelle mondiale. Nos engagements en matière d'investissement pouvant être pris en compte dans la réalisation de cet objectif peuvent également comprendre le soutien à des solutions climatiques ayant des résultats liés à la biodiversité, à la nature ou à l'adaptation, entre autres. Nous aspirons à atteindre cet objectif d'ici 2030 ; toutefois, les conditions du marché, entre autres facteurs (dont beaucoup échappent à notre contrôle et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir), pourraient avoir une incidence sur notre capacité à investir des capitaux pour faire progresser les solutions climatiques au cours de cette période. Pour obtenir plus de renseignements, consultez les *annexes 8 « Mise en garde concernant les déclarations prospectives »* et 9 « Avis important concernant le présent rapport ». Aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, nos engagements en matière de placement admissibles pris à partir de 2022 sont inclus.

Le Plan directeur sur les aptitudes RBC

Il est dans l'intérêt de RBC d'aider les travailleurs, qu'ils soient ou non ses employés, à acquérir les aptitudes qui leur permettront de prospérer dans le monde du travail de l'avenir. Afin de conserver notre culture de rendement élevé et de contribuer au bien-être des collectivités où nous exerçons nos activités, il importe que nous fournissions à nos employés et aux membres de ces collectivités le soutien nécessaire pour acquérir des **aptitudes recherchées** et poursuivre une **carrière épanouissante**.

Objectif

Soutenir la mobilité, l'innovation et la résilience de nos employés et des collectivités où nous exerçons des activités afin de leur permettre de garder le rythme d'un monde du travail en évolution

Priorités stratégiques

Favoriser une approche centrée sur les aptitudes afin de permettre à nos employés de servir nos clients

Collaborer avec d'autres parties prenantes pour aider les personnes et les organisations à s'orienter dans le monde du travail en évolution

Soutenir le perfectionnement des aptitudes au sein de notre effectif

Mesures à prendre

Obtenir des renseignements sur les aptitudes des employés, les demandes du marché et les besoins en matière de talents qui permettront à nos employés d'aider nos clients

.....

Fournir aux employés des outils pour explorer des cheminements de carrière correspondant à leurs aptitudes et aux besoins d'affaires de RBC

.....

Réaffecter les employés dans divers secteurs de l'organisation pour favoriser la collaboration et simplifier la prise de décisions

Aider les personnes à obtenir des aptitudes recherchées pour accéder à des occasions d'emploi intéressantes

.....

Travailler avec des organismes de nos collectivités qui soutiennent la réorientation, la progression et la recertification professionnelle

.....

Utiliser notre portée et nos connaissances pour offrir des perspectives sur l'évolution des aptitudes et prendre des mesures connexes

Aider les employés à acquérir les aptitudes et l'expérience nécessaires pour bâtir une carrière stimulante à RBC

.....

Favoriser une culture propice au perfectionnement et à la mise à niveau des aptitudes de notre main-d'œuvre

► Reportez-vous au [glossaire](#) pour consulter la définition de certains mots clés figurant dans le Plan directeur.

Faits saillants de 2024



Favoriser une approche centrée sur les aptitudes afin de permettre à nos employés de servir nos clients



Pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données, nous avons créé de nouveaux rapports et une boîte à outils qui s'appuie sur les données de notre plateforme RH, fournissant aux cadres supérieurs un aperçu de l'adoption et du perfectionnement des aptitudes de base de leurs équipes.



Collaborer avec d'autres parties prenantes pour aider les personnes et les organisations à s'orienter dans le monde du travail en évolution

Par l'entremise de la Bourse d'études RBC Fondation pour le perfectionnement des aptitudes environnementales, RBC Fondation, en partenariat avec Universités Canada, a octroyé des bourses d'études allant jusqu'à 5 000 \$ à 40 étudiants de 25 ans ou plus en 2024 qui souhaitent retourner aux études pour se qualifier dans le secteur du bâtiment et de la construction, de l'agriculture et de la production alimentaire, du transport, de la gestion des déchets et du recyclage, ou des énergies renouvelables.



Dans le cadre d'Artistes émergents RBC, RBC et RBC Fondation ont fait don de plus de 10 millions de dollars en 2024 à quelque 200 organismes de bienfaisance et organismes sans but lucratif pour contribuer à doter la prochaine génération de créateurs des compétences qui leur assureront un avenir prospère. Depuis 2004, les investissements dans les organismes du domaine des arts ont dépassé les 140 millions de dollars et ont permis d'appuyer plus de 51 500 artistes.



Par l'entremise d'Objectif avenir RBC, RBC et RBC Fondation ont fourni 59 millions de dollars en 2024 pour aider de jeunes Canadiens à s'établir dans les collectivités où nous exerçons nos activités en leur fournissant les aptitudes nécessaires pour réussir. Depuis 2017, plus de 8,4 millions de jeunes Canadiens ont reçu de l'aide grâce à Objectif avenir RBC et 451 millions de dollars des 500 millions de dollars promis d'ici 2025 ont été versés dans le cadre de plus de 960 programmes de partenaires.

RBC a poursuivi son leadership avisé en matière de croissance économique et de perfectionnement des aptitudes, entre autres. En date de juin 2024, plus de 26 000 jeunes ont participé à l'étude longitudinale sur les jeunes et l'inclusion économique RBC (lancée en 2022), une collaboration entre RBC et le Projet jeunesse et innovation de l'Université de Waterloo, afin de fournir des perspectives sur les obstacles auxquels sont confrontés les jeunes Canadiens, en particulierement au chapitre de l'emploi.



Soutenir le perfectionnement des aptitudes au sein de notre effectif

LEAP, notre programme de rehaussement des aptitudes, permet à RBC de mettre l'accent sur le perfectionnement des aptitudes au moyen de séances d'apprentissage autodirigées, d'activités pratiques et de groupes de discussion interactifs. 5 584 participants ont effectué des parcours LEAP, pour un total de 69 768 heures d'apprentissage.



29 966 employés ont accédé à de l'apprentissage sur demande dans nos systèmes de gestion de l'apprentissage afin d'acquérir et de perfectionner des aptitudes techniques, personnelles et de gestion, une augmentation de 38 % par rapport aux 21 711 employés ayant fait de même en 2023.

Collectivement, nos employés ont consacré plus de 3 millions d'heures au perfectionnement de leurs aptitudes techniques, personnelles et de gestion⁽⁹⁾.

⁽⁹⁾ Consultez le [glossaire](#) pour connaître la composition des heures de formation. Exclut City National Bank puisque cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme de RH principale.

Le Plan directeur sur les occasions inclusives RBC

Face aux inégalités croissantes, il importe, par l'offre d'**occasions justes et inclusives**, de favoriser à la fois le bien-être de la société et la prospérité à long terme de notre entreprise. À RBC, nous concrétisons les idées qui accroîtront la stabilité financière de nos clients, renforceront les capacités et la **résilience** des collectivités et permettront à nos employés de réaliser leur plein potentiel professionnel. L'atteinte de l'ensemble de ces objectifs ne dépend pas uniquement de nous, mais nous sommes déterminés à y contribuer.

Objectif

Être connus par nos clients, les collectivités et nos employés pour les occasions justes et inclusives que nous offrons

Priorités stratégiques

Aider les clients à atteindre leurs objectifs financiers	Contribuer à bâtir des collectivités inclusives et résilientes	Aider nos employés à poursuivre une carrière enrichissante
<p>Mesures à prendre</p> <p>Offrir aux clients des produits financiers qui répondent à leurs différents besoins financiers et s'adaptent à l'évolution de ces derniers</p> <p>.....</p> <p>Aider les clients à prendre des mesures pour améliorer leur bien-être financier</p> <p>.....</p> <p>Aider plus de clients à acquérir des actifs et à les faire croître au fil du temps</p>	<p>Offrir aux petites entreprises un accès à des conseils, des programmes et des occasions qui les aideront à démarrer, gérer et faire croître leurs activités</p> <p>.....</p> <p>Financer des projets et des initiatives qui favorisent la prospérité</p> <p>.....</p> <p>Tirer parti de notre position, de nos connaissances et de nos ressources pour promouvoir des actions qui contribuent à renforcer la résilience des collectivités</p>	<p>Recruter des personnes de tout horizon pour ainsi ouvrir la voie aux populations sous-représentées</p> <p>.....</p> <p>Créer des milieux inclusifs et bienveillants qui favorisent un sentiment d'appartenance et de bien-être</p> <p>.....</p> <p>Créer des parcours de carrière qui permettent à nos employés de réaliser leurs aspirations professionnelles</p>

► Reportez-vous au [glossaire](#) pour consulter la définition de certains mots clés figurant dans le Plan directeur.

Faits saillants de 2024



Aider les clients à atteindre leurs objectifs financiers

Nous avons annoncé le lancement de **Global Credit Connect avec Nova Credit**, une agence d'évaluation du crédit transfrontière, pour aider les nouveaux arrivants admissibles faisant affaire avec RBC à tirer parti de leurs antécédents de crédit internationaux au Canada, qui peuvent ensuite être utilisés dans les demandes de produits et solutions de crédit de RBC.



Nous avons continué d'aider les Canadiens à gérer leur relation avec l'argent en développant **Mes finances d'abord** (initialement lancé en octobre 2023), un site Web offrant du contenu, des ressources et des outils (visité plus de 2,5 millions de fois depuis son lancement) et **avons continué d'élargir l'accès à Mydoh®**, l'application de gestion de l'argent de RBC pour les ménages, qui a rejoint plus de 230 000 Canadiens depuis 2021, aidant les jeunes à bâtir leurs compétences en littératie financière.

TrouvÉpargne NOMI^{MC} de RBC, un outil qui utilise la technologie prédictive pour comprendre les habitudes transactionnelles personnalisées des clients et les aider à économiser, **a permis à nos clients d'épargner plus de 7 milliards de dollars depuis son lancement en 2017.**



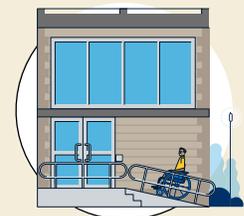
Contribuer à bâtir des collectivités inclusives et résilientes

Nous avons lancé **Ownr Blueprint®**, un outil numérique de planification commerciale gratuit conçu pour aider les nouveaux entrepreneurs et les entrepreneurs déjà en affaires à élaborer un plan d'affaires complet.



Dans le cadre de l'acquisition de la Banque HSBC Canada, **RBC s'est engagée à verser 7 milliards de dollars sur cinq ans pour la construction et la rénovation de logements abordables et durables** au Canada.

Nous avons mis sur pied le **Fonds d'infrastructure communautaire RBC Fondation** dans le but de contribuer à accroître l'accessibilité et la durabilité environnementale dans nos collectivités. En 2024, RBC Fondation a fourni plus de 6 millions de dollars à 35 projets au Canada pour soutenir la rénovation, la réparation et la modernisation d'espaces communautaires existants, de même que la construction de nouveaux espaces.



Aider nos employés à poursuivre une carrière enrichissante

Les employés ont continué de faire progresser leur carrière et d'accéder aux occasions au sein de l'organisation, **72 % des postes ayant été pourvus par des candidats internes en 2024**, une hausse par rapport à 68 % en 2023⁽⁶⁾.

Nous avons lancé une nouvelle plateforme de bien-être qui fournit des ressources d'apprentissage, des défis axés sur la santé et des groupes communautaires afin d'aider les employés à améliorer leur santé et leur bien-être tout en obtenant des récompenses lorsqu'ils effectuent des activités de bien-être.

⁽⁶⁾ Ces données excluent City National Bank et RBC Brewin Dolphin, car ces filiales n'ont pas été intégrées à notre plateforme RH principale.

Tableau de bord 2024

Nous communiquons certains paramètres et certaines initiatives qui reflètent nos progrès par rapport à nos stratégies et démontrent notre rendement. En cliquant sur chaque paramètre, vous serez dirigé vers les sections du rapport qui présentent des données contextuelles, des paramètres et des initiatives supplémentaires afin de fournir une vue d'ensemble de nos efforts. Nous comptons affiner et mettre à jour nos paramètres afin de présenter les progrès que nous réalisons au chapitre de l'évolution de nos stratégies en matière de durabilité, ainsi que pour tenir compte des changements réglementaires applicables, des normes sectorielles et de marché mises à jour, ainsi que des données et des méthodologies améliorées.

Paramètres transversaux qui contribuent à plusieurs ambitions du Cadre de la raison d'être RBC

184 M\$

Total des dons en espèces et des investissements dans la collectivité⁽⁷⁾

2023 : 173 M\$ | 2022 : 155 M\$

61,1

Cote de l'Expérience client⁽⁸⁾

2023 : 60,0 | 2022 : 59,6

Objectif : Maintenir la performance par rapport à l'année précédente

Climat : Être la banque de choix pour la transition vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone

12,5 G\$

Financement accordé aux entités du secteur de l'énergie non diversifiées à faibles émissions de carbone – base autorisée⁽⁹⁾

2023 : 9,4 G\$ | 2022 : S.O.

1 %

Réduction des émissions financées absolues pour le secteur pétrolier et gazier (base autorisée)^{(10), (11)}

2023 : S.O. | 2022 : S.O.

63 %

Réduction des émissions opérationnelles mondiales par rapport à nos données de référence de 2018⁽¹²⁾

2023 : 57 % | 2022 : 49 %

Objectif : réduction de 70 % d'ici 2025 par rapport à nos données de référence de 2018

Aptitudes : Soutenir la mobilité, l'innovation et la résilience de nos employés et des collectivités où nous exerçons des activités afin de leur permettre de garder le rythme d'un monde du travail en évolution

88 M\$

Total des investissements directs et indirects dans la formation et le développement de carrière pour les employés de RBC⁽¹³⁾

2023 : 94 M\$ | 2022 : 76 M\$⁽¹⁴⁾

3,2 M

Nombre total d'heures de formation avec instructeur et de formation en ligne pour les employés de RBC⁽¹⁵⁾

2023 : 2,9 M | 2022 : 1,6 M⁽¹⁴⁾

84 %

Occasion pour les employés de RBC d'apprendre de nouvelles aptitudes⁽¹⁶⁾

2023 : 86 % | 2022 : 85 %

Occasions inclusives : Être connus par nos clients, les collectivités et nos employés pour les occasions justes et inclusives que nous offrons

7 G\$

économisés grâce à TrouvÉpargne NOMI⁽¹⁷⁾ (cumulatif depuis 2017)

2023 : 5 G\$ | 2022 : 3 G\$

15,5 G\$

Prêts à la petite entreprise et acceptations (Canada)⁽¹⁸⁾

2023 : 13,7 G\$ | 2022 : 12,7 G\$

77

Cote composite du bien-être des employés⁽¹⁹⁾

2023 : 77 | 2022 : 77

70 %

Occasions de croissance professionnelle pour tous les employés de RBC⁽²⁰⁾

2023 : 73 % | 2022 : 72 %

- ⁽⁷⁾ Toutes les périodes présentées concernent l'exercice terminé le 31 octobre. Ce montant comprend les dons et les investissements dans la collectivité faits par RBC, RBC Fondation ou RBC Fondation USA, les subventions associées au programme de bénévolat des employés, les dons en nature et les contributions aux organismes sans but lucratif et aux organismes de bienfaisance non enregistrés. Les chiffres comprennent les commandites communautaires et les investissements dans la collectivité faits au titre du Fonds de rapprochement des collectivités et des programmes Artistes émergents RBC, Objectif avenir RBC et Techno nature RBC.
- ⁽⁸⁾ La cote de l'Expérience client exprime la satisfaction et la fidélisation des clients pour nos divers secteurs d'activité selon les sondages de sociétés indépendantes de recherche de marché et de technologie. Elle évalue notre pouvoir concurrentiel selon des références sectorielles, comme l'indice Ipsos de satisfaction clientèle et divers sondages de J.D. Power sur la satisfaction clientèle. La cote est mesurée sur une échelle de -100 à 100, où représente la cote la plus élevée. La cote tient compte des résultats des secteurs Services bancaires aux particuliers, Services bancaires aux entreprises et Assurances, mais exclut les secteurs Gestion de patrimoine et Marchés des Capitaux.
- ⁽⁹⁾ Pour en savoir plus sur notre financement des entités du secteur de l'énergie non diversifiées à faibles émissions de carbone, reportez-vous à [Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes](#) dans la section [Climat](#).
- ⁽¹⁰⁾ Les émissions financées absolues pour le secteur pétrolier et gazier (périmètres 1, 2 et 3 en millions de tonnes d'équivalent CO₂) ont diminué de 1 %. Cette baisse découle des efforts de gestion de notre portefeuille et des conditions des marchés externes, et a été en partie compensée par une exposition progressive du pétrole et du gaz acquise auprès de HSBC Canada.
- ⁽¹¹⁾ La mesure de nos émissions financées absolues sur la base des crédits autorisés pour le secteur pétrolier et gazier est fondée sur des méthodologies, des hypothèses, des estimations et des jugements considérés comme raisonnables au moment où la mesure est faite. Chaque mesure est assujettie à des incertitudes et à des risques intrinsèques et pourrait s'avérer inexacte, de sorte que les mesures divulguées par la suite pourraient être considérées comme erronées. Un certain nombre de facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont nous pouvons difficilement prédire les effets, pourraient avoir une incidence sur la quantité de nos émissions financées absolues pour le secteur pétrolier et gazier pendant une période donnée. En outre, il n'y a aucune garantie que les mesures que nous prenons pour réduire ces émissions au fil du temps auront l'effet auquel nous aspirons. Voici quelques-uns de ces facteurs : les progrès des clients vers l'atteinte de leurs propres cibles de réduction des émissions, les changements dans la valeur de l'entreprise des emprunteurs en raison de divers facteurs, notamment la capitalisation boursière, la disponibilité des données sur les émissions des clients (y compris les problèmes liés aux retards dans les données) et les modifications des estimations d'émissions attribuables aux changements dans la qualité des données. Pour les prochaines périodes de déclaration, nous avons l'intention d'améliorer régulièrement la méthodologie et, si cela est jugé nécessaire, de modifier notre méthode de mesure afin de faciliter les comparaisons ultérieures pour ce paramètre. Nous avons révisé les émissions financées absolues de 2023, les faisant passer de 71,4 à 68,6 g d'éq. CO₂ par mégajoule (MJ) afin de mieux tenir compte de la qualité des données. Pour plus de détails sur la composition de nos émissions financées absolues liées au secteur pétrolier et gazier et sur les considérations, limitations et difficultés liées aux données, consultez l'[annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#). Consultez aussi les [annexes 8 « Mise en garde concernant les déclarations prospectives »](#) et [9 « Avis important concernant le présent rapport »](#).
- ⁽¹²⁾ Inclut les émissions de GES des périmètres 1 et 2 (en fonction du marché) et du périmètre 3 (déplacements d'affaires) provenant de nos activités à l'échelle mondiale, utilisant l'année 2018 comme année de référence. Nous avons revu les chiffres comparatifs pour certains paramètres associés aux émissions mondiales découlant de nos activités. Pour en savoir plus, consultez la [Révision des émissions provenant de nos activités](#) et le [tableau 16 : Émissions mondiales découlant de nos activités d'exploitation, pour l'exercice clos le 31 octobre](#) dans la section [Climat](#).
- ⁽¹³⁾ Consultez le [glossaire](#) pour connaître la composition des investissements dans la formation. Toutes les périodes présentées concernent l'exercice terminé le 31 octobre.
- ⁽¹⁴⁾ Les données de 2022 se rapportant aux investissements dans la formation et aux heures de formation excluent BlueBay Asset Management et RBC Brewin Dolphin puisque ces filiales n'avaient pas été intégrées à notre plateforme de RH principale. BlueBay Asset Management a été intégrée à notre plateforme RH principale en 2023. De plus, en 2023, nous avons élargi le champ d'application de nos heures de formation et de nos investissements en la matière pour inclure la formation dirigée par le secteur opérationnel ainsi que les heures d'apprentissage informel, notamment les heures passées à réaliser des programmes de perfectionnement en leadership et des activités d'apprentissage sur l'inclusion, ainsi que les heures passées dans les applications d'apprentissage. Les données de 2022 n'ont pas été révisées, car elles ne sont pas disponibles.
- ⁽¹⁵⁾ Consultez le [glossaire](#) pour connaître la composition des heures de formation. Toutes les périodes présentées concernent l'exercice terminé le 31 octobre et excluent les données de City National Bank, car cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale. RBC Brewin Dolphin n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale, mais les données de 2023 et 2024 ont été recueillies par d'autres moyens. En 2024, le champ d'application du paramètre a été élargi pour inclure les données de RBC Brewin Dolphin, et les données de 2023 ont été révisées pour disposer d'une base comparable. De plus, nous avons revu les chiffres comparatifs de 2023 afin d'ajuster l'incidence d'erreurs dans le calcul. Les données initialement présentées indiquaient 3,0 millions d'heures.
- ⁽¹⁶⁾ Représente le pourcentage des répondants du Sondage sur la mobilisation des employés 2024 à avoir répondu « D'accord » ou « Tout à fait d'accord » à l'énoncé suivant : J'ai la possibilité d'acquérir de nouvelles aptitudes. Reportez-vous au [glossaire](#) pour obtenir plus de renseignements sur notre Sondage sur la mobilisation des employés 2024.
- ⁽¹⁷⁾ Toutes les périodes présentées fournissent les soldes cumulatifs depuis 2017 et se terminent le 31 octobre. TrouvÉpargne NOMI RBC est un outil qui utilise la technologie prédictive pour comprendre les habitudes transactionnelles propres aux clients et les aider à épargner.
- ⁽¹⁸⁾ Toutes les périodes présentées se terminent le 31 octobre. Représente les prêts à la petite entreprise et les acceptations au Canada.
- ⁽¹⁹⁾ La cote composite du bien-être des employés exprime les sentiments des employés à l'égard de leur bien-être. Elle rassemble les réponses à certaines questions de notre Sondage annuel sur la mobilisation des employés. Reportez-vous au [glossaire](#) pour obtenir plus de renseignements sur notre Sondage sur la mobilisation des employés 2024.
- ⁽²⁰⁾ Représente le pourcentage des répondants du Sondage sur la mobilisation des employés 2024 à avoir répondu « D'accord » ou « Tout à fait d'accord » à l'énoncé suivant : RBC offre des occasions de croissance professionnelle à tous ses employés. Reportez-vous au [glossaire](#) pour obtenir plus de renseignements sur notre Sondage sur la mobilisation des employés 2024.
- ^{s.o.} Sans objet

Priorités en matière de durabilité

Nous visons, par l'entremise de nos activités commerciales et opérationnelles, de nos employés, de nos investissements dans la collectivité et de nos initiatives de recherche et d'information, à avoir une incidence sur les personnes et sur notre planète en ce qui concerne divers aspects de la durabilité.

Chaque année, nous menons un exercice consistant à nous pencher sur les questions de durabilité où notre stratégie d'affaires et nos activités pourraient avoir des répercussions sur l'économie, l'environnement et les gens, conformément à ce qui est communiqué dans le rapport. En 2024, nous avons mandaté Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., un cabinet indépendant de services-conseils, pour réaliser une évaluation intraentreprise en vue d'actualiser notre approche conformément à l'évolution du contexte d'information sur la durabilité ainsi qu'aux changements législatifs et réglementaires. Au moyen d'un processus en trois étapes décrit ci-dessous, nous avons passé en revue nos priorités, nos stratégies et nos politiques existantes pour créer une liste de questions pertinentes liées à la durabilité. Afin d'élaborer cette liste de questions, nous avons évalué l'incidence correspondante sur la durabilité, qu'elle soit positive ou négative. Afin de recueillir des données et de tester les résultats préliminaires de cette évaluation, nous avons mis à contribution des parties prenantes internes qui représentent la perspective des principaux groupes externes, y compris les clients, les investisseurs, les fournisseurs, les organismes de réglementation et les partenaires communautaires. Nous avons également sondé divers investisseurs afin de connaître leur point de vue.

L'exercice a confirmé l'accent continu que nous mettons sur plusieurs priorités en matière de durabilité, dont certaines constituent des facteurs contributifs (facteurs contributifs à la durabilité), et a permis d'ajouter un domaine pour les avancements en matière de durabilité.



1 Créer une liste de questions pertinentes

Nous avons examiné nos stratégies et nos politiques existantes de même que nos évaluations antérieures à la lumière de l'évolution du contexte de la durabilité, y compris les développements liés à la communication de l'information dans les territoires où nous exerçons nos activités, l'information communiquée dans le secteur bancaire et les rapports d'agences de notation ESG (environnement, société et gouvernance). À cette étape, nous avons dressé une liste complète des questions pertinentes en matière de durabilité.

2 Évaluer les répercussions

Ensuite, nous avons réalisé une évaluation préliminaire de la gravité et de la probabilité des répercussions positives et négatives réelles et potentielles de chacune des questions de durabilité sur les gens, l'économie et l'environnement. Au moyen d'un cadre de notation exclusif, la gravité a été évaluée en fonction de l'intensité et de la portée de l'incidence, tout comme la capacité à remédier aux répercussions négatives.

3 Déterminer les sujets visés par l'information

Pour recueillir des renseignements liés à l'incidence sur la durabilité, nous avons mené une série de rencontres et d'ateliers avec la haute direction de nos différentes divisions opérationnelles, le Conseil de direction sur la durabilité, le Conseil informationnel ESG et les membres du Conseil d'administration de RBC. Nous avons également mené des sondages auprès de divers investisseurs. Ces renseignements nous ont aidés à valider les priorités visées par le rapport annuel, les avancements en matière de durabilité où RBC continue de progresser et les facteurs contributifs qui influencent l'incidence de RBC sur ces aspects de la durabilité.

Priorités en matière de durabilité

Questions clés pour lesquelles nous, par l'entremise de notre entreprise, de nos activités opérationnelles, de nos employés, de nos investissements dans la collectivité et de nos activités de recherche et d'information, avons le potentiel d'avoir une incidence sur les gens et sur la planète, et demeurons essentiels à notre Cadre de la raison d'être.

Conduite commerciale

Adopter de saines pratiques commerciales assorties de contrôles appropriés, y compris en matière de lutte antiblanchiment, de lutte contre le financement d'activité terroriste, de comportements anti-corruption et anticoncurrentiels et de protection du consommateur, et mettre en œuvre des pratiques de gestion du risque.

► [Déontologie et confiance](#) | [Lobbyisme et contributions politiques](#) | [Gestion du risque](#) | [Gestion des risques liés au climat](#)

Changements climatiques

Mesures stratégiques pour gérer les occasions et les risques liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et l'incidence physique des changements climatiques, y compris conseiller nos clients et financer leurs mesures soutenant la transition, et intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles.

► [Climat](#) | [Dons et investissements dans la collectivité](#)

Inclusion économique

Processus visant à vaincre les obstacles et les préjugés inéquitables fondés sur des caractéristiques identitaires afin que les personnes puissent participer et contribuer plus équitablement aux occasions économiques.

► [Contribuer à offrir un accès juste et inclusif aux services financiers](#) | [Inclusion économique](#)

Inclusion des employés

Accès juste et inclusif à des occasions en milieu de travail où tous, peu importe la race ou l'origine ethnique, le genre, l'orientation sexuelle, la situation de handicap ou toute autre caractéristique identitaire, ont la même capacité de prendre part à ces occasions et les mêmes chances de réussite avec un même niveau de talent et de capacité, et la même volonté d'utiliser ce talent et cette capacité.

► [Capital humain](#) | [Annexe 6 « Autres paramètres associés au capital humain »](#)

Perfectionnement des compétences et de l'apprentissage des employés

À RBC, nous nous efforçons d'aider nos employés à suivre l'évolution du monde du travail afin de favoriser la mobilité, l'innovation et la résilience.

► [Perfectionnement des employés](#)

Bien-être des employés

Soutenir de manière générale la santé (physique et mentale) et le bien-être des employés dans l'environnement de travail.

► [Bien-être des employés](#)

Bien-être financier

Conception et livraison de produits, de services, de ressources et de partenariats qui répondent aux besoins variés et changeants des clients de RBC, y compris des offres qui aident les clients à prendre des mesures pour satisfaire confortablement leurs besoins actuels et faire progressivement fructifier leurs actifs pour assurer leur sécurité financière.

► [Bien-être financier](#)

Droits de la personne

Prendre des mesures pour s'assurer que les pratiques commerciales visent à réduire au minimum et à traiter les répercussions sur les droits de la personne, y compris l'esclavage et le travail des enfants, la traite de personnes, les droits liés au milieu de travail et la discrimination.

► [Droits de la personne](#)

Protection des renseignements personnels et cybersécurité

Utilisation et stockage appropriés des données sensibles ou personnelles et protection des données contre les cyberattaques.

► [Protection des renseignements personnel](#) | [Cybersécurité](#)

Avancements en matière de durabilité

Domaines où l'approche de RBC évolue et où des efforts continus sont déployés pour répondre aux changements dans un contexte dynamique.

Logements abordables

Logements qui correspondent aux définitions nationales ou régionales de logements abordables du territoire applicable, à savoir celles de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), du U.S. Department of Housing and Urban Development, du UK Regulator of Social Housing ou d'autres équivalents régionaux.

► [Logements abordables et durables](#)

Nature

Incidence sur la biodiversité et dépendance à la biodiversité et écosystèmes terrestres, océaniques, atmosphériques et d'eau douce.

► [Notre vision de la nature](#)

Réconciliation

À la suite de l'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada à l'intention des entreprises canadiennes, faire progresser l'inclusion économique des Autochtones, accélérer le développement de talents, investir dans les collectivités, favoriser la responsabilité et le leadership, et cultiver un environnement durable (y compris le consentement préalable et informé librement donné, la transition énergétique et la nature).

► [Réconciliation avec les Autochtones](#)

Intelligence artificielle responsable

Utilisation de l'intelligence artificielle pour accroître l'efficacité opérationnelle et aider à fournir des produits et services financiers tout en respectant les normes en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité, de responsabilité, d'équité et de transparence et divulgation responsable.

► [Intelligence artificielle responsable](#)

Facteurs contributifs

Domaines prioritaires de la durabilité utilisés comme mécanismes permettant à RBC de répondre aux besoins des clients et de la collectivité en ce qui concerne une question de durabilité, que ce soit directement ou au moyen d'offres. Voici quelques-uns de ces facteurs :

Investissements dans la collectivité

Diriger des actions philanthropiques pour répondre aux ambitions sociétales et environnementales de RBC. Comprend le financement ou le soutien financier admissible selon la définition figurant dans les directives sur les investissements dans la collectivité RBC.

► [Dons et investissements dans la collectivité](#)

Investissement responsable

Un vaste éventail d'approches pour incorporer les critères ESG au processus de placement, s'il y a lieu, selon les demandes et les besoins du client.

► [Investissement responsable](#)

Approvisionnement responsable

Prise en compte de facteurs environnementaux et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement comme l'inclusion des fournisseurs et la gestion du risque lié aux droits de la personne.

► [Approvisionnement responsable et gestion du risque fournisseur](#)

Finance durable

La finance durable s'entend des activités financières qui tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

► [Finance durable](#)

Gouvernance

Approche en matière de gouvernance

Nous nous engageons à respecter des normes élevées en matière de gouvernance, qui répondent aux attentes des organismes de réglementation et reflètent l'évolution des meilleures pratiques qui cadrent avec notre stratégie et notre appétit pour le risque. Nous croyons qu'une bonne gouvernance ne se limite pas à superviser RBC et ses pratiques, mais aussi à le faire de manière transparente, responsable et intègre. Cela implique de disposer d'un Conseil d'administration indépendant qui dialogue activement avec toutes les [parties prenantes](#), comprend l'entreprise et les risques qui lui sont liés, remet en question de manière constructive les décisions de la direction, sait faire face à la complexité d'un monde en constante évolution et établit des normes et des principes rigoureux qui orienteront RBC dans le cadre de sa raison d'être, qui est de contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités tout en créant de la valeur pour nos actionnaires.

Conseil d'administration

Les administrateurs assurent la gérance de RBC par l'exercice de leur jugement indépendant lorsqu'ils supervisent la gestion de l'entreprise et la protection des intérêts des actionnaires ainsi que des autres parties prenantes. Le Conseil prend les décisions importantes quant aux grandes orientations, participe à la planification stratégique, financière et relative aux risques, supervise les opérations importantes et passe en revue le rendement et l'efficacité de la direction. Sa présidente indépendante – elle ne fait pas partie de la direction – s'assure de l'imputabilité des dirigeants et des pouvoirs de surveillance indépendante du Conseil.

Le Conseil donne le ton et se veut le garant de la confiance, de l'intégrité et de la bonne gouvernance. En plus de superviser nos objectifs stratégiques et d'entreprise, il élabore les plans à suivre pour atteindre et contrôler le rendement dont nous faisons preuve au sein de notre structure de gouvernance. Le Conseil cherche constamment à améliorer ses principes, politiques et pratiques en matière de gouvernance.

Pour plus de détails sur notre Conseil et notre structure de gouvernance, voir notre [site Web consacré à la gouvernance d'entreprise](#).

Composition du Conseil

La force et la capacité de supervision du Conseil reposent sur un dosage réfléchi des multiples capacités, aptitudes et niveaux d'expérience de ses membres. Nous croyons fermement que le Conseil devrait refléter la diversité de notre clientèle, de nos employés, de nos actionnaires et des collectivités où nous exerçons nos activités. Le Comité de la gouvernance supervise le renouvellement des membres du Conseil et nomme les candidats aux postes d'administrateur à pourvoir. Son but est de constituer un Conseil composé d'administrateurs qui possèdent les compétences et l'expérience requises pour appuyer les objectifs stratégiques futurs de RBC, et qui sont en mesure d'exercer un contrôle rigoureux des risques, compte tenu de la transformation du secteur des services financiers, façonné par une concurrence de plus en plus vive, par l'évolution des attentes des organismes de réglementation et des autres parties prenantes, et par les événements macroéconomiques, technologiques et géopolitiques. À chaque assemblée annuelle, les actionnaires de RBC élisent les administrateurs qui seront en poste jusqu'à l'année suivante.

Tableau 1. Composition du Conseil

	2024	2023	2022
Nombre de personnes siégeant au Conseil d'administration ⁽¹⁾	13	13	12
Pourcentage d'administrateurs indépendants ⁽²⁾	92 %	92 %	92 %

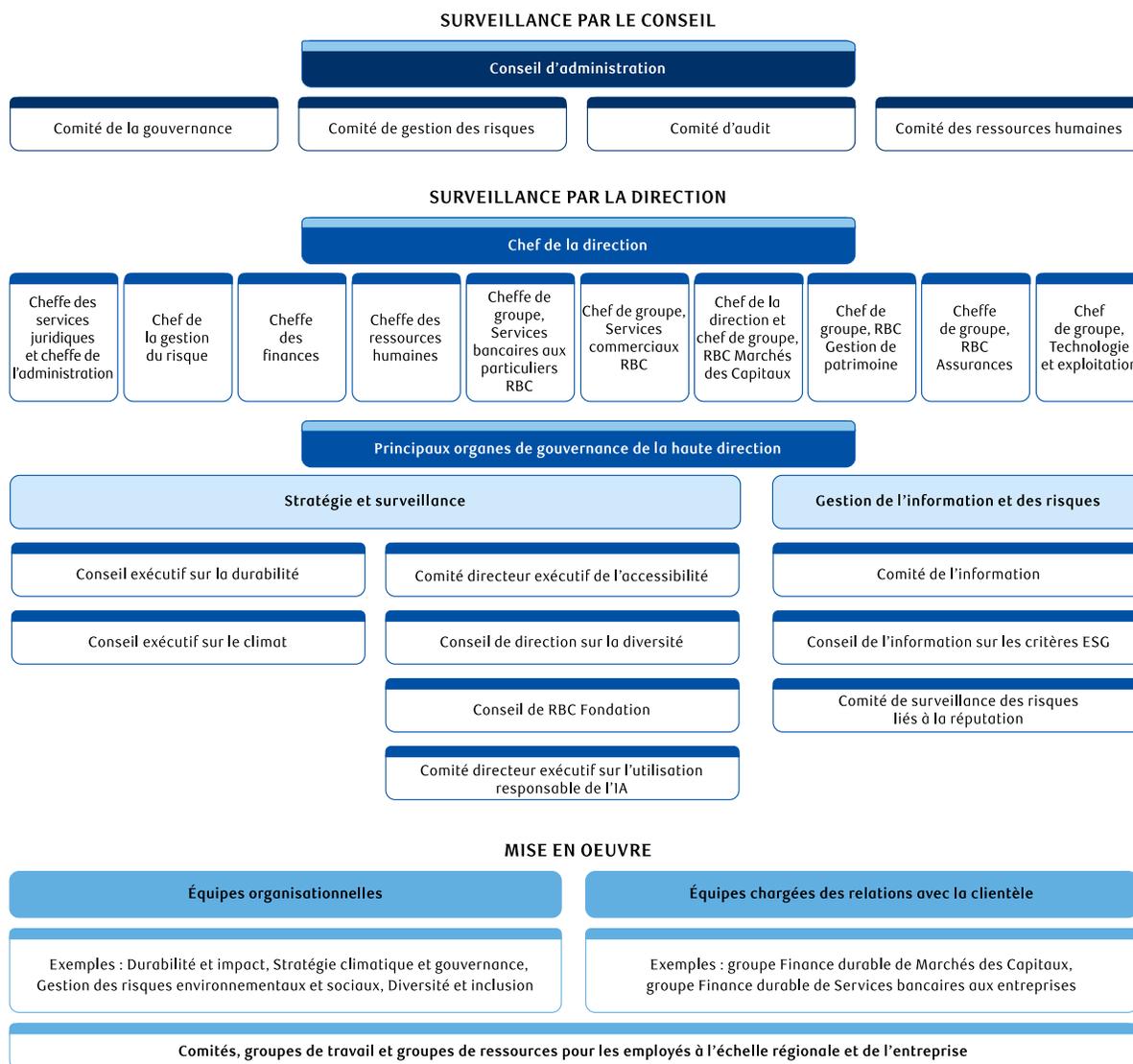
(1) Voir la section *Administrateurs* de notre [circulaire de sollicitation de procurations 2025](#) (p. 15). Le tableau indique la composition (au 11 février 2025) du groupe de candidats au Conseil d'administration censés se présenter à l'élection lors de l'assemblée des actionnaires de 2025.

(2) La *Loi sur les banques* du Canada stipule que le chef de la direction doit siéger au Conseil d'administration et, en tant que chef de la direction, David McKay est affilié à RBC et n'est donc pas indépendant. Tous les autres membres du Conseil d'administration de RBC sont indépendants. « Grande majorité » a le sens qui lui est donné dans la [Politique sur l'indépendance des administrateurs de RBC](#).

Modèle de gouvernance et de surveillance en matière de durabilité

Concernant la durabilité, notre modèle de gouvernance est conçu pour assurer un équilibre entre, d’une part, la surveillance des questions connexes par notre Conseil d’administration ou ses comités et, d’autre part, l’expertise que possèdent en la matière les différentes unités fonctionnelles ou opérationnelles de la Banque. Le modèle ci-dessous illustre la structure organisationnelle sur laquelle repose notre gestion des enjeux de durabilité.

Figure 1. Gouvernance des questions liées à la durabilité à RBC



Surveillance de la durabilité par le Conseil d'administration

Le Conseil et ses comités assurent la surveillance de l'approche stratégique de la Banque envers les questions de durabilité, notamment les changements climatiques, grâce à des experts-ressources, des groupes-ressources et des fonctions spécialisées responsables des programmes, des produits et des politiques pertinents et du rendement à cet égard au sein des secteurs d'exploitation et des fonctions dans l'ensemble de la Banque.

Tableau 2. Responsabilités de surveillance du Conseil

Principales responsabilités	Questions liées à la durabilité traitées par le Conseil et ses comités Faits saillants de 2024	
	<p style="text-align: center;">● Durabilité environnementale (y compris le climat) ● Durabilité sociale</p>	
Conseil		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Assume la responsabilité du plan d'affaires, de la stratégie, de l'appétit pour le risque et de la culture de la Banque ■ Surveille notre approche stratégique en matière de durabilité, ce qui englobe notre méthode de gestion des risques et occasions liés aux changements climatiques (y compris l'établissement de cibles et la surveillance des progrès accomplis à l'égard de celles-ci), les investissements dans les collectivités ainsi que notre approche en matière de questions sociales, dont la diversité et l'inclusion 	●	Interaction avec la direction au sujet de l'évolution du contexte et des tendances en matière de climat et réception d'une mise à jour sur la stratégie climatique de la Banque et ses actions en réponse à ceux-ci
	●	Réception d'une mise à jour sur la stratégie climatique de la Banque, y compris des points de vue externes, l' <i>Approche d'engagement clientèle envers le climat – Secteur de l'énergie</i> de RBC et les tendances en matière d'activités des clients
	● ●	Réception d'une mise à jour sur la stratégie pour les activités de détail au sein de Services bancaires aux particuliers, qui comprenait une discussion sur la finance durable
	● ●	Examen et approbation du cadre de l'appétit pour le risque, qui intègre la prise en compte des risques liés aux critères environnementaux et sociaux
	● ●	Examen du Cadre de finance durable RBC actualisé en 2024
Comité d'audit⁽¹⁾		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Supervise la présentation de l'information financière de la Banque, les contrôles internes et les contrôles et procédures de communication de l'information connexes, notamment l'information relative aux enjeux environnementaux et sociaux dans le rapport annuel de la Banque ■ Aide le Comité de la gouvernance à superviser la présentation de l'information annuelle sur la durabilité de l'entreprise 	● ●	Supervision du processus de présentation de l'information financière annuelle de la Banque et recommandation du rapport annuel de la Banque, y compris de l'information relative aux critères environnementaux et sociaux, aux fins de l'approbation du Conseil
	● ●	Réception de mises à jour sur l'évolution du cadre de communication de l'information relative aux critères ESG, y compris les faits nouveaux en matière de réglementation et d'adoption de normes relativement aux changements climatiques comme la <i>Ligne directrice B-15</i> du BSIF, et les efforts déployés par la Banque en réponse à cette évolution (reçues également par le Comité de la gouvernance)
	● ●	Réception d'une mise à jour au sujet de la stratégie et des contrôles de la communication de l'information sur les critères ESG de RBC, y compris un survol des rapports ESG de RBC et des exigences obligatoires de communication de l'information, complétée par des perspectives sur le secteur concernant l'évolution de cet environnement (conjointement avec le Comité de la gouvernance)
	● ●	Examen du <i>Rapport climatique</i> , du <i>Rapport de progression ESG</i> et de la <i>Déclaration de responsabilité publique</i> de 2023

Comité de la gouvernance ⁽¹⁾		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Offre au Conseil des conseils sur les questions de durabilité, y compris les changements climatiques, et surveille et coordonne les questions de durabilité pour le Conseil et ses comités ■ Offre des conseils à l'égard du progrès et du caractère adéquat des efforts déployés par la Banque pour respecter les normes élevées en matière de responsabilité environnementale et sociale ■ Supervise la présentation de l'information sur la durabilité, dont la présentation de l'information annuelle sur la durabilité de l'entreprise 	●	Examen de l' <i>Approche d'engagement clientèle envers le climat – Secteur de l'énergie</i>
	●	Examen et approbation du <i>Rapport climatique</i> , du <i>Rapport de progression ESG</i> et de la <i>Déclaration de responsabilité publique</i> de 2023
	●	Réception de mises à jour sur les tendances observées dans les perspectives des investisseurs et des agences de Conseil en vote à l'égard des facteurs ESG, dont le climat, ainsi que de mises à jour sur la mobilisation des parties prenantes, dont la réponse du Conseil aux propositions d'actionnaires relatives aux critères ESG
	●	Réception d'une mise à jour sur l'évolution du contexte de présentation de l'information ESG, y compris la <i>Ligne directrice B-15</i> du BSIF et les modifications relatives à l'écoblanchiment apportées à la <i>Loi sur la concurrence</i> (Canada)
	●	Examen et approbation de l' <i>Énoncé sur l'esclavage moderne 2023</i> (Canada, Royaume-Uni et Australie) et examen de la <i>Déclaration des droits de la personne</i> de RBC
	●	Réception de mises à jour sur les audits sur l'équité raciale réalisés par des tiers à l'égard des pratiques en matière d'emploi et des pratiques d'affaires et commerciales de la Banque (également reçues par le Comité des ressources humaines) et d'une présentation de la première mouture du cadre du plan d'action pour la réconciliation de RBC
	●	Examen et analyse de la stratégie en matière de durabilité et d'impact de 2025 (conjointement avec le Comité d'audit) et examen du budget d'engagement mondial en matière d'investissements dans les collectivités 2025 et du budget de RBC Fondation et recommandation de leur approbation au Conseil
Comité des ressources humaines		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Supervise les principes, politiques et programmes de la Banque en matière de rémunération ■ Recommande à l'approbation du Conseil la rémunération à verser au chef de la direction et aux membres du Groupe de la direction, y compris les primes incitatives, qui tiennent compte des facteurs liés à la durabilité environnementale, aux questions sociales et à la gouvernance ■ Assume la responsabilité des stratégies de gestion des talents et de ressources humaines 	●	Examen de la rémunération à verser au chef de la direction et aux membres du Groupe de la direction pour l'exercice 2024, qui tenait compte des pratiques de durabilité environnementale, sociales et de gouvernance dans le cadre du régime incitatif à court terme de la Banque et d'un facteur de modification ⁽²⁾ axé sur le climat discrétionnaire se rapportant aux progrès accomplis à l'égard des priorités stratégiques du <i>Plan directeur sur le climat RBC</i> ⁽³⁾ dans le cadre du programme incitatif à moyen et à long terme, comme il est décrit plus en détail dans la section <i>Analyse de la rémunération</i> de notre <i>circulaire de sollicitation de procurations 2025</i> , et recommandation de son approbation au Conseil
	●	Réception de mises à jour sur la dotation en personnel à l'échelon de la haute direction et sur les progrès atteints à l'égard des objectifs liés à la représentation lors de chaque réunion ordinaire
	●	Réception de mises à jour sur les audits sur l'équité raciale réalisés par des tiers à l'égard des pratiques en matière d'emploi et des pratiques d'affaires et commerciales de la Banque (également reçues par le Comité de la gouvernance)
Comité de gestion du risque		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Supervise les risques importants et émergents pour la Banque, notamment les risques environnementaux et sociaux ■ Recommande à l'approbation du Conseil notre cadre de gestion de l'appétit pour le risque, qui intègre la prise en compte des risques environnementaux et sociaux dans la prise de décisions relatives à la gestion des risques 	●	Approbation de la politique d'entreprise sur l'adéquation des fonds propres mise à jour, qui a intégré des risques liés au climat aux termes de la <i>Ligne directrice B-15</i> du BSIF
	●	Examen des résultats des simulations de crise annuelles, qui portaient notamment sur des scénarios de risques physiques et de transition liés au climat (conjointement avec le Comité d'audit)
	●	Réception de mises à jour sur les risques environnementaux et sociaux, y compris les tendances sectorielles, les faits nouveaux en réglementation et les points de vue des parties prenantes relativement aux changements climatiques
	●	Examen du Cadre d'appétit pour le risque et recommandation de son approbation au Conseil et approbation du Cadre de gestion du risque (CGR) d'entreprise; ces deux cadres prennent en compte les risques environnementaux et sociaux

(1) À compter du 30 janvier 2025, le Comité d'audit a pris en charge la responsabilité d'approuver la présentation de l'information annuelle sur la durabilité de l'entreprise de la Banque. Auparavant, le Comité de gouvernance assumait cette responsabilité.

(2) Exclut le chef de la direction et chef de groupe, RBC Marchés des Capitaux, qui participe au programme de rémunération de Marchés des Capitaux. La section *Rémunération de la Haute direction* de notre *circulaire de sollicitation de procurations 2025* (p. 84) explique comment les facteurs liés à la durabilité sont inclus dans le programme de rémunération de Marchés des Capitaux.

(3) Le Conseil a approuvé la rémunération à verser au chef de la direction et aux membres du Groupe de la direction en décembre 2024 (exercice 2025), avant l'adoption par le Conseil du *Plan directeur sur le climat RBC* révisé, le *Plan directeur sur les aptitudes RBC* et le *Plan directeur sur les occasions inclusives RBC*.

Pour plus de détails sur le mandat de surveillance de la durabilité du Conseil, voir la section *Questions de durabilité* de notre [circulaire de sollicitation de procurations 2025](#) (p. 34).

Pour appuyer au mieux RBC dans la concrétisation de sa raison d'être – contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités –, tous les administrateurs se doivent d'avoir une expérience des questions environnementales, sociales ou de gouvernance, qu'ils pourront avoir acquise de différentes façons, par exemple dans le cadre de leur expérience professionnelle ou de leur formation. L'expérience relative à l'environnement (y compris les questions liées au climat) comprend l'expérience acquise en tant que cadre dirigeant, administrateur ou conseiller d'une grande organisation visant à intégrer les questions liées à l'environnement ou au climat dans les activités, y compris la stratégie, la gestion du risque, la divulgation et la mesure de l'impact, ou d'une organisation axée sur les questions liées au climat ou à la durabilité environnementale. L'expérience relative aux questions de société est acquise dans le cadre de la gestion ou de la supervision des ressources humaines, d'initiatives en matière d'inclusion, de santé et de sécurité, de développement et d'investissement communautaire, ou de questions de durabilité sociale, soit en tant que cadre dirigeant, administrateur ou conseiller, soit en participant à des organismes de bienfaisance et sans but lucratif qui font progresser les initiatives communautaires, sociales et de diversité.

Pour assurer l'efficacité de la surveillance des questions de durabilité et la mobilisation du Conseil, il faut que les administrateurs suivent l'évolution rapide du contexte et en saisissent la complexité. Nous collaborons avec le Conseil et ses comités pour établir notre approche en matière de formation. Pour plus de détails, voir la section *Accent sur la formation continue* de notre [circulaire de sollicitation de procurations 2025](#) (p. 47) ; il y est question de formations sur la durabilité.

Surveillance de la durabilité par la direction

Nous adoptons, pour élaborer nos programmes phares et nos priorités en matière de durabilité, une démarche rigoureuse qui tient compte des moteurs de prospérité économique et des forces du changement qui touchent ceux que nous servons.

La responsabilité globale de l'établissement et de la surveillance de nos priorités stratégiques en matière de durabilité, conformément à notre [cadre de la raison d'être](#), incombe aux membres du [Groupe de la direction](#), comme suit :

- L'établissement et la surveillance des progrès accomplis dans la mise en œuvre de notre stratégie climatique, tel qu'énoncée dans [le Plan directeur sur le climat RBC](#), sont dirigés par le chef des services juridiques et chef de l'administration.
- L'établissement et la surveillance des progrès accomplis au regard du [Plan directeur sur les occasions inclusives RBC](#) et de notre [Plan directeur sur les aptitudes RBC](#) sont dirigés par le chef des ressources humaines.

Le Conseil et le Groupe de la direction assurent la surveillance, et l'exécution est appuyée par des instances de gouvernance, des unités opérationnelles et des unités fonctionnelles.

Stratégie et surveillance

Le Conseil de direction sur la durabilité, anciennement connu sous le nom de Conseil de direction ESG, a été conçu pour offrir des conseils stratégiques en matière de durabilité, y compris le climat. En 2024, les membres du Conseil de direction sur la durabilité ont été remaniés pour inclure des délégués du Groupe de la direction pour chaque division opérationnelle et unité fonctionnelle. Le Conseil de direction sur la durabilité est présidé par le premier vice-président, Impact et développement durable. Les recommandations du Conseil de direction sur la durabilité sont présentées aux membres du Groupe de la direction.

En 2024, nous avons également continué d'améliorer notre gouvernance climatique, en créant un Conseil de direction sur le climat qui supervise la stratégie climatique de la Banque (y compris les progrès accomplis au regard des objectifs et des cibles) et en prenant des décisions liées aux questions climatiques stratégiques. Le Conseil de direction sur le climat formule également des recommandations au Groupe de la direction sur les décisions importantes en matière de climat soumises à l'approbation de la direction, comme les mises à jour de notre stratégie, de nos cibles et de nos objectifs. Il est présidé par le vice-président, Stratégie et gouvernance climatiques, et est composé de délégués du Groupe de la direction de certains secteurs d'activité et certaines fonctions. Avec la création de ce Conseil, nous avons mis fin au Comité directeur sur le climat et au Forum sur la performance et l'information climatiques.

Afin d'orienter la prise de décisions sur les questions les plus fréquentes et de garantir le lien entre le Conseil de direction sur la durabilité et le Conseil de direction sur le climat, certains membres appartiennent à ces deux entités.

Outre le Conseil de direction sur la durabilité et le Conseil de direction sur le climat, il existe d'autres instances et forums de gouvernance au sein de la direction, notamment :

- **Comité directeur de l'accessibilité** – Établit l'orientation stratégique générale et les priorités à court terme pour supprimer les obstacles qui peuvent entraver la pleine participation des [personnes handicapées](#) à RBC et surveille les commentaires des personnes handicapées sur les progrès de RBC.
- **Conseil de direction sur la diversité** – Favorise la réalisation de la stratégie de RBC en matière d'inclusion.
- **Conseil d'administration RBC Fondation** – Assure le leadership, la prestation de conseils et la supervision des questions relatives aux investissements dans la collectivité.
- **Centre d'excellence, Intelligence artificielle responsable (comprend le Comité directeur de l'IA responsable)** – Assure la supervision et le soutien entourant la mise en œuvre de pratiques responsables en matière d'intelligence artificielle dans l'ensemble de l'organisation, dont tous les experts sont mis à contribution à cette fin.

Information et gestion du risque

Le Comité informationnel RBC passe en revue et approuve certaines informations liées à la durabilité, y compris le présent rapport. Le Conseil informationnel ESG, sous-comité du Comité informationnel, a pour mandat d'orienter et d'encadrer la communication de l'information, d'appuyer l'exécution des contrôles et d'assurer la gouvernance à l'échelle de l'entreprise en ce qui a trait à la durabilité. Il permet à RBC de réagir à l'évolution de l'écosystème d'information sur la durabilité, aux demandes croissantes des investisseurs et au besoin de rehausser les contrôles dans ce domaine en plein essor.

Le [Comité de surveillance du risque réputationnel](#) donne des conseils, prend des décisions et surveille les risques concernant les opérations, les relations avec les clients et les tiers, les produits, les services, les projets et les stratégies qui présentent un risque réputationnel potentiellement important, y compris des risques environnementaux et sociaux.

Le Comité de gestion du risque du Groupe supervise le CGR, lequel porte sur les risques environnementaux et sociaux. Le CGR est décrit plus en détail à la section [Gestion du risque](#).

Pour plus de détails sur la gestion des risques environnementaux et sociaux, y compris le risque climatique, voir les sections [Gestion des risques environnementaux et sociaux](#) et [Gestion des risques liés au climat](#) dans le volet *Climat*.

Interaction avec les actionnaires et les autres parties prenantes

RBC collabore avec ses actionnaires et les autres parties prenantes toute l'année sur divers sujets, notamment les questions stratégiques, financières et liées au risque dans le contexte macroéconomique et opérationnel général, ainsi que le climat, le capital humain et l'inclusion et la gouvernance. Notre Conseil d'administration, qui encourage toutes les parties prenantes à fournir une rétroaction pertinente et opportune, favorise un dialogue constructif et examine régulièrement si les interactions de la Banque avec les actionnaires et les autres parties prenantes sont conformes aux meilleures pratiques.

Pour plus de détails, voir notre [site Web consacré aux relations avec les investisseurs](#).

Facteurs liés à la durabilité pour la rémunération des membres de la Haute direction

La responsabilité et la transparence à l'égard de la rémunération des membres de la Haute direction demeurent d'importantes priorités pour les émetteurs, les actionnaires et les autres parties prenantes.

À titre de banque mondiale, nous reconnaissons la responsabilité qui nous incombe de cerner, de comprendre et de gérer les risques et les occasions liés à la durabilité qui comptent le plus pour nos parties prenantes et pour notre entreprise. Nous continuons d'améliorer et de perfectionner nos stratégies en matière de durabilité en tenant compte des leçons tirées et en s'adaptant à un contexte particulièrement dynamique et en rapide évolution. Nous mettons également l'accent sur la responsabilité et la transparence, notamment en dévoilant la façon dont nous intégrons nos stratégies, nos engagements, nos cibles et nos objectifs en matière de durabilité à la rémunération variable des membres de la Haute direction.

Les objectifs de rendement individuels du chef de la direction et du Groupe de la direction¹ dans notre Programme d'encouragement à court terme sont associés au rendement financier de RBC, aux résultats des clients, et à la contribution à nos objectifs en matière de risque et de stratégie, y compris les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Depuis 2023, le Programme d'encouragement à moyen terme (PEMT) et le Programme d'encouragement à long terme (PELT) du chef de la direction et du Groupe de la direction¹ comprennent des engagements climatiques à moyen terme liés aux priorités du Plan directeur sur le climat RBC². Cette évaluation axée sur le climat incite davantage le chef et le Groupe de la direction à accélérer la progression de RBC par rapport à ces priorités ; elle permet aussi au Conseil de reconnaître ces efforts en appliquant une pondération aux primes d'encouragement à moyen terme (EMT) et à long terme (ELT), en fonction des mesures prises pour appuyer notre stratégie climatique.

Pour plus de détails sur la rémunération des membres de la Haute direction de RBC, voir la section *Analyse de la rémunération* de notre [circulaire de sollicitation de procurations 2025](#) (page 65), où l'on décrit l'approche que nous suivons en la matière (philosophie et principes sous-jacents).

Déontologie et confiance

Notre vision est de compter parmi les institutions financières les plus respectées et les plus florissantes au monde. Cela impose à RBC de servir ses clients avec intégrité et de mériter toujours leur confiance.

Nous percevons la déontologie comme étant l'expression de notre culture par les comportements, le jugement, les décisions, les mesures et l'absence de mesures de notre entreprise et de ses employés. Nous croyons que des principes de gouvernance, des systèmes et des processus de contrôle efficaces soutiennent les attentes qu'ont nos employés les uns envers les autres et jouent un rôle clé dans le maintien de notre culture d'intégrité. Nous nous efforçons d'appliquer les normes de conduite les plus élevées afin de gagner la confiance de nos clients et des autres parties prenantes.

L'une de nos priorités consiste à appliquer des principes, des politiques et des procédures qui favorisent l'intégrité et nous aident à agir conformément aux lois et à la réglementation en vigueur. Nous croyons à la transparence et à la responsabilité, qui sont les pierres angulaires de la gouvernance responsable, et nous entendons continuer d'améliorer nos pratiques et notre production d'information en réponse aux changements apportés à la réglementation et aux meilleures pratiques émergentes.

En matière de déontologie et de confiance, nos principaux champs d'action sont les suivants :

- Cadre des risques liés à la culture et à la conduite des affaires RBC, et souci de l'entreprise visant à garantir que nos comportements, nos jugements, nos décisions et nos mesures se traduisent par des résultats justes pour les clients et les employés
- Programmes de lutte antiblanchiment/lutte contre le financement d'activité terroriste (LAB/LFAT), de sanctions et de prévention de la corruption, qui sont collectivement appelés le Programme de lutte contre les crimes financiers
- Politiques en matière de lobbying et de contributions politiques (voir la section [Lobbyisme et contributions politiques](#))
- Payer notre juste part d'impôts (voir la section [Fiscalité](#))

La façon d'atteindre nos résultats compte autant que les résultats eux-mêmes. Cet objectif est ancré dans notre culture, nos mandats et nos programmes de rémunération. Nous fixons des attentes en vue de favoriser une culture sensibilisée au risque et axée sur la volonté d'« Agir à bon escient ». Ces attentes s'articulent autour des éléments suivants :

- Nos valeurs
- Notre Code de déontologie
- Principes de gestion du risque et Cadre général de gestion du risque (CGR)
- Limites et énoncés de tolérance au risque
- Règles, pratiques et politiques de conduite réglementaires
- Processus de gestion du rendement

Conseil d'administration

Le Conseil établit les normes de conduite les plus élevées qui soient à RBC et s'attend à ce que tous les respectent afin de gagner et de conserver la confiance de nos clients, de nos employés, de nos actionnaires, ainsi que des collectivités où nous exerçons nos activités. De plus, le Conseil, avec le concours de la direction, donne le ton et favorise une culture d'ouverture et de transparence au sein de RBC.

Le Comité de la gouvernance du Conseil supervise la gestion de notre culture et de nos comportements au regard de nos valeurs, de notre Code de déontologie, de notre Code de déontologie des fournisseurs, et de notre Cadre des risques liés à la culture et à la conduite des affaires RBC. Il surveille également les tendances émergentes et les meilleures pratiques par le biais de l'information fournie par le Conseil et ses comités sur les risques relatifs à la culture et à la conduite, comme les résultats des clients, la conduite de l'entreprise et des employés et la culture de risque, ainsi que l'impact sur l'intégrité des marchés financiers où nous exerçons nos activités, sans oublier sur notre réputation.

Notre Code de déontologie

Nos valeurs et notre Code de déontologie guident nos comportements et nos décisions lorsque nous interagissons avec nos clients, nos investisseurs, nos employés et les collectivités où nous exerçons nos activités. L'esprit et l'intention du Code de déontologie contribuent à favoriser une culture fondée sur la confiance, la dignité et le respect pour tous. Nous exigeons de nos employés et contractuels qu'ils réussissent notre programme de formation sur le Code de déontologie et qu'ils s'engagent à le respecter dans les 30 jours suivant leur embauche et, par la suite, annuellement. Les administrateurs doivent attester chaque année qu'ils ont lu et compris le Code de déontologie et certifier qu'ils s'y conforment. Tous les deux ans, le Conseil passe en revue et met à jour notre Code de déontologie.

À RBC, l'évaluation du rendement global des employés est fondée sur les résultats et les comportements. Tout comportement inapproprié constituant une violation du Code de déontologie ou un manquement aux responsabilités du mandat est pris en compte dans l'évaluation de l'employé. Le non-respect du Code de déontologie peut avoir une incidence négative sur la cote de rendement de l'employé et sur sa rémunération ; il peut même entraîner des mesures disciplinaires, y compris la cessation d'emploi.

Les services Ressources humaines et Gestion des risques du Groupe produisent un rapport périodique sur les risques liés à la ligne de conduite et à la culture, qui présente un portrait global de la conduite au sein de RBC et est remis au Comité de la gouvernance du Conseil. Ce rapport traite notamment des éléments suivants :

- Taux de réussite de la formation sur le Code de déontologie de RBC, comme indiqué dans le [tableau 3](#) ci-dessous
- Analyse des manquements au Code de déontologie et mesures correctives prises à cet égard
- Description des initiatives liées au Code de déontologie

Tableau 3. Formation sur le Code de déontologie de RBC

	Objectifs	2024	2023	2022
Employés qui ont satisfait à l'exigence de formation sur le Code de déontologie de RBC ⁽¹⁾	>98 %	99,3 %	99,2 %	98,6 %

(1) Représente les taux de réussite de la formation sur le Code de déontologie de RBC. Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank et de RBC Brewin Dolphin. Les employés de City National Bank doivent suivre la formation sur le Code de déontologie de RBC. Toutefois, cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale, d'où proviennent les taux de réussite. RBC Brewin Dolphin sera intégrée à notre plateforme RH principale et suivra les formations de RBC en 2025, y compris celle sur le Code de déontologie. Le taux de 2022 pour la même période exclut BlueBoy Asset Management, car cette filiale n'avait pas été intégrée à notre plateforme RH principale.

Promotion d'une culture et d'une ligne de conduite positives

Nous nous efforçons de maintenir un milieu de travail où la possibilité de s'exprimer et la diversité de pensée sont considérées comme essentielles. Notre modèle de leadership, qui établit les attentes quant aux comportements clés que doivent manifester nos employés, encourage ceux-ci à s'exprimer pour le bien de notre entreprise. De plus, conformément à notre Code de déontologie, tous les employés sont tenus de signaler les inconduites réelles ou présumées, y compris les leurs. Dans certaines circonstances, le signalement d'une inconduite est également appelé alerte éthique, et cette définition varie d'un territoire à l'autre. Par conséquent, la prise de parole et le signalement d'une inconduite ne se limitent pas à ce terme couramment utilisé. Les employés sont invités à signaler toute préoccupation à leur supérieur, à un cadre supérieur, aux Ressources humaines ou au service Conformité.

Dans le monde entier, l'Infoligne Déontologie permet aux employés, aux contractuels, aux cadres supérieurs et aux administrateurs de signaler en toute confidentialité les comportements qui pourraient soit constituer des infractions au Code de déontologie, à nos politiques ou aux lois en vigueur, soit être contraires à l'éthique, ce qui ferait courir des risques à RBC. Cette infoligne sécurisée et administrée par un tiers peut être utilisée en tout temps et permet de signaler une inconduite de façon anonyme. Nous avons reçu 646 signalements en 2024 (544 en 2023 et 407 en 2022).

Conformément à ses valeurs, RBC traite ses employés de façon juste et transparente lorsqu'ils font des signalements. Au besoin, des enquêtes sont menées par des professionnels des Ressources humaines, de Conformité, du Groupe juridique, du service de sécurité de l'information et protection des renseignements personnels, d'Audit interne ou du Service central des enquêtes de RBC, ou par des enquêteurs externes indépendants. En plus de traiter les inconduites, nous prenons note des conclusions des enquêtes et, au besoin, nous formulons des recommandations visant à améliorer notre milieu de travail.

Il n'y a pas de représailles contre les employés qui font part de leurs préoccupations ou qui signalent un cas réel ou possible d'inconduite. Nous exerçons une surveillance active des cas potentiels de représailles, ce qui signifie, dans certaines situations, faire un suivi périodique auprès des employés qui soulèvent des préoccupations afin de cerner les gestes ou comportements qui pourraient être considérés comme des formes de représailles, et passer en revue les décisions liées aux cotes de rendement et à la rémunération touchant les personnes qui signalent des inconduites. Tous les gestionnaires de personnes sont tenus de maintenir un milieu où les représailles sont interdites, de signaler sans délai à leur supérieur immédiat tout cas réel ou potentiel d'inconduite, et de faire un suivi jusqu'à ce que la situation soit réglée.

Politiques connexes

Détermination et gestion des conflits d'intérêts

La *Loi sur les banques du Canada* et d'autres lois, règlements ou lignes directrices exigent de RBC qu'elle maintienne les contrôles et processus requis pour repérer, évaluer, gérer et surveiller les conflits d'intérêts. La Politique des conflits d'intérêts RBC et les normes de contrôle connexes définissent les exigences auxquelles nous devons satisfaire pour gérer les conflits entre, d'une part, nos intérêts et ceux de nos employés ou contractuels et, d'autre part, les intérêts de nos fournisseurs, de nos clients, des fonctionnaires, des auditeurs externes et des autres tiers.

S'il y a ou semble y avoir un conflit d'intérêts, les parties impliquées doivent prendre les mesures nécessaires pour le gérer et, dans certains cas, pour l'éliminer. Si plus d'un conflit d'intérêts existe pour une situation donnée, les conflits doivent être traités et gérés ensemble.

Dans le cadre de son mandat de contrôle déontologique, le Comité de la gouvernance du Conseil établit la procédure à suivre et supervise la résolution des conflits d'intérêts. Si des intérêts personnels ou professionnels d'administrateurs et de membres de la Haute direction sont susceptibles d'entrer en conflit avec ceux de RBC, les personnes concernées doivent déclarer dans les plus brefs délais la nature et la portée de ce conflit, par écrit ou en demandant que cette déclaration soit consignée dans le procès-verbal de la réunion pertinente du Conseil ou du comité concerné. En cas de conflit d'intérêts, l'administrateur ou le membre de la Haute direction visé par le conflit d'intérêts doit quitter la réunion pendant la durée des discussions sur la question conflictuelle et, s'il s'agit d'un administrateur, s'abstenir de voter ou de prendre part à la décision.

La gestion des conflits d'intérêts concernant tous les autres employés est couverte dans le Code de déontologie.

Le Comité d'audit du Conseil a adopté une politique selon laquelle il doit approuver au préalable les services d'audit et les autres services (dans les limites des catégories autorisées de services sans lien avec l'audit) fournis par notre auditeur externe. Cette politique nous interdit de faire appel à notre auditeur externe pour la prestation de services classés dans des catégories interdites de services sans lien avec l'audit, entre autres les services prévoyant une entente de commission ou qui pourraient autrement compromettre l'indépendance de l'auditeur (p. ex. tenue de livres, actuariat, externalisation d'audit interne).

Programme de lutte contre les crimes financiers

Le programme de lutte contre les crimes financiers vise à prévenir, détecter et signaler les activités suspectes, par exemple l'utilisation de nos produits, services ou modes de prestation à des fins de blanchiment d'argent, de financement d'activité terroriste ou de corruption, et les activités qui peuvent contrevenir aux sanctions économiques en vigueur.

Il a pour but de réduire le risque que des produits ou services de RBC soient utilisés pour perpétrer des crimes financiers afin de protéger nos clients, nos actionnaires, notre personnel et les collectivités, et d'assurer la conformité de nos activités avec les lois et règlements en vigueur dans les territoires où nous sommes présents. Notre cadre mondial, nos politiques et nos procédures définissent notre appétit pour le risque ainsi que les exigences minimales en matière de lutte antiblanchiment, de lutte contre le financement d'activité terroriste, de sanctions économiques et de prévention de la corruption auxquelles RBC doit se conformer.

Notre programme de lutte contre les crimes financiers nous aide à maintenir les normes professionnelles et éthiques les plus élevées dans la conduite de nos affaires et accorde la plus haute importance à notre réputation, à notre honnêteté et à notre intégrité. En complément au Code de déontologie, RBC dispose d'un programme de formation en ligne sur la lutte antiblanchiment, la lutte contre le financement d'activité terroriste et les sanctions économiques que tous les employés doivent suivre chaque année. RBC assure également une formation annuelle en ligne sur la prévention de la corruption pour les employés qui sont plus exposés à ce risque.

Pour plus de détails, voir l'[Approche mondiale RBC de lutte contre les crimes financiers](#).

Tableau 4. Formation de RBC sur la LAB/LFAT et les sanctions économiques et formation sur la prévention de la corruption

	Objectifs	2024	2023	2022
Employés et contractuels qui ont satisfait à l'exigence de formation sur la LAB/LFAT et les sanctions économiques de RBC ⁽¹⁾	>98 %	99,2 %	99,0 %	98,2 %
Employés et contractuels qui ont satisfait à l'exigence de formation sur la prévention de la corruption de RBC ⁽²⁾	>98 %	99,1 %	99,0 %	98,0 %

(1) Représente les taux de réussite de la formation sur la LAB/LFAT et les sanctions économiques de RBC. Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank et de RBC Brewin Dolphin, car ces filiales n'ont pas été intégrées à notre plateforme RH principale. Le taux de 2022 pour la même période exclut BlueBay Asset Management, car cette filiale n'avait pas été intégrée à notre plateforme RH principale. Les employés de City National Bank, de RBC Brewin Dolphin et de BlueBay Asset Management devaient suivre une formation sur la LAB/LFAT et les sanctions économiques propre aux filiales pour les périodes indiquées. BlueBay Asset Management a été intégrée à notre plateforme RH principale en 2023.

(2) Représente les taux de réussite de la formation sur la prévention de la corruption de RBC pour les employés qui sont plus exposés à ce risque. Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank et de RBC Brewin Dolphin, car ces filiales n'ont pas été intégrées à notre plateforme RH principale. Le taux de 2022 pour la même période exclut BlueBay Asset Management, car cette filiale n'avait pas été intégrée à notre plateforme RH principale. Les employés concernés de City National Bank, de RBC Brewin Dolphin et de BlueBay Asset Management devaient suivre une formation sur la prévention de la corruption propre aux filiales pour les périodes indiquées. BlueBay Asset Management a été intégrée à notre plateforme RH principale en 2023.

Comportements anticoncurrentiels

La politique de conformité aux lois sur la concurrence et antitrust RBC et nos normes de contrôle s'appliquent à tous les employés et contractuels de RBC dans le monde. Elles traitent des éléments communs des lois antitrust et de la concurrence qui s'appliquent dans les principaux territoires où nous exerçons nos activités. De plus, notre programme de formation sur les lois sur la concurrence et antitrust est offert aux employés du monde entier et est obligatoire pour ceux qui occupent des rôles et des postes davantage exposés à ces risques.

Il incombe aux employés de RBC de reconnaître et d'éviter les pratiques de concurrence déloyale en signalant toute situation préoccupante ou infraction potentielle et en prenant sans délai les mesures qui s'imposent.

Risque fiduciaire

La politique générale du risque fiduciaire de RBC exige l'identification, l'analyse, la gestion et l'atténuation du risque fiduciaire inhérent à nos activités ou découlant de nos activités particulières et de nos relations avec les clients au sein de RBC ou de ses filiales. Cette politique exige que des contrôles soient établis pour atténuer le risque fiduciaire, notamment que les divisions opérationnelles et les unités fonctionnelles exercent une surveillance et un suivi efficaces.

Lobbyisme et contributions politiques

Politiques publiques et promotion des intérêts

RBC estime qu'une entreprise citoyenne responsable se doit de participer activement et de manière constructive aux consultations entourant les politiques gouvernementales. Un dialogue ouvert entre le gouvernement, les organismes de réglementation, le public et le milieu des affaires peut contribuer à une meilleure compréhension des enjeux et à des décisions éclairées par le gouvernement et les organismes de réglementation, ce qui est avantageux pour nos actionnaires, pour les autres parties prenantes et pour les collectivités où nous exerçons nos activités.

Nous sommes résolus à respecter des normes élevées en matière d'éthique dans toutes nos relations avec les représentants du gouvernement et des organismes de réglementation. Nous participons à des activités de défense d'intérêts en matière de politiques publiques, communiquant de façon légale et appropriée avec des décideurs et des autorités de réglementation à propos d'enjeux qui touchent notre entreprise, et nous déclarons nos activités de lobbyisme dans la mesure requise pour en assurer la transparence et la responsabilité.

Gouvernance et surveillance

RBC dispose de politiques internes et externes régissant son comportement dans le domaine de la citoyenneté d'entreprise. Le Comité de la gouvernance du Conseil est tenu d'informer ce dernier des questions touchant les relations avec les gouvernements, ainsi que de l'état et du caractère adéquat de nos efforts visant à établir et entretenir des relations fructueuses avec les organismes de réglementation et les gouvernements. Ce comité reçoit périodiquement des rapports sur les activités de défense d'intérêts menées au Canada et aux États-Unis (É.-U.), y compris sur l'objet de ces activités, nos interactions avec les fonctionnaires clés concernant les réformes réglementaires et législatives, ainsi que nos liens avec des associations commerciales et d'autres participants du secteur. Aux États-Unis, le Conseil d'administration de RBC USA Holdco Corporation passe en revue les rapports annuels concernant les activités liées au comité d'action politique fédérale RBC USA Holdco Corporation.

Lobbyisme

La transparence et la responsabilité sont essentielles au maintien de l'intégrité dans nos activités de lobbyisme. Au moyen de notre Code de déontologie, de notre Politique sur la prévention de la corruption, de notre Politique générale de lobbying, des procédures relatives aux lobbyisme au Canada et aux États-Unis, de la formation annuelle et d'autres contrôles obligatoires, nous nous assurons de notre conformité aux lois applicables concernant la communication avec les autorités gouvernementales des territoires où nous exerçons des activités, y compris les exigences d'information. En vertu de ces politiques et procédures, les employés doivent obtenir l'autorisation des cadres supérieurs pour pratiquer des activités de lobbyisme pour le compte de RBC. Le vice-président, Affaires gouvernementales, est responsable de ces politiques et procédures et des rapports déposés par RBC.

La majeure partie de nos activités de lobbyisme sont menées au Canada, particulièrement au niveau fédéral, ainsi qu'aux États-Unis.

Pour plus de détails sur les communications à déclaration obligatoire et obtenir des renseignements supplémentaires relatifs au Canada, consulter les sites Web suivants :

- [Commissariat au lobbying du Canada](#)
- [Alberta](#)
- [Colombie-Britannique](#)
- [Manitoba](#)
- [Nouveau-Brunswick](#)
- [Terre-Neuve-et-Labrador](#)
- [Nouvelle-Écosse](#)
- [Ontario](#)
- [Québec](#)
- [Saskatchewan](#)
- [Yukon](#)

Aux États-Unis, le Congrès américain rend accessibles au public nos rapports sur nos activités de lobbyisme auprès du gouvernement fédéral. Ces documents précisent nos dépenses trimestrielles en la matière, les dossiers visés et les noms des personnes enregistrées pour mener de telles activités pour le compte de RBC. L'information se trouve à l'adresse disclosures.house.gov. Au 31 décembre 2024, deux lobbyistes étaient enregistrés pour RBC auprès du gouvernement fédéral (contre deux au 31 décembre 2023 et deux au 31 décembre 2022).

D'autres employés sont enregistrés à titre de lobbyistes auprès de certains États et municipalités. Leurs activités de lobbyisme touchent principalement des questions d'approvisionnement.

Tableau 5. Principales prises de position sur les politiques financières en 2024

Enjeux	Organisme gouvernemental responsable et autres parties prenantes	Faits importants, et prises de position et activités de RBC
Enjeux touchant la consommation	Gouvernement du Canada	RBC a participé, directement et par l'intermédiaire d'associations sectorielles, à des discussions visant à améliorer le cadre de protection des consommateurs des banques sous réglementation fédérale.
Technologie/ données utilisées	Gouvernement du Canada et autres parties prenantes	RBC a participé, directement et par l'intermédiaire d'associations sectorielles, à des discussions sur la mise à jour des politiques et du cadre réglementaire afin qu'ils reflètent l'évolution de la technologie. Il a entre autres été question de consultations sur des enjeux tels qu'un système bancaire ouvert et la législation sur la protection des renseignements personnels.
Système de paiements	Gouvernement du Canada et autres parties prenantes	RBC a participé à des consultations gouvernementales sur des questions touchant les paiements, y compris la surveillance du système de paiement du secteur détail, les commissions d'interchange, et la modernisation du système canadien de paiements.
Fiscalité	Gouvernement du Canada et autres parties prenantes	RBC a défendu, directement et par l'intermédiaire d'associations sectorielles, le principe de la neutralité fiscale, et plaidé en faveur d'un régime fiscal efficace qui favorise la croissance, l'investissement et la compétitivité internationale.
Enjeux structurels	Gouvernement du Canada	RBC a participé, directement et par l'intermédiaire d'associations sectorielles, à des discussions sur la structure du secteur canadien des services financiers.
Services bancaires	Sénat américain, Chambre des représentants, Réserve fédérale, Commission des valeurs mobilières des États-Unis, Office of the Comptroller of the Currency et Compagnie fédérale d'assurance de dépôts bancaires	RBC a participé, directement et par l'intermédiaire d'associations sectorielles, à des discussions et à la soumission d'avis écrits sur des questions relatives au cadre des fonds propres et aux exigences en matière de liquidités pour les banques, au Sunshine Protection Act, à l'assurance-dépôts et à l'accès juste au niveau fédéral.
Institutions financières/ placements/ valeurs mobilières	Sénat, Chambre des représentants, SEC (États-Unis)	RBC a participé, directement et par l'intermédiaire d'associations sectorielles, à des discussions et à des activités de défense d'intérêts sur des questions liées aux propositions d'information relative au climat, aux propositions de compensation de trésorerie, aux propositions relatives aux conflits d'intérêts, aux obligations d'information de délit d'initié des États-Unis, à la règle fiduciaire (« Fiduciary Rule ») du département du Travail et à l'application des technologies émergentes.
Fiscalité	Sénat américain, Chambre des représentants et département du Trésor des États-Unis	RBC a participé, directement et par l'intermédiaire d'associations sectorielles, à des discussions et à des activités de défense d'intérêts portant sur la réforme du Code fiscal américain, notamment le crédit d'impôt pour habitation à loyer modique, le financement des infrastructures et la révision de la politique fiscale internationale.

Affiliations et associations

En plus d'entretenir des échanges directs avec des représentants de gouvernements, nous faisons partie d'associations qui peuvent interagir avec des agents gouvernementaux sur des questions touchant le secteur des services financiers. Ces associations font la promotion d'objectifs importants pour RBC, ses clients et la collectivité en général sur le plan des politiques publiques. Le fait que RBC fasse partie de ces divers groupes ou qu'elle leur offre du soutien financier ne signifie pas qu'elle appuie toutes les positions prises par eux ou par leurs autres membres. Lorsque ces positions diffèrent de celles de RBC, nous nous engageons à exprimer notre point de vue au besoin.

Voici les principaux organismes et les principales associations commerciales dont RBC fait partie ou auxquels elle est affiliée moyennant des cotisations et qui pourraient participer à des activités de lobbying auprès de gouvernements :

De 50 000 \$ à 200 000 \$

- Conseil canadien des affaires
- Loan Syndications and Trading Association
- Chambre de commerce du Canada
- UK Finance
- Structured Finance Association
- Association for Financial Markets in Europe
- Institute of International Bankers

Plus de 200 000 \$

- Bank Policy Institute
- Association des banquiers canadiens
- Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
- Futures Industry Association
- Association canadienne du commerce des valeurs mobilières
- Securities Industry and Financial Markets Association
- Institut des fonds d'investissement du Canada

Aux États-Unis, les associations commerciales rendent compte chaque année à leurs membres de la proportion des cotisations perçues qui est affectée aux dépenses de lobbying. En vertu de l'article 162(e) de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis, ces dépenses ne sont pas déductibles. Elles sont déclarées au cours du trimestre civil pendant lequel les cotisations sont payées. Au cours de l'année civile 2024, RBC a ainsi dépensé 267 095 \$ US (contre 315 652 \$ US en 2023 et 226 607 \$ US en 2022).

Investissements dans la collectivité de RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U.

Les investissements dans la collectivité de RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. sont en accord avec les ambitions de notre [Cadre de raison d'être](#) : soutenir la transition vers une économie à [zéro émission nette](#), doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir et favoriser des occasions de [prospérité](#) plus inclusives. RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. émettent des directives strictes quant à la nature de leurs investissements dans la collectivité, y compris de leurs dons, précisant notamment qu'ils ne peuvent pas servir à la défense d'intérêts politiques ni à des fins religieuses ou sectaires.

RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. ne font pas de dons à des organismes de bienfaisance, sans but lucratif ou de défense d'intérêts politiques.

Contributions et activités politiques

Le Code de déontologie de RBC précise que les contributions et activités politiques des employés doivent être faites en leur propre nom, à leurs frais et hors des heures de travail, et non en tant que représentants de RBC ou en utilisant les ressources de RBC de quelque nature que ce soit. Les employés sont informés que certains territoires imposent des restrictions à l'égard des contributions ou activités politiques (y compris les activités de bénévolat et de lobbying) de sociétés et de leurs employés. Nous avisons les employés de prendre connaissance des divers règlements, lois et politiques avant de faire une contribution politique. En outre, nous indiquons aux employés qui ont des questions la marche à suivre pour obtenir des précisions et des conseils auprès de leur directeur ou du service de la Conformité.

Le 1^{er} janvier 2018, RBC a cessé de soutenir financièrement des candidats ou partis politiques.

Au Canada, il est interdit aux sociétés de verser des contributions politiques directement aux candidats ou aux partis politiques fédéraux.

Aux États-Unis, les activités et contributions politiques de RBC font l'objet de restrictions en vertu de lois et règlements du gouvernement fédéral et des États. Ces dispositions régissent notamment l'administration du comité d'action politique fédérale que RBC dirige au niveau fédéral aux États-Unis : RBC USA Holdco Corporation. Ce comité permet aux employés admissibles de soutenir des candidats à une élection fédérale dont les positions sont, selon le comité d'action politique fédérale RBC USA Holdco Corporation, compatibles avec la vision de RBC quant à l'équité, à la transparence et à la compétitivité du marché financier américain. Il reçoit les contributions volontaires d'employés admissibles de RBC qui sont citoyens américains ou résidents permanents des États-Unis. Les activités courantes du comité d'action politique fédérale RBC USA Holdco Corporation sont supervisées par un Conseil d'administration qui approuve les contributions que le comité consent à divers candidats.

RBC ne dirige ni ne soutient aucun « Super PAC » (comité d'action politique sans limite de contributions). RBC ne dirige aucun comité d'action politique intervenant au niveau des États. Les règles fédérales, des États et des municipalités visant à prévenir l'obtention d'accès privilégiés contre paiement imposent des restrictions additionnelles quant aux contributions de sociétés ou d'employés.

Comme l'exige la loi, RBC déclare publiquement les contributions de ses employés au comité d'action politique fédérale RBC USA Holdco Corporation. Toutes les contributions politiques à déclarer sont répertoriées sur le site de la [Federal Election Commission](#). Cette base de données contient les contributions du comité d'action politique fédérale RBC USA Holdco Corporation et les contributions des employés de RBC que nous sommes tenus de déclarer.

En 2024, les contributions consenties aux candidats se sont élevées à 40 500 \$ US (contre 40 500 \$ US en 2023 et 38 500 \$ US en 2022).

De plus, dans quelques municipalités et États américains, RBC verse des contributions dans le cadre de référendums d'initiative populaire lorsque la loi le permet. Les contributions que RBC est tenue de déclarer au Municipal Securities Rule Making Board sont indiquées sur le site [Electronic Municipal Market Access](#).

Fiscalité

Le Comité d'audit du Conseil supervise notre information financière, y compris nos renseignements fiscaux. Nous soumettons chaque année notre stratégie fiscale au Comité d'audit, et nous fournissons régulièrement des mises à jour sur notre position fiscale.

Notre démarche en matière de fiscalité repose sur les principes énoncés dans notre Code de déontologie, est régie par notre Politique de gestion du risque fiscal et intègre les éléments fondamentaux de nos indicateurs de risque. La supervision de notre politique fiscale et la gestion du risque fiscal incombent au Groupe de la direction, au chef des finances et au premier vice-président, Fiscalité.

Nos activités, que nous exerçons dans 29 pays, sont assujetties aux lois fiscales canadiennes et internationales ainsi qu'à divers autres règlements, et l'information s'y rapportant est communiquée aux autorités fiscales compétentes comme l'exige la loi. En 2024, nous avons tiré 89 % de nos revenus de nos activités au Canada et aux États-Unis (contre 87 %³ en 2023 et 84 % en 2022). Les renseignements fiscaux relatifs à ces pays et à notre exploitation internationale figurent dans notre [Rapport annuel 2024](#) (p. 121). De plus, nous fournissons annuellement nos renseignements fiscaux, pays par pays, à l'Agence du revenu du Canada.

Les groupes Fiscalité et Gestion des risques du Groupe examinent régulièrement les activités de RBC et de ses filiales afin de vérifier qu'elles satisfont aux lois fiscales et autres règlements en vigueur.

Notre démarche en matière de fiscalité

En accord avec notre vision et nos valeurs, notre stratégie fiscale est conçue pour garantir la transparence et appuyer notre stratégie commerciale. Nous cherchons à maximiser la valeur pour l'actionnaire en structurant nos unités de manière fiscalement avantageuse, tout en veillant à notre conformité avec l'ensemble des lois et règlements en vigueur afin de parer au risque réputationnel. Conformément à notre Politique de gestion du risque fiscal, nous devons :

- Agir avec intégrité et de manière claire, ouverte et honnête relativement à toutes les questions fiscales.
- Harmoniser notre stratégie fiscale à notre stratégie commerciale visant à appuyer uniquement les opérations de bonne foi effectuées à des fins professionnelles et ayant une substance économique.

- Veiller à ce que les opérations intersociétés respectent les principes de tarification des cessions internes.
- Nous conformer aux lois fiscales applicables, aux obligations réglementaires imposées par les autorités fiscales et aux exigences d'information connexes.
- Collaborer avec les autorités fiscales pour entretenir des relations à long terme positives et régler les différends de manière constructive, le cas échéant.

Nous gérons le risque fiscal des façons suivantes :

- En cherchant constamment à améliorer l'environnement de contrôle au moyen de cadres de gestion du risque cohérents, de politiques pratiques, de principes directeurs et de procédures.
- En établissant une politique de tolérance zéro en matière d'évasion fiscale et en la faisant connaître à :
 - **Nos employés** – au moyen de formations sur le Code de déontologie, le cadre de gestion du risque et les politiques et procédures en matière de fiscalité de RBC. Les employés sont tenus de signaler les cas potentiels d'évitement fiscal en suivant les procédures de signalement d'activité douteuse. Ils peuvent le faire en toute confidentialité grâce à notre Infoligne Déontologie, utilisable dans le monde entier.
 - **Nos fournisseurs et nos prestataires de services** – nos attentes à l'égard du respect par nos fournisseurs de leurs obligations fiscales sont explicitement exprimées dans notre [Code de déontologie à l'intention des fournisseurs](#).
 - **Nos clients** – notre démarche en matière de gestion du risque fiscal est décrite à la page 121 de notre [Rapport annuel 2024](#) ainsi que dans nos énoncés sur notre [stratégie fiscale au Royaume-Uni](#). Ces derniers s'inscrivent dans notre engagement à nous conformer au *Code of Practice on Taxation for Banks* promulgué par le Royaume-Uni. Ces énoncés expriment notre politique de tolérance zéro à l'égard des opérations qui semblent viser l'évasion fiscale.

Total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes

Tableau 6. Total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes – Exercice clos le 31 octobre⁽¹⁾

Milliards de dollars canadiens, exclusion faite des montants en pourcentage	2024	2023	2022
Total des taxes et impôts au Canada (impôts sur le résultat, sur le capital, et autres taxes et impôts)	3,5 \$	3,7 \$	4,9 \$
Total des autres taxes et impôts ailleurs dans le monde (impôts sur le résultat et autres taxes et impôts)	1,8 \$	1,4 \$	1,6 \$
Total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes et impôts⁽²⁾	5,3 \$	5,1 \$	6,5 \$
Taux d'imposition effectif total ⁽³⁾	26 %	27 %	28 %

(1) Le 1^{er} novembre 2023, nous avons adopté IFRS 17 *Contrats d'assurance* et retraité les données de la période close le 31 octobre 2023. Les résultats de la période close le 31 octobre 2022 sont présentés conformément à IFRS 4 *Contrats d'assurance*. Pour plus de détails sur ces changements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2024, à la page 178 de notre [Rapport annuel 2024](#).

(2) Comprend le total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes et impôts versés aux diverses administrations à l'échelle mondiale, y compris l'impôt sur le résultat déclaré dans les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres. Pour plus de détails, voir la page 121 de notre [Rapport annuel 2024](#).

(3) Le taux d'imposition effectif total représente le total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes et impôts, exprimé en pourcentage du bénéfice avant impôt et autres taxes. Pour plus de détails, voir le tableau 12 de notre [Rapport annuel 2024](#).

Tableau 7. Répartition du total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes – Exercice clos le 31 octobre⁽¹⁾

En milliards de dollars canadiens	2024	2023	2022
Impôt sur le résultat	3,2 \$	3,2 \$	4,8 \$
Cotisations sociales	1,1 \$	1,0 \$	0,9 \$
Taxe à la valeur ajoutée et taxe de vente	0,7 \$	0,6 \$	0,5 \$
Taxes foncières	0,2 \$	0,1 \$	0,1 \$
Taxes d'affaires	0,1 \$	0,1 \$	0,1 \$
Impôt sur le capital ⁽²⁾	— \$	0,1 \$	0,1 \$
Taxes sur les primes d'assurance ⁽²⁾	— \$	— \$	— \$
Total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes	5,3 \$	5,1 \$	6,5 \$

(1) Le 1^{er} novembre 2023, nous avons adopté IFRS 17 *Contrats d'assurance* et retraité les données de la période close le 31 octobre 2023. Les résultats de la période close le 31 octobre 2022 sont présentés conformément à IFRS 4 *Contrats d'assurance*. Pour plus de détails sur ces changements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2024, à la page 178 de notre [Rapport annuel 2024](#).

(2) Les montants nuls sont attribuables à l'arrondissement.

Gestion du risque

Nous gérons les risques inhérents au secteur des services financiers et adoptons une vision dynamique des risques, reflétant le rythme de l'évolution de ce secteur. La capacité à gérer le risque est l'une des compétences fondamentales de la Banque, et cette capacité est renforcée par notre culture de sensibilisation au risque et notre stratégie de gestion du risque. Le Conseil supervise la mise en œuvre du CGR, tandis que les employés de tous les niveaux hiérarchiques sont responsables de la gestion des risques courants qui surviennent dans le cadre de leur mandat. Le Comité de gestion du risque du Conseil aide ce dernier à superviser notre gestion du risque, qui comprend l'évaluation du rendement de Gestion des risques du Groupe par rapport à ses priorités clés, l'examen du mandat du chef de la gestion du risque et la supervision de la mise en place de politiques, de processus et de procédures, ainsi que de la structure organisationnelle, du budget et des ressources appropriés pour gérer les risques importants de RBC.

La culture du risque fait partie de notre culture globale et influe sur notre gestion individuelle ou collective des risques. Notre culture du risque nous aide à cerner et à analyser les risques, à en discuter ouvertement et à prendre les mesures nécessaires pour parer aux menaces actuelles ou appréhendées. Nos pratiques en matière de culture du risque s'appuient sur nos pratiques et protocoles existants en matière de gestion du risque et de ressources humaines. Combinées à un leadership et des valeurs efficaces, ces pratiques constituent une base permettant d'évaluer et de surveiller la culture du risque et les résultats en matière de conduite, et de maintenir et d'améliorer nos pratiques. Nous voulons nous assurer que nos activités et nos opérations commerciales présentent un bon équilibre entre le rendement et les risques et coûts encourus. Nous nous assurons cependant que toutes les activités de prise de risque et les expositions respectent l'appétit pour le risque, les contraintes correspondantes et les limites de risque approuvés par le Conseil.

Pour plus de détails sur les sujets suivants, voir notre [Rapport annuel 2024](#) :

- Facteurs de risque
- Gestion du risque
- Appétit pour le risque
- Évaluation du risque (y compris la simulation de crise)
- Contrôle du risque et CGR
- Risques liés à la culture et à la conduite
- Approche de gestion des [principaux risques](#)

Tableau 8. Formation Introduction à la gestion du risque de RBC

	Objectifs	2024	2023	2022
Employés qui ont satisfait à l'exigence de formation Introduction à la gestion du risque à RBC ⁽¹⁾	>98 %	99,7 %	98,9 %	98,3 %

(1) Représente les taux de réussite de la formation Introduction à la gestion du risque de RBC. Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank et de RBC Brewin Dolphin. À compter de juin 2024, les employés de City National Bank devaient suivre la formation Introduction à la Gestion du risque de RBC. Toutefois, cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale, d'où proviennent les taux de réussite. Avant cela, les employés de City National Bank devaient suivre une formation sur la gestion du risque propre aux filiales. Les employés de RBC Brewin Dolphin devaient suivre une formation sur la gestion du risque propre aux filiales pour toutes les périodes indiquées. Le taux de 2022 pour la même période exclut BlueBay Asset Management, car cette filiale n'avait pas été intégrée à notre plateforme RH principale.

Conception de produits et de services

Nous avons adopté une politique générale qui établit un mécanisme d'évaluation des risques associés à nos produits ou services financiers et qui expose un procédé d'approbation clair. Les niveaux d'approbation correspondent au niveau de risque défini, et nous évaluons les produits et services en fonction de divers risques pour nous assurer qu'ils respectent notre appétit pour le risque et les lois et règlements pertinents. Nous nous efforçons également de veiller à ce que les produits et services soient régulièrement révisés après leur approbation initiale.

Maintien des opérations et gestion de crise

Notre programme de maintien des opérations aide nos secteurs d'exploitation à se préparer à réagir à toute perturbation de nos activités ou des services que nous offrons aux clients.

Le Plan de maintien des opérations est mondial et s'applique à toutes les régions, à toutes les divisions opérationnelles et à tous les services de soutien général, ainsi qu'à toutes les filiales. Ce programme vise à continuer de fournir des services à nos clients, à protéger les intérêts des actionnaires et à assurer la stabilité des marchés où nous exerçons nos activités en cas d'événement perturbateur important. RBC a mis en place des plans et des procédures pour réagir à divers incidents et les gérer, tout en se concentrant sur le maintien des opérations. RBC procède à des tests et des exercices périodiques sur le maintien des opérations pour vérifier notre degré de préparation, et nous nous entraînons à réagir rapidement et de manière coordonnée aux situations d'urgence, notamment les perturbations opérationnelles et les événements externes, comme les perturbations à l'échelle d'un immeuble, d'une ville ou d'une région, les cyberattaques et les catastrophes environnementales. Nous effectuons aussi régulièrement des exercices de reprise des opérations afin de valider nos plans de maintien des opérations, de même que des exercices de prise de contact pour nous assurer d'être en mesure de joindre les employés en cas d'urgence.

Notre équipe de gestion de crise, qui se compose de cadres dirigeants à l'échelle de l'entreprise, est responsable du maintien des services fournis à nos clients durant les crises et les interruptions de service importantes. Cette équipe bénéficie de l'appui d'un réseau mondial d'équipes de gestion des incidents régionales, sectorielles et locales. Ces dernières sont continuellement prêtes à composer avec les situations susceptibles de présenter un risque important pour nos employés, notre réputation ou notre capacité de servir nos clients.

Gestion des risques environnementaux et sociaux

Les risques environnementaux et sociaux s'entendent des risques qu'un enjeu d'ordre environnemental et social en lien avec notre organisation, un client, une transaction, un produit, un fournisseur ou une activité nous nuise, et nuise notamment à notre situation financière, à nos activités, à notre conformité sur le plan juridique et réglementaire ou à notre réputation. Ils se rapportent aux risques auxquels nous faisons face en raison de la façon dont nous, un fournisseur ou un client gérons les enjeux d'ordre environnemental et social ou les relations avec les parties prenantes et les communautés. Puisque les différentes parties prenantes et collectivités peuvent avoir des points de vue divergents sur les enjeux d'ordre environnemental et social, toute action ou inaction réelle ou perçue de notre part dans la gestion d'un enjeu d'ordre environnemental et social pourrait être perçue de façon négative par au moins certaines parties prenantes et, par conséquent, pourrait accroître nos risques environnementaux et sociaux.

Les enjeux d'ordre environnemental et social comprennent, sans s'y limiter, les changements climatiques, la contamination de sites, la gestion des déchets, l'utilisation de terrains et de ressources, la biodiversité, la qualité et la disponibilité de l'eau, la réglementation environnementale, les droits de la personne (y compris les inégalités sociales et raciales et les droits des **peuples autochtones**), l'inclusion ainsi que l'apport aux collectivités.

Chacun des risques environnementaux et sociaux est intrinsèquement un risque unique et transversal qui peut avoir une incidence différente et à divers degrés sur nos principaux risques, notamment le risque stratégique, le risque opérationnel, le risque de crédit, le risque de réputation ainsi que le risque de non-conformité.

Nous cherchons à intégrer les facteurs liés aux risques environnementaux et sociaux à notre méthode de gestion des risques. Nous gérons le risque environnemental et social en tirant parti des politiques et des processus existants qui régissent nos principaux risques. Notre politique d'entreprise sur les risques environnementaux et sociaux (la politique sur les risques environnementaux et sociaux)⁴ soutient ces politiques et ces processus en définissant nos principes de gestion des risques environnementaux et sociaux et en établissant les normes concernant l'identification, l'évaluation, la gestion, l'atténuation, la surveillance et la communication de ces risques.

En tant que signataire des [Principes de l'Équateur](#), cadre volontaire et international du secteur financier servant d'étalon pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux dans le cadre du financement de projets, nous avons établi une procédure qui décrit notre gouvernance en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux associés à certaines opérations liées au financement de projets, et qui [rend compte annuellement](#) des projets évalués conformément au cadre de gestion du risque des Principes de l'Équateur.

Nous avons aussi mis en place des lignes directrices⁵ pour les secteurs et les activités sensibles, qui concernent nos activités de financement à des clients et des activités des secteurs de l'énergie au charbon et de l'extraction du charbon, dans l'écosystème arctique, sur la Réserve faunique nationale de l'Arctique ou sur un site du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Nous continuons de transformer notre approche en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux en tirant parti de nos capacités en gestion des risques actuelles et, au besoin, en développant de nouvelles capacités, notamment aux fins d'intégration des lignes directrices, des pratiques exemplaires du secteur et d'analyses de données améliorées afin d'identifier, d'évaluer, de mesurer, de gérer, de surveiller et de communiquer les répercussions potentielles sur les clients, les portefeuilles et nos activités. Nous sommes conscients que l'intégration et la maturité de nos capacités de gestion des risques environnementaux et sociaux continueront d'évoluer et que l'atteinte d'un niveau de maturité en matière de gestion de ces risques sera un processus long et itératif.

Pour plus de détails sur l'approche que nous suivons, voir, dans le volet *Climat*, la section [Gestion des risques liés au climat](#).

Facteurs contributifs à la durabilité

La section *Facteurs contributifs à la durabilité* met l'accent sur les domaines prioritaires de la durabilité utilisés comme des mécanismes permettant à RBC de répondre aux besoins des clients et de la collectivité en ce qui concerne une question de durabilité, que ce soit directement ou au moyen d'offres. Ces mécanismes relèvent des investissements dans la collectivité, de l'investissement responsable, de l'approvisionnement responsable et de la finance durable.

Dons et investissements dans la collectivité

Les dons et investissements dans la collectivité de RBC visent à appuyer notre ambition d'aider les collectivités à prospérer en tirant parti de nos ressources et de nos capacités, ainsi qu'en collaborant avec des experts multisectoriels afin de créer des solutions conjointement avec ceux qui ont une vaste compréhension de l'impact sur la collectivité et la société.

En 2024, RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. ont versé 184 millions \$ en dons en espèces et en investissements dans la collectivité à l'échelle mondiale⁶. Ces dons et investissements ont été rendus possibles par un réseau d'environ 3 000 organismes de bienfaisance partenaires. Une partie importante des dons en espèces, soit plus de 86 millions \$, provient de RBC Fondation, une entité juridique distincte qui transmet de l'information financière à l'Agence du revenu du Canada.

Ayant reçu la certification Imagine Canada⁷, RBC investit au moins 1 % de son bénéfice intérieur net avant impôt sur le revenu⁸ pour appuyer les activités d'organismes de bienfaisance ou sans but lucratif au Canada, notamment par l'entremise de RBC Fondation. Nous excédons la cible annuelle de 1 % depuis 2020. Conformément à cet engagement et pour tenir compte de notre envergure mondiale, en 2022, nous nous sommes fixé l'objectif d'investir 1 % de notre bénéfice net avant impôt (moyenne mobile sur cinq ans) dans les collectivités de nos autres marchés de base (États-Unis, Royaume-Uni et Europe) d'ici 2025.

RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. soutiennent les collectivités de nombreuses façons :

- **Dons** à des organismes de bienfaisance enregistrés
- **Soutien** à des organismes sans but lucratif ou autres qui fournissent d'importants services à la collectivité
- **Commandites communautaires** en phase avec notre image de marque ou nos objectifs commerciaux et ayant des retombées positives sur le plan sociétal, environnemental ou économique
- **Activités bénévoles** des employés et des retraités, assorties d'un appui financier de RBC à l'organisme de bienfaisance bénéficiaire
- **Autres investissements dans la collectivité**, notamment les dons en nature et les activités de soutien à la collectivité que mènent les employés pendant leurs heures de travail

Tableau 9. Dons en espèces et investissements dans la collectivité effectués par RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. pour l'exercice se terminant le 31 octobre⁽¹⁾

En millions de dollars canadiens	2024	2023	2022
Dons en espèces	133 \$	128 \$	110 \$
Investissements dans la collectivité ⁽²⁾	51 \$	45 \$	45 \$
Initiatives commerciales ⁽³⁾	133 \$	117 \$	74 \$
Montant total versé en dons par les employés dans le cadre de la Célébration des retombées RBC (anciennement Campagne de dons des employés) ⁽⁴⁾	27 \$	24 \$	22 \$

(1) Ce montant comprend les dons et les investissements dans la collectivité faits par RBC, RBC Fondation ou RBC Fondation – É.-U., les subventions associées au programme de bénévolat des employés, les dons en nature et les contributions aux organismes de bienfaisance non enregistrés. Les chiffres comprennent les commandites communautaires et les investissements dans la collectivité faits au titre du Fonds de rapprochement des collectivités et des programmes *Artistes émergents RBC*, *Objectif avenir RBC* et *Techno nature RBC*.

(2) En complément des calculs de RBC et de RBC Fondation, nous avons fait appel à London Benchmarking Group (LBG) Canada pour évaluer nos données et calculer nos investissements dans la collectivité selon le cadre de mesure LBG, afin d'établir l'incidence générale de notre contribution financière. LBG rassemble un réseau de professionnels des investissements dans la collectivité qui appliquent et améliorent le cadre de mesure LBG. Comme il n'existe pas de principes comptables généralement reconnus pour la déclaration des investissements dans la collectivité, les sociétés ont toujours fait leurs calculs selon des méthodes différentes. Le cadre de mesure LBG fournit une méthode pour mesurer la valeur et l'incidence réelles, pour l'entreprise et pour la société, des investissements dans la collectivité. En tant que tiers externe, LBG Canada propose une approche normalisée pour évaluer les investissements dans la collectivité et examine les déclarations de chaque entreprise participante afin de déterminer si l'approche a été suivie.

(3) Les initiatives commerciales comprennent les dépenses associées à des activités de commandite (droits d'auteur) à l'échelle mondiale par les équipes régionales Marketing de RBC, dans l'ensemble de l'organisation, qui visent à renforcer l'identité et la notoriété de notre marque à l'échelle mondiale, à créer un changement positif dans la perception de RBC et à exercer une incidence positive sur la collectivité. Nos dépenses associées à des activités de commandite à l'échelle mondiale ont augmenté grâce à des investissements stratégiques dans l'ensemble de la Banque. Les données de 2022 pour la même période excluent celles de City National Bank, BlueBay Asset Management et RBC Brewin Dolphin, car elles ne sont pas disponibles pour cette période.

(4) Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank et de RBC Brewin Dolphin, car ces filiales n'ont pas été intégrées à notre plateforme mondiale de dons et de bénévolat des employés. Les données de 2022 pour la même période excluent celles de BlueBay Asset Management, car elles ne sont pas disponibles pour cette période.

Tableau 10. Dons en espèces et investissements dans la collectivité par région effectués par RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. pour l'exercice se terminant le 31 octobre⁽¹⁾

En millions de dollars canadiens	2024	2023	2022
Canada	141 \$	128 \$	120 \$
États-Unis	37 \$	38 \$	30 \$
Ailleurs dans le monde	6 \$	7 \$	5 \$

(1) Ce montant comprend les dons et les investissements dans la collectivité faits par RBC, RBC Fondation ou RBC Fondation – É.-U., les subventions associées au programme de bénévolat des employés, les dons en nature et les contributions aux organismes de bienfaisance non enregistrés. Les chiffres comprennent les commandites communautaires et les investissements dans la collectivité faits au titre du Fonds de rapprochement des collectivités et des programmes Artistes émergents RBC, Objectif avenir RBC et Techno nature RBC.

Priorités

RBC a déterminé les enjeux sociaux ayant une incidence sur nos clients et nos collectivités ainsi que ceux sur lesquels elle pourrait avoir une incidence positive, et les investissements dans la collectivité jouent un rôle clé à cet égard. Pour contribuer à libérer le talent et l'esprit entrepreneurial de nos partenaires communautaires et pour mieux répondre aux besoins des collectivités, nous avons donc axé la majorité de nos investissements dans la collectivité sur les trois ambitions énoncées dans le [Cadre de la raison d'être RBC](#).

Doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir

Si les nouvelles technologies créent des millions d'emplois lucratifs, elles entraînent aussi des bouleversements majeurs dans nombre de localités et de secteurs du fait de la nécessaire requalification de la main-d'œuvre.

Nous souhaitons appuyer les partenaires dans la collectivité qui offrent aux gens des occasions de perfectionner leurs aptitudes, de les mettre à niveau et de les rehausser, ou de bénéficier d'un mentorat, d'un stage, d'une expérience de travail ou d'un rayonnement pertinent.

Pour aider les jeunes Canadiens à décrocher des emplois enrichissants par l'acquisition d'expérience de travail, le perfectionnement des aptitudes, le réseautage, et l'accès à du soutien et à des services favorisant le bien-être mental, RBC s'est engagée à fournir 500 millions \$ d'ici le 31 octobre 2025 par l'intermédiaire d'Objectif avenir RBC. En 2024, RBC et RBC Fondation ont versé 59 millions \$ sous forme de dons en espèces et d'investissements dans la collectivité, portant l'investissement total par l'intermédiaire d'Objectif avenir RBC à 451 millions \$. Par ailleurs, depuis son lancement en 2017, Objectif avenir RBC nous a permis de joindre plus de 8,4 millions de jeunes Canadiens grâce à plus de 960 programmes offerts en partenariat. Lorsqu'on les a interrogés, environ 78 % des jeunes qui participent aux programmes et bénéficient des services d'Objectif avenir RBC ont affirmé se sentir mieux préparés aux emplois de demain.

RBC appuie des organismes qui offrent une chance aux artistes de se perfectionner et de faire avancer leur carrière dans des domaines comme les arts visuels, la musique, le théâtre, la danse, la littérature et le cinéma. En 2024, dans le cadre d'Artistes émergents RBC, RBC et RBC Fondation ont fait don de plus de 10 millions \$ à quelque 200 organismes de bienfaisance et organismes sans but lucratif pour contribuer à doter la prochaine génération de créateurs des compétences qui leur assureront un avenir prospère en créant des occasions d'exposition, de réseautage et de formation. Depuis 2004, nos investissements dans les organismes du domaine des arts ont dépassé les 140 millions \$ et ont permis d'appuyer plus de 51 500 artistes. Le programme permet aux étudiants, aux enseignants et aux artistes émergents de mieux comprendre les occasions commerciales dans leur domaine. Il fait aussi en sorte qu'en tant qu'entrepreneurs, ils bénéficient d'un ensemble de services offerts par RBC pour les aider à prospérer.

Pour plus de détails, voir la section [Doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir](#) du volet *Capital social*.

Soutenir la transition vers une économie à zéro émission nette

Les changements climatiques et la perte de biodiversité sont deux des plus importants enjeux environnementaux menaçant notre planète, et l'empreinte environnementale des populations nous mène sur une voie non durable. Nous voulons aider les partenaires d'investissement dans la collectivité à favoriser des changements environnementaux positifs.

Techno nature RBC, financé par RBC et RBC Fondation, est notre engagement pluriannuel à accélérer la conception de solutions écologiques qui contribuent à préserver la plus grande richesse du monde : les écosystèmes naturels. En collaboration avec nos partenaires d'investissements dans la collectivité, nous nous employons à résoudre les problèmes environnementaux pressants grâce à la technologie et à l'innovation. En 2024, Techno nature RBC a soutenu plus de 140 partenaires d'investissements dans la collectivité dans des secteurs comme l'agriculture, l'énergie et les [solutions climatiques](#) fondées sur la nature en investissant 29 millions \$ dans la collectivité, une augmentation de 38 % par rapport à 2023. Depuis 2019, RBC et RBC Fondation ont investi 90 millions \$ des 100 millions \$ qu'elles se sont engagées à verser d'ici 2025 pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité. La somme restante sera investie au cours de 2025.

Pour plus de détails, voir, dans le volet *Climat*, la section [Collaborer avec d'autres parties pour faire progresser les solutions climatiques](#).

Favoriser des occasions de prospérité plus inclusives

Les écarts se creusent et les préoccupations concernant l'accessibilité influent sur la [résilience](#) de nos collectivités. Nous visons à appuyer les partenaires dans la collectivité qui s'attaquent aux inégalités, qui répondent aux besoins locaux ou qui règlent les problèmes au niveau systémique, en traitant les causes profondes au moyen de solutions à long terme.

En 2024, nous avons soutenu des organismes dont l'objectif est d'augmenter le [bien-être financier](#) en aidant les gens à accroître leur confiance financière et à gérer leur situation financière actuelle et future. Au Canada, cela comprend le LEAP Pecaut Centre for Social Impact, la Momentum Community Economic Development Society et le Moulin Microcrédits. Nous avons également appuyé des organisations qui contribuent à lever les obstacles à la [prospérité](#), notamment Egale Canada, le National Circle for Indigenous Agriculture and Food, la Fondation Rick Hansen et Jack.Org.

RBC collabore depuis longtemps avec des organismes autochtones du Canada. En 2024, nous avons continué d'appuyer les domaines qui, selon nous, auront le plus d'incidence sur les collectivités autochtones. Cela comprend le Fonds Gord Downie et Chanie Wenjack, Indspire, Focus Forward for Indigenous Youth, Taking It Global – Connexions Nord, Outside Looking In – Future Leaders, Bourse d'études Objectif avenir RBC pour jeunes Autochtones, et Jack.org – Présentations Jack pour les jeunes autochtones.

Pour plus de détails, voir les sections [Bien-être financier](#) et [Inclusion économique](#) du volet *Capital social*.

Autres investissements dans la collectivité

En plus de ce qui précède, nous nous efforçons de répondre à d'autres besoins urgents des collectivités par le biais d'investissements dans la collectivité, notamment :

- Plusieurs crises humanitaires et environnementales ont nécessité une aide d'urgence en 2024. RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. ont joint leurs forces et versé près de 2,1 millions \$ en aide humanitaire ou d'urgence dans le monde, y compris à la suite de différentes catastrophes.
- RBC Fondation a établi le Fonds d'infrastructure communautaire dans le but de contribuer à accroître la durabilité environnementale et l'accessibilité des bâtiments dans nos collectivités. En 2024, RBC Fondation a fourni plus de 6 millions \$ à 35 projets au Canada pour soutenir la rénovation, la réparation et la modernisation des espaces communautaires existants, de même que la construction de nouveaux espaces.

Investissement responsable

Pour RBC GP et RBC GMA, l'[investissement responsable](#) est un terme générique qui regroupe un large éventail de méthodes utilisées pour intégrer les critères ESG importants aux processus de placement. Ces approches peuvent ne pas être offertes dans toutes les régions où RBC GP et RBC GMA exercent leurs activités et ne s'appliquent pas à tous les types de placements. Les stratégies axées sur le marché monétaire, les stratégies d'achat et de détention, les stratégies passives, certaines stratégies sous-conseillées par des tiers et certaines devises ou certains instruments dérivés, par exemple, sont des types d'investissement n'intégrant pas de critères ESG. Ces approches ne s'excluent pas mutuellement – elles peuvent être combinées. RBC GP et RBC GMA peuvent offrir différentes options de placement pour répondre à la demande des clients intéressés par l'investissement responsable, décrites comme suit :

- **Intégration des critères ESG** – Intégration continue des critères ESG importants⁹ dans la prise de décisions de placement pour repérer les risques et les occasions potentiels et améliorer les rendements à long terme ajustés au risque.
- **Présélection et exclusion ESG** – Application de filtres positifs ou négatifs afin d'inclure des actifs dans l'univers de placement ou de les en exclure.

- **Investissement thématique ESG** – Placement dans des actifs ayant trait à un thème ESG donné ou à un enjeu ESG particulier.
- **Investissement d'impact** – Placement dans des actifs qui cherchent à avoir une incidence bénéfique mesurable sur le plan social ou environnemental.

Pour plus de détails sur RBC Gestion mondiale d'actifs et RBC Gestion de patrimoine, voir [À propos du présent rapport](#).

RBC Gestion mondiale d'actifs

RBC GMA croit qu'en agissant comme un investisseur actif, dynamique et responsable conforme à son devoir fiduciaire, elle favorise le rendement à long terme ajusté au risque de ses portefeuilles.

La démarche en matière d'investissement responsable de RBC GMA décrit les mesures que nous prenons en ce qui a trait à l'intégration des critères ESG, à l'intendance active et aux solutions et rapports axés sur les clients¹⁰. Ces mesures visent à maximiser le rendement des placements de nos clients sans risque de perte indu, conformément aux objectifs, stratégies et restrictions de chaque mandat de placement.

Au sein de RBC GMA, les équipes des placements intègrent des critères ESG importants⁹ à leurs décisions de placement lorsque pertinents¹⁰. RBC GMA tient compte des critères ESG importants lors des votes par procuration et des dialogues avec les émetteurs, et peut également participer aux initiatives sectorielles d'investissement responsable, le cas échéant. RBC GMA s'efforce d'adapter les solutions à la demande des clients et de leur fournir des informations transparentes et pertinentes sur ses activités d'investissement responsable.

RBC Gestion mondiale d'actifs – Faits saillants de 2024

- RBC GMA a publié son quatrième rapport climatique annuel, le *Rapport climatique RBC Gestion mondiale d'actifs 2023*, en s'appuyant sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Ce rapport est le deuxième à être conforme aux exigences réglementaires du guide de référence ESG de la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni.
- *La démarche en matière d'investissement responsable* de RBC GMA a été mise à jour afin d'y inclure du contenu supplémentaire sur la gouvernance, les changements climatiques, la nature et les droits de la personne.
- RBC GMA reste signataire du code britannique de gérance de 2020, qui vise à rehausser la qualité du dialogue entre les gestionnaires d'actifs et les sociétés afin d'améliorer les rendements à long terme ajustés au risque pour les investisseurs. Le *Rapport annuel d'intendance 2023* de RBC GMA satisfaisait aux normes de présentation de l'information du Financial Reporting Council.

RBC Gestion de patrimoine

Pour satisfaire les besoins des clients intéressés par l'investissement responsable, RBC GP a trois priorités stratégiques :

Priorité	Description de la priorité	Faits saillants de 2024
Leadership avisé	RBC GP cherche à parfaire les connaissances de ses clients sur l'investissement responsable et la manière dont il est utilisé dans les portefeuilles de placement.	<ul style="list-style-type: none"> ■ A continué de diffuser une publication hebdomadaire regroupant trois articles d'actualité sur l'investissement responsable dans le monde. ■ A continué de publier un bulletin mensuel qui approfondit les nouvelles hebdomadaires et fournit du contenu aux clients. ■ A continué de créer des documents pour aider les clients à comprendre le domaine de l'investissement responsable.
Adoption par les conseillers	RBC GP juge important que ses conseillers puissent parler d'investissement responsable à leurs clients, afin de tenir compte de l'évolution des préférences du marché.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation des nouveaux conseillers et associés clientèle sur l'investissement responsable et l'utilisation des données ESG. ■ A continué de créer une gamme de ressources que les conseillers peuvent utiliser pour aider les clients à comprendre les différentes applications de l'investissement responsable.
Solutions et données ESG	RBC GP a besoin d'une source fiable de données ESG, à partir desquelles elle peut créer des solutions de placement.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les équipes de placement de RBC GP ont examiné les données, les risques et les occasions ESG pour évaluer les placements et créer des portefeuilles. ■ Lancement de la deuxième solution de RBC GP aux États-Unis, appelée Global Carbon Innovators, qui tire parti de l'intégration des critères ESG et de l'investissement thématique.

Approvisionnement responsable et gestion du risque fournisseur

Le *Code de déontologie à l'intention des fournisseurs de RBC* établit les attentes à l'égard des fournisseurs en ce qui concerne, entre autres, le respect des normes d'emploi, du droit du travail, de la législation de lutte contre la discrimination et des droits de la personne dans les territoires où ils exercent leurs activités, et de disposer de politiques et de procédures de gestion appropriées pour se conformer aux lois environnementales applicables. Les fournisseurs doivent souscrire au Code et nous en rendons compte en interne. Nous avons également mis sur pied des programmes d'évaluation des risques et de contrôle diligent, qui permettent de vérifier que les fournisseurs respectent les principes énoncés dans le Code. Quant aux entités ou entreprises dont nous faisons l'acquisition, nous prévoyons, à l'égard des tiers, des plans d'intégration qui exigent que ces derniers souscrivent au Code. Ceux qui suivent d'autres principes ou qui ne souscrivent pas au Code peuvent être exclus des fournisseurs potentiels de RBC ou inscrits sur une liste de surveillance et soumis à un contrôle accru.

Inclusion des fournisseurs

En matière d'inclusion des fournisseurs, la stratégie de RBC consiste notamment à participer activement à différents forums mondiaux (conseils, forums de partage des connaissances, tables rondes sur l'approvisionnement, etc.).

Finance durable

C'est à 2019 que remonte notre premier engagement à l'égard de la finance durable. La méthodologie que nous avons conçue pour déclarer les progrès réalisés en la matière a été intégrée au Cadre de finance durable RBC, étant entendu qu'elle pourrait être modifiée en fonction des circonstances.

Depuis 2019, les méthodes de mesure et de déclaration adoptées par notre secteur ont évolué. En révisant notre méthodologie, nous avons constaté qu'elle n'avait probablement pas permis de mesurer correctement certaines de nos activités de finance durable, du moins en chiffres cumulatifs.

Par ailleurs la *Loi sur la concurrence* du Canada a été remaniée en juin 2024 ; de nouvelles dispositions encadrent désormais les déclarations faites sur les avantages environnementaux de tel ou tel produit ou de telle ou telle activité commerciale.

Tout cela fait que nous n'utiliserons plus la méthodologie d'origine, que notre engagement en matière de finance durable n'est plus d'actualité et que nous allons probablement infléchir notre approche générale, ce qui aura notamment des répercussions sur notre cadre de finance durable. Si changements importants il y a, nous en ferons état dans un prochain rapport sur la durabilité. La finance durable n'en demeure pas moins un enjeu important à nos yeux et nous entendons continuer à présenter nos activités de manière claire, transparente et conforme aux lois en vigueur.

Climat

Le volet *Climat* du présent rapport décrit l'approche suivie par RBC pour gérer les risques et les possibilités liés aux changements climatiques, ainsi que les mesures stratégiques qu'elle prend pour atteindre son objectif – être la banque symbole de la *transition* vers une économie *résiliente* et à *faibles émissions de carbone*.

Aperçu de la stratégie

Le Plan directeur sur le climat RBC découle de notre objectif – être la banque vers laquelle la transition vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone impose de se tourner naturellement. Pour mettre en œuvre cette stratégie, nous agissons en tant qu'institution bancaire et en prenant les mesures que nous semble commander la réussite à long terme de notre entreprise.

Voici comment, tout en appliquant notre stratégie, nous allons demeurer présents aux côtés des clients :

- En amorçant avec eux une discussion sur la transition et en l'approfondissant régulièrement ;
- En analysant comment nous pouvons les aider et quels obstacles leur oppose la transition ;
- En offrant des conseils et des produits pour soutenir leur progression.

Nous allons aussi continuer de contribuer à la transition, d'une part en participant, avec d'autres acteurs, aux investissements climatiques ou dans la collectivité et, d'autre part, grâce aux activités de l'Institut d'action climatique RBC. Par ailleurs, nous allons continuer à intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles, notamment en réduisant les émissions liées aux immeubles que nous occupons.

En 2021, nous nous sommes fixé l'objectif de rendre nos activités de prêt à zéro émission nette au plus tard en 2050⁴. Nous œuvrons dans ce but. Notre stratégie climatique explique comment nous comptons procéder. Pour que nous puissions offrir des prêts à zéro émission nette, des changements doivent se produire au chapitre des politiques, des technologies et sur le plan de la demande des consommateurs, ce qui implique un mouvement collectif de la part de toutes sortes de parties prenantes. Il est difficile de savoir à quel rythme les changements se produiront et nous ne pensons pas que les choses évolueront de manière linéaire, mais nous demeurons déterminés à soutenir la transition vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone. Nous continuerons d'affiner notre stratégie en fonction des circonstances.

Pour plus de détails sur les traits saillants de 2024, voir *le Plan directeur sur le climat RBC*. Les sections du volet *Climat* qui suivent donnent une idée plus précise des progrès réalisés à l'égard de nos trois grandes priorités stratégiques.

Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes

Aperçu

Notre stratégie climatique et notre rôle en tant que banque nous amènent à conseiller nos clients et à appuyer financièrement leurs activités de *transition* vers une économie *résiliente* et à *faibles émissions de carbone* en suivant deux grands axes :

- **Mobilisation et soutien** – Nous participons à l'exécution des plans de transition des clients et, à cette fin, renforçons nos capacités en matière de conseil et de financement.
- **Portefeuilles** – Nous faisons en sorte d'accroître progressivement la proportion de nos prêts qui visent à soutenir les activités à faibles émissions de carbone. De plus, nous mesurons et gérons ceux qui soutiennent les activités à fortes émissions de carbone.

Au départ, nous avons mis l'accent sur les secteurs qui, selon nous, offrent les meilleures occasions de soutenir et de mobiliser la clientèle tout au long de la transition, en tenant compte de plusieurs facteurs (taille de notre portefeuille de clients, possibilités d'affaires commercialement viables, leviers d'action permettant d'épauler les clients dans la transition, branches d'activité contribuant à nos émissions financées les plus élevées, etc.). Nos secteurs de prédilection sont les suivants : pétrole, gaz et production d'électricité (ce que nous appelons le secteur de l'énergie dans le présent rapport), automobile, immobilier et agriculture ; nous ne nous y limitons pas toujours et avons d'ailleurs l'intention d'élargir notre champ d'action au fil du temps.

Les clients visés sont desservis par nos unités opérationnelles Marchés des Capitaux, Services bancaires aux entreprises et Services bancaires aux particuliers. Les produits, conseils et outils qu'elles offrent sont destinés respectivement aux grandes sociétés et aux investisseurs institutionnels (Marchés des Capitaux), aux PME (Services bancaires aux entreprises et City National Bank) et Services bancaires aux particuliers⁴. Pour plus de détails sur l'approche suivie par RBC GP et RBC GMA en matière d'*investissement responsable*, voir la section consacrée à cette question dans le volet *Facteurs contributifs à la durabilité*.

Énergie

Aperçu du secteur

Au Canada¹² et à l'échelle mondiale¹¹, le secteur de l'énergie est l'un des plus grands émetteurs de GES. À titre de banque établie dans un pays grand producteur et grand exportateur d'énergie, RBC a un rôle à jouer pour aider ses clients à atteindre leurs objectifs de transition zéro émission nette tout en offrant les capitaux permettant de répondre aux besoins en énergie, y compris en faisant appel aux sources d'énergie traditionnelles.

La demande en énergie continuant d'augmenter, nous entendons financer avant tout les trois principales sources à *faibles émissions de carbone* suivantes : *énergies renouvelables* (solaire, éolien et hydroélectricité) ; énergie nucléaire ; systèmes de transport, de distribution et de stockage d'énergie (batteries, etc.). La valorisation de ces secteurs constitue une étape importante vers le passage à des infrastructures à faibles émissions de carbone moins dépendantes des combustibles fossiles et générant moins de GES.

Mobilisation et soutien des clients

L'*Approche d'engagement clientèle envers le climat – Secteur de l'énergie* précise de quelle manière nous comptons aider les clients de ce secteur à mener leur transition. Il est notamment question des clients de RBC Marchés des Capitaux auxquels s'appliquent les objectifs intermédiaires^{13,14} de RBC portant sur la réduction, d'ici 2030, des émissions du secteur de l'énergie. L'approche prévoit un cadre de préparation à la transition – un outil qui permet d'évaluer les plans des clients du secteur de l'énergie – et précise de quelle manière RBC peut intervenir. À l'aide du cadre de préparation, RBC peut évaluer les clients de Marchés des Capitaux selon une « échelle de maturité » à cinq paliers, d'après leurs rapports ou engagements publics ou d'après ceux qu'ils communiquent à RBC. Pour plus de détails, voir le tableau ci-dessous.

Tableau 11. Échelle de maturité en vertu de l'Approche RBC d'engagement clientèle envers le climat – Secteur de l'énergie

Échelle de maturité et description	
1. Non engagé	■ Aucun engagement à réduire les émissions communiqué à RBC
2. Précoce	■ Différents stades d'élaboration et de mise en œuvre du plan de transition ; critères de plus en plus ambitieux au fil de la progression entre le stade « Précoce » et le stade « Intermédiaire »
3. Émergent	
4. Intermédiaire	
5. Avancé	■ Correspond à ce qui pourrait être nécessaire pour une transition harmonisée à l'objectif de 1,5 °C et à certaines des normes les plus strictes pour les plans de transition dans le secteur

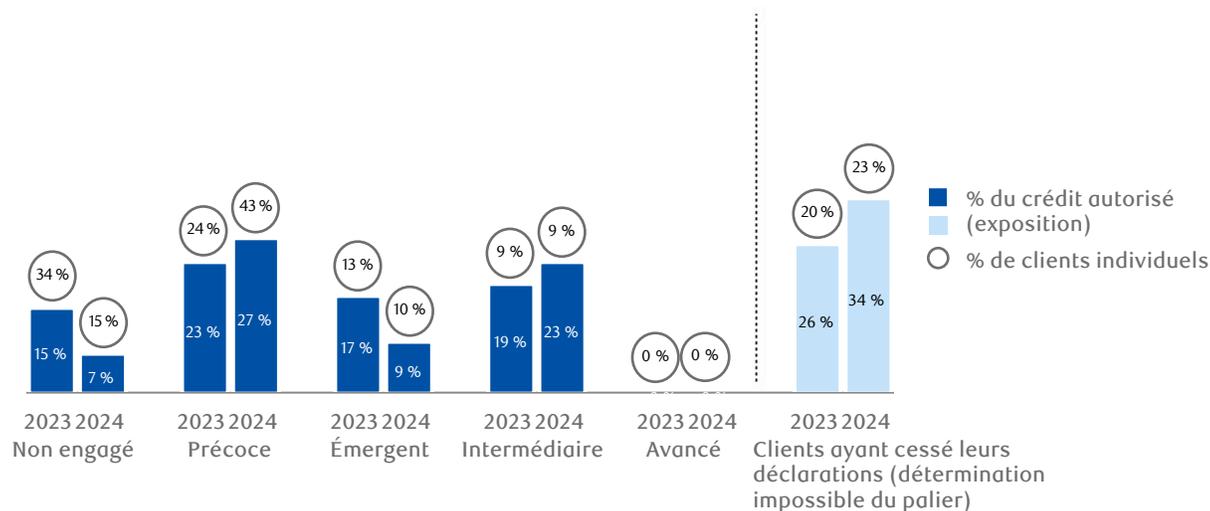
C'est en 2023 que nous avons analysé pour la première fois les plans des clients de RBC Marchés des Capitaux. L'exercice nous a amenés à agir en priorité auprès des clients qui en sont encore au premier palier « Non engagé », qui peuvent être davantage exposés que les autres au *risque de transition*. Il nous fallait comprendre leur situation et voir comment nous pouvions les aider.

Au 31 octobre 2024, nous avons pris contact (en fonction de l'exposition au risque de crédits autorisés) avec 85 % de nos clients du secteur pétrogazier ou de production d'électricité qui en étaient encore au palier « Non engagé ». Nous savons maintenant pourquoi ils ne se sont pas encore engagés à réduire ou à déclarer leurs émissions, si l'on peut penser qu'ils le feront malgré tout, et quand. Les pages qui suivent détaillent les résultats de l'évaluation menées en 2024 et ce qu'ils nous ont appris.

En 2025, nous continuerons à approcher les clients du palier « Non engagé » que nous savons pouvoir aider à progresser. Nous entendons également interagir davantage avec les clients du palier « Précoce » afin de voir si telle ou telle offre de financement peut faciliter leur transition énergétique.

Pétrole et gaz

Figure 2. Résultats relatifs aux clients du secteur du pétrole et du gaz évalués au moyen du cadre de préparation à la transition^{(1), (2)}, en date du 31 octobre



(1) Clients de RBC Marché des Capitaux visés par l'*Approche d'engagement clientèle envers le climat – Secteur de l'énergie*. Pour l'estimation du nombre de clients qui ont cessé de faire des déclarations en matière de durabilité ou qui en font moins, il n'a pas été tenu compte des activités de fusion et acquisition – si une entreprise qui faisait des déclarations en 2023 a été absorbée ensuite par un autre client qui, en 2024, a cessé d'en faire ou en a fait moins, l'entreprise n'a pas été classée dans ce dernier groupe.

(2) Aucun client n'était parvenu au palier « Avancé » en 2023 ou 2024. Pour la plupart des clients, le passage au palier « Avancé » est difficile, car il impose notamment des cibles axées sur le seuil « 1,5 °C ».

Nos clients continuent d'essayer d'y voir clair dans un corpus réglementaire et juridique en constante évolution – la *Loi sur la concurrence* du Canada, par exemple, vient d'être remaniée (voir [À propos du présent rapport](#)). Depuis notre évaluation de 2023, 34 % de nos clients du secteur pétrogazier présentant une exposition au risque de crédits autorisés ont cessé de faire des déclarations touchant au climat ou à la durabilité, en ont réduit la portée ou ont inséré des avis de non-responsabilité précisant que les chiffres présentés ne sont donnés qu'à titre informatif. Comme nous ne pouvons pas déterminer précisément à quel palier sont parvenus ces clients, nous les avons présentés à part dans la *figure 2* ci-dessus (« Clients ayant cessé leurs déclarations »). Cela n'a eu d'impact que sur les données de 2024 mais, aux fins de comparaison, nous avons également indiqué l'impact sur 2023. Nous continuerons d'affiner notre façon d'évaluer les plans des clients, compte tenu de leurs déclarations limitées.

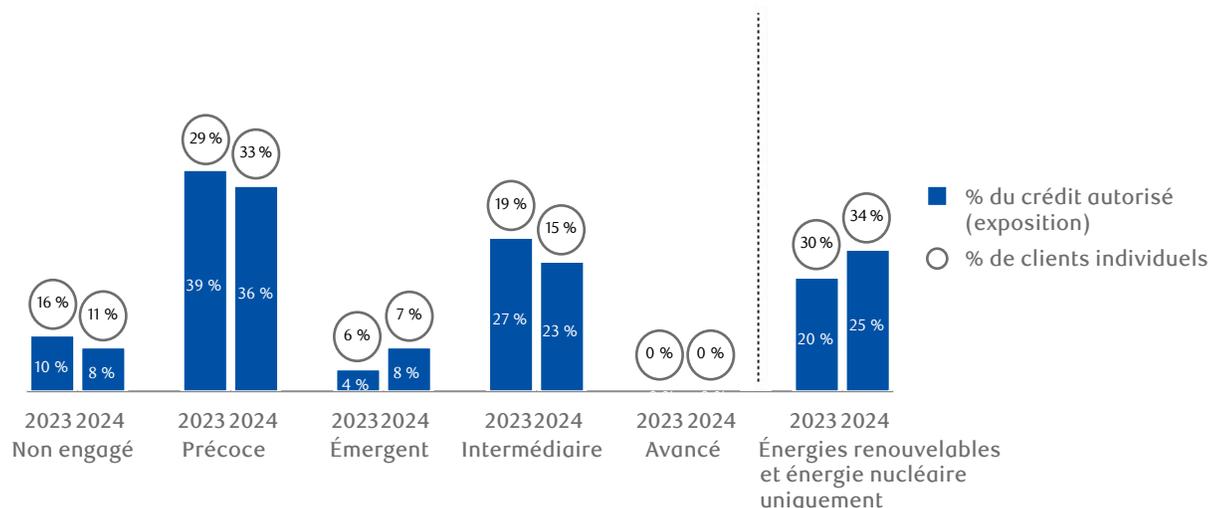
D'une année à l'autre, l'exposition au risque lié aux clients « Non engagés » a diminué, passant de 15 % à 7 % (*figure 2*). Le progrès s'explique en partie par le dialogue fructueux avec les clients, qui ont commencé à déclarer leurs émissions et les plans visant à le réduire. Beaucoup de nos clients « Non engagés » appartiennent à des fonds d'actions de sociétés fermées. Dans certains cas, nous nous sommes adressés directement aux responsables de ces fonds ; comme ils travaillaient déjà avec leurs propres clients à la réduction des émissions, ils étaient en mesure de nous fournir des données relatives à ces initiatives. Certaines fusions et acquisitions ont également joué un rôle, des clients disposant de plans climatiques ambitieux ayant absorbé des entreprises plus petites et moins avancées à ce chapitre.

Les autres clients « Non engagés » de notre portefeuille sont généralement des entreprises privées relativement petites, de nouvelles entreprises ou des sociétés de redevances. Les nouvelles entreprises (récemment constituées, par exemple) ont rarement eu le temps de dresser un plan climatique mais manifestent souvent de l'intérêt quand il est question de prendre des engagements en la matière. Contrairement aux exploitants, les sociétés de redevances agissent surtout en prestataires de services financiers. Comme elles n'exercent pas de contrôle direct sur les émissions liées aux actifs pétrogaziers, il leur est plus difficile de passer d'un palier à l'autre.

Nous avons aussi examiné à quels obstacles se heurtent les clients des autres paliers, en matière par exemple de réduction des émissions de méthane ou de déclaration des émissions du périmètre 3 ; nous continuons d'approfondir ces questions en menant nos propres recherches ou en discutant avec les clients et les experts. Dans les deux cas, nous avons constaté une difficulté bien réelle découlant de la trop grande variété des méthodes de calcul et de déclaration, qu'aggrave encore l'absence de lignes directrices ; nous allons continuer de travailler avec nos clients et avec les organismes non gouvernementaux afin d'y voir plus clair.

Production d'électricité

Figure 3. Résultats relatifs aux clients du secteur de la production d'énergie évalués au moyen du cadre de préparation à la transition^{(1), (2)}, en date du 31 octobre



(1) Clients de RBC Marché des Capitaux visés par l'*Approche d'engagement clientèle envers le climat – Secteur de l'énergie*.

(2) Aucun client n'était parvenu au palier « Avancé » en 2023 ou 2024. Pour la plupart des clients, le passage au palier « Avancé » est difficile, car il impose de s'engager à passer à l'état zéro émission nette d'ici 2035.

L'exposition au risque lié aux clients « Non engagés » est passée de 10 % en 2023 à 8 % en 2024, du fait des progrès réalisés par les clients, des fusions et acquisitions, de l'augmentation du nombre d'*entités énergétiques non diversifiées à faibles émissions de carbone*, ainsi que des mouvements de clientèle inhérents à toute activité commerciale. La plupart de nos autres clients « Non engagés » appartenant principalement au secteur de la production d'électricité sont soit des sociétés ne possédant qu'une centrale au gaz, soit des coopératives municipales. Compte tenu de leur nature et de leur structure organisationnelle, ces clients doivent tenir compte de facteurs et de contraintes particuliers en matière de décarbonation.

L'exposition totale aux clients du secteur de l'énergie spécialisés¹⁴ et à faibles émissions de carbone est passée de 20 % en 2023 à 25 % en 2024. Nous nous étions en effet fixé l'objectif d'augmenter le financement consacré aux énergies renouvelables et autres sources à faibles émissions de carbone.

En ce qui concerne le palier « Précoce », nous avons établi que, dans 9 % des cas, l'exposition au risque de crédits autorisé se rapporte aux clients dont les cibles de réduction des émissions correspondent à un réchauffement limité à 2 °C et non 1,5 °C, ce qui fait qu'ils passeront moins facilement au palier « Émergent ». Toutefois, deux clients se sont montrés finalement plus ambitieux en 2024 – ils sont revenus à l'objectif de 1,5 °C, ce qui est encourageant. La réglementation et les politiques publiques ont une incidence importante sur la capacité des clients du secteur de la production d'énergie à établir des cibles de réduction des émissions qui cadrent avec l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C ou à accélérer les échéanciers pour l'atteinte d'un bilan zéro émission nette ou l'abandon progressif du charbon. Par exemple, un client qui entend n'éliminer graduellement la production d'énergie à partir du charbon sans dispositif d'atténuation qu'après 2030 peut exercer ses activités dans un territoire qui priorise actuellement l'abordabilité de l'électricité et prévoit une demande accrue après la fermeture des centrales au charbon, ce qui pourrait fortement limiter la capacité de ce client à obtenir une approbation réglementaire pour les dépenses en immobilisations nécessaires à la fermeture graduelle de ses centrales.

Mesures prises à l'égard du portefeuille

Voici les mesures que nous avons prévues pour le secteur de l'énergie :

1. Financer davantage les énergies à faibles émissions de carbone et soutenir le *financement de la décarbonation* ;
2. Mesurer et contrôler le financement assuré en matière d'*énergies à fortes émissions de carbone*.

Afin de mieux suivre les progrès accomplis sur ces deux plans, RBC a mis au point une méthode qui lui permet de calculer son ratio d'approvisionnement énergétique, comme elle s'y était *engagée* en avril 2024 à la suite d'une proposition d'actionnaires présentée par le bureau du contrôleur de la Ville de New York. Ce ratio permet de comparer le financement que nous consacrons aux énergies à faibles émissions de carbone et à la décarbonation à celui que nous consacrons aux énergies à fortes émissions. Nous pouvons ainsi suivre l'évolution de notre soutien financier au secteur de l'énergie.

Du fait des changements apportés récemment à la *Loi sur la concurrence* du Canada, nous ne pouvons pas divulguer le ratio précité pour le moment (pour plus de détails, voir [À propos du présent rapport](#)). Cependant, nous avons donné des détails sur la méthodologie utilisée en suivant une approche voisine de celle que préconise l'Institut de finance internationale (IFF) dans le *livre blanc* qu'il a consacré à la question. Nous fournissons toute l'information que nous pouvons sans déroger aux lois et règlements en vigueur, sachant que le contexte législatif et réglementaire évolue constamment. Pour plus de détails sur notre méthodologie et sur ce qui la distingue de celles de nos concurrents et d'autres acteurs, voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#).

La section [Paramètres climatiques](#) fait par ailleurs état de nos émissions financées sur la base des encours, conformément à la norme du PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials). Les paramètres en question sont d'usage courant dans notre secteur d'activité. Pour plus de détails sur nos méthodologies relatives aux paramètres climatiques et sur les difficultés de mesure, voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#).

1. Accroissement du financement consacré aux énergies à faibles émissions de carbone

Pour assurer sa transition vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone, chaque pays va devoir recourir davantage aux sources d'énergie les moins polluantes. Pour cela, il faut accroître la production d'énergies à faibles émissions de carbone et réduire les émissions des sources d'énergie classiques. Sur le premier point, nous nous sommes fixé deux objectifs en 2024 :

- i. Faire passer à 35 milliards \$ d'ici 2030 le montant de nos prêts dans le secteur des énergies à faibles émissions de carbone (renouvelables et autres) ;
- ii. Tripler le montant des prêts accordés par RBC Marchés des Capitaux et Services bancaires aux entreprises dans le secteur des énergies renouvelables (soit 15 milliards \$ d'ici 2030).

Nous avons conçu notre propre méthode de mesure des progrès réalisés en la matière. Nous entendons soutenir la transition des entités énergétiques non diversifiées à faibles émissions de carbone et de celles, dites *mixtes*, qui optent aussi pour des sources à fortes émissions. Les changements apportés récemment à la réglementation font que nous ne pouvons plus publier les progrès accomplis au regard de nos objectifs (pour plus de détails, voir [À propos du présent rapport](#)). Toutefois, les chiffres qui suivent en donnent une certaine idée. Sur le plan interne, nous continuons de quantifier nos progrès.

Progrès réalisés en 2024

Tableau 12. Prêts autorisés accordés aux entités énergétiques non diversifiées à faibles émissions de carbone, au 31 octobre

Milliards de dollars canadiens, exclusion faite des montants en pourcentage	2024	2023	Variation ⁽¹⁾
Énergie solaire	2,5 \$	2,2 \$	16 %
Énergie éolienne	2,2 \$	1,1 \$	104 %
Hydroélectricité	0,9 \$	0,7 \$	35 %
Énergie nucléaire	0,7 \$	0,5 \$	20 %
Systèmes de régulation, de transport, de distribution et de stockage d'électricité	6,2 \$	4,9 \$	27 %
Total des prêts autorisés aux entités énergétiques non diversifiées à faibles émissions de carbone	12,5 \$	9,4 \$	34 %

(1) Dans certains cas, les pourcentages peuvent ne pas correspondre aux montants arrondis.

Par rapport à 2023, nous avons augmenté de 34 % le montant de nos prêts autorisés aux entités énergétiques non diversifiées à faibles émissions de carbone. La combinaison de cette croissance et des mesures prises par nos clients en faveur des sources propres a contribué aux progrès que nous avons accomplis au regard de notre cible intermédiaire fixée pour le secteur de la production d'électricité. Pour plus de détails, voir [Cibles intermédiaires](#).

Entités énergétiques mixtes

Nous ne prêtons pas qu'aux entités énergétiques non diversifiées à faibles émissions de carbone ; notre clientèle comprend également des sociétés dont certaines activités sont encore à forte empreinte carbone. Nous pensons que c'est la meilleure façon pour nous d'influer sur la réduction des émissions. Nous croyons pouvoir, grâce à notre financement, à nos services-conseils et à nos interactions régulières, épauler les entreprises qui ont incorporé les énergies à faibles émissions de carbone à leur éventail d'activités ou qui leur accordent une plus grande place.

En 2024, l'analyse du chiffre d'affaires ou d'une autre donnée de substitution indiquait que 48 % des activités de ces entités étaient faiblement carbonées, contre 46 % en 2023. Toutefois, comme la plupart de nos prêts consistent en sommes destinées à couvrir les besoins généraux de l'entité, il est difficile de savoir dans quelles proportions elles sont affectées à tel ou tel type d'énergie.

2. Mesure et contrôle des prêts accordés aux clients qui misent sur les énergies à fortes émissions de carbone

Nous mesurons selon deux critères l'évolution de nos prêts aux clients qui utilisent des énergies à fortes émissions de carbone :

- i. Émissions financées absolues (pétrole et gaz seulement), sur la base des crédits autorisés ;
- ii. Cibles intermédiaires (intensité des émissions physiques).

Émissions financées absolues (pétrole et gaz seulement)

Dans le cadre de la transition vers une économie faiblement carbonée, les émissions financées absolues associées au secteur pétrogazier sont censées diminuer graduellement. Le total de ces émissions associées aux prêts autorisés que nous accordons au secteur nous indique dans quelle mesure elles augmentent ou diminuent avec le temps. Le paramètre mesure aussi l'impact de ce que nous faisons pour réduire nos émissions financées absolues liées au secteur pétrogazier, dans le cadre de notre [Approche d'engagement clientèle envers le climat – Secteur énergétique](#) et des mesures que nous prenons à l'égard du portefeuille.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, les émissions financées absolues des périmètres 1, 2 et 3¹⁵ (sur la base des crédits autorisés) ont diminué de 1 %, passant de 68,6 Mt éq. CO₂ en 2023 (le chiffre initial de 71,4 Mt a été révisé après prise en compte de données plus à jour) à 68,2 Mt. Cette baisse découle des efforts de gestion de notre portefeuille et des conditions des marchés externes, et a été en partie compensée par une exposition progressive du pétrole et du gaz acquise auprès de HSBC Canada. Les chiffres des deux années reflètent les niveaux d'incertitude plus élevés à l'égard des mesures. Pour plus de détails, voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#).

Cibles intermédiaires

En 2022, nous avons fixé des cibles intermédiaires dans trois branches d'activité (secteur pétrogazier, production d'électricité et secteur automobile) en utilisant les données, les méthodologies, les scénarios climatiques et les autres informations dont nous disposions alors.

En publiant nos cibles intermédiaires, nous précisions qu'elles ne représentaient qu'un idéal, qu'elles reposaient sur des hypothèses que nous pensions alors raisonnables (notamment sur les activités futures des parties prenantes, qui échappent à notre contrôle) et que notre capacité à atteindre les cibles dépendrait des efforts et des gestes collectifs d'un large éventail de parties prenantes (nos clients, les décideurs politiques, etc.). Nous admettions aussi que ces hypothèses pourraient se révéler inexactes (compte tenu de leur niveau d'incertitude et de complexité) et que les cibles intermédiaires pourraient devoir être modifiées et ne pas être atteignables.

Nous estimons que le contexte sur lequel reposaient nos cibles a changé depuis 2022 et que les hypothèses qui semblaient alors raisonnables ne conviennent plus. Dans certaines régions, les incitations à acheter un véhicule électrique (VE) ne sont plus offertes ; les événements géopolitiques ont entraîné une plus grande incertitude en matière de prévisions énergétiques ; des technologies comme la capture, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) n'ont pas connu les progrès escomptés. De plus, l'incertitude règne toujours autour des politiques climatiques et des cadres réglementaires en vigueur dans les régions où nous menons nos activités. Le risque demeure donc de voir les efforts de décarbonation ralentir. Ces changements ont déjà eu un impact important sur les progrès que nous pouvons accomplir en ce qui concerne nos cibles intermédiaires.

Nous avons annoncé que nous réviserions périodiquement celles-ci en fonction des circonstances ; c'est ce que nous sommes en train de faire – nous verrons si les cibles conviennent toujours ou si nous devons les modifier. En révisant nos cibles intermédiaires, nous examinerons dans quelle mesure les nouveaux développements pourraient rendre caduc l'objectif zéro émission nette de nos activités de prêt d'ici 2050, et si nous nous servons des indicateurs appropriés pour suivre nos progrès.

Voici les résultats que nous avons obtenus jusqu'ici pour le secteur de l'énergie. Ceux qui concernent le [secteur automobile](#) suivent.

Progrès réalisés en 2024

Tableau 13. Secteur de l'énergie – Atteinte de nos cibles intermédiaires (exercice clos le 31 octobre)

Intensité des émissions physiques	Cibles	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Pétrole et gaz – Périmètres 1 et 2 (g éq. CO ₂ /Mj)	5,0 g éq. CO ₂ /Mj d'ici 2030 ⁽¹⁾	7,1	7,1	7,2	7,6	7,4	7,7
	Réduction de 35 % d'ici 2030 ⁽²⁾	(8) %	(8) %	(7) %	(1) %	(4) %	s.o.
Pétrole et gaz – Périmètre 3 (g éq. CO ₂ /Mj)	63,2 – 50,2 g éq. CO ₂ /Mj d'ici 2030 ⁽³⁾	74,4	73,2	72,7	71,4	70,6	71,0
	Réduction de 11 % à 29 % d'ici 2030 ⁽⁴⁾	5 %	3 %	2 %	1 %	(1) %	s.o.
Production d'électricité – Périmètre 1 (g éq. CO ₂ /kilowattheure [kWh])	156 g éq. CO ₂ /kWh d'ici 2030 ⁽⁵⁾	214,7	251,7	295,3	278,3	310,9	339,7
	Réduction de 54 % d'ici 2030	(37) %	(26) %	(13) %	(18) %	(8) %	s.o.

- (1) Les résultats 2019-2023 concernant les émissions physiques liées au secteur pétrogazier (périmètres 1 et 2) ont été révisés afin d'intégrer des informations plus récentes ou supplémentaires sur les émissions déclarées par les clients – les informations supplémentaires permettent de moins dépendre des données de substitution (voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#)). Nous avons révisé les émissions physiques du secteur pétrogazier (périmètres 1 et 2) comme suit : de 7,6 g éq. CO₂/Mj à 7,7 g éq. CO₂/Mj en 2019 ; de 8,1 g éq. CO₂/Mj à 7,4 g éq. CO₂/Mj en 2020 ; de 7,8 g éq. CO₂/Mj à 7,6 g éq. CO₂/Mj en 2021 ; de 7,3 g éq. CO₂/Mj à 7,2 g éq. CO₂/Mj en 2022 ; de 7,2 g éq. CO₂/Mj à 7,1 g éq. CO₂/Mj en 2023.
- (2) Le niveau de référence 2019 ayant été révisé et compte tenu de l'objectif de réduction de 35 %, nous avons fait passer la cible en valeur absolue de 4,9 g éq. CO₂/Mj à 5,0 g éq. CO₂/Mj.
- (3) Les résultats 2019-2023 concernant les émissions physiques liées au secteur pétrogazier (périmètre 3) ont été révisés afin d'intégrer des informations plus récentes ou supplémentaires sur les émissions déclarées par les clients – les informations supplémentaires permettent de moins dépendre des données de substitution (voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#)). Nous avons révisé les émissions physiques du secteur pétrogazier (périmètre 3) comme suit : de 70,8 g éq. CO₂/Mj à 71,0 g éq. CO₂/Mj en 2019 ; de 71,1 g éq. CO₂/Mj à 70,6 g éq. CO₂/Mj en 2020 ; de 75,5 g éq. CO₂/Mj à 71,4 g éq. CO₂/Mj en 2021 ; de 74,4 g éq. CO₂/Mj à 72,7 g éq. CO₂/Mj en 2022 ; de 74,2 g éq. CO₂/Mj à 73,2 g éq. CO₂/Mj en 2023.
- (4) Le niveau de référence 2019 ayant été révisé et compte tenu de l'objectif de réduction de 11 %, nous avons fait passer la cible en valeur absolue de 63,0 g éq. CO₂/Mj à 63,2 g éq. CO₂/Mj.
- (5) Les résultats 2019-2023 concernant les émissions physiques liées à la production d'électricité (périmètre 1) ont été révisés afin d'intégrer des informations plus récentes ou supplémentaires sur les émissions déclarées par les clients – les informations supplémentaires permettent de moins dépendre des données de substitution (voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#)). Nous avons révisé les émissions physiques du secteur de la production d'électricité (périmètre 1) comme suit : de 340,0 g éq. CO₂/kWh à 339,7 g éq. CO₂/kWh en 2019 ; de 315,0 g éq. CO₂/kWh à 310,9 g éq. CO₂/kWh en 2020 ; de 296,0 g éq. CO₂/kWh à 278,3 g éq. CO₂/kWh en 2021 ; de 304,0 g éq. CO₂/kWh à 295,3 g éq. CO₂/kWh en 2022 ; de 260,0 g éq. CO₂/kWh à 251,7 g éq. CO₂/kWh en 2023.
- s.o. sans objet

Cible de réduction de l'intensité des émissions physiques du secteur pétrogazier (périmètres 1 et 2)

En ce qui a trait aux périmètres 1 et 2, l'intensité de nos émissions physiques liées au secteur pétrogazier a diminué de 8 % par rapport à l'année de référence 2019. Plusieurs facteurs l'expliquent : évolution continue de notre portefeuille (diminution des prêts auprès de certains de nos clients qui émettent le plus de GES, augmentation des prêts auprès des autres) ; activités de décarbonation des clients ; fusions ou acquisitions survenues ; moindre recours à de simples estimations ; fluctuations naturelles du portefeuille considéré à un moment précis (fin d'exercice). En raison de l'adoption plus lente que prévu des procédés de décarbonation (capture de carbone, par exemple) et en l'absence de politiques gouvernementales suffisamment volontaristes, nous ne nous rapprochons encore que lentement de la cible intermédiaire.

La cible intermédiaire fixée par RBC pour ce secteur s'inscrit dans le [Plan de réduction des émissions](#) où le gouvernement fédéral énonçait les mesures à prendre pour que le Canada atteigne, d'ici 2030, sa cible de réduction générale de 40 à 45 % de ses émissions par rapport aux niveaux de 2005 et sa cible de zéro émission nette d'ici 2050. Bien que notre cible actuelle ne coïncide pas avec un réchauffement climatique limité à 1,5 °C, nous pensons qu'elle nous aidera à atteindre notre objectif à long terme (des prêts à zéro émission nette d'ici 2050), étant donné les mesures que nous prenons par ailleurs pour réduire graduellement nos émissions absolues liées au secteur en cause (voir détails ci-dessus). En révisant nos cibles intermédiaires actuelles, nous étudierons la meilleure approche à suivre pour les cibles ultérieures, de manière à atteindre l'objectif zéro émission nette de nos activités de prêt d'ici 2050.

Pour plus de détails sur nos choix de scénarios, voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#).

Cible de réduction de l'intensité des émissions physiques du secteur pétrogazier (périmètre 3)

En ce qui a trait au périmètre 3, l'intensité de nos émissions physiques liées au secteur pétrogazier a augmenté de 5 % par rapport à l'année de référence 2019. Cela est dû en partie à la plus grande abondance de chiffres réels disponibles ces dernières années – ils sont généralement plus élevés que les données de substitution. La cible intermédiaire sera atteinte à un rythme qui dépendra de l'évolution des émissions liées à l'utilisation finale des produits de l'industrie pétrogazière (accroissement de la proportion de produits employés comme matière première pétrochimique à des fins autres que de combustion, etc.). Le rythme de la transition n'étant pas rapide, nos progrès sont lents. Bien que l'information concernant les émissions déclarées par nos clients soit plus facile à trouver, nos évaluations continuent de reposer fortement sur des données de substitution.

Pour plus de détails sur les difficultés et limitations en jeu, voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#).

Cible de réduction de l'intensité des émissions physiques du secteur de la production d'électricité

En ce qui a trait au périmètre 1, l'intensité de nos émissions physiques liées à la production d'électricité a diminué de 37 % par rapport à l'année de référence 2019. Cette baisse est attribuable à une combinaison de facteurs, notamment nos efforts visant à accroître le financement consacré aux énergies à faibles émissions de carbone, et les mesures prises par les clients pour passer à des sources d'énergie à faibles émissions de carbone. En stimulant les prêts en faveur des énergies renouvelables, la loi sur la réduction de l'inflation en vigueur aux États-Unis (*Inflation Reduction Act*) a contribué à nous faire progresser vers notre cible intermédiaire. Plusieurs facteurs (incertitude entourant l'avenir de telles politiques favorables à la transition, incertitude économique générale) pourraient cependant compromettre la capacité de RBC à maintenir le rythme de ses progrès.

Secteur automobile

Aperçu du secteur

Le secteur des transports contribue fortement aux émissions mondiales. Il représente la deuxième source en importance au Canada, les véhicules de tourisme y comptant pour beaucoup¹⁶. Ces dernières années, l'électrification des véhicules (et en particulier des voitures) s'est accrue au Canada¹⁷ et ailleurs dans le monde (avant tout en Chine, en Europe et aux États-Unis)¹⁸. Les difficultés persistent toutefois, tant sur le plan de la volonté politique qu'au chapitre de l'abordabilité, des réseaux de bornes de recharge, des usines de fabrication de batteries ou des chaînes d'approvisionnement connexes.

En 2024, nous avons continué de déployer des efforts et d'octroyer du financement pour aider nos clients dans ce secteur.

Mobilisation et soutien des clients

Les Services bancaires aux particuliers continuent d'aider les Canadiens à se doter d'un véhicule électrique. Cet engagement se reflète dans la collaboration avec les constructeurs, les campagnes Avion Récompenses^{MC} et la [Calculatrice du coût d'une voiture électrique RBC](#) qui fournit de précieux renseignements aux acheteurs potentiels et aux propriétaires de VE.

De plus, RBC Marchés des Capitaux répond aux besoins des grands constructeurs automobiles qui font partie de sa clientèle. Bon nombre de ces clients ont pris des engagements importants afin de réduire leurs émissions globales, et se sont fixé des objectifs visant à augmenter considérablement les ventes de VE. Pour notre part, nous avons l'intention de les aider à respecter ces engagements.

Mesures prises à l'égard du portefeuille

Pour surveiller les achats de VE financés par Services bancaires aux particuliers, nous mesurons la croissance du nombre de véhicules électriques financés par RBC. Nous procédons ainsi depuis le lancement du Programme de financement de véhicule à énergie propre RBC en 2019. En 2024, RBC a financé 5,4 fois plus de VE qu'en 2019¹⁹, ce qui prouve selon nous que nous suivons le rythme de la croissance de ce marché au Canada, qui a quadruplé pendant cette période²⁰.

Tableau 14. Secteur automobile – Atteinte de nos cibles intermédiaires (exercice clos le 31 octobre)

Intensité des émissions physiques	Cibles	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Périmètres 1, 2 et 3, du réservoir à la roue (g éq. CO ₂ /km)	96 g éq. CO ₂ /km d'ici 2030 ⁽¹⁾	163,9	174,5	173,4	176,5	180,2	180,6
	Réduction de 47 % d'ici 2030 ⁽²⁾	(9) %	(3) %	(4) %	(2) %	— %	s.o.

(1) Les résultats 2019-2023 concernant les émissions physiques liées au secteur automobile (périmètres 1, 2 et 3) ont été révisés afin d'intégrer des données plus à jour et plus détaillées sur les émissions déclarées par les clients, ce qui nous permet de moins dépendre des données de substitution, comme indiqué à l'[annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#). Nous avons révisé les émissions physiques du secteur automobile (périmètres 1, 2 et 3) comme suit : de 192,0 g éq. CO₂/km à 180,6 g éq. CO₂/km en 2019 ; de 198,0 g éq. CO₂/km à 180,2 g éq. CO₂/km en 2020 ; de 200,0 g éq. CO₂/km à 176,5 g éq. CO₂/km en 2021 ; de 189 g éq. CO₂/km à 173,4 g éq. CO₂/km en 2022 ; de 187 g éq. CO₂/km à 174,5 g éq. CO₂/km en 2023.

(2) Le niveau de référence 2019 ayant été révisé et compte tenu de l'objectif de réduction de 47 %, nous avons fait passer la cible en valeur absolue de 102 g éq. CO₂/km à 96 g éq. CO₂/km. s.o. sans objet

L'intensité de nos émissions physiques liées au secteur automobile (périmètres 1, 2 et 3) a diminué de 9 % par rapport à l'année de référence 2019. Cela s'explique par l'augmentation des ventes de VE, qui a fait baisser les émissions de certains de nos clients. Le soutien peu cohérent qu'apportent les gouvernements à l'adoption de ce type de véhicule pèse sur le rythme auquel nous progressons vers notre cible intermédiaire.

Immobilier

Aperçu du secteur

Le secteur immobilier compte pour plus du tiers de la consommation d'énergie et des émissions mondiales²¹ ; au Canada²², aux États-Unis²³ et en Europe²⁴, une fraction importante des émissions du secteur est imputable aux immeubles commerciaux. Il s'agit d'un des secteurs les plus importants pour RBC, compte tenu de son exposition au risque de crédit lié aux secteurs à fortes émissions et difficiles à décarboner. Les technologies permettant de réduire les émissions dans ce secteur peuvent être mises en œuvre dès aujourd'hui : systèmes électriques de chauffage et de climatisation, amélioration de l'isolation, efficacité énergétique intégrée à la conception pour les nouvelles constructions, etc. Des défis majeurs subsistent néanmoins, notamment l'aspect économique de la rénovation des bâtiments avant la fin de leur vie utile, la variabilité des normes d'efficacité énergétique d'un territoire à l'autre et le manque de données sur les émissions liées aux bâtiments et les estimations relatives à l'efficacité énergétique. Par ailleurs, l'adoption de politiques publiques et la prise de mesures par de multiples parties prenantes seront nécessaires si l'on veut décarboner ce secteur.

En 2024, nous avons officialisé notre stratégie climatique pour le secteur de l'immobilier commercial ; elle comprend des mesures touchant aussi bien les clients individuels que l'ensemble du portefeuille, qu'il s'agisse de Services bancaires aux entreprises, de RBC Marchés des Capitaux ou de City National Bank.

Mobilisation et soutien des clients

Nous nous attachons à conseiller les clients sur la construction et l'acquisition de nouveaux bâtiments durables, ou encore sur la rénovation des immeubles existants. Pour mieux mobiliser et soutenir nos clients, nous allons mettre à profit l'expérience acquise lors de la modernisation de notre réseau de succursales. Nos clients peuvent également tirer parti des connaissances acquises grâce au leadership avisé de l'Institut d'action climatique RBC et s'inspirer des mesures prises par l'industrie dans le cadre de l'Alliance climatique pour des bâtiments intelligents, qui réunit des chefs de file du secteur canadien du bâtiment qui aspirent à agir dans le domaine.

Mesures prises à l'égard du portefeuille

Notre stratégie vise à ajouter des bâtiments écologiques à nos portefeuilles de financement. Par ailleurs, nous cherchons à accroître notre capacité à recenser ce type de bâtiment dans nos portefeuilles et à en faire le suivi, en dialoguant davantage avec nos clients. La disponibilité et la qualité des données posant problème dans ce secteur, nous nous efforçons d'établir des processus, des outils et des capacités nous permettant de mieux comprendre les besoins de nos clients et les émissions liées à notre portefeuille. Nous croyons que cela peut nous aider à suivre l'évolution de notre portefeuille.

Bien que nous ayons abordé cette année la question de l'immobilier commercial dans l'idée de fixer une cible intermédiaire pour ce secteur, ce que nous avons appris jusqu'ici et les premières étapes que nous avons déjà franchies nous ont fait nous raviser. Nous prévoyons de revoir notre stratégie et nos paramètres, à mesure que nous collectons des données, que le contexte réglementaire ou la conjoncture générale évolue et que nos clients font des progrès en matière de décarbonation.

Immobilier résidentiel

Étant donné l'importance de l'empreinte carbone du secteur de l'immobilier résidentiel et notre exposition au risque de crédit qu'il implique, ce secteur commence à occuper une place prioritaire dans notre stratégie climatique. RBC participe au financement d'habitations neuves certifiées par l'intermédiaire du programme hypothécaire pour construction d'habitations écologiques, et nous allons continuer à soutenir l'amélioration de l'efficacité énergétique résidentielle.

Agriculture

Aperçu du secteur

Source majeure d'émissions à l'échelle mondiale, l'agriculture est à l'origine de 10 % des émissions canadiennes²⁵. Sur le plan économique et en ce qui a trait à la sécurité alimentaire, c'est un secteur important au Canada. Il l'est tout autant pour RBC. On y emploie déjà de multiples méthodes et technologies contribuant à réduire les émissions (agriculture de précision, cultures de couverture, semis direct). Des possibilités de [piégeage du carbone](#) s'offrent aux clients, ce qui pourrait permettre aux entreprises agroalimentaires et autres de réduire leur empreinte. Ce n'est toutefois pas facile pour les agriculteurs de réduire leurs émissions tout en augmentant la production alimentaire. Ils doivent notamment composer avec un manque de données et une incertitude quant au rendement du capital investi. Nous ne disposons pas de données ou de trajectoires suffisamment fiables pour fixer dans ce secteur une cible intermédiaire de réduction des émissions. En 2024, nous avons continué d'épauler nos clients en dialoguant avec eux et en leur offrant du financement ; nous avons également poursuivi l'analyse des facteurs dont dépend la décarbonation du secteur.

Mobilisation et soutien des clients

RBC reconnaît que de nombreux clients du secteur agricole peuvent bénéficier d'un soutien supplémentaire pour adopter de meilleures pratiques de gestion environnementale axées, par exemple, sur la santé des sols, la qualité de l'eau et la biodiversité. En 2024, l'unité Services bancaires aux entreprises a élargi la mise en œuvre de l'Explorateur climatique RBC : agriculture, un outil numérique ayant fait l'objet d'un projet pilote en 2023. Cet outil aide nos clients du secteur à comprendre leurs émissions, à trouver des options pour les réduire et à connaître le rendement du capital investi dans l'adoption de pratiques durables. Les conseillers des Services bancaires aux entreprises ont été formés pour utiliser cet outil et s'en servent dans le cadre de conversations sur le climat.

L'équipe des Services bancaires aux entreprises a également un programme de prêt qui sert à financer certains équipements utilisés en agriculture durable. Les modalités sont souples – le remboursement du prêt dépend de la réalisation du RCI (rendement du capital investi) en flux de trésorerie d'exploitation. De plus, nos conseillers fournissent aux producteurs de l'information pertinente sur les subventions et les programmes gouvernementaux qui peuvent contribuer à réduire le risque financier lié à de tels investissements.

Mesures prises à l'égard du portefeuille

RBC continue d'examiner les méthodes d'évaluation des progrès réalisés en matière de soutien à nos clients et de réduction des émissions découlant de nos activités de prêt dans ce secteur. Nous cherchons à résoudre les problèmes que constituent par exemple le manque de données climatiques fiables et l'incertitude entourant le chemin que la transition impose de suivre dans les sous-secteurs représentés dans notre portefeuille.

Nous collaborons avec des pairs du secteur et divers organismes afin d'améliorer les indicateurs climatiques en agriculture en peaufinant les méthodologies et les meilleures pratiques. En 2024, RBC a participé à la rédaction d'un document de présentation du Center for Climate Aligned Finance du Rocky Mountain Institute. Ce document vise à identifier et à corriger les problèmes liés à l'évaluation des émissions financées et l'établissement de cibles connexes dans le secteur agricole canadien et couvre aussi bien des aspects techniques que des enjeux économiques plus généraux.

Pour plus de détails sur nos émissions financées liées au secteur agricole (évaluées selon la norme du PCAF), voir [Paramètres climatiques](#).

Collaborer avec d'autres parties pour faire progresser les solutions climatiques

La [transition](#) vers une économie [résiliente](#) et à [faibles émissions de carbone](#) dépendra des efforts collectifs d'une multitude de parties. Dans le cadre des priorités stratégiques énoncées dans son [Plan directeur sur le climat RBC](#), RBC interagit avec d'autres parties prenantes pour faire avancer les [solutions climatiques](#) en rencontrant des représentants de l'industrie, en publiant des recherches ou perspectives économiques et en faisant jouer le capital-investissement ou les investissements dans la collectivité. Le but de tous ces efforts est de créer des conditions favorables à la transition, pour RBC comme pour ses clients.

L'Institut d'action climatique RBC

L'Institut d'action climatique RBC fournit des recherches et fait la promotion des idées qui contribuent au progrès du Canada dans le domaine du climat. Son travail, qui reflète les priorités stratégiques de RBC en matière de climat, consiste à :

- Effectuer des recherches sur les politiques et mesures climatiques afin de contribuer à l'atteinte d'un bilan zéro émission nette du Canada (en se basant sur l'analyse économique et l'expertise sectorielle)²⁶ ;
- Réunir et mobiliser les parties prenantes afin de cerner les occasions de favoriser l'atteinte de cet objectif.

L'Institut d'action climatique RBC a publié son deuxième rapport annuel, [Action climatique 2025 – Une année de réorientation pour le Canada](#), en janvier 2025. Publié dans la foulée de celui de février 2024, le présent rapport énumère les progrès réalisés au Canada en matière d'action climatique, ainsi que les points à améliorer. On y énonce ce qu'impliquent ces constats quant à l'atteinte des cibles nationales 2030, et on y suggère au secteur privé et au gouvernement les mesures concrètes à prendre.

Au sein de l'Institut d'action climatique RBC, des partenaires s'attaquent à ce qui peut freiner le passage du Canada à l'état zéro émission nette. Deux coalitions ont vu le jour en 2023 : la Canadian Alliance for Net-Zero Agri-Food et l'Alliance climatique pour des bâtiments intelligents. Ces dernières veillent à l'avancement de projets à l'appui de la décarbonation dans les secteurs de l'agriculture et des bâtiments, respectivement. Les travaux des coalitions incluent des projets pilotes pour tester de nouvelles approches, des pactes sectoriels visant à promouvoir les efforts de décarbonation volontaires. Pour plus de détails, consulter le [site Web de l'Institut](#).

Investissements climatiques

L'accès au financement est nécessaire pour promouvoir l'innovation et l'adoption des solutions indispensables à la transition. Certaines solutions d'atténuation des effets du changement climatique n'ont pas encore la maturité technologique ou commerciale voulue ; elles ne se prêtent donc pas encore à un financement bancaire. L'innovation doit être soutenue dès le départ, et RBC peut davantage le faire en investissant dans les solutions climatiques qu'au moyen de prêts traditionnels. Les investissements de RBC aident les entreprises qui veulent mettre au point et déployer des solutions climatiques.

En 2024, RBC s'est fixé l'objectif d'allouer 1 milliard \$ d'ici 2030 pour soutenir le développement et le déploiement de solutions climatiques, en investissant dans des fonds de capital-risque et de croissance, ainsi que directement dans des sociétés²⁷. Cette même année, les nouveaux investissements climatiques de RBC se sont élevés à 22 millions \$, ce qui porte leur total à 167 millions \$ depuis 2022. Bien que les conditions du marché aient eu une certaine incidence sur nos progrès, nous nous sommes concentrés, au cours de l'année, sur l'harmonisation des ressources et des processus nécessaires à l'évaluation, à la réalisation et à la gestion efficaces des nouveaux investissements climatiques. Nous avons notamment amélioré notre approche en vue de mieux soutenir les fonds et les sociétés de portefeuille et ainsi de générer de la valeur supplémentaire pour notre entreprise. Pour plus de détails, voir le [site Web consacré aux investissements climatiques de RBC](#).

Investissements dans la collectivité

En 2024, [Techno nature RBC](#) a investi 29 millions \$ auprès de plus de 140 organisations dans des secteurs comme l'agriculture, l'énergie et les solutions climatiques fondées sur la nature, soit une augmentation de 38 % par rapport à 2023. Depuis 2019, RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. ont investi 90 millions \$ des 100 millions \$ qu'elles se sont engagées à verser d'ici 2025 pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité. La somme restante sera investie durant l'année à venir. Pour plus de détails sur notre stratégie d'investissements dans la collectivité, voir la section [Investissements dans la collectivité et dons](#) du volet *Facteurs contributifs à la durabilité*.

Tableau 15. Cumul des investissements climatiques et des investissements dans la collectivité – Exercice clos le 31 octobre

En millions de dollars canadiens	Objectif	2024	2023	2022
Engagements en matière d'investissements climatiques ⁽¹⁾	1 milliard \$ pour appuyer des solutions climatiques ⁽²⁾ d'ici 2030	167 \$	145 \$	95 \$
Investissements dans la collectivité – Techno nature RBC	100 million \$ d'ici 2025	90 \$	61 \$	40 \$

(1) Les engagements cumulatifs en matière d'investissement climatique à la fin de 2024 ont été révisés au cours du comptant au 31 octobre 2024. En 2024, RBC a pris un nouvel engagement de 21 millions \$. Le reste, soit 1 million \$, est attribuable aux effets du taux de change.

(2) Bien que notre approche puisse évoluer pour ce type d'investissement, nous avons l'intention d'affecter en priorité des capitaux à des solutions qui permettront de réduire les émissions de GES au Canada et à l'échelle mondiale. Nos engagements en matière d'investissement pouvant être pris en compte dans la réalisation de cet objectif peuvent également comprendre le soutien à des solutions climatiques ayant des résultats liés à la biodiversité, à la nature ou à l'adaptation, entre autres. Nous aspirons à atteindre cet objectif d'ici 2030 ; toutefois, les conditions du marché, entre autres facteurs (dont beaucoup échappent à notre contrôle et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir), pourraient avoir une incidence sur notre capacité à investir des capitaux pour faire progresser les solutions climatiques au cours de cette période. Pour plus de détails, voir les [annexes 8 « Mise en garde concernant les déclarations prospectives »](#) et [9 « Avis important concernant le présent rapport »](#). Aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, nos engagements en matière de placement admissibles pris à partir de 2022 sont inclus.

Mobilisation de l'industrie et du milieu politique

RBC entretient la mobilisation auprès des parties prenantes – sa clientèle, son personnel, les investisseurs, les organismes de réglementation, les ONG et les collectivités dans lesquelles nous menons nos activités. Cela nous aide à comprendre les différents points de vue et à orienter nos activités commerciales, y compris en matière de lutte contre les changements climatiques.

Afin de contribuer à résoudre les problèmes de portée générale, RBC participe à des projets sectoriels liés au climat et met l'accent sur ceux qui concordent avec sa stratégie climatique²⁸. RBC est membre de plusieurs organisations ou signataire de plusieurs initiatives qui misent sur l'union des forces des intervenants du secteur des services financiers en matière de climat, notamment le PCAF et le Centre for Climate-Aligned Finance du Rocky Mountain Institute.

Nous pouvons interagir directement avec des représentants du gouvernement et des organismes de réglementation, ainsi qu'avec des groupes de l'industrie qui défendent des questions de politiques publiques pertinentes pour le secteur des services financiers, comme les normes sur la communication de l'information relative au climat et la réglementation prudentielle. Par l'intermédiaire de groupes de l'industrie, RBC peut donner son avis sur les lois, normes et règlements liés au climat et contribuer à la mise au point de directives sectorielles volontaires. L'adhésion et l'offre de soutien financier de RBC à ces groupes reposent sur l'admission du fait que nous ne serons pas nécessairement d'accord avec leurs positions ou celles d'autres de leurs membres concernant chaque enjeu. Nous prenons des décisions indépendantes, et lorsque nos opinions divergent, nous pouvons au besoin offrir une rétroaction appropriée, de façon privée ou publique.

Pour plus de détails, voir la section [Lobbyisme et contributions politiques](#) du volet *Gouvernance*.

Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles

Dans le cadre de nos priorités stratégiques énoncées dans [le Plan directeur sur le climat RBC](#), nous nous efforçons d'intégrer les considérations climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles. Nous cherchons particulièrement à faire évoluer les pratiques de gestion des risques liés au climat, à permettre à nos employés de prendre des décisions d'affaires éclairées liées au climat et à réduire les émissions de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

La gestion du risque est l'une des compétences fondamentales de RBC et est renforcée par notre culture de sensibilisation au risque. Pour plus de détails sur l'approche que nous suivons, voir la section [Gestion des risques liés au climat](#).

Permettre à nos employés de prendre des décisions d'affaires éclairées liées au climat

RBC s'efforce de tenir compte du climat dans les processus opérationnels pertinents de sorte qu'il puisse faire partie du travail quotidien de ses employés. Nous en sommes aux premières étapes de ce processus et comptons continuer de nous appuyer sur nos efforts. Les questions auxquelles nous intégrons des considérations climatiques sont énumérées ci-dessous.

Processus décisionnels

RBC s'efforce d'intégrer les enjeux climatiques dans les processus décisionnels pertinents, y compris dans le cadre du contrôle diligent que commande notre Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux en matière de décisions de crédit. Entre autres, RBC Marchés des Capitaux et le Groupe des clients corporatifs de Services bancaires aux entreprises exercent un contrôle diligent approfondi pour certaines opérations²⁹. Nos équipes opérationnelles soumettent des données climatiques pertinentes aux comités des affaires et aux équipes de décision de crédit, afin qu'elles soient prises en compte lors du processus de gestion du risque et d'approbation des crédits. Ces informations sont recueillies à l'aide de notre questionnaire de revue des risques environnementaux et sociaux, qui porte sur les efforts de transition, la déclaration des émissions et les méthodes utilisées sur le terrain (le torchage dans le secteur pétrogazier, par exemple).

Quand des problèmes importants liés au climat ou autres risques réputationnels potentiels sont repérés dans le cadre de ces procédures, les opérations peuvent être transmises au Comité de surveillance du risque réputationnel de la Banque pour qu'il en fasse un examen plus poussé et prenne une décision.

Gouvernance

Nous avons défini les responsabilités dans l'ensemble de notre organisation et mis en place une gouvernance relative aux questions climatiques, y compris des activités de surveillance par le Conseil d'administration et le Groupe de la direction. En 2024, nous avons également continué d'améliorer notre gouvernance climatique, en créant le Conseil de direction sur le climat, qui supervise la stratégie climatique de la Banque, notamment les progrès accomplis au regard des objectifs et des cibles ainsi que les décisions liées aux questions climatiques stratégiques. Pour plus de détails, voir la section [Surveillance de la durabilité par la direction](#) du volet *Gouvernance*.

Habilitation des employés

Des employés dotés de bonnes connaissances et d'une expertise solide en matière de climat sont en mesure d'intégrer celui-ci plus efficacement dans leur travail quotidien et de mieux accompagner les clients dans leur [transition](#). RBC offre un module d'apprentissage en ligne permettant à tous ses employés d'acquérir des notions de base sur le climat. De plus, nos divisions opérationnelles prennent des mesures pour permettre aux employés de prendre des décisions d'affaires éclairées en matière de climat. Par exemple, RBC Marchés des Capitaux offre une formation en ligne sur des sujets liés au climat et d'autres questions de durabilité, ainsi qu'une formation se rapportant au contrôle diligent approfondi concernant la gestion des risques environnementaux et sociaux, y compris les enjeux climatiques.

En 2024, nous avons continué de miser sur notre approche en matière d'habilitation des employés. L'unité Services bancaires aux entreprises a lancé une formation sur le climat que ses conseillers doivent obligatoirement suivre. Cette formation a été conçue pour aider ces derniers à apporter du soutien aux clients dans leur parcours de transition. Par ailleurs, notre unité Services bancaires aux particuliers a organisé un sommet sur le climat pour sensibiliser ses cadres et d'autres dirigeants.

Nous allons continuer à chercher des façons d'amener nos employés à se mobiliser pour le climat. L'unité Services bancaires aux entreprises prévoit notamment offrir en 2025 d'autres cours élaborés en collaboration avec Green Economy Canada afin de renforcer les connaissances climatiques.

Gestion du rendement

Depuis 2023, le programme d'encouragement à moyen terme (PEMT) et le programme d'encouragement à long terme (PELT) du chef de la direction et du Groupe de la direction¹ comprennent un engagement climatique à moyen terme lié aux priorités du Plan directeur sur le climat RBC². Cette évaluation axée sur le climat incite davantage le chef de la direction et le Groupe de la direction¹ à accélérer la progression de RBC à l'égard de ces priorités, et permet au Conseil d'administration de reconnaître leurs efforts en appliquant une pondération aux primes d'encouragement à moyen ou à long terme, en fonction des mesures qu'ils ont prises pour appuyer notre stratégie climatique.

Le Conseil reconnaît que la gestion des risques liés au climat et des occasions connexes comporte de multiples facettes et que RBC a pris des mesures pour poursuivre sur sa lancée dans le domaine du climat. Après avoir réfléchi aux engagements et aux mesures prises à ce jour, le Conseil a évalué la progression réalisée en cours d'année par RBC relativement à ses engagements climatiques à moyen terme pour déterminer si la Banque était en voie de les concrétiser, et aucune autre modification n'a été appliquée aux primes du PEMT et du PELT accordées en 2024. Pour plus de détails sur la rémunération des membres de la Haute direction, voir la section [Surveillance de la durabilité par la direction](#) du volet *Gouvernance*, ainsi que notre [circulaire de sollicitation de procurations 2025](#).

Notre vision de la nature

La [nature](#) et les changements climatiques sont inextricablement liés, étant donné le rôle important que joue la nature dans la réduction des émissions, l'adaptation et la résilience. Nos efforts liés à la nature en sont aux premières étapes et nous avons l'intention de fournir des renseignements supplémentaires à mesure qu'ils seront intégrés à notre stratégie et à nos activités.

Notre Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux, qui est appuyée par le contrôle diligent approfondi, tient compte des risques liés à la nature, y compris en ce qui concerne l'utilisation des terres et des ressources, ainsi que la qualité et la disponibilité de l'eau. Nos Directives de la politique des secteurs et des activités sensibles⁵ couvrent nos activités de financement auprès de clients et de projets dans l'écosystème arctique, la Réserve faunique nationale de l'Arctique et les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour plus de détails, voir la section [Gestion des risques environnementaux et sociaux](#) du volet *Gouvernance*.

Nous agissons également en faveur de la nature par l'intermédiaire de mécanismes fondés sur le marché et d'investissements dans la collectivité. Le groupe Solutions des marchés environnementaux, RBC Marché des Capitaux aide les entreprises clientes et les clients institutionnels à mettre en œuvre leur stratégie climatique, ce qui peut comprendre des conseils et des solutions liés à l'achat de crédits carbone et à leur négociation, à l'approvisionnement en énergie renouvelable et à leur négociation, au financement de projets de crédits carbone, et à des produits d'investissement structuré sur le thème du carbone. Les [crédits carbone](#) obtenus peuvent découler de projets rattachés à l'amélioration de la gestion forestière, à l'agriculture durable, etc. Grâce à [Techno nature RBC](#), RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. soutiennent des organisations qui misent sur l'agriculture et d'autres solutions climatiques fondées sur la nature pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité.

Données climatiques

RBC poursuit la mise en place d'une plateforme interne qui centralise les renseignements sur le climat. Nous voulons ainsi faire en sorte que nos équipes internes puissent accéder plus facilement à des données pertinentes et fiables pour la prise de décisions, la gestion du risque, la production de rapports et la satisfaction des besoins des clients. Par exemple, nous travaillons à améliorer la façon dont nous évaluons les risques liés au climat de même que notre capacité à recueillir et à utiliser des données pour informer les clients et mesurer les émissions. Cette plateforme est dotée de capacités lui permettant d'entreposer et d'analyser les données internes et externes et est gérée par une équipe interfonctionnelle centralisée.

Réduction des émissions liées à nos propres activités

RBC s'engage à réduire les émissions liées à ses activités d'exploitation et à sa chaîne d'approvisionnement. Notre stratégie est axée sur les émissions associées aux immeubles que nous occupons et sur les aspects sur lesquels nous pouvons avoir le plus d'influence. Nos efforts de réduction des émissions liées à nos fournisseurs sont en cours de planification.

En 2019, RBC s'est fixé pour objectif de réduire, d'ici 2025, les émissions découlant de ses activités mondiales de 70 %³⁰ par rapport à l'année de référence 2018³¹. En 2024, la baisse a été de 63 % par rapport à 2018³¹. Le rythme actuel et les étapes encore nécessaires nous amènent à penser que l'objectif d'une réduction de 70 % ne pourrait être atteint qu'après 2025. Il faudra par exemple plus de temps pour faire – de concert avec les propriétaires – les investissements requis dans les immeubles que nous occupons. Avec les propriétaires et les autres parties prenantes, nous allons continuer de travailler à la réduction de nos propres émissions ; les leçons tirées moduleront les mesures stratégiques énumérées ci-après. L'objectif initial a été abandonné. Nous en fixerons un autre l'année prochaine, conformément à la stratégie qui sera alors la nôtre.

En 2019, RBC s'était fixé l'objectif de faire passer à 100 %, d'ici 2025, la part de son approvisionnement en électricité provenant de sources **renouvelables** et **non émettrices de GES**. À présent, nous visons plutôt à n'acheter que de **l'électricité renouvelable** ; nous avons revu la méthodologie qui doit nous permettre de suivre nos progrès conformément aux principes de l'initiative RE100³² (pour plus de détails, voir *Révision des émissions découlant de nos activités*). En 2024, nous avons atteint notre objectif : répondre à 100 % de nos besoins en électricité en recourant uniquement aux énergies renouvelables. Cela a été rendu possible par l'obtention de **certificats de consommation d'énergie** (**certificats d'énergie renouvelable**, notamment), conformément aux principes de l'initiative RE100, ainsi que par la conclusion de **conventions d'achat d'énergie** (voir ci-après).

Pour plus de détails sur l'atteinte de nos cibles, voir *Tableau 16. Émissions mondiales découlant de nos activités – Exercice clos le 31 octobre*.

Vue d'ensemble de nos mesures stratégiques

Deux mesures stratégiques sont censées nous aider à réduire les émissions à long terme liées à nos activités opérationnelles.

1. Réduire les émissions issues de l'utilisation de combustibles fossiles

RBC se concentre sur la réduction des émissions liées au chauffage au mazout dans les bâtiments qui lui appartiennent ou qu'elle loue. En 2024, nous avons annoncé des plans visant à installer, d'ici 2035, des thermopompes dans celles de nos succursales canadiennes où l'équipement de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) est de notre ressort. RBC va y consacrer 35 millions \$ au cours des trois prochaines années (période 2025-2027). Nous entendons notamment remplacer plus de 1 500 unités CVC dans l'ensemble de notre réseau de succursales.

Dans les espaces que nous louons et où nous n'avons pas de contrôle sur l'équipement CVC, nous allons voir avec les propriétaires comment réduire les émissions dans le cadre de notre programme de mobilisation des propriétaires. Cela implique de déterminer les mesures de réduction à prendre lors de la planification de rénovations majeures et de nouvelles constructions (utilisation de systèmes électriques pour le chauffage et la climatisation, par exemple). Nous continuons par ailleurs de promouvoir l'efficacité énergétique dans les immeubles que nous possédons ou louons, en nous appuyant notamment sur les dispositifs intelligents (thermostats, etc.).

2. Augmenter la production d'énergies renouvelables

Nous entendons continuer à faire en sorte que toute l'électricité que nous consommons soit produite à partir de sources renouvelables et dans les régions où nous exerçons nos activités. Cela contribue à stimuler le marché des énergies renouvelables et à accélérer la décarbonation générale des réseaux électriques qui nous alimentent. Nous nous procurons de l'électricité propre au moyen de conventions d'achat d'électricité à long terme, de projets de production locale d'énergie renouvelable et d'autres sources de certificats d'énergie renouvelable. Sur ce dernier point, RBC cherchera de plus en plus à soutenir les nouveaux projets qui créent de l'**additionnalité** et ont des retombées sociales.

RBC s'efforce également de réduire les émissions liées aux déplacements d'affaires de son personnel et à sa chaîne d'approvisionnement. Pour ce faire, elle achète du **carburant d'aviation durable** et étudie la possibilité d'établir un programme de mobilisation des fournisseurs.

Investissements dans les crédits carbone

Bien que RBC privilégie la réduction des émissions découlant de ses activités, elle achète et retire des crédits carbone pour compenser ses émissions déclarées comme résiduelles (voir [Tableau 16. Émissions mondiales découlant de nos activités – Exercice clos le 31 octobre](#)). La mesure des émissions annuelles déclarées découlant de nos activités ne prend pas en compte les crédits carbone. Nous croyons que l'achat de crédits carbone dotés de qualités clés, comme un bon caractère complémentaire et la [permanence](#), fournit les fonds propres pour soutenir des projets qui contribuent à l'action climatique, par exemple en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et de puits de carbone naturels. RBC a été l'un des premiers acheteurs de crédits d'absorption du carbone dans le cadre du premier projet commercial de capture directe du carbone mené au Canada (celui de la société Deep Sky) ; elle a convenu d'acheter 5 000 crédits sur une période de dix ans.

Les crédits que RBC achète proviennent de technologies et de projets de tiers vérifiés qui contribuent à réduire les émissions. Les crédits carbone sont vérifiés à l'aide de [registres externes](#) tels que le Climate Action Reserve, Verra et American Carbon Registry, ou auprès d'autres organismes tiers de validation et de vérification ; ils satisfont aux critères en cause, ce qui démontre leur caractère complémentaire et leur permanence. Dans le cadre de notre processus d'approvisionnement, nous effectuons un contrôle diligent qui prend en considération l'emplacement, la technologie, la modernité, ainsi que les avantages et inconvénients additionnels des choix potentiels pour la collectivité et l'environnement.

En 2024, nous avons acheté et retiré des crédits carbone représentant  60 368 tonnes éq. CO₂ (t éq. CO₂), ce qui équivaut au total des émissions en fonction du marché découlant de nos propres activités de 2024 (2023 : 88 729; 2022 : 68 471). Les crédits carbone achetés et retirés en 2024 sont censés équivaloir au total de nos émissions 2024 en fonction du marché et, du fait de révisions des chiffres, ne sont pas appliqués aux émissions des années antérieures. Pour plus de détails, voir [Révision des émissions découlant de nos activités](#).

Émissions découlant de nos activités

Le [Tableau 16. Émissions mondiales découlant de nos activités d'exploitation – Exercice clos le 31 octobre](#) porte sur les trois dernières années, comparées à celle de référence (2018). En ce qui concerne les émissions découlant de nos activités, nous déclarons des données pluriannuelles calculées conformément au Protocole des GES³³ pour les périmètres suivants :

- Périmètre 1 (émissions directes) – combustibles : combustibles de chauffage, comme le gaz naturel servant à chauffer nos succursales, nos grandes propriétés et nos centres de données. Nous incluons également les émissions associées aux déplacements d'affaires au moyen de modes de transport qui nous appartiennent ou que nous louons.
- Périmètre 2 (émissions indirectes) – électricité et énergie collective : électricité, sources de refroidissement et vapeur achetées qui sont utilisées dans nos succursales, nos grandes propriétés, nos centres de données et nos centres de données en colocation. Les émissions associées à notre consommation d'électricité dépendent de la provenance de l'électricité utilisée dans chacun des territoires où nous exploitons nos activités.
- Périmètre 3 (émissions indirectes) – déplacements d'affaires (catégorie 6) : déplacements professionnels en voiture, en train et en avion.

Pour plus de détails sur la méthodologie relative à ces paramètres, voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#).

Révision des émissions découlant de nos activités

En 2024, nous avons révisé nos méthodes de mesure des émissions du périmètre 2 (en fonction du marché, selon le Protocole des GES³³) et de nos progrès en matière d'électricité renouvelable (selon les principes de l'initiative RE100). Concernant les émissions en question, nous avons constaté des erreurs de calcul qui nous ont conduits à réviser certains paramètres relatifs aux émissions découlant de nos activités (voir ci-après). Par ailleurs, la reformulation de notre objectif concernant l'électricité renouvelable et les changements de méthodologie précités ont entraîné la révision du pourcentage déclaré d'électricité provenant de sources renouvelables, en conformité avec ledit objectif et avec les principes de l'initiative RE100.

Électricité renouvelable

Compte tenu de notre nouvel objectif et des changements de méthodologie apportés, nous avons rapproché le total (en MWh) d'électricité consommée (de source renouvelable, non renouvelable ou sans émissions) et les certificats d'énergie renouvelable. Jusqu'ici, nous ne l'avions fait que pour l'électricité issue de sources non renouvelables ou sans émissions. Le pourcentage d'électricité issue de sources renouvelables a été révisé en conséquence.

Nous avons remplacé le paramètre antérieur relatif à l'électricité produite à partir de sources renouvelables ou sans émissions par le pourcentage d'électricité issue de sources renouvelables. Nous avons aussi fait passer ce pourcentage de 100 % à 58 % pour 2023, compte tenu de notre nouvelle méthodologie.

Périmètre 2, en fonction du marché

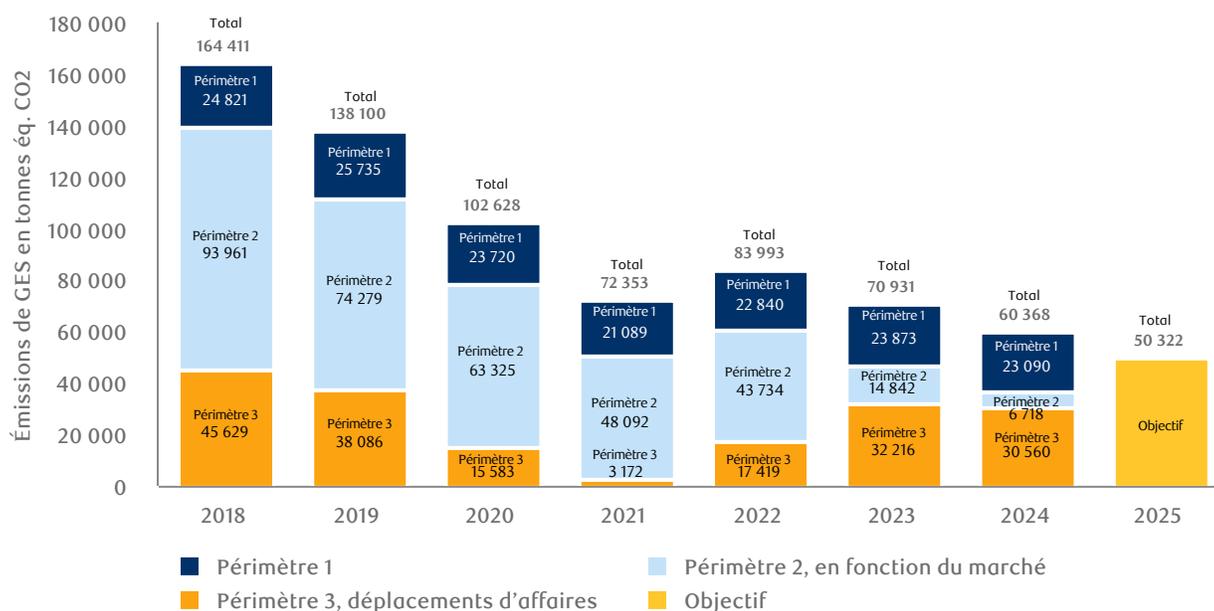
La mise en conformité de notre méthodologie avec le Protocole des GES³³ nous a également conduits à réviser la réduction des émissions de GES liée aux certificats d'énergie renouvelable (en t éq. CO₂) et celle des émissions du périmètre 2 en fonction du marché (également en t éq. CO₂) pour 2023, 2022 et l'année de référence 2018. Tout comme les principes de l'initiative RE100, le Protocole des GES exige des entités qu'elles rapprochent leur consommation totale d'électricité et les certificats d'énergie renouvelable, plutôt que de ne tenir compte que de l'électricité issue des sources non renouvelables ou sans émissions, comme nous le faisons jusqu'ici. En outre, nous faisons correspondre les certificats et l'énergie consommée en rapport avec la vapeur, ce qui n'est pas conforme au Protocole des GES.

Compte tenu des modifications apportées à notre méthodologie, nous avons révisé la réduction des émissions de GES liées aux certificats d'énergie renouvelable ; elle est ainsi passée (en t éq. CO₂) de 63 713 à 48 871 en 2023, de 35 379 à 21 843 en 2022 et de 4 718 à 8 048 en 2018. Les émissions du périmètre 2 (en fonction du marché) résultent de la réduction des émissions de GES liées aux certificats d'énergie renouvelable et ont donc été révisées elles aussi.

Tableau 16. Émissions mondiales découlant de nos activités d'exploitation – Exercice clos le 31 octobre

En tonnes éq. CO ₂ , sauf indication contraire	2024	2023	2022	Année de référence (2018)
Périmètre 1	23 090	23 873	22 840	24 821
Périmètre 2, en fonction de l'emplacement ⁽¹⁾	68 051	63 713	65 577	102 009
Réduction des émissions de GES liée aux certificats d'énergie renouvelable ⁽²⁾	(61 333)	(48 871)	(21 843)	(8 048)
Périmètre 2, en fonction du marché ^{(1), (2)}	6 718	14 842	43 734	93 961
Périmètre 3, déplacements d'affaires ⁽³⁾	30 560	32 216	17 419	45 629
Total des émissions des périmètres 1 et 2 (en fonction de l'emplacement) et du périmètre 3 (déplacements d'affaires)	121 701	119 802	105 836	172 459
Total des émissions des périmètres 1 et 2 (en fonction du marché) et du périmètre 3 (déplacements d'affaires)⁽²⁾	60 368	70 931	83 993	164 411
Variation du total des émissions mondiales découlant de nos activités par rapport à l'année de référence 2018 (en pourcentage) ^{(2), (4)}	(63) %	(57) %	(49) %	s.o.
Intensité des émissions de GES liées à la consommation d'énergie (t éq. CO ₂ /m ²) ^{(2), (5)}	0,014	0,018	0,032	0,055
Pourcentage d'électricité provenant de sources renouvelables, toutes installations confondues ^{(2), (6)}	100 %	58 %	16 %	6 %

- Q** PwC a procédé à une mission d'assurance limitée concernant cette donnée en 2024. Voir *annexe 7 « Rapport indépendant de mission d'assurance limitée »*.
- (1) En vertu du Protocole des GES³³, il existe deux méthodes de calcul des émissions de l'énergie électrique du périmètre 2 : celles en fonction de l'emplacement et celles en fonction du marché. Le Protocole des GES définit la méthode fondée sur l'emplacement comme une méthode de comptabilisation des émissions du périmètre 2 qui tient compte des émissions issues de l'électricité, en utilisant les données moyennes de facteurs d'émission des réseaux qui approvisionnent les installations de l'organisation en électricité. Le Protocole des GES définit la méthode en fonction du marché comme une méthode de comptabilisation des émissions du périmètre 2 tenant compte des émissions provenant de la consommation d'électricité qu'une société déclarante a délibérément choisie (ou non). Dans la méthode en fonction du marché, les facteurs d'émission sont dérivés d'instruments contractuels, y compris « tout type de contrat entre deux parties visant la vente et l'achat d'énergie groupée avec des attributs relatifs à la production d'énergie, ou d'énergie non groupée ». Ainsi, pour calculer les émissions en fonction du marché du périmètre 2, notre consommation indirecte d'électricité (mesurée en MWh) est associée à des certificats d'énergie renouvelable provenant de la même région, et la mesure des émissions est ajustée en fonction du facteur d'émission des certificats obtenus.
- (2) Quand la chose s'y prêtait, le changement d'approche (voir *Révision des émissions découlant de nos activités*) nous a conduits à réviser les chiffres fournis aux fins de comparaison (y compris ceux de 2018) en ce qui a trait à la réduction des émissions de GES liées aux certificats d'énergie renouvelable, aux émissions du périmètre 2 (en fonction du marché), au total des émissions des périmètres 1 et 2 (en fonction du marché) et du périmètre 3 (déplacements d'affaires), à la variation en pourcentage du total des émissions mondiales découlant de nos activités par rapport à l'année de référence 2018, à l'intensité des émissions de GES liées à la consommation d'énergie et au pourcentage d'électricité provenant de sources renouvelables, toutes propriétés confondues.
- (3) Le périmètre 3 comprend les émissions qui proviennent des déplacements d'affaires des employés, calculées conformément à la catégorie 6 du Protocole des GES³³. Les émissions du périmètre 3 pour les déplacements d'affaires des employés sont fondées sur les réservations effectuées au moyen d'un système tiers et auprès d'agences de voyages. Ces données sont regroupées et converties en émissions en fonction de l'utilisation de carburant ou de la distance. Les facteurs d'émission utilisés proviennent de sources gouvernementales accessibles au public. Les données sont représentatives des déplacements d'affaires qui font partie du périmètre 3 pour les employés de RBC à l'échelle mondiale. Le cycle de déclaration des émissions du périmètre 3 demeure du 1^{er} novembre au 31 octobre. Par contre, le cycle de déclaration des données énergétiques des périmètres 1 et 2 pour les bâtiments (gaz naturel, mazout, gaz propane, eau réfrigérée, vapeur et électricité) va du 1^{er} août au 31 juillet, ce qui donne le temps de recueillir les données, de les analyser et d'en certifier l'exactitude.
- (4) Inclut les émissions de GES des périmètres 1 et 2 (en fonction du marché) et du périmètre 3 (déplacements d'affaires) provenant de nos activités à l'échelle mondiale par rapport à l'année de référence 2018. Le paramètre indique dans quelle mesure nous nous approchons de l'objectif (d'ici 2025, réduire les émissions liées à nos activités de 70 % par rapport à l'année de référence 2018).
- (5) L'intensité des émissions de GES liées à la consommation d'énergie a été calculée en divisant les émissions de nos propriétés du périmètre 1 (source : gaz naturel ou autre) et du périmètre 2 (sources : électricité, vapeur ou autre) liées à la consommation d'énergie par la superficie totale que nous avons occupée dans le monde pendant la période considérée au cours de l'année.
- (6) En 2024, RBC a acheté pour 390 509 MWh de certificats d'énergie renouvelable. À ce jour, RBC a signé deux conventions d'achat d'énergie, grâce auxquelles nous tirons notre électricité renouvelable de centrales solaires établies à des fins commerciales et d'un parc éolien. En 2024, nos conventions d'achat d'énergie ont servi à combler 18 % de la demande d'électricité de RBC au Canada. Cela représente 13 % de la consommation d'électricité de RBC à l'échelle mondiale.
- s.o. sans objet

Figure 4. Émissions mondiales totales découlant de nos activités, en tonnes éq. CO₂ – Exercice clos le 31 octobre

Rendement par rapport à l'année de référence 2018

Le total de nos émissions mondiales découlant de nos activités a chuté de 63 % par rapport à l'année de référence 2018. Cela s'explique par la baisse de 7 % des émissions du périmètre 1, de 93 % des émissions du périmètre 2 (en fonction du marché) et de 33 % des émissions du périmètre 3 (déplacements d'affaires). La réduction de 93 % observée du côté des émissions du périmètre 2 (en fonction du marché) par rapport à 2018 est attribuable à l'augmentation de notre approvisionnement en certificats d'énergie renouvelable et aux réductions correspondantes des émissions ; nous nous sommes efforcés par ailleurs de réduire la consommation d'électricité à la source, ce qui a fait baisser de 33 % nos émissions du périmètre 2 (en fonction de l'emplacement). Le reste des émissions du périmètre 2 (en fonction du marché) correspond à la consommation de vapeur.

Rendement par rapport à 2023

Le total des émissions mondiales découlant de nos activités a diminué de 15 % par rapport à 2023, du fait du changement d'approche opéré en 2024 (voir [Révision des émissions découlant de nos activités](#)), qui a entraîné une augmentation de nos certificats d'énergie renouvelable et donc de la réduction de nos émissions.

Gestion des risques liés au climat

L'approche de RBC en matière de gestion des risques liés au climat vise à intégrer les facteurs qui influencent ces risques à ses pratiques de gestion du risque actuelles.

Aperçu de la gestion des risques

Par « risques liés au climat », RBC entend la possibilité que les changements climatiques puissent avoir une incidence négative sur ses résultats financiers, sa résilience financière et opérationnelle, sa réputation, son modèle de gestion ou sa stratégie. Les risques liés au climat se divisent en deux catégories : les risques de transition et les risques physiques.

Risques de transition

Les risques de transition renvoient aux menaces liées au processus d'ajustement vers une [économie à faibles émissions de carbone](#). Ils peuvent découler des politiques gouvernementales, des lois et règlements actuels ou futurs visant à limiter les émissions de carbone, ainsi que des progrès technologiques et des changements dans l'humeur du marché ou dans l'opinion des clients à l'égard d'une économie à faibles émissions de carbone.

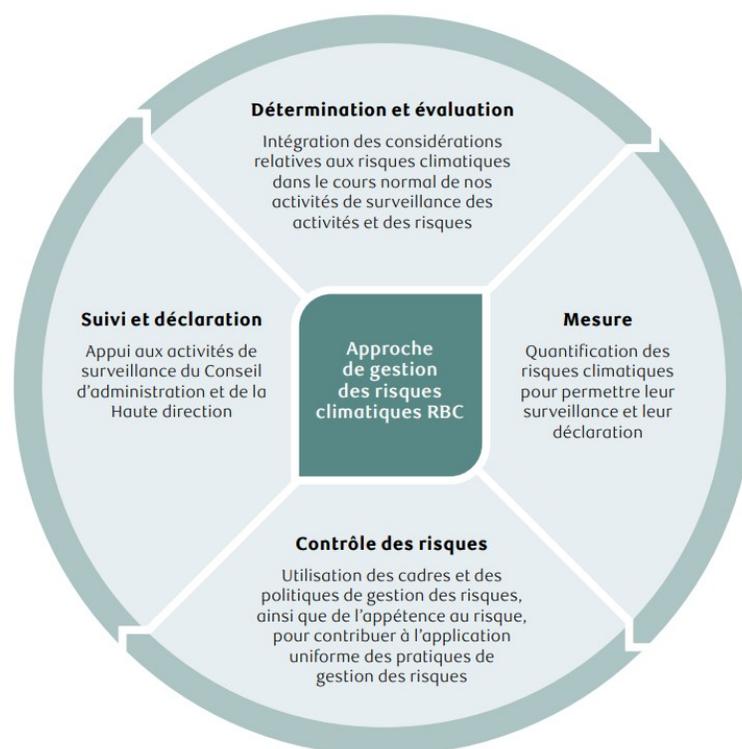
Risque physique

Les risques physiques renvoient aux menaces découlant d'une augmentation de la fréquence et de la gravité des événements climatiques extrêmes (**risques physiques aigus**), des changements graduels du climat à long terme (risques physiques chroniques) et des effets indirects des changements climatiques comme les conséquences sur la santé publique (par exemple, l'incidence sur la morbidité et la mortalité).

Nous considérons les risques climatiques comme transversaux, c'est-à-dire susceptibles d'influer de différentes manières et à divers degrés sur les risques principaux auxquels nous sommes exposés. De ce fait, en ce qui concerne la gestion des risques liés au climat, l'approche de RBC vise à intégrer les questions connexes à ses pratiques de gestion du risque actuelles.

Fondement de notre approche de la gestion du risque, le CGR met en avant les principes, la démarche et la gouvernance de RBC en la matière. Il donne un aperçu de la façon dont les risques importants sont gérés à l'échelle de l'entreprise grâce à ses quatre composantes : détermination et évaluation du risque ; mesure du risque ; contrôle des risques ; suivi et déclaration des risques. Le CGR est renforcé et appuyé par un certain nombre d'autres cadres approuvés par le Conseil d'administration, ainsi que par les diverses politiques y afférent, y compris celles qui concernent précisément les risques liés au climat.

Figure 5. Approche suivie par RBC en matière de gestion des risques climatiques



Le Cadre d'appétit pour le risque RBC énonce les principes fondamentaux de notre approche en la matière. Il établit des limites claires, donne un ton global à l'équilibre à assurer entre les compromis risque-rendement et reflète l'approche de la Banque à l'égard de la prise de risque pour assurer la viabilité à long terme de la Banque. Les deux cadres précités orientent la façon dont RBC aborde et gère les risques, notamment ceux liés au climat.

Détermination, évaluation et gestion des risques liés au climat

À RBC, nous gérons les risques liés au climat à l'aide des politiques et processus existants qui régissent nos principaux risques. Le tableau qui suit donne des exemples de répercussions possibles des risques physiques et des risques de transition sur nos principaux risques, ainsi que sur notre entreprise (rendement financier, situation financière, flux de trésorerie, etc.) à court, moyen ou long terme³⁴. Ces impacts potentiels sont fournis à titre indicatif et ne constituent pas une liste exhaustive. Par ailleurs, nous n'avons pas évalué s'ils sont raisonnablement susceptibles de se produire. Les exemples d'activités visant à atténuer les impacts potentiels proviennent de nos politiques et processus de gestion des principaux risques et s'inscrivent dans notre approche d'intégration des enjeux climatiques dans nos pratiques de gestion du risque actuelles.

Principaux risques	Politiques et processus de gestion des principaux risques	Impacts potentiels des risques liés au climat sur les principaux risques
<p>Risque stratégique</p> <p>Le risque stratégique est le risque pour les bénéficiaires, le capital ou les liquidités découlant de décisions d'affaires défavorables ou sous-optimales, de la mauvaise mise en œuvre des initiatives stratégiques, ou des réponses inadéquates aux changements dans l'environnement opérationnel externe par RBC ou une unité opérationnelle en particulier.</p>	<p>La surveillance du risque stratégique relève des chefs des divisions opérationnelles et de leurs comités administratifs, du groupe Stratégie et transformation, du Groupe de la direction et du Conseil d'administration. Le groupe Stratégie et transformation appuie le processus de gestion du risque stratégique au moyen du processus de planification stratégique, qui s'inscrit dans le cadre de notre politique de planification de la stratégie d'entreprise, afin d'harmoniser nos activités de planification des affaires, des finances, du capital et des risques. Ce groupe dispose également d'une équipe dédiée au climat.</p>	<p>Ce risque peut être affecté par notre incapacité à articuler notre stratégie climatique, à collaborer avec les clients ou à attirer des occasions d'affaires liées à la transition mondiale vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone.</p> <p>Exemple – Notre incapacité à concrétiser notre stratégie climatique et à attirer des occasions d'affaires liées à la transition mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone pourrait entraîner une perte de part de marché.</p> <p>Mesures d'atténuation – Supervision de la mise en œuvre de notre stratégie climatique par l'intermédiaire du Conseil de direction sur le climat et comptes rendus réguliers sur la stratégie et les progrès fournis au Groupe de la direction et au Conseil d'administration.</p>
<p>Risque réputationnel</p> <p>Le risque réputationnel correspond au risque d'incidence négative sur la perception que les parties prenantes ont de RBC en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) de la discordance perçue ou réelle entre cette perception et les actions ou l'inaction de RBC, de ses employés ou encore de particuliers ou de groupes affiliés à RBC ; ii) de la défaveur de l'opinion publique ou d'un changement de cette opinion sur les questions actuelles, émergentes ou en évolution dans le secteur concerné ou à l'échelle mondiale ; iii) de résultats défavorables liés à tout risque inhérent au secteur des services financiers, notamment une gestion inefficace de ces risques, ou des situations indépendantes de la volonté de RBC, comme des événements extérieurs ou des risques systémiques. 	<p>Selon notre Cadre de gestion du risque réputationnel, ce dernier est de type transversal et peut donc entraîner d'autres – notamment des risques liés au climat. Ce cadre décrit les pouvoirs, rôles et responsabilités en matière de gouvernance ainsi que les contrôles et mécanismes servant à gérer ce risque.</p>	<p>Ce risque peut être affecté par notre incapacité à respecter nos engagements climatiques et à équilibrer les attentes parfois divergentes des parties prenantes, ou par le resserrement de la surveillance à l'égard de nos déclarations et de nos activités relatives au climat.</p> <p>Exemple – Le fait d'accorder des prêts à des clients et à des projets dans des secteurs à fortes émissions pourrait entraîner une opinion négative à l'égard de RBC susceptible de provoquer une augmentation du coût du capital ou une réduction de l'accès au financement.</p> <p>Mesures d'atténuation – Nos Directives de la politique des secteurs et des activités sensibles⁵ traitent de nos activités de financement dans les secteurs de la production d'énergie au charbon et de l'extraction de charbon. Les situations qui nous exposent aux risques liés au climat et qui présentent un risque réputationnel potentiellement important sont communiquées, au besoin, au Comité de surveillance du risque réputationnel.</p>
<p>Risque de non-conformité</p> <p>Il s'agit du risque de non-conformité potentielle aux lois, aux règles, aux règlements et aux pratiques prescrits dans les pays et territoires où RBC exerce ses activités.</p>	<p>Notre Cadre de gestion de la conformité à la réglementation énonce comment gérer et atténuer le risque de non-conformité à la réglementation découlant de l'incapacité de se conformer ou de s'adapter aux lois et aux règlements en vigueur ou récemment adoptés dans les territoires où nous exerçons nos activités.</p>	<p>Ce risque peut être affecté par les politiques et règlements liés au climat, dans les territoires concernés, qui évoluent rapidement et sont d'une complexité grandissante, par les exigences qui varient selon les territoires, par l'augmentation des risques liés à l'application de la réglementation et aux affaires contentieuses, ainsi que par les obligations croissantes concernant les données pour satisfaire aux exigences en matière de divulgation et d'information réglementaire.</p> <p>Exemple – À cause de l'évolution rapide et de la complexité grandissante des politiques et règlements liés au climat, il se pourrait que nous ne réussissions pas à nous y conformer et que nous ne soyons pas en mesure de répondre aux attentes réglementaires.</p> <p>Mesures d'atténuation – Nous surveillons l'actualité climatique et les nouvelles règles, et nous prenons des mesures afin de les respecter, dans l'ensemble des territoires où nous exerçons nos activités.</p>

Principaux risques	Politiques et processus de gestion des principaux risques	Impacts potentiels des risques liés au climat sur les principaux risques
<p>Risque opérationnel</p> <p>Le risque opérationnel s'entend du risque de pertes ou de dommages causés par l'élément humain, par des processus, contrôles ou systèmes internes inadéquats ou défaillants, ou par des événements perturbateurs externes.</p>	<p>Notre Cadre de gestion du risque opérationnel établit les processus visant à identifier, évaluer, surveiller, mesurer, signaler et communiquer le risque opérationnel.</p> <p>Notre programme de maintien des opérations tous risques à l'échelle de la société tient compte de plusieurs scénarios afin de cerner les effets d'une perturbation sur le rétablissement des gens, des technologies, des installations et des ententes avec des tiers. Notre approche du maintien des opérations et nos exigences connexes sont décrites dans les politiques et les normes intégrées dans l'ensemble de RBC, et les risques s'y rapportant sont intégrés dans notre Cadre de gestion du risque opérationnel où ils font régulièrement l'objet d'une mesure, d'une surveillance et d'un signalement.</p>	<p>Ce risque peut être affecté par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques, ainsi que par les coûts et la disponibilité des intrants comme l'énergie, l'eau et les protections d'assurance.</p> <p>Exemple – La continuité de nos activités pourrait être interrompue à la suite de phénomènes météorologiques extrêmes. Mesures d'atténuation – Les unités opérationnelles de RBC sont tenues d'avoir un plan de maintien des opérations officiel qui tient compte de l'appétit pour le risque, ainsi que des menaces, vulnérabilités ou expositions connues, y compris en ce qui a trait aux phénomènes météorologiques extrêmes mais plausibles.</p>
<p>Risque de crédit</p> <p>Il s'agit du risque de pertes associé à la possibilité qu'un débiteur ou une contrepartie soit incapable ou refuse de remplir ses obligations contractuelles en temps voulu.</p>	<p>Le Cadre de gestion du risque de crédit RBC donne un aperçu de notre approche en matière de gestion du risque de crédit, notamment les principes, les méthodologies, les systèmes, les rôles et responsabilités, les relevés et les contrôles. Il existe d'autres politiques complémentaires qui ont pour but de mieux définir les rôles et responsabilités, les pratiques acceptables, les limites et les contrôles clés au sein de l'entreprise.</p> <p>La répartition de l'appétit pour le risque de crédit approuvé par le Conseil d'administration repose sur l'établissement de pouvoirs d'approbation des risques et de limites de risque, dont la responsabilité est déléguée par le Conseil au président et chef de la direction ainsi qu'au chef de la gestion du risque.</p>	<p>Ce risque peut être affecté par une transition désordonnée, le fait que les clients et les secteurs n'alignent pas leurs efforts sur la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, l'augmentation ou l'aggravation des répercussions physiques des changements climatiques, la baisse de l'accès aux assurances ou des protections offertes ou la hausse du risque d'actifs délaissés. Baisse potentielle des sources de financement pour les secteurs sensibles au climat ou à fortes émissions de carbone.</p> <p>Exemple – Nos clients peuvent être touchés par les risques de transition, notamment en cas de nouvelles exigences réglementaires et juridiques, d'un changement de perception des entreprises et des consommateurs à l'égard de certains produits et services, d'évolution de la technologie et de changements dans les attentes des parties prenantes se répercutant sur le profil de risque de notre portefeuille de prêts. Mesures d'atténuation – Les limites d'exposition à certains secteurs considérés comme sensibles aux risques de transition et aux risques physiques sont ajustées pour tenir compte de l'exposition élevée au risque de crédit lié au climat.</p>

Principaux risques	Politiques et processus de gestion des principaux risques	Impacts potentiels des risques liés au climat sur les principaux risques
<p>Risque de marché</p> <p>Le risque de marché correspond à l'incidence des cours du marché sur notre situation financière.</p>	<p>Le Cadre de gestion du risque de marché RBC représente le cadre de gouvernance et de contrôle pour la gestion du risque de marché au sein de RBC. Comme le risque de marché est visé par le Cadre d'appétit pour le risque RBC, le Conseil d'administration approuve notre appétit pour le risque de marché dans son ensemble. Parmi les contrôles et exigences clés associés à la gestion du risque de marché, citons :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) l'infrastructure requise en place pour les produits avant la négociation ; ii) une structure de pouvoirs et de limites de risque de marché qui reflète l'appétit pour le risque à plusieurs niveaux ; iii) l'utilisation de mesures variées de risque de marché visant à communiquer et à surveiller l'exposition par rapport à l'appétit pour le risque et à ses limites. 	<p>Ce risque peut être affecté par la volatilité des coûts de l'énergie et des marchandises, ainsi que par les cours des titres de créance, des actions et d'autres valeurs mobilières dans des secteurs où les risques climatiques ne sont pas encore pris en compte avec exactitude dans les valorisations.</p> <p>Exemple – La transition vers une économie à faibles émissions de carbone pourrait faire baisser l'évaluation à la valeur de marché de certains titres touchés par les risques liés au climat. Notre programme de simulation de crise liée au risque de marché sert à cerner et à contrôler les risques découlant de variations importantes des cours du marché et des taux. Nous incorporons des scénarios climatiques dans nos simulations de crise afin d'évaluer l'incidence systémique des chocs climatiques. Nous situons notre « scénario de crise énergétique » au début de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Il s'inspire des données de la liquidation historique des titres énergétiques survenue en 2015-2016, avec quelques ajustements pour prendre en considération les facteurs de risque associés à la transition.</p>
<p>Risque de liquidité</p> <p>Il s'agit du risque que RBC ne soit pas en mesure de générer rapidement et à peu de frais suffisamment d'argent ou d'équivalents pour honorer ses engagements. Le risque de liquidité naît de déséquilibres causés par le moment ou la valeur de flux de trésorerie au bilan ou hors bilan.</p>	<p>Nos activités de gestion du risque de liquidité sont menées conformément aux cadres et politiques internes, notamment le CGR, le Cadre d'appétit pour le risque RBC, le Cadre de gestion du risque de liquidité RBC, la Politique de gestion du risque de liquidité et la Politique de nantissement. Collectivement, nos cadres et politiques stipulent les exigences en matière de gestion de la liquidité et du financement appropriées à l'exécution de notre stratégie et permettant de nous assurer que le risque de liquidité auquel nous sommes exposés demeure dans les limites de notre appétit pour le risque.</p>	<p>Ce risque peut être affecté par les perturbations sur les marchés financiers causées par une transition désordonnée ou par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques. Ces facteurs sont à leur tour susceptibles d'avoir des répercussions secondaires, comme la fluctuation des dépôts et la hausse du coût de financement en raison de la dégradation de la qualité du crédit et de la volatilité du marché.</p> <p>Exemple – Une catastrophe naturelle grave perturberait temporairement les marchés financiers pourrait avoir des effets secondaires sur la liquidité. Elle pourrait en effet entraîner une vague de sorties de fonds ou une hausse du coût du financement en raison de la dégradation de la qualité du crédit ou d'une incapacité à monétiser des actifs liquides. Mesures d'atténuation – Chaque année, RBC procède à une simulation de crise à l'échelle de l'entreprise. Les scénarios testés comprennent des scénarios climatiques axés sur les risques physiques et les risques de transition et permettent d'évaluer le caractère suffisant des actifs liquides en période de crise.</p>
<p>Risque d'assurance</p> <p>Ce risque correspond à la perte financière potentielle pouvant découler d'un versement de prestation ou de prime autre que ce qui avait été prévu aux termes d'une police d'assurance ou de réassurance, que ce soit au niveau du montant, du moment ou de la fréquence du versement des prestations ou des primes.</p>	<p>Notre Cadre de gestion du risque d'assurance fournit une vue d'ensemble des processus et des outils nous permettant d'identifier, d'évaluer, de gérer, de limiter et de communiquer le risque d'assurance auquel nous sommes exposés.</p>	<p>Ce risque peut être affecté par les effets négatifs indirects des changements climatiques sur la santé publique et par les perturbations des déplacements dues à des phénomènes météorologiques extrêmes.</p> <p>Exemple – L'augmentation des températures moyennes mondiales ainsi que de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes pourrait entraîner une hausse des taux de morbidité. Mesures d'atténuation – Les taux de morbidité sont pris en compte dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité de RBC Assurances®.</p>

Les risques liés au climat étant de nature transversale, il est difficile d'isoler leurs répercussions possibles. En raison du manque de données, de la qualité de celles-ci et de la difficulté d'isoler les répercussions des risques liés au climat au sein de nos principaux risques, à l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de mesurer les impacts potentiels à court, moyen ou long terme³⁴ avec un degré raisonnable de certitude. Notre approche concernant les risques liés au climat continue d'évoluer ; nous tirons parti des capacités de gestion du risque existantes et développons de nouvelles capacités au besoin, y compris aux fins de l'intégration des directives réglementaires, des meilleures pratiques sectorielles et des analyses de données améliorées pour cerner et évaluer, mesurer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les répercussions potentielles sur les clients, les portefeuilles et nos activités. Nous sommes conscients du fait que cette évolution se poursuivra et que l'atteinte d'une certaine maturité en matière de gestion des risques liés au climat prendra du temps.

Analyse de scénarios climatiques

L'analyse de scénarios climatiques est un élément essentiel de notre approche d'évaluation de l'impact des risques liés au climat (risques physiques et risques de transition) sur notre profil de risque, notre modèle d'affaires et notre stratégie.

En 2024, nous avons élargi le cadre d'analyse des risques de transition de la Banque du Canada. Celui-ci avait été utilisé en 2021 dans un projet pilote mené par la Banque du Canada, auquel RBC avait participé. Il permet d'analyser les risques de transition au sein de notre portefeuille de prêts de gros aux entreprises dans divers secteurs à fortes émissions de carbone. Également en 2024, nous avons élargi notre capacité d'analyse de scénarios axés sur les risques physiques grâce à l'élaboration d'un modèle interne concernant les risques d'inondation. Nous prévoyons que ce modèle pourra être utilisé en 2025 et nous explorons de nouvelles sources de données afin de l'améliorer davantage. Le tableau suivant résume l'approche que nous suivons pour analyser les scénarios climatiques.

Tableau 17. Approche adoptée pour l'analyse des scénarios climatiques

Hausse de la température d'ici 2100	~2 °C		~4 °C
	Risques de transition accrus		Risques physiques accrus
Scénarios de référence	Transition immédiate	Transition reportée	Scénario RCP 8.5 du GIEC ⁽¹⁾
Facteurs de risque pris en compte dans les scénarios	Technologies, politiques, marchés		Inondations fluviales
Unités opérationnelles évaluées	Marchés des Capitaux, Services bancaires aux entreprises, City National Bank		Services bancaires aux particuliers
Portefeuille évalué	Prêts de gros conformes au cadre d'analyse des risques de transition de la Banque du Canada ⁽²⁾		Financement sur valeur nette immobilière
Secteur géographique	Canada, États-Unis, Royaume-Uni et Europe		Canada
Horizon temporel de l'analyse	2024 à 2050 (court, moyen et long terme)		2024 à 2050 (court et long terme)
Crédit évalué	Probabilité de défaut, perte en cas de défaut et perte attendue		Perte attendue

(1) Scénario RCP 8.5 du GIEC – Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a élaboré des scénarios de trajectoires représentatives de concentration (TRC) qui prévoient différents niveaux d'émissions de GES pouvant ensuite être utilisés pour produire des projections climatiques. Le RCP 8.5 est la concentration de GES la plus élevée, donnant lieu aux projections de température les plus élevées et aux effets les plus prononcés concernant les changements climatiques.

(2) Les segments de la Banque du Canada sont les suivants : charbon, plantes cultivées, électricité, industries énergivores, foresterie, élevage, pétrole et gaz, produits pétroliers raffinés, transports.

Pour nous assurer que nous avons suffisamment de capitaux pour faire face à des événements imprévus découlant des changements climatiques, nous évaluons l'incidence des risques liés au climat sur les principaux risques dans le cadre de notre programme de simulation globale de crise³⁵. En 2024, nous l'avons amélioré en intégrant des scénarios climatiques prospectifs, en élargissant la couverture des dangers géographiques et en évaluant les **risques de transition** dans un plus grand nombre de secteurs pertinents du point de vue du climat.

De plus, nous avons participé à un exercice normalisé de scénarios climatiques du BSIF pour mieux comprendre les répercussions des risques de transition et des risques physiques sur nos portefeuilles.

Nous avons l'intention d'accroître nos capacités d'analyse de scénarios climatiques. À ce titre, nous pourrions élargir les scénarios et les données d'entrée et repousser les limites des modèles. Dans le cadre du développement de nos analyses et de nos modèles, nous collaborerons également avec un tiers fournisseur de données pour améliorer la qualité de nos résultats. Nous allons, par ailleurs, continuer d'affiner notre approche afin d'obtenir des renseignements plus détaillés à l'avenir. Selon nous, l'analyse de scénarios climatiques est utile pour orienter la planification stratégique (notamment grâce à l'identification des *occasions liées au climat*), pour améliorer les stratégies de gestion du risque et pour répondre aux exigences réglementaires et aux attentes des parties prenantes.

Surveillance et signalement des risques liés au climat

Surveillance des risques liés au climat

Le Conseil d'administration supervise notre approche relative aux risques environnementaux et sociaux, dont les risques liés au climat, et la méthode que nous utilisons pour les gérer. Il supervise également la façon dont nous menons nos activités pour respecter des normes élevées en matière de responsabilité environnementale et sociale.

Le Comité de gestion du risque du Conseil d'administration supervise des risques émergents et importants auxquels la Banque est exposée, y compris les risques environnementaux et sociaux, dont les risques liés au climat. Chaque année, le Comité de gestion du risque demande au Conseil d'administration d'approuver le Cadre d'appétit pour le risque RBC, qui doit tenir compte des risques environnementaux et sociaux, dont les risques liés au climat, car il est nécessaire aux prises de décision en la matière.

Nous disposons d'une deuxième ligne de défense, l'équipe Risques environnementaux et sociaux, qui est responsable de surveiller les risques liés au climat à l'échelle de l'entreprise et de signaler les situations importantes aux cadres supérieurs et au Comité de gestion du risque du Conseil d'administration, sur une base régulière.

Appétit pour le risque lié au climat

Notre Cadre d'appétit pour le risque renferme des énoncés quantitatifs et qualitatifs en la matière, de même que les mesures et les contraintes qui les accompagnent. Le climat y étant inclus à titre d'énoncé qualitatif, les enjeux environnementaux et sociaux doivent être pris en considération lors des décisions entourant le risque :

- Prendre uniquement les risques que nous comprenons ; prendre des décisions qui soient réfléchies et axées sur l'avenir, compte tenu des facteurs environnementaux et sociaux.

Le suivi de notre profil de risque et de notre exposition au risque en fonction de notre appétit pour le risque, et la communication d'information à cet égard, nous permettent d'assurer une gestion et une surveillance proactives du risque.

Des facteurs climatiques ont été intégrés dans notre définition des limites de risque et de l'appétit pour le risque.

Signalement des risques liés au climat

La surveillance et le signalement à l'interne des risques à l'échelle de RBC et au niveau de la division opérationnelle sont des éléments critiques du programme général de gestion du risque. Ces activités soutiennent aussi la capacité des cadres supérieurs et du Conseil d'administration à s'acquitter efficacement de leurs responsabilités en matière de supervision et de gestion des risques, y compris ceux liés au climat.

Les rapports trimestriels sur les risques soumis aux cadres supérieurs et au Comité de gestion du risque du Conseil d'administration font état des risques ESG (y compris des risques liés au climat).

Paramètres climatiques

Pour certains de ses engagements, objectifs ou cibles climatiques et pour différentes mesures qui traduisent sa stratégie en la matière, RBC publie les résultats qu'elle obtient. Nous précisons aussi les paramètres recommandés par les normes sectorielles qui sont conformes à nos déclarations antérieures, telles que nos émissions financées selon la norme du PCAF et les actifs liés au carbone désignés dans les directives de mise en œuvre du GIFCC³⁶.

La mesure des résultats soulève de multiples difficultés liées à l'accès aux informations pertinentes, aux écarts dans le temps, à la qualité des données et à l'évolution des méthodologies. Nous continuons d'investir dans nos capacités de données afin d'améliorer nos capacités de mesure. Pour relever les défis liés à la mesure et à la déclaration des aspects climatiques, RBC collabore avec les organisations concernées afin d'élaborer des normes et des méthodologies comparables au sein d'un même secteur.

Au fil de l'évolution de notre approche en matière de climat, et dans le cadre de la mise en œuvre de notre stratégie climatique actualisée, nous allons continuer à revoir périodiquement nos paramètres climatiques, l'objectif étant de publier ceux qui cadrent le mieux avec notre stratégie. Nous avons l'intention de consulter les parties prenantes concernées et de continuer à faire preuve de transparence dans nos décisions informationnelles.

Les progrès réalisés par rapport à notre stratégie climatique pourraient ne pas être linéaires en raison de la nature complexe et évolutive de l'environnement externe. Les répercussions externes sur notre stratégie et nos progrès sont évoquées à la section *Aperçu de la stratégie*. Pour plus de détails sur les difficultés de mesure liées à tel ou tel paramètre, voir *annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »*.

Reformulation pour tenir compte des données améliorées et à jour

Quand nous ferons état de notre rendement dans des déclarations subséquentes, nous pourrions réviser nos mesures, y compris, le cas échéant, en ce qui a trait à notre période de référence, aux valeurs de référence, aux cibles intermédiaires et à notre rendement par rapport à nos cibles intermédiaires, afin de tenir compte de la disponibilité de données plus récentes et de l'évolution des normes et méthodologies. Nous nous attendons à ce que la disponibilité et la qualité des données continue de s'améliorer grâce à la transmission plus courante et plus rapide d'information précise par les clients, à l'évolution des normes et méthodologies et à l'existence de sources d'information supplémentaires.

Liste des paramètres

Sommaire des paramètres utilisés pour mesurer les progrès concernant notre stratégie climatique	69
Émissions financées selon la norme du PCAF	71
Actifs liés au carbone	72
Autres paramètres environnementaux	73

Sommaire des paramètres utilisés pour mesurer les progrès concernant notre stratégie climatique

RBC surveille et gère son rendement par rapport à ses engagements, à ses objectifs et à ses cibles mesurables en matière de climat, conformément à sa stratégie climatique. Nous surveillons également les mesures qui indiquent nos progrès par rapport à notre stratégie, entre autres relativement aux plans de transition des clients et aux émissions financées absolues dans le secteur pétrolier et gazier. Ces renseignements sont résumés ci-après et décrits dans les sections pertinentes. Nous nous servons aussi du ratio d'approvisionnement énergétique à des fins d'information interne. Voir [Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes](#).

Tableau 18. Vue sommaire des paramètres de mesure des progrès réalisés, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

		Objectifs	2024	2023	2022	Niveau de référence ⁽¹⁾	
Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes							
Émissions découlant de nos activités de prêt	Intensité des émissions physiques (cibles intermédiaires) ⁽³⁾	Prêts aux entités énergétiques non diversifiées à faibles émissions de carbone, en milliards \$ ⁽²⁾	—	12,5 \$	9,4 \$	s.o.	s.o.
		Pétrole et gaz – Périmètres 1 et 2 (g éq. CO ₂ /MJ)	5,0 g éq. CO ₂ /MJ d'ici 2030	7,1	7,1	7,2	7,7
			Réduction de 35 % d'ici 2030	(8) %	(8) %	(7) %	2019
		Pétrole et gaz – Périmètre 3 (g éq. CO ₂ /MJ)	63,2 – 50,2 g éq. CO ₂ /MJ d'ici 2023	74,4	73,2	72,7	71
	Réduction de 11 à 29 % d'ici 2030		5 %	3 %	2 %	2019	
	Production d'énergie – Périmètre 1 (g éq. CO ₂ /kWh)	156 g éq. CO ₂ /kWh d'ici 2030	214,7	251,7	295,3	339,7	
		Réduction de 54 % d'ici 2030	(37) %	(26) %	(13) %	2019	
	Secteur automobile – Périmètres 1, 2 et 3 (Mt éq. CO ₂)	96 g éq. CO ₂ /km d'ici 2030	163,9	174,5	173,4	180,6	
Réduction de 47 % d'ici 2030		(9) %	(3) %	(4) %	2019		
Émissions financées absolues ⁽⁴⁾	Pétrole et gaz – Périmètres 1, 2 et 3 (Mt éq. CO ₂)	—	68,2	68,6	s.o.	2023	
Collaborer avec d'autres parties pour faire progresser les solutions climatiques							
Investissements dans les solutions climatiques	Investissements dans la collectivité (cumulatifs, en millions \$)	100 millions \$ d'ici 2025	90 \$	61 \$	40 \$	s.o.	
	Engagements en matière d'investissement climatique (cumulatifs, en millions \$) ⁽⁵⁾	1 milliard \$ en soutien aux solutions climatiques d'ici 2030 ⁽⁶⁾	167 \$	145 \$	95 \$	s.o.	
Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles							
Émissions mondiales découlant de nos activités ⁽⁷⁾	Total des émissions des périmètres 1, 2 (en fonction du marché) et 3 (déplacements d'affaires) (t éq. CO ₂)	50 322 tonnes d'ici 2025	60 368	70 931	83 993	164 411	
		Réduction de 70 % d'ici 2025 ⁽⁸⁾	(63) %	(57) %	(49) %	2018	
	Pourcentage d'électricité issue de sources renouvelables ⁽⁹⁾	100 % d'ici 2025	 100 %	58 %	16 %	s.o.	

Les notes se trouvent à la page suivante.

- Q PwC a procédé à une mission d'assurance limitée concernant cette donnée en 2024. Voir [annexe 7 « Rapport indépendant de mission d'assurance limitée »](#).
- (1) Compte tenu des limitations qu'imposent les données, nous n'avons pas recalculé le niveau de référence après l'acquisition de HSBC Canada.
 - (2) Pour plus de détails sur les prêts autorisés que nous accordons aux entités énergétiques non diversifiées à faibles émissions de carbone, voir [Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes](#).
 - (3) Pour tenir compte d'informations plus récentes ou supplémentaires (recueillies pour moins dépendre des données de substitution) sur les émissions déclarées par les clients, nous avons révisé certains des chiffres fournis aux fins de comparaison sur l'intensité des émissions physiques. Pour plus de détails, voir [Tableau 13. Secteur de l'énergie – Atteinte de nos cibles intermédiaires](#) et [Tableau 14. Secteur automobile – Atteinte de nos cibles intermédiaires](#), sous [Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes](#).
 - (4) La mesure de nos émissions financées absolues sur la base des crédits autorisés pour le secteur pétrogazier est fondée sur des méthodologies, hypothèses, estimations ou jugements considérés comme raisonnables au moment où la mesure est faite. Chaque mesure est assujettie à des incertitudes et à des risques intrinsèques et pourrait s'avérer inexacte, de sorte que les mesures divulguées par la suite pourraient être considérées comme erronées. Un certain nombre de facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont nous pouvons difficilement prédire les effets, pourraient avoir une incidence sur la quantité de nos émissions financées absolues pour le secteur pétrolier et gazier pendant une période donnée. En outre, il n'y a aucune garantie que les mesures que nous prenons pour réduire ces émissions au fil du temps auront l'effet auquel nous aspirons. Voici quelques-uns de ces facteurs : les progrès des clients vers l'atteinte de leurs propres cibles de réduction des émissions, les changements dans la valeur de l'entreprise des emprunteurs en raison de divers facteurs, notamment la capitalisation boursière, la disponibilité des données sur les émissions des clients (y compris les problèmes liés aux retards dans les données) et les modifications des estimations d'émissions attribuables aux changements dans la qualité des données. Pour les prochaines périodes de déclaration, nous avons l'intention d'améliorer régulièrement la méthodologie et, si cela est jugé nécessaire, de modifier notre mesure afin de faciliter les comparaisons ultérieures pour ce paramètre. Nous avons révisé les émissions financées absolues de 2023, les faisant passer de 71,4 g éq. CO₂/M à 68,6 g éq. CO₂/M afin de mieux tenir compte de la qualité des données. Pour plus de détails sur la composition de nos émissions financées absolues liées au secteur pétrogazier, sur les chiffres utilisés, sur leurs limites et sur les difficultés connexes, voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#). Consulter aussi les [annexes 8 « Mise en garde concernant les déclarations prospectives »](#) et [9 « Avis important concernant le présent rapport »](#).
 - (5) Les engagements cumulatifs en matière d'investissement climatique à la fin de 2024 ont été révisés au cours au comptant au 31 octobre 2024. En 2024, RBC a pris un nouvel engagement de 21 millions \$. Le reste, soit 1 million \$, est attribuable aux effets du taux de change.
 - (6) Bien que notre approche puisse évoluer pour ce type d'investissement, nous avons l'intention d'affecter en priorité des capitaux à des solutions qui permettront de réduire les émissions de GES au Canada et à l'échelle mondiale. Nos engagements en matière d'investissement pouvant être pris en compte dans la réalisation de cet objectif peuvent également comprendre le soutien à des solutions climatiques ayant des résultats liés à la biodiversité, à la nature ou à l'adaptation, entre autres. Nous aspirons à atteindre cet objectif d'ici 2030 ; toutefois, les conditions du marché, entre autres facteurs (dont beaucoup échappent à notre contrôle et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir), pourraient avoir une incidence sur notre capacité à investir des capitaux pour faire progresser les solutions climatiques au cours de cette période. Pour plus de détails, voir les [annexes 8 « Mise en garde concernant les déclarations prospectives »](#) et [9 « Avis important concernant le présent rapport »](#). Aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, nos engagements en matière de placement admissibles pris à partir de 2022 sont inclus.
 - (7) Nous avons révisé les chiffres fournis à titre de comparaison pour certains paramètres associés aux émissions mondiales découlant de nos activités. Pour plus de détails, voir [Révision des émissions découlant de nos activités](#).
 - (8) Inclut les émissions de GES des périmètres 1 et 2 (en fonction du marché) et du périmètre 3 (déplacements d'affaires) provenant de nos activités à l'échelle mondiale par rapport à l'année de référence 2018. Pour plus de détails, voir, dans le volet Climat, le [Tableau 16. Émissions mondiales découlant de nos activités d'exploitation](#) de la section [Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles](#) du volet [Climat](#).
 - (9) Nous avons changé notre objectif de 2019 (faire passer à 100 % notre approvisionnement en électricité issue de sources renouvelables et non émettrices de GES, d'ici 2025) ; nous entendons désormais acheter uniquement de l'électricité issue de sources renouvelables. Nous avons revu notre méthodologie en conséquence afin de pouvoir mesurer les progrès accomplis conformément aux principes de l'initiative RE100SM.
- s.o. sans objet

Émissions financées selon la norme du PCAF

RBC continue de déclarer ses émissions financées absolues sur la base des encours, un paramètre couramment utilisé par les institutions financières qui se conforment à la norme PCAF.

Nous continuons de déclarer les émissions financées selon la norme du PCAF pour les secteurs à l'égard desquels nous avons fixé des cibles intermédiaires, ainsi que pour le secteur agricole. Pour plus de détails sur notre méthodologie, voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#).

Tableau 19. Émissions financées selon la norme du PCAF par secteur⁽¹⁾ – Exercice clos le 31 octobre

En millions de tonnes éq. CO ₂			2024	2023	2022	Cote de qualité des données du PCAF ⁽²⁾ (2024)
Énergie	Pétrole et gaz	Périmètres 1 et 2 ⁽³⁾	2,1	2,6	3,0	2,8
		Périmètre 3 ⁽⁴⁾	38,8	42,9	45,5	4,4
	Production d'électricité	Périmètres 1 et 2 ⁽⁵⁾	1,0	1,0	1,7	3,9
Automobile	Fabrication	Périmètres 1 et 2 ⁽⁶⁾	0,01	0,01	0,01	2,0
		Périmètre 3 ⁽⁷⁾	0,2	0,4	0,4	4,0
Agriculture		Périmètres 1 et 2 ⁽⁸⁾	1,8	1,2	s.o.	4,0

(1) Les paramètres de 2023 et de 2024 présentent un niveau d'incertitude supérieur. Pour plus de détails, voir [Considérations relatives aux mesures des émissions découlant de nos activités de prêt](#).

(2) Les cotes de qualité des données du PCAF indiquent différents niveaux d'exactitude des données. Les cinq cotes de qualité des données, vont de 1 (plus fiables) à 5 (moins fiables). Quand les périmètres 1 et 2 comportent des cotes de qualité des données différentes, nous attribuons la cote de qualité des données PCAF la plus basse. Les cotes de qualité de données du PCAF peuvent fluctuer d'une année à l'autre, car elles représentent une moyenne pondérée de la qualité des données sur les émissions des clients et peuvent varier en fonction des encours relatifs de chaque client au cours d'une année donnée.

(3) Pour tenir compte d'informations plus récentes ou supplémentaires (recueillies pour moins dépendre des données de substitution), nous avons révisé les émissions financées des périmètres 1 et 2 du secteur pétrogazier ; elles sont ainsi passées de 2,9 Mt éq. CO₂ à 3,0 Mt éq. CO₂ en 2022 et de 2,8 Mt éq. CO₂ à 2,6 Mt éq. CO₂ en 2023. Pour plus de détails, voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#).

(4) Pour tenir compte d'informations plus récentes ou supplémentaires (recueillies pour moins dépendre des données de substitution) sur les émissions déclarées par les clients, nous avons révisé les émissions financées du périmètre 3 du secteur pétrogazier ; elles sont ainsi passées de 42,3 Mt éq. CO₂ à 45,5 Mt éq. CO₂ en 2022 et de 46,3 Mt éq. CO₂ à 42,9 Mt éq. CO₂ en 2023. Pour plus de détails, voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#).

(5) Pour tenir compte d'informations plus récentes ou supplémentaires (recueillies pour moins dépendre des données de substitution) sur les émissions déclarées par les clients, nous avons révisé les émissions financées des périmètres 1 et 2 du secteur de la production d'électricité ; elles sont ainsi passées de 1,3 Mt éq. CO₂ à 1,7 Mt éq. CO₂ en 2022 et de 1,5 Mt éq. CO₂ à 1,0 Mt éq. CO₂ en 2023. Pour plus de détails, voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#).

(6) Pour tenir compte d'informations plus récentes ou supplémentaires (recueillies pour moins dépendre des données de substitution) sur les émissions déclarées par les clients, nous avons révisé les émissions financées des périmètres 1 et 2 du secteur automobile ; elles sont ainsi passées de 0,02 Mt éq. CO₂ à 0,01 Mt éq. CO₂ en 2023. Pour plus de détails, voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#).

(7) Pour tenir compte d'informations plus récentes ou supplémentaires (recueillies pour moins dépendre des données de substitution) sur les émissions déclarées par les clients, nous avons révisé les émissions financées du périmètre 3 du secteur automobile ; elles sont ainsi passées de 0,8 Mt éq. CO₂ à 0,4 Mt éq. CO₂ en 2023. Pour plus de détails, voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#).

(8) Pour tenir compte de données plus récentes et de changements méthodologiques visant à améliorer l'exactitude des calculs, nous avons révisé les émissions financées des périmètres 1 et 2 du secteur agricole ; elles sont ainsi passées de 1,4 Mt éq. CO₂ à 1,2 Mt éq. CO₂ en 2023.

s.o. sans objet

Actifs liés au carbone

Les actifs liés au carbone sont l'une des mesures recommandées par les directives de mise en œuvre du GIFCC³⁶. Les banques déclarent ce paramètre depuis plusieurs années déjà, et il constitue une mesure liée au climat comparable pour le secteur financier.

Les actifs liés au carbone sont les plus touchés par les [risques de transition](#) et les [risques physiques](#) liés aux changements climatiques. Pour plus de détails sur les types de risques connexes, voir la section [Gestion des risques liés au climat](#).

Pour mesurer les actifs liés au carbone, RBC sélectionne les codes de classification type des industries (codes CTI) pour les quatre secteurs désignés dans les directives de mise en œuvre du GIFCC³⁶ d'octobre 2021.

Les quatre secteurs évoqués dans les directives du GIFCC³⁶ sont assez généraux ; les codes CTI qu'utilise RBC sont plus précis. Aussi les met-elle en correspondance avec les quatre secteurs du GIFCC³⁶ suivant un processus qui lui est propre. Nos calculs relatifs aux actifs liés au carbone englobent ceux que possèdent les emprunteurs dans les secteurs suivants : énergie (pétrole et gaz, charbon et électricité) ; transport (aérien, maritime, ferroviaire ou routier, incluant camions et automobiles) ; matériaux et bâtiments (métaux et mines, produits chimiques, matériaux de construction, biens d'équipement, gestion et développement immobilier) ; produits agricoles, alimentaires et forestiers (boissons, agriculture, aliments et viandes emballés, produits papetiers et forestiers). En ce qui concerne nos clients fournisseurs publics d'électricité, nous avons exclu ceux dont les activités s'appuient sur des ressources renouvelables et sur l'hydroélectricité, conformément aux directives de du GIFCC³⁶.

L'exposition au risque de crédit est calculée comme les montants représentant les expositions au risque de crédit au titre des catégories définies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et qui reflètent les expositions en cas de défaut définies par le règlement CBCB. La classification de nos secteurs correspond à notre vision du risque de crédit par industrie. Ces données représentent notre exposition au risque total de crédit, figurant au bilan ou non, pour chaque secteur au 31 octobre de l'année en question, et excluent le risque de contrepartie.

Le pourcentage de l'exposition au risque de crédit totale représente, en pourcentage, la part des actifs liés au carbone dans l'exposition au risque de crédit totale.

Tableau 20. Exposition au risque de crédit des actifs liés au carbone, au 31 octobre

Milliards de dollars canadiens, exclusion faite des montants en pourcentage	2024	2023	2022
Exposition totale aux risques de crédit	1 807,6 \$	1 664,4 \$	1 594,3 \$
Total des actifs liés au carbone⁽¹⁾	302,2 \$	258,2 \$	243,5 \$
Actifs liés au carbone totaux en pourcentage de l'exposition au risque de crédit totale	16,7 %	15,5 %	15,3 %
Actifs liés au carbone par secteur			
Matériaux et bâtiments	193,6 \$	162,1 \$	149,5 \$
Pourcentage de l'exposition aux risques de crédit totale	10,7 %	9,7 %	9,4 %
Énergie ⁽²⁾	39,4 \$	40,0 \$	43,9 \$
Pourcentage de l'exposition aux risques de crédit totale	2,2 %	2,4 %	2,8 %
Transports	36,0 \$	29,2 \$	25,6 \$
Pourcentage de l'exposition aux risques de crédit totale	2,0 %	1,8 %	1,6 %
Produits agricoles, alimentaires et forestiers	33,2 \$	26,9 \$	24,6 \$
Pourcentage de l'exposition aux risques de crédit totale	1,8 %	1,6 %	1,5 %

(1) Pour les paramètres 2022, les arrondissements n'ont pas été pris en compte.

(2) Pétrole, gaz, charbon et producteurs d'électricité. En ce qui concerne les fournisseurs publics d'électricité, conformément aux lignes directrices de mise en œuvre du GIFCC³⁶, nous avons exclu de notre mesure des actifs liés au carbone ceux dont les activités s'appuient sur des ressources renouvelables et sur l'hydroélectricité.

Autres paramètres environnementaux

La présente section présente nos paramètres environnementaux et les émissions découlant de nos activités.

Consommation d'énergie

Tableau 21. Consommation d'énergie – Exercice clos le 31 octobre⁽¹⁾

	2024	2023	2022
Consommation de mazout de chauffage – Périmètre 1 (MWh)			
Succursales	72 857	78 729	78 467
Grandes propriétés ⁽²⁾	39 293	43 568	38 650
Centres informatiques	107	132	122
Consommation d'électricité et de vapeur – Périmètre 2 (MWh)			
Succursales	177 643	176 758	181 594
Grandes propriétés ⁽²⁾	164 754	161 037	172 873
Centres informatiques	90 218	72 885	70 871
Consommation totale d'énergie – Toutes les installations (MWh)	544 872	533 109	542 577
Intensité énergétique totale – Toutes les installations (MWh/m²)	0,27	0,26	0,26

(1) Les données se rapportent à toutes nos installations du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, des îles Anglo-Normandes, de Belgique, de Suisse, d'Allemagne, d'Espagne, de France, d'Irlande, d'Italie, des Pays-Bas, du Luxembourg, de Suède, de Hong Kong, de Chine, de Singapour, du Japon, d'Australie, de Malaisie et des Antilles, soit 99 % de la superficie totale que nous occupons dans le monde. Les données reflètent une année complète ; cependant, en raison de la variation des cycles de facturation, les mois sur lesquels porte l'information présentée pourraient ne pas correspondre à l'exercice de RBC, soit du 1^{er} novembre au 31 octobre.

(2) Les grands établissements comprennent tous les locaux que loue ou possède RBC dans l'ensemble de son portefeuille mondial.

Certification des bâtiments écologiques

En 2024, la superficie des locaux certifiés écologique de RBC s'élevait à 851 119 m², ce qui représente 40 % de tous les bâtiments que loue ou possède RBC dans l'ensemble de son portefeuille mondial. Cela comprend les certifications et nouvelles certifications du Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) et d'autres systèmes similaires d'évaluation des bâtiments durables, comme ceux de Building Owners Managers Association, du Conseil du bâtiment durable du Canada et d'autres organismes (2023 : 702 760 m² ; 2022 : 716 871 m²).

Déchets

En 2024, RBC a évité de faire enfouir 87 % des déchets produits par ses établissements du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Europe continentale, de l'Asie et des Antilles. Il est question ici des déchets générés en cours d'exploitation (matières visées par le recyclage à flux unique, compost, détritiques, documents déchetés, déchets électroniques ou produits dans le cadre de projets spéciaux). En ce qui concerne les déchets électroniques, ce sont 481 tonnes (sur un total de 483) qui ont connu une autre destination que les décharges ; appareils et périphériques sont confiés à des entreprises spécialisées afin, dans toute la mesure du possible, d'être recyclés ou réutilisés. En ce qui concerne les Antilles, les données présentées ici ne portent que sur les déchets électroniques.

Consommation d'eau

En 2024, l'intensité de notre consommation d'eau a été de 0,5 m³/m² (2023 : 0,4 m³/m² ; 2022 : 0,3 m³/m²). Le calcul consiste à diviser la consommation de l'entreprise par la superficie totale des propriétés dont nous connaissons la consommation avec exactitude, soit celles du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et des îles Anglo-Normandes (les chiffres ne portent donc pas sur nos établissements d'Europe continentale, d'Asie et des Antilles).

Capital humain

La section *Capital humain* met l'accent sur notre propre effectif et met en évidence nos efforts et nos initiatives pour assurer le perfectionnement, le soutien et l'habilitation de nos employés. Nos employés constituent le fondement de la réussite de notre entreprise mondiale. Nous nous efforçons d'identifier, d'attirer et de conserver les talents les plus performants, tout en répondant aux besoins de nos quelque 98 000 employés en leur fournissant les outils, les ressources et l'expérience leur permettant d'atteindre leur plein potentiel professionnel et leurs aspirations professionnelles. Cela consiste notamment à identifier et acquérir de nouvelles aptitudes, à donner des occasions d'innover et de croître, à offrir un régime d'avantages sociaux souple et à favoriser une culture d'inclusion et d'équité. À RBC, nous visons à créer un environnement dans lequel les employés peuvent poursuivre une [carrière épanouissante](#), être eux-mêmes, contribuer à la collectivité et éprouver un véritable sentiment d'appartenance.

Les sections qui suivent offrent un aperçu de notre approche en matière de capital humain. Elles décrivent les initiatives et les programmes que nous utilisons pour appuyer nos employés et favoriser une culture de rendement élevé.

Culture

Notre raison d'être (contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités) et notre culture découlent de nos valeurs (priorité au client, collaboration, imputabilité, intégrité, diversité et inclusion). Nos employés et leurs idées, réflexions et innovations contribuent à façonner cette culture et à concrétiser notre vision, nos valeurs, notre culture et notre stratégie.

En 2024, après l'acquisition et l'intégration de HSBC Canada, nous avons eu à cœur d'unir nos deux cultures organisationnelles. Nous avons rassemblé des ressources spécialisées pour appuyer l'intégration, dans le but d'assurer une transition harmonieuse et de réduire au minimum les perturbations pour les employés qui se sont joints à RBC dans le cadre de l'acquisition.

Notre modèle de leadership est un élément central de notre culture. Il repose sur quatre piliers, décrivant chacun les comportements et les capacités que nous attendons de nos employés :

- Favoriser l'impact
- S'adapter rapidement et apprendre continuellement
- Libérer le potentiel de nos employés
- S'exprimer pour appuyer RBC

Selon nous, le leadership est important à tous les niveaux. Quelle que soit la taille de l'équipe, un leadership solide favorise la concentration, la collaboration, le rendement et des expériences d'emploi intéressantes, autant de facteurs qui contribuent à la culture de RBC. Nous nous efforçons de renforcer les capacités des dirigeants actuels tout en permettant aux dirigeants émergents de proposer de nouvelles idées et de soutenir nos ambitions pour l'avenir.

Les stratégies de leadership et de gestionnaire de personnes de RBC visent à établir des pratiques, des responsabilités et des occasions de perfectionnement uniformes dans l'ensemble de l'entreprise, créant ainsi une base sur laquelle nos secteurs d'activité et nos unités fonctionnelles peuvent s'appuyer. Les principales responsabilités attendues de nos gestionnaires de personnes sont intégrées à nos objectifs en la matière, au regard desquels tous les gestionnaires de personnes sont évalués dans le cadre de notre processus d'habilitation au rendement ÉLEVER. Nous offrons des outils, des ressources et des occasions d'apprentissage pour développer et améliorer les capacités de base dont les gestionnaires de personnes ont besoin pour réussir et libérer le potentiel de nos employés, comme décrit plus en détail dans la section [Perfectionnement des employés](#) du volet *Capital humain*. Nous sollicitons périodiquement l'avis de nos employés pour améliorer notre approche et mieux les soutenir à mesure que leurs besoins évoluent.

Pour plus de détails sur la façon dont nous gérons notre culture, voir la section [Déontologie et confiance](#) du volet *Gouvernance*.

Mobilisation des employés

Nous nous efforçons de toujours être à l'écoute de nos employés et de leur fournir les outils, les programmes et le soutien nécessaires pour répondre au mieux à leurs besoins uniques. Dans l'ensemble, notre [Sondage sur la mobilisation des employés](#) de 2024 a révélé que les employés demeurent motivés et fiers de faire partie de RBC, ce qui témoigne de leur attachement à nos valeurs.

Tableau 22. Réponses au Sondage sur la mobilisation des employés⁽¹⁾

	2024	2023	2022
Taux de participation au Sondage sur la mobilisation des employés	75 %	74 %	73 %
Employés qui estiment contribuer à la réussite de RBC ⁽²⁾	92 %	93 %	93 %
Employés qui sont fiers de faire partie de RBC ⁽²⁾	87 %	88 %	89 %
Employés qui sont déterminés à faire le maximum pour RBC ⁽²⁾	86 %	87 %	88 %
Taux de mobilisation des employés ⁽³⁾	^(a) 85	86	86
Hommes	85	86	86
Femmes	85	86	87
NAPC ⁽⁴⁾	86	87	87
Blancs ⁽⁴⁾	86	87	87
Peuples autochtones ⁽⁴⁾	85	84	86
Personnes handicapées ⁽⁴⁾	82	83	82
LGBTQ+ ⁽⁴⁾	81	85	82

^(a) PwC a procédé à une mission d'assurance limitée concernant cette donnée en 2024. Voir [annexe 7 « Rapport indépendant de mission d'assurance limitée »](#).

(1) En 2024, notre dernier sondage annuel sur la mobilisation des employés a été mené du 24 avril au 8 mai 2024. Pouvaient y participer les employés en service actif à temps plein qui, au 22 avril 2024, travaillaient à RBC depuis au moins trois mois. Comme RBC n'a absorbé HSBC Canada que le 28 mars 2024, les employés de cette dernière qui font maintenant partie de RBC n'ont pas pu participer non plus au sondage de 2024. Les employés de RBC Brewin Dolphin n'ont pas participé au Sondage sur la mobilisation des employés de 2022, car l'acquisition avait été effectuée après la période du sondage. Pour plus de détails concernant la portée du Sondage sur la mobilisation des employés, voir le [glossaire](#).

(2) Ces questions font partie du taux de mobilisation des employés, qui est décrit dans la note (3) ci-dessous.

(3) La mobilisation est une mesure des résultats de l'adhésion, de l'engagement et de l'habilitation, comme le montrent les réponses des employés à certaines questions du Sondage annuel sur la mobilisation des employés.

(4) Le [glossaire](#) donne la définition des termes NAPC, peuples autochtones, personnes handicapées et LGBTQ+. La répartition des résultats du Sondage sur la mobilisation des employés par catégorie de représentation dépend de la disponibilité des données. Pour les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes LGBTQ+, les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank et de RBC Brewin Dolphin, car ces filiales n'ont pas été intégrées à notre plateforme RH principale. Pour les NAPC et les Blancs, les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de RBC Brewin Dolphin, car cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale. Elles comprennent toutefois celles de City National Bank, car les données pour ces catégories sont disponibles par d'autres moyens. Les données de 2023 et 2022 pour la même période excluent celles de BlueBay Asset Management.

Nous nous efforçons de créer un milieu de travail permettant aux employés de nous faire part de leurs commentaires tout au long de l'année par l'entremise de divers moyens de communication. Nous avons notamment réalisé des sondages périodiques pour faire le point avec les anciens employés de HSBC Canada qui se sont joints à RBC afin d'appuyer leur transition.

En plus des questions fermées du sondage, les employés peuvent également nous faire part des principaux points à améliorer et de la façon dont RBC peut continuer de renforcer leur sentiment d'appartenance. Ces commentaires ouverts sont utilisés pour compléter la rétroaction quantitative reçue, et nous permettent de planifier des mesures plus précises et de mieux répondre aux besoins.

Cet engagement continu auprès de nos employés par l'entremise de divers modes de communication nous aide à peaufiner et à améliorer nos programmes.

Composition de l'effectif et inclusion

Notre milieu de travail propice à l'excellence, à la collaboration, à l'innovation et à l'épanouissement professionnel de nos employés contribue à concrétiser notre raison d'être et à générer de la valeur pour nos clients et les collectivités où nous exerçons nos activités. Pour cela, nous nous efforçons de mettre en place des politiques et des programmes qui visent à favoriser l'inclusion et l'équité pour tous les employés.

La complexité croissante du contexte opérationnel où nous exerçons nos activités nous incite à accorder une attention particulière à l'inclusion. Pour que notre entreprise puisse relever les défis liés au contexte commercial et économique et à l'incertitude politique, entre autres risques majeurs et émergents, nous devons disposer d'un large éventail de perspectives. Nous devons nous adapter à un monde en constante évolution, et notre groupe diversifié d'employés du monde entier joue un rôle essentiel pour nous soutenir à cet égard.

Pour plus de détails sur les priorités de RBC, voir notre [site Web](#).

Représentation

Pour continuer à offrir des **occasions justes et inclusives** à tous les employés, nous surveillons le taux de représentation de nos employés afin de déterminer les secteurs où nous pourrions offrir davantage d'occasions et de soutien.

Tableau 23. Représentation globale au 31 octobre⁽¹⁾

	2024	2023	2022
Nombre total d'employés ⁽²⁾	98 588	94 885	95 634
Femmes	52 %	52 %	53 %
Hommes	48 %	48 %	47 %
NAPC ⁽³⁾	44 %	41 %	39 %
Asiatiques ⁽⁴⁾	29 %	27 %	26 %
Noirs ^{(4), (5)}	5,4 %	5,2 %	4,6 %
D'origine mixte ^{(4), (5)}	2,1 %	2,0 %	1,7 %
Autres ⁽⁴⁾	7,1 %	6,6 %	6,5 %
LGBTQ+ ⁽³⁾	2,5 %	2,4 %	2,3 %
Personnes handicapées ^{(3), (6)}	4,3 %	4,1 %	4,6 %

(1) Nos paramètres de représentation au sein de l'effectif mondial pour 2023 et 2024 et sont présentés pour nos activités à l'échelle mondiale. Les données de 2022 pour les catégories de représentation excluent celles de BlueBay Asset Management et de RBC Brewin Dolphin, car ces filiales n'avaient pas été intégrées à notre plateforme RH principale. BlueBay Asset Management a été intégrée à notre plateforme RH principale en 2023. RBC Brewin Dolphin n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale, mais les données de 2023 et 2024 ont été recueillies par d'autres moyens.

(2) Le nombre total d'employés est présenté pour nos activités à l'échelle mondiale et fait référence au nombre de personnes employées à l'échelle mondiale à temps plein ou à temps partiel. Le nombre total d'employés exclut les personnes en congé de longue durée et les employés en retraite progressive. Le nombre total d'employés diffère de celui portant sur l'équivalent à temps plein (ETP) présenté dans le tableau 1 de notre [Rapport annuel 2024](#), et est utilisé pour certains paramètres de la section [Perfectionnement des employés](#) du volet [Capital humain](#), pour lesquels les employés à temps partiel sont inclus sur une base équivalente, entre autres différences.

(3) Le [glossaire](#) donne la définition de ces termes.

(4) « Asiatiques », « Noirs », « Deux origines ethniques ou plus » et « Autres » constituent des catégories globales fondées sur des déclarations volontaires locales représentatives des régions. Pour plus de détails, se reporter aux définitions régionales respectives données à l'[annexe 6 « Autres paramètres associés au capital humain »](#).

(5) En 2024, nous avons modifié notre méthode afin d'inclure les employés au Canada et au Royaume-Uni qui s'identifient comme Noirs et d'une autre race ou origine ethnique au sein des catégories « Noirs » et « D'origine mixte ». Auparavant, ces employés n'étaient inclus que dans les catégories « D'origine mixte ». Notre méthodologie n'a pas changé aux États-Unis, où les personnes peuvent s'identifier comme « Noirs » ou « D'origine mixte ». Le pourcentage de 2023 pour la catégorie « Noirs » a été révisé afin de refléter ce changement (4,9 % précédemment). Le pourcentage de 2022 pour la même période n'a pas été révisé, car il n'est pas disponible.

(6) L'augmentation de la proportion de personnes handicapées à l'échelle mondiale en 2024 est principalement due au fait qu'un plus grand nombre d'employés aux États-Unis ont mis à jour leur autodéclaration en 2024 ; cette proportion est demeurée constante ou a diminué dans d'autres régions en 2024. Pour plus de détails, voir [annexe 6 « Autres paramètres supplémentaires liés au capital humain »](#), [Tableau 43. Composition de l'effectif aux États-Unis](#).

La croissance de notre entreprise s'accompagne d'une évolution de la représentation, soutenue par les efforts que nous déployons pour continuer à offrir des occasions justes et inclusives et des conditions de travail plus favorables. En 2024, la proportion des femmes au sein de notre entreprise est demeurée stable, tandis que la représentation a augmenté dans d'autres groupes. Nous continuons à chercher comment il est possible d'épauler davantage les personnes issues de [communautés mal servies](#), notamment en rendant plus inclusives nos pratiques touchant à l'embauche et à la gestion du talent.

Représentation au sein de la direction

La diversité de l'entreprise repose sur nos dirigeants les plus expérimentés et sur un solide pipeline de talents qui sauront apporter les idées et l'innovation nécessaires à la création de valeur à long terme. Nous alignons notre gestion stratégique du talent et notre planification de la relève sur nos stratégies d'entreprise et notre modèle de leadership.

Tableau 24. Représentation au sein de la direction, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2024	2023	2022
Femmes occupant un poste au sein du Groupe de la direction	42 %	30 %	30 %
Femmes cadres de direction (Canada) ^{(1), (2)}	 43 %	43 %	42 %
NAPC cadres de direction (Canada) ^{(1), (2)}	 27 %	24 %	23 %
Femmes cadres supérieures (Canada) ^{(1), (3)}	 40 %	41 %	40 %
NAPC cadres supérieurs (Canada) ^{(1), (3)}	 40 %	39 %	37 %

 PwC a procédé à une mission d'assurance limitée concernant cette donnée en 2024. Voir [annexe 7 « Rapport indépendant de mission d'assurance limitée »](#).

(1) Les paramètres sont présentés pour nos activités au Canada régies par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada). Au 31 octobre 2024, le nombre total d'employés visés par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada) était de 58 916 (contre 55 983 au 31 octobre 2023 et 55 206 au 31 octobre 2022).

(2) Les membres de la Haute direction comprennent le vice-président, le premier vice-président, le vice-président directeur et le Groupe de la direction à l'échelle de l'entreprise selon le grade général (niveau de poste).

(3) « Cadres supérieurs » fait référence aux rôles jusqu'à deux échelons inférieurs à ceux des membres de la Haute direction selon le grade général (niveau de poste), qui comprennent les postes de directeur général principal et directeur ; toutefois, les titres varient selon l'unité opérationnelle ou fonctionnelle.

La représentation au sein de la direction de RBC reflète nos efforts continus pour faire évoluer les activités courantes de planification de la relève et de nomination à des postes de direction. Au 31 octobre 2024, le pourcentage de NAPC cadre de direction au Canada était passé à  27 % ; en 2024, 35 %³⁷ des nouveaux titulaires de postes de cadres dirigeants étaient des NAPC. Au 31 octobre 2024, le pourcentage de femmes cadres de direction au Canada n'avait guère changé  (43 %) ; en 2024, 44 %³⁷ des nouveaux titulaires de postes de cadres dirigeantes étaient des femmes. Nous continuons de repérer les occasions d'améliorer nos mesures pour favoriser un pipeline inclusif de dirigeants.

Inclusion

Nous nous efforçons de favoriser un milieu inclusif et bienveillant dans lequel tous les employés peuvent être eux-mêmes et poursuivre une [carrière épanouissante](#). Nous croyons que les employés ayant un fort sentiment d'appartenance à l'entreprise se sentent habilités à donner le meilleur d'eux-mêmes, individuellement et au sein de leur équipe, et sont plus susceptibles de rester à RBC. La stabilité qui en résulte permet à notre équipe de progresser ensemble et de maintenir des relations solides et stables avec nos clients.

Nous favorisons le sentiment d'inclusion de nos employés, notamment en les aidant à bâtir leur réseau professionnel, en leur donnant l'occasion d'exprimer leurs commentaires et en leur offrant des occasions d'apprentissage et de perfectionnement.

Groupes-ressources d'employés

Notre réseau de groupe-ressource d'employés (GRE) est ouvert à tous les employés. Les GRE sont une source d'alliance inclusive, de réseautage, d'accompagnement et de développement de carrière, en plus de contribuer aux collectivités où nous exerçons nos activités par le bénévolat. Bien que les GRE varient selon le pays, ils réunissent des employés partageant les mêmes centres d'intérêt ou une identité commune, comme les employés en début de carrière, les femmes, les [NAPC](#), les [personnes handicapées](#), les aidants naturels, les employés [LGBTQ+](#) et les anciens combattants.

Voici quelques-uns des points saillants de leurs actions en 2024 :

- Les GRE du Canada se sont réunis sur le plan national afin de souligner leur importance et leur impact et de discuter de la façon d'aider les employés à façonner leur carrière et à favoriser un plus grand sentiment d'inclusion et d'appartenance.
- iCare, un GRE destiné aux nouveaux parents et aux autres aidants naturels, a organisé sa première discussion mondiale RBC sur la prestation de soins, qui portait sur la façon de briser certains préjugés entourant certains types de soins et de sensibiliser davantage au rôle important que jouent les aidants naturels dans nos collectivités.

À l'écoute de nos employés

Il est essentiel que nous soyons à l'écoute de nos employés pour développer et maintenir notre culture inclusive, et nous utilisons plusieurs moyens pour y parvenir. Les renseignements que nous recueillons permettent d'éclairer et d'améliorer les mesures que nous prenons, comme l'adaptation des programmes, l'introduction de nouvelles politiques ou l'échange de renseignements qui aideront à améliorer l'expérience des employés.

Tout au long de l'année, nous interrogeons les employés sur divers sujets concernant leur expérience au travail et leur perception de RBC et de nos gestionnaires de personnes. Dans certains sondages, y compris dans notre [Sondage annuel sur la mobilisation des employés](#), nous incluons une série de questions portant sur l'expérience des employés en matière d'inclusion et d'appartenance. L'ensemble des réponses constitue notre cote composite de l'Expérience inclusive, qui exprime l'expérience de nos employés selon différents piliers, y compris le sentiment d'appartenance, le respect, la confiance et les possibilités de carrière. Le Conseil de direction sur la diversité reçoit ces résultats en priorité afin d'encourager la prise de mesures.

Le tableau ci-dessous présente les cotes composites de l'Expérience inclusive de notre Sondage annuel sur la mobilisation des employés.

Tableau 25. Cote composite de l'Expérience inclusive

	2024	2023	2022
Ensemble	^a 81	82	82
Hommes	82	82	82
Femmes	81	82	82
NAPC ⁽¹⁾	81	82	82
Blancs ⁽¹⁾	83	84	84
Autochtones ⁽¹⁾	82	80	83
Personnes handicapées ⁽¹⁾	77	77	77
LGBTQ+ ⁽¹⁾	79	81	80

^a PwC a procédé à une mission d'assurance limitée concernant cette donnée en 2024. Voir [annexe 7 « Rapport indépendant de mission d'assurance limitée »](#).

(1) La répartition des résultats du Sondage sur la mobilisation des employés par catégorie de représentation dépend de la disponibilité des données. Pour les NAPC, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes LGBTQ+, les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank et de RBC Brewin Dolphin, car ces filiales n'ont pas été intégrées à notre plateforme RH principale. Pour les NAPC et les Blancs, les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de RBC Brewin Dolphin, car cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale. Elles comprennent toutefois celles de City National Bank, car les données pour ces catégories sont disponibles par d'autres moyens. Les données de 2022 et de 2023 fournies à titre de comparaison ne portent pas sur BlueBay Asset Management.

La cote composite globale de l'Expérience inclusive dans les différentes catégories de représentation est restée relativement stable en 2024. Cependant, les employés souhaitent davantage d'occasions de développement de carrière. Pour plus de détails sur la façon dont RBC aide les employés à préparer leur avenir en fonction de leurs aptitudes, voir la section [Perfectionnement des employés](#) du volet *Capital humain*.

En plus des sondages, nous rencontrons des groupes d'employés tout au long de l'année pour mieux comprendre leurs points de vue sur des sujets ou des problèmes soulevés. Ces séances plus approfondies nous donnent des renseignements sur les mesures que nous avons prises jusqu'à présent et nous aident à trouver de nouvelles idées et de nouvelles mesures pour répondre aux besoins de nos employés en matière d'inclusion et d'appartenance à l'échelle de l'entreprise.

Par exemple, afin d'améliorer notre culture d'accessibilité et de favoriser la participation de tous, nous continuons de solliciter l'avis des personnes handicapées, des aidants naturels et des alliés dans le cadre de la mise en œuvre de notre Plan d'accessibilité, conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. En plus d'un sondage qui a été envoyé en 2024 aux membres du Groupe des 3 C, le GRE de RBC pour les personnes handicapées et les alliés, nous avons mené des consultations auprès des employés handicapés. Ces discussions nous ont aidés à mieux comprendre les besoins de nos employés en matière d'accessibilité et à déterminer d'autres mesures que nous pourrions prendre. Cette démarche s'ajoute à notre mode de rétroaction continu, qui nous permet d'obtenir des réponses en temps réel et en continu de la part des employés à des questions sur l'accessibilité.

Occasions et activités d'apprentissage

RBC offre à tous ses employés des programmes d'apprentissage et de perfectionnement portant sur une gamme de sujets afin de les aider à mieux se connaître et à mieux connaître les collectivités où nous exerçons nos activités. Ces formations et programmes sont offerts aux employés sur demande, où qu'ils se trouvent.

Tout au long de l'année, nous apprenons aussi des réalisations de nos employés et d'experts externes invités lors d'événements et de séances d'apprentissage, au cours desquelles ils parlent de leur parcours professionnel et de la façon dont ils ont contribué, et continuent de contribuer, à créer des lieux de travail plus inclusifs. Ces séances permettent de mieux faire connaître et reconnaître les efforts déployés par les individus pour favoriser la collaboration et le lien avec ce qui compte pour nos clients et nos collectivités.

Audits de l'équité raciale

En 2024, nous nous sommes engagés à faire appel à un tiers indépendant pour évaluer nos pratiques d'emploi, professionnelles et commerciales, afin de cerner les incidences néfastes potentielles sur les communautés de couleur et les peuples autochtones, et de formuler des recommandations pour y remédier³⁸. Pour une description parfaitement à jour des évaluations menées, voir notre [site Web](#).

Acquisition et conservation des talents

Acquisition de talents

À RBC, nous adoptons une approche avant-gardiste qui vise à découvrir, attirer et conserver les talents en planifiant les besoins futurs et les objectifs de l'entreprise, en établissant des politiques d'embauche pour attirer les talents les plus performants. Nous allons continuer à monter et à étoffer des bassins de talents dont la diversité fasse écho à celle des segments de clientèle, des marchés et des collectivités que nous servons.

Nous nous engageons à favoriser un milieu de travail inclusif et bienveillant, dans lequel nous accueillons avec enthousiasme les qualités diverses et les perspectives nouvelles que les candidats apportent à RBC. Dans le cadre de notre objectif de continuer à offrir des [occasions justes et inclusives](#) à tous les employés, nous visons à recruter des personnes de tout horizon pour ouvrir la voie aux [communautés mal servies](#).

Tableau 26. Nouveaux employés – Exercice clos le 31 octobre⁽¹⁾

	2024	2023	2022
Hommes	49 %	51 %	48 %
Femmes	50 %	49 %	51 %
NAPC	64 %	61 %	43 %

(1) Les nouveaux employés excluent les stagiaires d'été, les étudiants et les participants à des programmes coopératifs. L'appartenance à tel ou tel sexe peut ne pas être précisée par les intéressés. En 2024, 1 % des nouveaux employés ont choisi de ne pas fournir cette information. Quelle que soit l'année considérée, les chiffres indiqués ne portent ni sur City National Bank ni sur RBC Brewin Dolphin, car ces filiales n'ont pas été intégrées à notre plateforme RH principale. Les chiffres relatifs aux nouveaux employés ne portent pas sur les membres du personnel de HSBC Canada qui sont entrés à RBC à la date de son acquisition par celle-ci. Les données de 2022 pour la même période pour les hommes et les femmes excluent celles de BlueBay Asset Management, car elle n'avait pas été intégrée à notre plateforme RH principale. Le pourcentage de 2022 pour la même période pour les NAPC se rapporte à nos activités au Canada et aux États-Unis, car les données pour les autres régions ne sont pas disponibles pour cette période.

En 2024, 64 % des nouveaux employés faisaient partie du groupe [NAPC](#), signe de l'influence de l'immigration sur les caractéristiques démographiques du marché du travail canadien. Parmi les nouveaux employés, le pourcentage de femmes est demeuré relativement stable en 2024.

À RBC, nous nous efforçons d'offrir des expériences de travail enrichissantes qui aident à attirer des talents les plus performants et qui offrent aux employés des occasions de réseauter avec leurs pairs et leurs dirigeants, d'explorer RBC et de perfectionner leurs aptitudes. Voici quelques exemples de ces programmes au Canada :

- **Programme de généraliste de RBC Gestion de patrimoine** – Un programme de stage en roulement de deux ans qui vise à former les futurs dirigeants à RBC Gestion de patrimoine. Chaque année, le programme est offert à un nombre restreint de participants présentant un potentiel en matière de leadership, ainsi que de multiples talents. Il accueille des candidats de divers horizons professionnels et scolaires.
- **Programme Analyste RBC** – Un programme qui vise à produire des leaders à RBC dans l'un ou l'autre de nos secteurs d'activité de base en matière de produits ou d'exploitation. Les participants sont chargés de résoudre des problèmes complexes et de concevoir des stratégies visant la croissance et la rentabilité, aux côtés de dirigeants de l'ensemble de l'entreprise.
- **Programme de perfectionnement en leadership** – Programme de stage en roulement de deux ans destiné aux titulaires d'une maîtrise et conçu pour constituer une filière de futurs dirigeants. Les participants perfectionnent leurs aptitudes en leadership grâce à l'apprentissage expérientiel, au mentorat et à la formation officielle.
- **Perfectionnement des Autochtones** – D'une durée de deux ans, ce programme offre aux nouveaux diplômés qui appartiennent aux [peuples autochtones](#) du Canada la possibilité d'acquérir une expérience de travail concrète à RBC. Les participants développent des aptitudes et des relations de réseautage dans différents secteurs de RBC, ce qui leur permet d'élargir leur potentiel professionnel.

- **Programme de stages Avantage Carrière** – Dans le cadre de notre collaboration stratégique avec Avantage Carrière, ce programme aide RBC à recruter et à intégrer des talents divers, notamment des [personnes handicapées](#), de nouveaux arrivants au Canada et de nouveaux diplômés.

Nous nous efforçons également de créer des parcours de carrière qui permettent à nos employés de réaliser leurs aspirations professionnelles. Nous cherchons à fournir aux employés des outils pour explorer des parcours de carrière correspondant à leurs aptitudes et aux besoins d'affaires de RBC, ce qui peut donner lieu à des occasions de [mobilité](#) interne.

Tableau 27. Pourcentage de postes pourvus par des candidats internes – Exercice clos le 31 octobre

	2024	2023	2022
Pourcentage de postes pourvus par des candidats internes ⁽¹⁾	72 %	68 %	66 %

(1) Quelle que soit l'année considérée, les chiffres indiqués ne portent ni sur City National Bank ni sur RBC Brewin Dolphin, car ces filiales n'ont pas été intégrées à notre plateforme RH principale. Par le passé, le pourcentage n'était pas disponible pour 2022 en raison de la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme RH au milieu de l'année 2022 et des divergences entre les données des différents systèmes. Ces divergences ont été résolues par la suite et nous avons présenté le pourcentage de 2022.

L'augmentation du pourcentage de postes occupés par des candidats internes en 2024 reflète notre priorité constante à la mobilité et au soutien apporté à nos employés dans leur quête d'une [carrière épanouissante](#), y compris les anciens employés de HSBC Canada qui se sont joints à RBC et qui ont été embauchés dans des équipes existantes pour pourvoir des postes vacants après la date d'acquisition.

Conservation des talents

À RBC, nous veillons à ce que l'expérience employé demeure attrayante dans un monde du travail en constante évolution. Nous sommes à l'écoute de nos employés et apprenons de leur expérience, et nous sommes convaincus que le sentiment d'appartenance et de [bien-être](#), la croissance professionnelle, la raison d'être au travail, le soutien des dirigeants, une rémunération et des avantages sociaux concurrentiels contribuent tous à l'expérience employé à RBC.

Notre culture, axée sur notre raison d'être et le rendement élevé, constitue le fondement de l'expérience de nos employés. Notre engagement à l'égard de l'expérience employé est décrit dans notre [Plan directeur sur les occasions inclusives RBC](#), qui consiste à aider nos employés à poursuivre une carrière épanouissante, et dans notre [Plan directeur sur les aptitudes RBC](#), qui vise à soutenir le perfectionnement continu des aptitudes au sein de notre effectif. Le volet *Capital humain* décrit les efforts que nous déployons pour faire progresser ces priorités stratégiques, ainsi que les programmes de rémunération et de prime variable d'encouragement concurrentiels que nous offrons à nos employés.

Tableau 28. Taux de roulement et durée moyenne en poste, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2024	2023	2022
Taux de roulement total ^{(1), (2)}	11,8 %	13,0 %	17,3 %
Canada	12,0 %	13,2 %	17,6 %
International ^{(1), (2)}	10,6 %	12,1 %	16,1 %
Taux de roulement volontaire total ⁽¹⁾	9,5 %	9,7 %	14,7 %
Canada	9,9 %	10,1 %	15,5 %
International ⁽¹⁾	7,7 %	8,1 %	11,8 %
Taux de roulement involontaire total ^{(1), (2)}	2,3 %	3,3 %	2,6 %
Canada	2,1 %	3,1 %	2,1 %
International ^{(1), (2)}	2,9 %	3,9 %	4,3 %
Durée moyenne en poste ⁽³⁾	10 ans	10 ans	10 ans

ⓐ PwC a procédé à une mission d'assurance limitée concernant cette donnée en 2024. Voir [annexe 7 « Rapport indépendant de mission d'assurance limitée »](#).

- (1) Voir l'entrée « [Taux de roulement](#) » du [glossaire](#). Quelle que soit l'année considérée, les taux de roulement présentés ne portent ni sur City National Bank ni sur RBC Brewin Dolphin, car ces filiales n'ont pas été intégrées à notre plateforme RH principale. Les chiffres de 2022 indiqués aux fins de comparaison ne portent pas sur BlueBay Asset Management, car cette filiale n'avait pas encore été intégrée à notre plateforme RH principale.
- (2) Nous avons modifié les chiffres de 2023 indiqués aux fins de comparaison, car le mode de calcul du taux de roulement involontaire a changé ; auparavant, l'impact des dessaisissements était pris en compte. En 2023, le taux de roulement involontaire tenait compte de l'impact du dessaisissement de nos activités d'administration des actifs de RBC Services aux investisseurs en Europe et de son centre d'excellence associé situé en Malaisie. Données précédemment déclarées pour 2023 : taux de roulement total : 15,5 % ; taux de roulement – International : 24,8 % ; taux de roulement involontaire total : 5,8 % ; taux de roulement involontaire – International : 16,7 %.
- (3) Les chiffres de 2022 indiqués aux fins de comparaison ne portent ni sur BlueBay Asset Management ni sur RBC Brewin Dolphin, car ces deux filiales n'avaient pas encore été intégrées à notre plateforme RH principale. BlueBay Asset Management a été intégrée à notre plateforme RH principale en 2023. RBC Brewin Dolphin n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale, mais les données de 2023 et 2024 ont été recueillies par d'autres moyens.

La diminution du taux de roulement total en 2024 est en grande partie attribuable à la baisse du taux de roulement involontaire total, qui s'explique par la diminution des cessations d'emploi. En 2023, notre engagement envers la maîtrise des coûts a permis de rationaliser les dépenses en simplifiant notre façon de travailler et en réduisant la taille de notre équipe.

Le taux de roulement volontaire total est demeuré stable par rapport à 2023, ce qui reflète le soutien continu que nous avons offert à nos employés pour les aider à cerner de nouvelles occasions et à vivre des expériences de travail enrichissantes. En 2024, la majorité des employés de HSBC Canada qui se sont joints à RBC à la fin de l'acquisition de HSBC Canada demeurent à RBC, y compris les employés qui ont été embauchés dans des équipes existantes pour pourvoir des postes vacants.

Perfectionnement des employés

À RBC, nous nous efforçons d'aider nos employés à suivre l'évolution du monde du travail afin de favoriser la [mobilité](#), l'[innovation](#) et la [résilience](#). Dans le cadre de cet objectif, nous nous attachons à favoriser une approche centrée sur les aptitudes, qui permet à nos employés de servir nos clients tout en continuant de soutenir le perfectionnement des [aptitudes recherchées](#) de notre effectif. Nous nous efforçons d'atteindre cet objectif par une culture d'apprentissage continu qui contribue à maintenir notre culture de rendement élevé, en cherchant à offrir des expériences d'apprentissage personnalisées et disponibles au besoin. Nous visons également à offrir à nos employés des occasions de perfectionnement qui continuent de favoriser des milieux inclusifs et bienveillants, et à permettre aux [communautés mal servies](#) d'accéder à des occasions. L'apprentissage joue un rôle essentiel dans le développement personnel et professionnel de nos employés et leur permet de bâtir une [carrière épanouissante](#) à RBC. La stratégie d'apprentissage de RBC repose sur trois piliers :

- Favoriser la prochaine phase de croissance en aidant nos employés à acquérir les aptitudes dont ils ont besoin pour réussir.
- Bâtir un avenir axé sur les aptitudes qui permettra aux employés de faire carrière à RBC.
- Encourager l'apprentissage continu en offrant des expériences stimulantes compatibles avec les activités courantes.

Chaque pilier est décrit ci-dessous.

Favoriser la prochaine phase de croissance en aidant nos employés à acquérir les aptitudes dont ils ont besoin pour réussir

ÉLEVER est l'approche permanente de RBC pour améliorer le rendement, afin d'aider nos employés à atteindre leurs objectifs et à libérer leur potentiel. Il encourage des conversations constructives entre les employés et leurs gestionnaires de personnes tout au long de l'année, afin de mesurer les progrès réalisés et de cerner les nouvelles occasions de perfectionnement. En 2024, nous avons intégré de nouvelles ressources dans ÉLEVER afin de permettre aux gestionnaires de personnes de perfectionner leurs aptitudes pour donner une rétroaction efficace aux employés, en mettant l'accent sur une rétroaction constructive pour aider les employés à se concentrer sur leur épanouissement et perfectionnement personnel tout au long de l'année. Le mentorat est un élément clé du développement de carrière. C'est pourquoi RBC a mis au point de nouvelles ressources, comme des guides d'entretien fondés sur des scénarios pour les mentors et les mentorés, qui mettent l'accent sur la façon d'établir des relations fructueuses. Nous avons également collaboré avec un tiers fournisseur pour favoriser les relations de réseautage et de mentorat.

Notre plateforme RH principale facilite l'établissement d'objectifs et le suivi des progrès, la rétroaction et la planification du perfectionnement, et comporte des profils numériques qui indiquent les intérêts sur le plan de la carrière et des aptitudes. Nous croyons qu'il faut donner aux employés les moyens de faire croître eux-mêmes leur carrière et leur offrir un éventail de conseils et de soutien au moyen de webinaires, d'ateliers et de boîtes à outils pour les aider à comprendre comment perfectionner leurs aptitudes actuelles et à en acquérir de nouvelles.

Bâtir un avenir axé sur les aptitudes qui permettra aux employés de faire carrière à RBC

RBC tire parti des services numériques, des données et de l'IA responsable pour répondre de façon proactive aux besoins immédiats et à long terme des employés. Dans un monde où la productivité et le rendement reposent de plus en plus sur les aptitudes, RBC s'engage à aider ses employés et ses dirigeants à rehausser leurs aptitudes en mettant l'accent sur l'apprentissage et le perfectionnement en fonction des résultats de l'entreprise. Nous offrons une gamme de possibilités de perfectionnement, allant de l'apprentissage en cours d'emploi et du mentorat à la formation officielle.

Grâce aux profils numériques, les employés peuvent ajouter des renseignements sur leurs aptitudes, leur permettant ainsi de gérer et façonner eux-mêmes leur parcours de carrière. Ces renseignements ont permis aux gestionnaires de personnes de découvrir des compétences qui auraient pu passer inaperçues.

Pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données, nous avons créé de nouveaux rapports et une boîte à outils qui s'appuie sur les données de notre plateforme RH principale, fournissant aux cadres supérieurs un aperçu de l'adoption et du perfectionnement des aptitudes de base de leurs équipes.

Ces renseignements sur les capacités peuvent non seulement servir de base aux entretiens entre les gestionnaires de personnes et les employés, mais ils ont également joué un rôle important dans l'élaboration d'initiatives d'apprentissage innovantes. Nous mettons activement à l'essai de nouveaux outils et de nouvelles technologies qui peuvent tirer parti de ces renseignements de façon dynamique, et fournir aux employés des conseils et des options pour rehausser leurs aptitudes, accéder à de nouvelles occasions et travailler au sein de différentes équipes.

Encourager l'apprentissage continu en offrant des expériences stimulantes compatibles avec les activités courantes

Les employés ont accès à un vaste éventail d'occasions d'apprentissage pour acquérir de nouvelles aptitudes, de l'expérience et élargir leurs connaissances. Les parcours d'apprentissage organisés offrent à nos employés des ressources actualisées et pertinentes pour perfectionner leurs aptitudes. Ils offrent un parcours clair et organisé qui permet aux employés de choisir parmi différents types d'apprentissage selon leurs préférences. Ils peuvent notamment opter pour des ressources autorythmées comme des balados, des articles et des guides d'entretien sur demande, ainsi que des expériences d'apprentissage collaboratif et des formations virtuelles et en personne avec formateur.

En 2024, 29 966 employés ont eu accès à l'apprentissage sur demande dans nos systèmes de gestion de l'apprentissage, ce qui représente une hausse de 38 % par rapport à 2023 (21 711 employés en 2023, 15 695 en 2022). Avec ce changement de préférence en matière d'apprentissage, nous avons constaté une demande accrue d'occasions d'apprentissage plus souples. Les employés ont fait de l'apprentissage sur demande pour perfectionner leurs aptitudes techniques, professionnelles et personnelles.

L'une des expériences d'apprentissage les plus populaires de RBC est LEAP, un programme accéléré de perfectionnement des compétences qui permet aux employés des différents secteurs de RBC de participer à des activités d'apprentissage autodirigées, à des activités pratiques et à des groupes de discussion interactifs. LEAP permet aux employés d'acquérir des aptitudes recherchées grâce à un éventail de parcours fondamentaux (p. ex. résolution de problème, prise de décision et aptitudes essentielles) et techniques (p. ex. données, services numériques et IA), qui sont conçus pour offrir aux participants des occasions d'apprendre et de mettre en pratique de nouvelles aptitudes et de nouveaux comportements. En 2024, 5 584 participants ont effectué des parcours LEAP, pour un total de 69 768 heures d'apprentissage (2 377 participants et 49 684 heures d'apprentissage en 2023 et 2 003 participants et 36 021 heures d'apprentissage en 2022).

De plus, nous nous efforçons de créer des occasions d'apprentissage compatibles avec les activités courantes. Par exemple, l'un de nos systèmes de gestion de l'apprentissage utilise des algorithmes pour analyser le rendement, les lacunes et l'historique d'apprentissage de l'apprenant. Il exploite ces données pour poser des questions adaptées aux besoins de l'apprenant. Ces données aident les gestionnaires de personnes à cerner les lacunes et à personnaliser l'apprentissage pour permettre aux employés de les combler. Nous continuons de mettre à l'essai de nouvelles technologies d'apprentissage afin de doter nos employés des aptitudes de l'avenir.

Heures de formation et investissements connexes

Le tableau ci-dessous présente les heures de formation et investissements connexes.

Tableau 29. Heures de formation et investissements – Exercice clos le 31 octobre⁽¹⁾

	2024	2023	2022 ⁽²⁾
Total des investissements directs et indirects dans la formation et le développement de carrière (en millions de dollars)	88 \$	94 \$	76 \$
Nombre total d'heures de formation avec formateur et de formation Web (en millions) ⁽³⁾	3,2	2,9	1,6
Par équivalent à temps plein (ETP)			
Total investi par ETP dans la formation et le perfectionnement	923 \$	1 033 \$	827 \$
Nombre moyen d'heures de formation par ETP ⁽³⁾	36,2	33,9	18,0
Par employé			
Nombre moyen d'heures de formation par employé cadre ⁽³⁾	16,5	12,0	8,0
Nombre moyen d'heures de formation par employé non cadre ⁽³⁾	27,9	25,8	15,1

(1) Pour la composition des heures de formation et des investissements connexes, voir le [glossaire](#).

(2) Les données de 2022 pour la même période excluent BlueBay Asset Management et RBC Brewin Dolphin, car les filiales n'avaient pas été intégrées à notre plateforme RH principale. BlueBay Asset Management a été intégrée à notre plateforme RH principale en 2023. De plus, en 2023, nous avons élargi le champ d'application de nos heures de formation et de nos investissements en la matière pour inclure la formation dirigée par le secteur opérationnel ainsi que les heures d'apprentissage informel, notamment les heures passées à réaliser des programmes de perfectionnement en leadership et des activités d'apprentissage sur l'inclusion, ainsi que les heures passées dans les applications d'apprentissage. Les données de 2022 pour la même période n'ont pas été révisées, car elles ne sont pas disponibles.

(3) Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank, car cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale. RBC Brewin Dolphin n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale, mais les données ont été recueillies par d'autres moyens. Les employés cadres excluent les membres de la Haute direction. En 2024, le champ d'application des heures de formation a été élargi pour inclure les données de BlueBay Asset Management, et les données de 2023 ont été révisées pour disposer d'une base comparable. De plus, nous avons révisé les données de 2023 pour la même période afin de tenir compte de l'incidence des erreurs de calcul, y compris une surestimation du nombre total d'heures de formation avec formateur et de formation Web pour le personnel non cadre, et une surestimation du nombre d'ETP. Données précédemment déclarées pour 2023 : nombre total d'heures de formation avec formateur et de formation Web : 3,0 heures ; nombre moyen d'heures de formation par ETP : 33 heures ; nombre moyen d'heures de formation par employé non cadre : 27,3 heures.

La diminution du montant total des investissements directs et indirects dans la formation et le développement de carrière en 2024 s'explique par la baisse des coûts de formation directs dans certaines activités, y compris Gestion de patrimoine et City National Bank, ainsi que par la baisse des coûts de facilitation de la formation, principalement pour les Services bancaires aux particuliers et les Services bancaires aux entreprises.

À l'écoute de nos employés

Dans notre [Sondage annuel sur la mobilisation des employés](#), nous incluons une série de questions liées aux sentiments des employés à l'égard de la croissance professionnelle, y compris pour savoir s'ils se sentent en mesure d'atteindre leurs objectifs de carrière et s'ils estiment avoir l'occasion d'acquérir de nouvelles aptitudes. L'ensemble des réponses constitue notre cote composite de la croissance professionnelle. De plus, les gestionnaires de personnes jouant un rôle important dans l'accompagnement et le mentorat de nos employés, nous incluons une série de trois questions dans notre Sondage annuel sur la mobilisation des employés qui portent sur l'efficacité des gestionnaires de personnes, appelé cote composite de l'efficacité du gestionnaire de personnes.

Tableau 30. Cotes de la croissance professionnelle et de l'efficacité du gestionnaire de personnes

	2024	2023	2022
Cote composite de la croissance professionnelle	74	75	74
Cote composite de l'efficacité du gestionnaire de personnes	83	83	83

Notre cote composite de la croissance professionnelle demeure stable. En 2024, 84 % des répondants ont affirmé qu'ils estimaient avoir la possibilité d'acquérir de nouvelles aptitudes à RBC (ils étaient 86 % en 2023 et 85 % en 2022), et 70 % estimaient que tous les employés se voient offrir des possibilités de perfectionnement professionnel (ils étaient 73 % en 2023 et 72 % en 2022). Nous continuons de repérer les occasions d'aider nos employés à perfectionner leurs aptitudes et à poursuivre une carrière épanouissante.

Talents techniques

À RBC, nous continuons de mettre l'accent sur le fait de devenir une banque à l'ère numérique, en tirant parti de la technologie pour favoriser l'innovation, l'efficacité et la croissance. Notre approche privilégie les progrès technologiques et le perfectionnement de nos employés.

Nous disposons d'une stratégie dédiée aux talents qui se spécialisent dans les technologies émergentes, ainsi qu'un programme de distinction qui rehausse l'impact et l'expérience de nos meilleurs talents techniques et leur offre des occasions accrues d'apprentissage, de perfectionnement et de leadership. Nous investissons dans nos talents prometteurs en technologie, en leur offrant un travail enrichissant grâce à une expérience pratique des technologies émergentes, un sens de la communauté et du bien-être avec nos réseaux, un mentorat de carrière et un perfectionnement par l'entremise de nos laboratoires d'innovation.

Grâce à notre écosystème de partenariats technologiques internes et externes, qui comprend des établissements universitaires et des partenaires de l'industrie, nous cherchons à attirer, à perfectionner et à conserver des talents divers en technologie, à promouvoir RBC en tant qu'entreprise avant-gardiste sur le plan numérique et à offrir à notre effectif les occasions de croissance les plus pertinentes du secteur.

Talents divers

Selon nous, les [occasions justes et inclusives](#) que nous offrons à tous les employés sont essentielles à notre réussite et une meilleure représentation peut élargir le potentiel économique des collectivités que nous servons.

Tableau 31. Promotions – Exercice clos le 31 octobre⁽¹⁾

	2024	2023	2022
Hommes	47 %	46 %	47 %
Femmes	53 %	54 %	53 %
NAPC	48 %	45 %	43 %

(1) Une promotion désigne le passage à un échelon supérieur dans le grade général (niveau de poste). Les paramètres sont fondés sur l'identification volontaire des employés et le calcul exclut les étudiants, les stagiaires d'été et les étudiants stagiaires. Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank et de RBC Brewin Dolphin, car ces filiales n'ont pas été intégrées à notre plateforme RH principale. Les données de 2022 pour la même période pour les hommes et les femmes excluent celles de BlueBay Asset Management, car cette filiale n'avait pas été intégrée à notre plateforme RH principale. Le pourcentage de 2022 pour la même période pour les NAPC se rapporte à nos activités au Canada et aux États-Unis, car les données pour les autres régions ne sont pas disponibles pour cette période.

Perfectionnement en leadership

Dans le but de favoriser une culture de rendement élevé et de créer de la valeur pour nos parties prenantes, RBC s'engage à offrir un environnement dans lequel les employés peuvent croître et atteindre leur plein potentiel professionnel. La gestion du talent, le perfectionnement en leadership et la planification de la relève à RBC sont fondés sur un cadre conforme à nos stratégies d'entreprise et à notre modèle de leadership, qui décrit les comportements que nous attendons de tous les employés. Pour ceux qui, selon nous, font preuve d'un leadership hors pair, ainsi que d'une aptitude et d'un désir d'accéder à des postes de haute direction, nous investissons dans des expériences qui sont conçues pour accélérer leur perfectionnement. Notre objectif est d'offrir des expériences différenciées aux talents prometteurs, de les préparer à des rôles plus vastes et plus complexes tout en renforçant leurs capacités de leadership.

Nous complétons nos stratégies internes de recrutement de talents par un recrutement axé sur les aptitudes afin de trouver des capacités essentielles, de combler les lacunes en matière de relève et de favoriser la diversité des réflexions. Nous demeurons déterminés à constituer un pipeline solide et diversifié de dirigeants ayant l'expérience et les capacités nécessaires pour contribuer au [bien-être financier](#) de nos clients et renforcer la [résilience](#) des collectivités où nous exerçons nos activités.

Dans le cadre de discussions plus générales sur les talents au sein de l'entreprise, nous établissons et actualisons régulièrement nos plans de relève afin d'améliorer notre stratégie de gestion du talent. Ces plans de relève appuient le développement de carrière et nous aident à mettre l'accent sur les [aptitudes recherchées](#).

RBC investit dans l'habilitation et le perfectionnement des dirigeants au moyen de divers programmes, outils et ressources d'apprentissage. Les participants de tous les secteurs de la banque sont nommés par des cadres dirigeants lors de discussions annuelles sur les talents et vont des premiers directeurs aux directeurs généraux principaux. Chaque année, nous améliorons nos programmes dans le but d'offrir des occasions de perfectionnement pertinentes, différenciées et accélérées à certains nouveaux employés et talents prometteurs. Ces expériences personnalisées contribuent à accroître la confiance des dirigeants, à renforcer la communauté Haute direction et à développer les aptitudes pour aider à faire progresser et à conserver les talents qui appuieront les stratégies d'entreprise de RBC et nous aideront à concrétiser notre raison d'être.

RBC offre des programmes de perfectionnement en leadership à l'échelle de l'entreprise ou d'une unité opérationnel donnée. Ils visent à étoffer les aptitudes axées sur l'avenir et à accroître la visibilité de l'entreprise auprès de la main-d'œuvre. Nous adaptons continuellement notre approche afin de mieux répondre à l'évolution des besoins de nos employés et de notre entreprise.

Bien-être des employés

RBC reconnaît l'importance d'aider ses employés à poursuivre une [carrière épanouissante](#). Nous mettons tout en œuvre pour créer des milieux inclusifs et bienveillants qui favorisent un sentiment d'appartenance et de [bien-être](#). Le bien-être comprend le bien-être émotionnel, mental, physique, social et [financier](#).

Notre [Sondage sur la mobilisation des employés](#) comprend une série de questions liées aux sentiments des employés à l'égard de leur bien-être, et l'ensemble des réponses constitue notre cote composite du bien-être des employés. D'après notre Sondage sur la mobilisation des employés de 2024, la cote composite du bien-être des employés est demeurée stable à 77 (77 en 2023 et 77 en 2022), ce qui témoigne de l'attention que nous portons au bien-être même lorsque notre entreprise et nos employés doivent faire face à des conditions difficiles.

Avantages sociaux

Nous nous efforçons de soutenir nos collègues et leurs familles durant les différentes étapes de leur carrière et de leur vie en leur offrant une gamme complète d'avantages pour la santé mentale et physique, une couverture d'assurance, un soutien pour les parents et les aidants naturels, ainsi que des programmes de congés et de travail flexible. Les employés à temps plein et à temps partiel admissibles participent à nos programmes d'avantages sociaux, selon les offres disponibles dans leur région.

En 2024, RBC a lancé la plateforme Bien-être+ RBC, un nouveau portail interactif en ligne qui vise à aider les employés à améliorer leur santé et leur bien-être. Conçue à l'aide de la science du comportement, cette nouvelle plateforme numérique mondiale permet aux employés de suivre leurs activités de bien-être, de participer à des défis, à des événements et à des groupes communautaires axés sur la santé, de trouver de l'information pertinente et d'obtenir des récompenses pour leurs activités de bien-être.

RBC reconnaît également l'importance de la famille pour le bien-être des employés. Nous offrons à nos employés des congés de maternité, des congés parentaux et des congés pour charges familiales dans le monde entier, y compris un congé pour soins d'enfant pouvant durer jusqu'à 78 semaines au Canada, qui est composé d'un congé de maternité et d'un congé parental ou d'une combinaison des deux, ainsi que des options pour un retour progressif d'un congé pour soins d'enfant. Nous versons également une prestation pour soins d'enfant à tous les employés admissibles, y compris les parents biologiques et les parents non biologiques, pendant une période maximale de 12 semaines au Canada (cette durée peut varier dans d'autres régions).

De plus, nos politiques et nos programmes offrent des options souples pour soutenir le bien-être émotionnel, mental et social des employés, qui peuvent varier selon les régions, notamment :

- un accès à des services de consultation pour aider les employés à gérer certaines circonstances personnelles, professionnelles ou autres, y compris à un soutien de santé mentale ;
- un soutien d'urgence pour soins aux aînés et pour soins d'enfant dans plusieurs grands centres urbains ;
- des aménagements de travail flexible, y compris la retraite progressive pour les employés admissibles qui souhaitent faire des semaines plus courtes pendant une certaine période avant la retraite, et les options d'horaire flexible pour les employés admissibles, ce qui leur permet de travailler selon un horaire comportant une plage fixe et une plage mobile pour les heures d'arrivée et de départ, dans les limites établies avec leur gestionnaire de personnes ;
- une gamme complète de politiques sur les congés (y compris les congés payés, non payés ou une combinaison des deux) en vue d'appuyer les employés qui doivent s'absenter du travail pour s'acquitter d'obligations personnelles ou familiales ;

- des aménagements de travail hybrides permettant aux employés admissibles de travailler en partie dans les locaux de RBC pour établir des liens en personne, tout en conservant la souplesse nécessaire pour travailler en partie à distance.

Nous nous efforçons également de soutenir le bien-être financier des employés de plusieurs façons, notamment par l'entremise du Régime de retraite à cotisations déterminées au Canada. Les employés admissibles reçoivent automatiquement de RBC une cotisation en vue de leur épargne-retraite, ainsi que des cotisations de contrepartie pour ceux qui cotisent au régime. Plusieurs améliorations ont été apportées au programme depuis 2022, notamment une hausse des cotisations automatiques versées par RBC. Par exemple, à compter du 1^{er} janvier 2024, RBC a relevé les cotisations patronales automatiques maximales à 4 500 \$, contre 3 000 \$ auparavant. Les employés admissibles bénéficient de ces améliorations, qu'ils versent ou non leurs propres cotisations.

Les employés de RBC admissibles ont également droit à des réductions sur une gamme de programmes et de produits, y compris des produits et services financiers qui peuvent les aider à économiser sur des prêts hypothécaires et d'autres achats importants, ainsi qu'à planifier leurs objectifs financiers et personnels. Au Canada, le Régime d'épargne et d'actionariat des employés de la Royale (REAER) permet aux employés admissibles d'effectuer des cotisations représentant de 1 % à 10 % de leur rémunération admissible et de les investir dans divers choix de placements, et d'obtenir une cotisation de contrepartie automatique de 50 % de RBC sur la première tranche de 6 % des cotisations, sous réserve de certaines conditions d'acquisition. Les frais de gestion réduits négociés par la Banque pour les différentes options de placement du REAER, combinés aux cotisations de contrepartie de RBC, permettent aux employés de se rapprocher plus rapidement de leurs objectifs financiers et personnels. Les employés admissibles peuvent aussi obtenir des fonds de contrepartie de la part de RBC, dans les mêmes limites que le REAER, lorsqu'ils remboursent leurs prêts étudiants ou leurs prêts hypothécaires.

Rémunération

Dans le cadre de la Rémunération globale RBC, nous nous efforçons d'offrir à nos employés une combinaison de programmes de rémunération et de prime variable d'encouragement concurrentiels pour attirer, mobiliser et conserver un effectif mondial à rendement élevé. Ces programmes sont conçus pour être concurrentiels dans les marchés où nous exerçons nos activités, et visent à récompenser les employés pour leur contribution au rendement de RBC et à répondre aux intérêts des employés et des actionnaires.

Transparence de la rémunération

RBC respecte les principes de l'équité salariale. Au fil des ans, nous avons remanié nos pratiques pour favoriser la transparence et promouvoir l'équité salariale.

Nous avons établi des processus rigoureux d'examen de la rémunération afin d'identifier et de rectifier les écarts mis en évidence entre employés effectuant un travail identique ou comparable. Nous analysons de façon proactive la rémunération selon le sexe, la race et l'origine ethnique et prenons en considération un éventail de facteurs supplémentaires, comme le niveau de poste, la durée en poste, la spécialisation des aptitudes, l'unité opérationnelle ou fonctionnelle et la région.

Pour respecter notre engagement envers les principes de l'équité salariale :

- Lorsque les facteurs de rendement individuel ne justifient pas une différence de rémunération, nous nous efforçons de corriger les écarts d'équité salariale par l'entremise de notre processus de révision de salaire de base et de prime de fin d'année.
- En plus de ce processus de révision annuel, nous revoyons ponctuellement la rémunération des employés mutés en fonction des étalons externes et internes applicables au nouveau poste, ainsi que des aptitudes et de l'expérience de l'employé.
- Nous utilisons un outil d'analyse personnalisé en vue de mesurer et de gérer l'équité salariale selon le sexe et le groupe ethnique, en fonction de variables connues pouvant avoir des répercussions sur la rémunération, comme l'unité opérationnelle et le niveau de poste.

Ces évaluations périodiques nous aident à comprendre les écarts de rémunération une fois pris en compte le rendement, les aptitudes, la formation, les titres professionnels et les responsabilités inhérentes aux postes. Grâce aux enseignements que nous avons tirés de ces évaluations, nous avons pu mettre au point des outils, procédures et formations permettant aux gestionnaires de personnes d'éliminer les biais et de rester objectifs.

Nous soumettons les rapports périodiques sur l'équité entre les sexes et l'équité raciale en matière de rémunération, comme l'exigent la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada), les lois fédérales et provinciales du Canada sur l'équité salariale, et la réglementation britannique sur la publication de données concernant l'écart salarial entre les sexes. De plus, pour nous conformer à la *Loi sur l'équité salariale* du Canada, nous avons mis sur pied des comités d'équité salariale au Canada en 2023 et des plans d'équité salariale en 2024.

Nous continuons d'améliorer nos stratégies afin de comprendre les écarts de rémunération réels ou potentiels et les rectifier le cas échéant. Notre objectif est de favoriser une plus grande équité et de renforcer notre culture inclusive et bienveillante, tout en nous efforçant d'attirer, de conserver et de faire progresser des talents provenant de groupes sous-représentés et d'offrir à tous nos employés la possibilité de réaliser leur plein potentiel.

Le tableau ci-dessous présente les données sur la transparence de la rémunération pour 2023 et 2022. Les données de 2024 ne sont pas fournies, car elles n'étaient pas disponibles au moment de la publication. Nous avons l'intention de les publier dans notre *Rapport sur la durabilité 2025*.

Tableau 32. Transparence de la rémunération – Exercice clos le 31 octobre

	2023	2022
Rémunération médiane (ajustée) des femmes par rapport à celles des hommes ⁽¹⁾		
Ensemble	95 %	95 %
Cadres supérieures (vice-présidentes directrices et premières vice-présidentes)	93 %	93 %
Cadres supérieurs	98 %	98 %
Gestionnaires et professionnelles d'expérience	98 %	98 %
Postes administratifs et opérationnels	100 %	99 %
Rémunération médiane (ajustée) des NAPC par rapport à celle des Blancs ⁽¹⁾		
Ensemble	99 %	98 %
Cadres supérieurs (vice-présidents directeurs et premiers vice-présidents)	97 %	92 %
Cadres supérieurs	102 %	101 %
Gestionnaires et professionnels d'expérience	101 %	100 %
Postes administratifs et opérationnels	100 %	99 %

(1) La rémunération médiane (ajustée) des : i) femmes en pourcentage de celle des hommes ; et ii) employés NAPC en pourcentage de celle des employés Blancs englobe les formes de rémunération suivantes : salaire, primes et actions (valeur des actions à la date d'octroi). Elle ne comprend pas les commissions et ne tient pas compte des employés rémunérés à la commission seulement. Employés de nos unités canadiennes régies par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada). Exclut les employés de RBC Marchés des Capitaux en raison de l'utilisation de groupes hiérarchiques non comparables.

Capital social

Le volet *Capital social* porte sur nos efforts pour contribuer à bâtir des collectivités inclusives et [résilientes](#), aider les particuliers et les collectivités à développer des aptitudes (pour favoriser la [mobilité](#), l'[innovation](#) et la résilience), et soutenir les clients dans l'atteinte de leurs objectifs financiers. Elle concerne également le travail que nous effectuons pour maintenir la confiance et la satisfaction de notre clientèle tout en protégeant leurs renseignements personnels et leurs données.

Les rubriques qui suivent offrent un aperçu de notre approche en matière de capital social en décrivant les initiatives et les programmes auxquels nous avons recours pour favoriser des occasions de [prospérité](#) plus inclusives et doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir.

Promouvoir les droits de la personne et la réconciliation

Droits de la personne

À RBC, le respect des droits de la personne va de pair avec notre raison d'être, notre vision et nos valeurs. Dans le cadre de notre programme sur les droits de la personne, qui s'applique à l'échelle de l'entreprise, nous communiquons de façon continue avec les cadres supérieurs de nos principales unités opérationnelles et fonctionnelles relativement à la supervision de l'établissement des principaux risques liés aux droits de la personne, à l'examen de nos politiques et de nos méthodes de contrôle diligent, et à l'évaluation de l'efficacité de notre approche.

Nous continuons d'intégrer notre engagement envers les droits de la personne aux politiques ou procédures opérationnelles en vigueur dans toute l'entreprise, comme l'attestent nos documents d'information connexes, par exemple celui intitulé [Approche RBC des droits de la personne](#), qui contient notre déclaration des droits de la personne et, dans le cas du Canada, du Royaume-Uni et de l'Australie, notre [Énoncé sur l'esclavage moderne](#). RBC est membre du groupe de travail de Business for Social Responsibility, un réseau mondial d'affaires et de services-conseils, en plus de faire partie, depuis 2024, du Financial Institutions Practitioners Circle de Shift³⁹.

Approche RBC des droits de la personne

L'Approche RBC des droits de la personne décrit l'engagement qu'elle a pris et qui est énoncé dans les [Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#). L'intégrité dans l'exercice de nos activités et le fait d'assumer nos responsabilités sont au cœur de notre façon de faire des affaires. Ce sont aussi des fondements du maintien de relations fondées sur la confiance et le respect avec nos employés, nos clients, nos fournisseurs et les collectivités que nous servons. L'Approche RBC des droits de la personne décrit également notre engagement à respecter le droit à l'autodétermination des [peuples autochtones](#), conformément au droit national ou international et aux travaux que nous avons menés avec les peuples et communautés autochtones afin de mieux cerner les approches à suivre pour traduire dans les faits le principe du consentement libre, préalable et éclairé.

De plus, l'Énoncé sur l'esclavage moderne de RBC décrit les politiques et processus en place dans notre entreprise pour éviter que nos activités et notre chaîne logistique soient associées de quelque façon que ce soit à l'esclavage ou à la traite de personnes.

Voici quelques faits saillants de 2024 en ce qui concerne notre programme des droits de la personne :

- Améliorations et enrichissements aux outils et à la technologie de surveillance du risque fournisseur.
- Amélioration du contenu portant sur les droits de la personne dans la formation obligatoire sur notre Code de déontologie.
- Élaboration d'une formation ciblée à l'intention de certains membres des équipes Approvisionnement et Gestion du risque de tiers fondée sur le [Rapport annuel au Parlement sur la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement](#) (2024) de Sécurité publique Canada.
- Nous avons commencé à renseigner davantage les fournisseurs sur les procédures de griefs relatifs aux droits de la personne.

Réconciliation avec les Autochtones

Bureau de la vérité et de la réconciliation de RBC

En 2024, RBC a mis sur pied le Bureau de la vérité et de la réconciliation sous la bannière de services bancaires aux Autochtones, Origines RBC^{MC}, qui réunit ledit bureau et l'équipe Services bancaires aux Autochtones. Nous établirons un Plan d'action pour la réconciliation qui s'appliquera à la politique d'entreprise et aux activités opérationnelles de base de RBC qui touchent les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources.

Origines RBC met en pratique le [Cadre de la raison d'être RBC](#), selon lequel faire progresser les droits de la personne et la réconciliation est un principe directeur. Pour y arriver, RBC souhaite approfondir la compréhension des activités de réconciliation et des pratiques d'intendance environnementale, et honorer le patrimoine, les origines, les pratiques et les principes, riches et complexes, des communautés autochtones.

RBC travaille avec les membres, les organisations et les entreprises des communautés autochtones autour de cinq grands axes : l'économie, les gens, les collectivités, l'environnement et le leadership. Le Bureau de la vérité et de la réconciliation de RBC élabore le plan d'action inaugural sur la réconciliation de la Banque en réponse à l'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada, en menant des consultations auprès des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans le cadre de ses cercles d'écoute. Notre plan d'action sur la réconciliation visera à définir les mesures efficaces et aux effets mesurables qui seront prises pour appuyer les initiatives de réconciliation avec les communautés autochtones et continuer d'accroître la transparence et la responsabilisation au sein de RBC.

Engagement de RBC envers les droits des Autochtones

Conformément à notre reconnaissance de l'importance d'un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, et à notre engagement à respecter les droits déterminés dans la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#), RBC a élargi l'application, en 2023 et 2024, de son évaluation des risques environnementaux et sociaux au-delà d'un certain seuil de crédit. L'évaluation des risques environnementaux et sociaux concerne notamment la nécessité d'obtenir un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause dès que les activités d'un client peuvent avoir une incidence sur les peuples ou les communautés autochtones. Cette évaluation, tout comme la formation sur la manière de la réaliser, a été mise en œuvre en 2023 et en 2024.

Pour nous aider à respecter notre engagement, nous avons établi divers canaux de communication permettant aux employés et aux autres [parties prenantes](#) de signaler leurs préoccupations relatives à l'intégrité de la relation de RBC avec les peuples autochtones.

Logements abordables et durables

RBC soutient ses clients commerciaux en leur offrant des prêts conventionnels et assurés, y compris du financement à la construction et des prêts à terme pour la construction et la rénovation de logements. Afin d'assurer le caractère abordable et durable des logements locatifs, RBC participe aux programmes de prêts assurés de la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) pour les immeubles à logements multiples⁴⁰. De plus, dans le cadre de l'acquisition de la Banque HSBC Canada le 28 mars 2024, RBC s'est engagée à verser 7 milliards \$ sur cinq ans en financement à la construction, la modernisation et la rénovation de logements abordables et durables au Canada.

Du 1^{er} avril au 31 octobre 2024, RBC a fourni 2,1 milliards \$⁴¹ en financement direct et indirect pour des propriétés comprenant des logements abordables et durables.

Pour plus de détails, voir notre [Déclaration de responsabilité publique 2024](#).

Doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir

RBC aidera des personnes prêtes à entrer en poste à se préparer à une évolution rapide du marché du travail et aux occasions qui en découleront. Investir dans une main-d'œuvre plus adaptative, plus souple et plus inclusive en offrant l'accès à des occasions d'apprentissage pertinentes contribuera à favoriser la préparation de carrière et l'avancement professionnel.

Depuis 2017, [Objectif avenir RBC](#) a soutenu une gamme diversifiée de programmes visant à aider les jeunes Canadiens à réussir leur transition dans une [carrière épanouissante](#) en leur offrant une expérience de travail, des occasions de perfectionnement des aptitudes, des solutions de réseautage ainsi que du soutien et des services de bien-être mental.

Dans le cadre du lancement d'Objectif avenir RBC, RBC a collaboré avec le Projet jeunesse et innovation de l'Université de Waterloo pour publier l'étude longitudinale sur les jeunes et l'inclusion économique RBC en 2022 afin de fournir des perspectives sur les obstacles auxquels sont confrontés les jeunes Canadiens, particulièrement au chapitre de l'emploi. En date de juin 2024, plus de 26 000 jeunes avaient participé à l'étude. Les résultats de la première cohorte de l'étude comprennent de nouvelles données sur les attitudes à l'égard du travail en personne par rapport au travail hybride, l'accès à des occasions d'apprentissage intégrées au travail et leur incidence, et la résilience générale de différents groupes démographiques.

Tableau 33. Retombées d'Objectif avenir RBC

	2024	2023	2022
Pourcentage de jeunes participants qui se sentent mieux préparés aux emplois de demain – Objectif avenir RBC (Canada) ^{(1), (2)}	78 %	76 %	76 %
Pourcentage de bénéficiaires autochtones d'Objectif avenir RBC (Canada) ^{(1), (3)}	4 %	6 %	6 %
Total investi par RBC et RBC Fondation auprès d'organismes œuvrant auprès des jeunes – Objectif avenir RBC (Canada, en millions \$)	59 \$	65 \$	63 \$
Nombre total de jeunes auxquels nous nous sommes adressés au moyen d'Objectif avenir RBC depuis sa création en 2017 (Canada, en millions)	8,4	6,9	5,3

(1) Données recueillies au moyen du sondage Objectif avenir RBC. Les collaborateurs d'Objectif avenir RBC distribuent les sondages à leurs bénéficiaires à la fin de leur participation au programme.

(2) Le pourcentage correspond au nombre de répondants qui se sont dits « D'accord » ou « Tout à fait d'accord » avec l'énoncé suivant « Je me sens mieux préparé pour le marché du travail après avoir participé à ce programme ».

(3) D'après les répondants au Sondage auprès des bénéficiaires d'Objectif avenir qui se déclarent membres des Premières Nations, Métis, Inuits ou Autochtones d'ailleurs qu'au Canada.

Par l'entremise d'initiatives comme Objectif avenir RBC et **Artistes émergents RBC**, RBC et RBC Fondation appuient divers programmes qui visent à doter les gens d'aptitudes, par exemple :

Expérience de travail

L'initiative Jeunesse au travail est un programme de perfectionnement préalable à l'emploi à l'échelle nationale développé conjointement avec la Fondation pour l'aide à l'enfance qui vise à préparer les jeunes qui quittent le système de protection de la jeunesse au moyen d'aptitudes, de conseils et d'expériences leur permettant de trouver et de conserver un emploi. Avec le soutien de RBC Fondation, plus de 2 700 jeunes ont participé au programme Jeunesse au travail depuis la création du programme en 2017.

Mentorat et réseaux

L'organisation Ten Thousand Coffees collabore avec des écoles pour bâtir des réseaux, partager des connaissances et offrir du mentorat en vue de favoriser l'acquisition d'aptitudes et le cheminement professionnel. En 2024, avec le soutien de RBC et de RBC Fondation par l'entremise d'Objectif avenir RBC, Ten Thousand Coffees a rejoint plus de 95 000 jeunes pour les aider à obtenir les aptitudes nécessaires pour réussir dans le futur marché de l'emploi, et a mis en relation plus de 3 000 mentorés en leur fournissant des occasions de réseautage pour élargir les connaissances et les réseaux.

Navigation carrière

Piloté par Future Fit AI, Hopcarrière RBC^{MC} est un outil gratuit de prospection de carrière qui fait appel à l'intelligence artificielle ; environ 2 500 personnes l'ont utilisé en 2024. Il fournit une évaluation des aptitudes et apprend à connaître les aptitudes professionnelles, les champs d'intérêt et les antécédents scolaires et professionnels pertinents de chaque utilisateur et recommande des occasions de rehaussement et de mise à niveau des aptitudes qui favorisent sa préparation et sa **mobilité** sur le marché du travail.

Les sommets sur les métiers spécialisés Un monde de choix, en collaboration avec JA Canada, visent à intégrer les occasions d'apprentissage expérientiel aux métiers spécialisés. Les sommets ont rejoint plus de 46 000 jeunes en 2024, dont 69 % ont indiqué se sentir mieux outillés pour prendre des décisions quant à une carrière dans un métier spécialisé⁴².

Études postsecondaires

Aptitudes environnementales pour les emplois de demain – De concert avec 23 institutions postsecondaires canadiennes, RBC a consacré plus de 15 millions \$ au soutien de programmes d'aptitudes environnementales associés aux véhicules zéro émission, à l'agriculture durable, à la construction et aux énergies renouvelables.

De plus, dans le cadre de la Bourse d'études RBC Fondation pour le perfectionnement des aptitudes environnementales, RBC Fondation, en partenariat avec Universités Canada, a octroyé en 2024 des bourses pouvant atteindre 5 000 \$ à 40 étudiants d'au moins 25 ans qui souhaitent reprendre leurs études pour se qualifier dans le secteur du bâtiment et de la construction, de l'agriculture et de la production alimentaire, du transport, de la gestion des déchets et du recyclage ou des énergies renouvelables.

Aptitudes pour une collectivité culturelle et créative

Le programme À l'affiche avec RBCxMusique^{MC}, offert par MusiCounts, a pour objectif d'aider 30 artistes émergents et professionnels musicaux canadiens afin de cibler directement les obstacles professionnels auxquels ils sont confrontés au moyen de mentorat, d'occasions de se produire, de rémunération financière et de perfectionnement des aptitudes.

Bénévolat des employés

RBC s'efforce de fournir des occasions à ses employés pour soutenir leurs collectivités sous une forme qui correspond à leurs intérêts personnels.

Le bénévolat des employés représente 1,4 million d'heures depuis 2016, lorsque nous avons commencé à les comptabiliser. En 2024, les employés de 18 pays de même que les retraités canadiens ont consacré 317 600 heures à des activités de bénévolat, individuellement ou en équipe. En voici les piliers :

- Le Fonds de rapprochement des collectivités RBC est un programme mené par les employés et conçu pour aider les membres du personnel, ainsi que les organismes communautaires, à répondre aux besoins pressants dans leur région, grâce à de l'argent et à du bénévolat. Des équipes d'au moins trois employés choisissent une organisation caritative locale, présentent une demande de subvention de 1 500 \$ pour répondre à un besoin identifié par cette organisation et effectuent ensuite une activité bénévole de deux heures pour soutenir la cause. En 2024, plus de 6 000 employés de six pays ont pris part à 2 500 projets bénévoles pour un total de 3,8 millions \$ en subventions et près de 37 300 heures de bénévolat.
- Le programme de leadership d'impact social RBC attribue aux nouveaux leaders de RBC des occasions de bénévolat en fonction de leurs aptitudes pour contribuer à résoudre les défis auxquels font face les organismes communautaires. Le programme de 12 semaines vise à intégrer les activités d'entreprise à des activités communautaires et contribue à constituer un bassin de futurs dirigeants qui pensent au-delà de leur rôle immédiat au sein de notre organisation, pour faire la différence dans les collectivités où nous vivons et travaillons. En 2024, 85 employés ont participé au programme de leadership d'impact social, dans le cadre duquel ils ont offert gratuitement leurs services à 12 partenaires d'investissement dans la collectivité, générant une valeur de 0,6 million \$⁴³ pour les organismes communautaires.

De plus, en 2024, notre Célébration des retombées à l'échelle mondiale (auparavant la Campagne de dons des employés RBC) a permis de recueillir près de 27 millions \$, soutenir plus de 11 800 organismes de bienfaisance dans près de 100 pays.

La Course pour les enfants RBC^{MC} a conservé sa forme hybride en 2024, ce qui lui permet d'être organisée librement, selon les particularités des marchés et les priorités des organismes de bienfaisance partenaires. En revanche, toutes les courses virtuelles ont été regroupées en une seule édition à l'échelle mondiale, qui s'est tenue durant la fin de semaine. En 2024, la Course pour les enfants RBC a permis de recueillir plus de 11 millions \$ au profit d'organismes de bienfaisance locaux qui soutiennent les jeunes. Depuis sa création en 2009, la Course pour les enfants RBC a réuni plus de 470 000 participants et, en permettant de recueillir plus de 100 millions \$, a contribué à assurer un avenir prospère aux jeunes de nos collectivités.

Pour une intelligence artificielle responsable

Pour RBC, l'IA responsable est un enjeu majeur. Elle vise à en être la championne dans le secteur des services financiers et à faire reposer sur des outils d'avant-garde les opérations qu'elle mène avec les entreprises et les particuliers, tout en s'efforçant de les protéger contre les fraudeurs et les autres menaces à la sécurité.

Nous voulons utiliser l'IA sans que cela se fasse aux dépens de la diversité et de l'intégrité, pour accroître le [bien-être financier](#) et réaliser notre raison d'être : contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités. RBC croit qu'elle a la possibilité de jouer un rôle déterminant dans la manière dont l'IA façonnera notre avenir. Dans le cadre de notre engagement à promouvoir le développement de l'IA et de l'apprentissage machine, l'équipe de RBC Borealis^{MC} (espace consacré aux données et à l'innovation) a mis au point [RESPECT AI](#)^{MC}, une plateforme en ligne qui met à la disposition de la communauté de l'IA un code source ouvert, des tutoriels, des publications universitaires et des conférences sur l'IA, contribuant ainsi à rendre l'IA responsable accessible à tous.

En 2024, RBC a été classée au premier rang au Canada et en troisième place parmi 50 institutions financières mondiales en matière de maturité de l'IA selon [l'indice sur l'IA Evident](#)⁴⁴. Cet indice évalue la performance des institutions financières à ce chapitre en fonction de quatre piliers : talent, innovation, leadership et transparence.

Le cadre solide et éprouvé de gouvernance du risque dont s'est dotée RBC porte notamment sur la gouvernance des modèles IA. Pour la mise au point de ces derniers et leur mise en œuvre au sein de l'entreprise, RBC applique les principes d'IA responsable qu'elle a énoncés. Aux fins de supervision et de soutien à la mise en œuvre systématique des pratiques voulues, RBC a établi un centre d'excellence en IA responsable dont le comité directeur comprend des spécialistes représentant ses différents services. Voici les principes d'IA responsable qui ont été adoptés :

- **Protection des renseignements personnels et sécurité** – RBC adopte systématiquement et de longue date des pratiques responsables en matière d'utilisation et de protection des données. Nous maintenons l'intégrité et la confidentialité des données grâce à de solides pratiques de sécurité de l'information et de traitement des données.
- **Imputabilité** – Nous avons établi et suivons des protocoles pour que nos systèmes fondés sur l'IA soient conformes aux normes sectorielles et aux directives réglementaires. Tous ces systèmes doivent satisfaire aux exigences tout au long du cycle de développement, y compris durant les essais, la validation et la surveillance.
- **Équité** – Nos systèmes fondés sur l'IA doivent respecter nos valeurs fondamentales en matière de diversité, d'inclusion et d'intégrité, en plus de contribuer à réduire les préjugés. Ils sont systématiquement mis à l'épreuve et nos modèles, améliorés en conséquence.
- **Transparence et divulgation responsable** – Nous voulons que nos clients et nos **parties prenantes** comprennent quand et comment nous utilisons l'IA. Nous fournissons donc aux personnes touchées par les systèmes utilisant l'IA des renseignements sur les facteurs qui ont mené aux décisions.

Pour mettre en œuvre nos principes d'IA responsable, nous procédons notamment de manière graduelle dans le domaine de l'intelligence artificielle générative. En 2024, par exemple, notre Centre de conseils a utilisé un outil interne d'IA générative qui permet aux employés de traiter plus vite les demandes de renseignements des clients et de leur fournir plus rapidement les services voulus. L'IA générative nous aide à accroître l'efficacité opérationnelle et à fournir des produits et services financiers tout en respectant les normes en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité, de responsabilité, d'équité et de transparence et divulgation responsable. Nous sommes conscients que l'IA est un domaine qui progresse, dans le milieu des services financiers comme dans d'autres secteurs. RBC appuie le développement de l'IA au Canada en s'appuyant sur divers partenariats ou parrainages et sur la propriété intellectuelle nationale.

Par ailleurs, RBC Borealis contribue à l'étoffement des compétences en IA, notamment grâce au programme de mentorat Résolution de problème, grâce auquel les étudiants de premier cycle peuvent, par le jeu des conseils, des ressources et des contacts sectoriels, acquérir des connaissances techniques et une expérience pratique tout en tirant parti des données et de l'IA pour résoudre des défis sociaux.

Nous collaborons également avec des instituts et des centres de recherche (l'ICRA et l'Institut Vecteur, par exemple), de même qu'avec d'autres accélérateurs et organismes qui contribuent à la promotion de l'écosystème de l'IA au Canada.

Confidentialité

Engagement en matière de protection des renseignements personnels

Les pratiques efficaces de protection des renseignements personnels et de gestion de l'information continuent de prendre de l'ampleur, comme le démontre l'élaboration continue de règlements complexes dans les territoires où nous exerçons des activités. Les risques liés à la protection des renseignements personnels et aux données sont également plus importants en raison de l'évolution des menaces et des risques connexes de violation de données. RBC a à cœur la protection des renseignements personnels qui nous sont confiés. Cet engagement est essentiel à notre façon de faire des affaires et figure dans notre Code de déontologie de même que dans nos politiques et nos pratiques de protection des renseignements personnels.

Principes de protection des renseignements personnels

Le programme Gestion du risque assumé au titre de la protection des renseignements personnels de RBC s'articule autour des principes justes de traitement de l'information de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et des règlements de protection des renseignements personnels en vigueur là où RBC exerce ses activités. Voici nos principes de protection des renseignements personnels :

- **Imputabilité** – Nous protégeons les renseignements personnels que nous traitons conformément aux exigences juridiques et réglementaires applicables et aux principes d'utilisation responsable.
- **Objectifs et transparence** – Nous informons les personnes de l'objectif dans lequel leurs renseignements personnels seront utilisés au moment où ils sont recueillis et nous assurons que cet objectif correspond aux attentes raisonnables de la personne.

- **Minimisation et conservation des données** – Nous limitons la collecte de renseignements personnels aux seules fins prévues. Nous conservons les renseignements personnels conformément aux exigences commerciales, juridiques et réglementaires en matière de tenue de dossiers de même qu'à nos politiques internes et à nos calendriers de conservation.
- **Fondement juridique du traitement et consentement** – Nous traitons des renseignements personnels uniquement s'il existe un fondement juridique adéquat et si nous avons obtenu le consentement probant approprié de nos clients et de nos employés.
- **Protection** – Nous protégeons les renseignements personnels qui nous sont confiés contre les accès, les utilisations, les altérations et la destruction non autorisés, et nous veillons à ce que les efforts de protection soient proportionnels à la sensibilité des renseignements personnels.
- **Droits individuels** – Nous avons mis en place des politiques et des procédures appropriées visant à nous assurer que les particuliers puissent exercer leurs droits à l'égard de leurs renseignements personnels.

Gouvernance

RBC dispose d'un Bureau mondial de la protection des renseignements personnels qui est dirigé par le chef de la protection des renseignements personnels et qui est responsable de la gouvernance générale du programme de protection des renseignements personnels. Le Bureau mondial de la protection des renseignements personnels travaille avec les unités opérationnelles et fonctionnelles dans les territoires où RBC exerce ses activités afin de fournir des conseils d'experts et de superviser la conformité aux politiques et pratiques de RBC en matière de protection des renseignements personnels.

Voici les composantes clés de notre programme de protection des renseignements personnels :

- **Une Politique de gestion du risque assumé au titre de la protection des renseignements personnels RBC** et des procédures qui établissent les exigences juridiques et réglementaires devant être suivies lors du traitement des renseignements personnels.
- Un *Avis de protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale* qui décrit comment nous recueillons, utilisons, communiquons et protégeons les renseignements personnels. Il indique également le processus pour demander l'accès à ses renseignements personnels, les corriger et retirer son consentement.
- **Une formation obligatoire sur la protection des renseignements personnels** pour tous les employés et travailleurs contractuels qui traite des pratiques et des procédures internes de RBC en matière de protection des renseignements personnels.
- **Une évaluation continue des risques liés à la protection des renseignements personnels** réalisée sur nos processus d'affaires clés, qui permet à RBC de répondre aux défis actuels et futurs tout en protégeant les renseignements personnels.
- **Les processus établis de gestion des incidents et des violations de protection des renseignements personnels**, y compris les notifications aux personnes touchées, au besoin.
- **La surveillance et le signalement du risque assumé au titre de la protection des renseignements personnels** afin d'évaluer notre approche de gestion des risques liés aux renseignements personnels et de cerner de manière proactive les risques émergents et les développements réglementaires.

Cybersécurité

Stratégie de RBC en matière de cybersécurité

La stratégie de cybersécurité que suit RBC vise à renforcer nos pratiques de sécurité en recourant à des mécanismes de protection évolutifs et adaptatifs ainsi qu'à des outils de gestion intelligente du risque permettant de prendre les pirates de vitesse, de rassurer les organismes de gouvernance et de maintenir la confiance. L'équipe Cybersécurité mondiale est composée de professionnels spécialisés qui gèrent un programme exhaustif visant à protéger l'entreprise. Grâce aux nouvelles technologies et à un réseau mondial de collecte de renseignements, RBC vise à parer rapidement aux attaques les plus sophistiquées.

Nous concevons nos politiques et nos normes à la lumière de la réglementation en vigueur dans les régions où RBC mène ses activités, et de façon à garder constamment une longueur d'avance. Parmi les meilleures pratiques sectorielles, il faut citer en tout premier lieu le cadre de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology (NIST), que RBC a adopté. Chaque année, l'évaluation indépendante de maturité par rapport à ce cadre permet de juger de nos capacités, compte tenu des meilleures pratiques sectorielles.

Nos cadres et normes internes sont conçus pour promouvoir l'harmonisation continue de nos pratiques avec celles en usage dans notre branche d'activité et avec les exigences de supervision. Nos mécanismes de contrôle sont évalués régulièrement à des fins d'efficacité opérationnelle et de repérage des failles à corriger pour réduire notre exposition au risque.

RBC s'efforce de constamment informer ses clients et son personnel des pratiques à adopter en matière de cybersécurité.

Piliers de notre stratégie de cybersécurité

- **Services résilients** – Pour une protection en temps réel de nos activités commerciales contre les menaces connues ou émergentes.
- **Sécurité fondée sur les renseignements** – Mise à profit de l'IA et de l'apprentissage machine pour approfondir l'analyse et réagir promptement face aux menaces internes et au crime numérique.
- **Gouvernance, risque et conformité** – Étendre l'adoption des contrôles pour renforcer la gestion du risque, la conformité réglementaire et les tests en continu.
- **Culture de sécurité** – Mieux sensibiliser aux cybermenaces d'un bout à l'autre de RBC et promouvoir une culture de la cybersécurité dans les collectivités que nous desservons.

RBC donne à son personnel les moyens de repérer et de signaler les messages électroniques suspects, afin d'aider notre Centre administratif mondial de la sécurité à rester informé des menaces potentielles. Tous les employés doivent, tous les deux ans, suivre le cours « Notions fondamentales de protection des renseignements personnels et de sécurité ». Des évaluations régulières au moyen d'une simulation complète d'hameçonnage permettent de vérifier si les employés possèdent les connaissances voulues pour reconnaître et contrer les menaces.

Sensibilisation des clients

Nous continuons d'encourager les clients à connaître les enjeux potentiels de cybersécurité et à faire preuve de diligence à cet égard, en plus d'élaborer du contenu destiné à tous les groupes d'âge, quel que soit le degré de sensibilisation à la cybersécurité, en vue de renforcer les collectivités virtuelles.

Nous offrons des [ressources en ligne](#) qui permettent de se renseigner sur les plus récentes pratiques exemplaires en matière de cybersécurité. On y explique comment détecter et prévenir les tentatives d'hameçonnage et utiliser au mieux les fonctions de sécurité de son ordinateur, et une formation permet de découvrir en quoi consistent le piratage psychologique, les maliciels et les rançongiciels. L'information que nous fournissons aux clients est mise à jour à mesure qu'apparaissent de nouvelles menaces.

Talent et innovation en cybersécurité

RBC est l'un des partenaires fondateurs de Rogers Cybersecure Catalyst (Catalyst). Cet organisme sans but lucratif a été créé par la Toronto Metropolitan University afin de favoriser la collaboration et l'innovation dans l'écosystème de la cybersécurité tout en établissant un réservoir de talents aussi diversifié que possible afin de contribuer à résoudre les futurs problèmes de sécurité.

Depuis la création de Catalyst, RBC a :

- fourni du mentorat à 64 entreprises en démarrage et en expansion, ce qui a donné lieu à des solutions cyberrésilientes plus robustes ;
- soutenu la certification de près de 700 nouveaux professionnels de la cybersécurité au Canada ;
- contribué aux rapports sur les politiques en vue d'ouvrir la discussion sur la cybersécurité et la protection des renseignements personnels numériques au Canada ;
- appuyé le programme CyberStart Canada, qui offre aux étudiants de niveau secondaire et postsecondaire un accès gratuit à une plateforme de jeu et à des microcertifications pour acquérir des aptitudes et des connaissances en cybersécurité.

En 2024, Catalyst a lancé plusieurs initiatives, nouvelles ou améliorées, avec le soutien de RBC :

- L'Incubateur du secteur financier RBC, qui aide les entreprises de cybertechnologie et de technologie financière en phase de démarrage à rehausser la sécurité et la résilience de leurs produits afin d'assurer leur convenance au marché. La première cohorte a été lancée en septembre et comptait quatre organisations, qui ont toutes été fondées ou cofondées par des femmes.
- Le programme Certifications for Leadership in Cybersecurity, un nouveau programme phare de formation en cybersécurité.

Confiance et satisfaction de la clientèle

Mesurer la satisfaction et la fidélité de la clientèle

RBC mesure la satisfaction et la fidélité de la clientèle en suivant leur expérience sur nos différentes plateformes et en recueillant continuellement leur rétroaction. Il s'agit de créer une Expérience client améliorée fondée sur cette rétroaction. Nous évaluons l'Expérience client et la fidélité de la clientèle à l'interne et en nous comparant à nos principaux concurrents au moyen de sondages sectoriels indépendants.

Notre programme de mesure de l'Expérience client est administré par des sociétés de recherche et des fournisseurs de technologie indépendants. Nous fixons des objectifs et en faisons le suivi dans le but d'améliorer continuellement la satisfaction et la fidélisation de la clientèle, et nous évaluons régulièrement les composantes de l'Expérience client. Étant donné la nature exclusive de notre programme de mesure de l'Expérience client, le présent rapport n'en présente que certains paramètres.

Au Canada, la formation sur le service clientèle est fondée sur notre objectif en matière d'Expérience client et est liée à la gestion du rendement des employés. Nous utilisons différentes sources d'information pour faire le suivi de la satisfaction et de la fidélisation de la clientèle, notamment :

- nos propres études et sondages – suivi des commentaires directs de clients à la suite de passages en succursale ; visites sur nos sites de services bancaires numériques ; et appels à nos télécentres accessibles jour et nuit ;
- des études réalisées par des organismes externes d'analyse comparative, y compris des sondages anonymes auprès des clients ;
- des classements externes.

Les résultats de sondage sur la satisfaction et la fidélité des clients sont liés à des employés en succursale, ce qui accroît la responsabilité et facilite l'accompagnement des employés, ce qui nous permet de répondre directement aux commentaires des clients et d'améliorer notre service en temps réel.

De plus, ces recherches guident l'élaboration de stratégies et de tactiques commerciales en fournissant d'importants renseignements sur les produits et les caractéristiques qui intéressent nos clients, de même que sur les points à améliorer.

Tableau 34. Cote de l'Expérience client⁽¹⁾ et part des affaires du client⁽²⁾ – Objectifs et progrès

	Objectifs	2024	2023	2022
Cote de l'Expérience client	→ ⁽³⁾	61,1	60,0	59,6
Part des affaires du client	> 13 % ^{(4), (5)}	18 %	18 %	19 %
Part des affaires du client – moyenne des pairs ⁽⁵⁾	—	13 %	11 %	12 %

(1) La cote de l'Expérience client exprime la satisfaction et la fidélisation des clients pour nos divers secteurs d'activité selon les sondages de sociétés indépendantes de recherche de marché et de technologie. Elle évalue notre pouvoir concurrentiel selon des étalons sectoriels, comme l'indice Ipsos de satisfaction clientèle et divers sondages de J.D. Power sur la satisfaction clientèle. La cote est mesurée sur une échelle de -100 à 100, où 100 représente la cote la plus élevée. La cote tient compte des résultats visant les Services bancaires aux particuliers et aux entreprises et Assurances Segment clientèle. Elle ne tient pas compte des segments Gestion de patrimoine et Marchés des Capitaux.

(2) Selon l'enquête Canadian Financial Monitor, une publication d'Ipsos menée auprès de quelque 18 000 Canadiens chaque année. La part des affaires du client représente le pourcentage de clients au Canada qui détiennent plusieurs produits RBC (comptes transactionnels, placements, produits d'emprunt et cartes de crédit).

(3) Objectif associé au maintien de la performance par rapport à l'année précédente.

(4) Nous visons à dépasser la moyenne des grandes banques canadiennes. L'objectif est déterminé en fonction des résultats de fin d'exercice dans l'enquête Canadian Financial Monitor, une publication d'Ipsos.

(5) Nos pairs canadiens sont la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Toronto-Dominion, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec. HSBC Canada fait partie de RBC depuis avril 2024.

Traitement des plaintes des clients

Au Canada, nous permettons aux employés de traiter les plaintes des clients au premier point de contact, car nous croyons que cette approche améliore la satisfaction de la clientèle et accroît sa fidélité. Si nous ne sommes pas en mesure de résoudre ou de clore la plainte au premier point de contact avec le client, celui-ci peut se tourner vers Approche Client RBC. Si le client n'est toujours pas satisfait à l'issue de l'intervention d'Approche Client, il peut demander un examen par le Bureau de révision des plaintes clients. Le Bureau de révision des plaintes clients est le service de dernier ressort pour le traitement d'une plainte à RBC. Certaines plaintes non résolues après l'examen du Bureau de révision des plaintes clients peuvent être soumises par le client à des organismes externes de résolution des plaintes ou de réglementation.

Des procédures de résolution des plaintes sont également en place dans d'autres territoires où RBC exerce des activités.

Le comité de la gouvernance du Conseil supervise le Cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers, qui comprend notamment la surveillance du processus de résolution des plaintes de RBC.

Intégrité dans les communications sur le marketing et les ventes

Nous nous efforçons de fournir à nos clients des renseignements faciles à comprendre et à utiliser sur les placements, les services bancaires et l'assurance. Nous revoyons régulièrement la formulation de nos contrats, de nos polices d'assurance et de nos relevés afin de nous assurer qu'elle soit claire, pour que nos clients puissent évaluer plus facilement si nos produits répondent à leurs besoins.

Canada

- La publicité est fortement réglementée par les administrations fédérales et provinciales. Par exemple, nous sommes soumis à la *Loi sur la concurrence* du Canada, qui interdit toute publicité fautive et mensongère, et aux lois provinciales sur la protection des consommateurs, qui régissent la conduite à tenir en cas d'allégations pouvant être fausses ou mensongères.
- Pour produire notre matériel de marketing, nous suivons également les directives et les normes sur les bonnes pratiques de divers organismes d'autoréglementation, comme les Normes de la publicité et l'Association canadienne du marketing. De plus, nous utilisons les résultats d'études auprès des consommateurs pour créer et optimiser notre matériel de marketing, et pour atténuer les risques de non-conformité.
- Nous avons signé un certain nombre de codes de conduite volontaires dans le domaine de la vente responsable de produits et de services financiers. Par exemple, nous avons choisi de notre plein gré de suivre les directives du secteur bancaire canadien pour rendre les documents hypothécaires plus faciles à comprendre, et nous avons étendu ces principes de lisibilité à d'autres documents comme les demandes d'ouverture de compte.

Royaume-Uni

- RBC est tenue d'observer les lois et règlements qu'enfantent la Financial Conduct Authority et la Commission de réglementation prudentielle en matière de communications de marketing, de publicité, de promotions et de commandites.

Antilles et États-Unis

- Régie par plusieurs organismes de réglementation aux Antilles et aux États-Unis, RBC doit en outre satisfaire aux exigences locales ou fédérales entourant les déclarations et le marketing dans les territoires en cause.

Bien-être financier

Dans le cadre de l'ambition de RBC à favoriser des occasions de **prospérité** plus inclusives, nous aidons nos clients à atteindre leurs objectifs financiers en gagnant en confiance et en établissant leur sécurité financière au moyen d'un effort coordonné dans l'ensemble de nos produits, de nos services et de nos collaborations. Nos objectifs sont les suivants :

- **Simplifier les finances** – Fournir des produits et des services transparents et faciles à utiliser qui permettront à nos clients de mieux gérer leur argent.
- **Aider les clients à atteindre leurs objectifs financiers** – Offrir des outils numériques et des conseils personnalisés qui aident les clients à effectuer une planification efficace menant à la réalisation de leurs objectifs à long terme non bancaires.
- **Amener les gens à développer un meilleur rapport à l'argent** – Aider les particuliers à acquérir les connaissances financières, les compétences professionnelles et la confiance voulue pour établir de solides bases financières à long terme.
- **Contribuer à offrir un accès juste et inclusif aux services financiers** – Mieux répondre à la diversité de besoins et de situations de ceux qui sont confrontés à des obstacles uniques pour accéder à des services financiers.

Au cours de la dernière année, RBC a continué de bâtir ses actifs existants de soutien au **bien-être financier**. De plus, pour la quatrième fois en cinq ans, elle a obtenu l'indice de satisfaction clientèle le plus élevé parmi les cinq grandes banques canadiennes dans le cadre de l'étude J.D. Power 2024 sur la satisfaction à l'égard des services bancaires de détail au Canada.

Simplifier les finances

RBC continue de déployer des efforts pour donner à nos clients les moyens de gérer plus facilement leur argent. À ce titre, nous développons des produits bancaires numériques sécurisés qui donnent aux clients un meilleur aperçu de leurs finances et leur permet de personnaliser leur expérience numérique.

Par exemple, NOMI® est une fonctionnalité d'assistance numérique intégrée à l'appli Mobile RBC®, qui se sert de l'IA pour présenter aux clients de l'information sur mesure afin de les aider à gérer leur argent en toute confiance. Voici les différents outils qu'elle comprend :

- **Prévisions NOMI** – Donne au client un aperçu sur sept jours de ses entrées et sorties de fonds, comme les paiements de factures, les téléversements, les cotisations aux placements et le versement des salaires. Depuis son lancement en septembre 2021, plus de 1 million de personnes ont utilisé Prévisions NOMI pour avoir une meilleure idée de leur trésorerie future.
- **Perspectives NOMI®** – Fournit des alertes opportunes et personnalisées, des rappels et des perspectives établies en fonction des habitudes de consommation et d'épargne du client.
- **TrouvÉpargne NOMI** – Utilise la technologie prédictive pour comprendre les habitudes transactionnelles propres aux clients et les aider à épargner. À ce jour, cette fonctionnalité a aidé nos clients à mettre de côté plus de 7 milliards \$ depuis son lancement en 2017 (31 octobre 2023 : plus de 5 milliards \$; 31 octobre 2022 : plus de 3 milliards \$).
- **Budgets NOMI** – Recommande un budget mensuel personnalisé et fournit des mises à jour périodiques afin d'encourager les clients à respecter leur budget. Depuis le lancement de l'application en avril 2019, les clients ont configuré environ 4,9 millions de budgets à l'aide de Budgets NOMI.

De plus, RBC s'efforce d'offrir une expérience harmonieuse aux clients, où qu'ils se trouvent, en les aidant à passer d'un mode de prestation à l'autre, qu'ils choisissent le libre-service ou une rencontre avec un conseiller en personne ou à distance. Plus de 9,8 millions de clients utilisent les services numériques de RBC, soit une hausse de 9 % par rapport à 2023.

Tableau 35. Adoption numérique et opérations libre-service

	Objectifs	2024	2023	2022
Opérations de services financiers effectuées en libre-service ⁽¹⁾	↑ ⁽²⁾	95 %	94 %	94 %
Taux d'adoption numérique des particuliers ⁽³⁾	↑ ⁽²⁾	63 %	62 %	61 %

(1) Les modes de prestation libre-service comprennent les guichets automatiques bancaires, la réponse vocale interactive, Banque en direct et les Services bancaires mobiles, tant pour les Services bancaires aux particuliers que les Services bancaires aux entreprises.

(2) Objectif associé à l'amélioration continue par rapport à l'année précédente ou à la moyenne mobile sur trois ans.

(3) Le taux d'adoption numérique des particuliers est calculé en fonction des clients des services aux particuliers utilisant activement les services numériques sur 90 jours au cours de la période allant du 1^{er} août au 31 octobre.

RBC veut offrir à ses clients des services bancaires courants simples, efficaces et conviviaux au moyen de l'innovation numérique, notamment ceux qui suivent :

- **Ouverture de compte à distance** – Les clients peuvent ouvrir un compte de dépôt, de crédit, Placements en direct ou en devises depuis l'endroit qui leur convient, de façon autonome ou avec l'aide d'un conseiller, à distance ou en personne. Beaucoup de nouvelles succursales ont été équipées pour servir les clients au moyen du processus d'ouverture de compte à distance.
- **Messagerie asynchrone** – La fonction de clavardage de l'appli Mobile RBC et de Banque en direct peut répondre aux questions simples des clients à tout moment afin de les aider avec des tâches courantes en ligne. Les clients sont en mesure de passer au clavardage asynchrone avec un conseiller qui répondra à leurs besoins.
- **Accès sécurisé** – Grâce à une fonction intégrée dans l'appli Mobile RBC, les clients peuvent utiliser le numéro d'identification personnel de leur carte-client ou des données biométriques pour s'authentifier avec leur téléphone mobile.

Aider les clients à atteindre leurs objectifs financiers

RBC veut aider ses clients à planifier et à réaliser leurs objectifs à long terme au moyen de conseils et de solutions personnalisés. Voici des exemples :

- **MonConseiller^{MC}** – Les clients de RBC ont un accès numérique à un plan personnalisé et les met en relation avec un conseiller RBC par l'entremise de plusieurs canaux, y compris par vidéoconférence, par téléphone ou en personne en succursale. L'objectif est de fournir des conseils lorsque les clients en ont besoin et, souvent, c'est lorsqu'ils sont chez eux. Depuis 2017, quelque 4,52 millions de Canadiens sont maintenant dotés d'un plan personnalisé et d'un accès privilégié à leurs finances dans la plateforme MonConseiller.
- **Houseful^{MC}** – Houseful est une plateforme technologique immobilière qui soutient les clients tout au long de leur parcours menant à la propriété à l'aide d'outils personnalisés, d'information sur le marché et d'un accès aux services d'experts en immobilier et en prêts hypothécaires. Houseful a soutenu plus de 12 millions de consommateurs canadiens en leur permettant d'accès à ces ressources immobilières.

- **Epilogue[‡] Wills** – Le partenariat de RBC avec Epilogue Wills vise principalement à sensibiliser les gens à l'importance de la planification successorale et de proposer une solution numérique à prix modique aux personnes ayant une succession simple et, ainsi, de faire en sorte que les Canadiens puissent obtenir plus facilement un testament et une procuration.
- **Conseillers, Nouveaux arrivants** – L'équipe de conseillers, Nouveaux arrivants de RBC fournit de la littérature financière sur les services bancaires au Canada et contribue à répondre aux besoins financiers des clients. Les conseillers, Nouveaux arrivants tissent des liens avec la collectivité dans laquelle ils travaillent et y nouent des partenariats afin d'aider les nouveaux arrivants à s'établir.
- **Artie, votre assistant liquidateur^{MC}** a été conçu pour calculer la complexité d'une succession et pour informer les exécuteurs sur leur rôle, les tâches qui doivent être réalisées et la manière de le faire en leur fournissant une liste de vérification et un tableau de bord personnalisés ainsi que des lettres préremplies.
- **Petites entreprises** – RBC s'efforce de faire en sorte que les entrepreneurs canadiens puissent mettre sur pied, gérer et faire croître plus facilement leurs entreprises à l'aide de nos offres et de nos collaborations qui proposent des solutions uniques en plus des produits et conseils bancaires traditionnels. Voici quelques-unes de ces solutions :
 - **Ownr** – Constitue pour les entrepreneurs de l'Ontario, du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique un moyen rapide et abordable d'enregistrer leur entreprise (ou de la constituer en société) en ligne ; d'importantes formalités juridiques et de conformité sont automatisées.
 - **Ownr Blueprint** – Outil numérique gratuit lancé en 2024, conçu pour aider les nouveaux entrepreneurs et les entrepreneurs déjà en affaires à élaborer étape par étape un plan d'affaires complet comportant des sections consacrées à la planification financière, aux renseignements sur la clientèle, à des analyses de la concurrence et du marché, à la promotion de la marque, au marketing et à la stratégie d'exploitation.
 - **Avantages Perspectives RBC^{MC} pour la petite entreprise** – Un tableau de bord qui offre aux entreprises de détail inscrites des données en temps réel sur les tendances de consommation, des analyses comparatives et des renseignements sur le marché pour les aider à prendre des décisions.
 - **Xero[‡]** – Xero propose un logiciel de comptabilité en ligne qui aide les clients de RBC à gérer leur petite entreprise, avec des fonctionnalités comme la facturation, le paiement des factures, la paie et le rapprochement bancaire. Pour faciliter encore plus leur comptabilité, les propriétaires d'entreprise peuvent synchroniser Xero avec leur banque, automatiser les tâches, collaborer en temps réel et se connecter à d'autres applications.
 - **Sherweb[‡]** – Partenaire du programme Virage numérique^{MC} RBC, Sherweb offre aux entreprises clientes de RBC des solutions et des conseils exclusifs pour appuyer leur adoption d'innovations et de technologies infonuagiques visant à améliorer la productivité, la sécurité et la transformation numérique.

Nos prêts ou acceptations accordés aux petites entreprises du Canada étaient de 15,5 milliards \$ au 31 octobre 2024 (31 octobre 2023 : 13,7 milliards \$; 31 octobre 2022 : 12,7 milliards \$).

Amener les gens à développer un meilleur rapport à l'argent

Nous offrons des programmes d'éducation financière sur plusieurs plateformes numériques et en personne – contenu et cours en ligne gratuits, outils interactifs, ateliers –, de même qu'en partenariat avec des fournisseurs et des organismes communautaires.

- **Mes finances d'abord** – Lancé en octobre 2023, *Mes finances d'abord* est un site Web offrant du contenu, des ressources et des outils pour aider les Canadiens à gérer leur relation avec l'argent. Depuis 2023, le site Web a été visité plus de 2,5 millions de fois.
- **Mydoh** – RBC a continué de développer Mydoh, l'appli de gestion d'argent de RBC à l'intention des ménages. En 2024, RBC a déployé Mydoh au Québec et en a fait une application sans abonnement pour continuer d'aider les parents du Canada à enseigner la gestion financière à leurs enfants. Depuis 2021, Mydoh a rejoint plus de 230 000 Canadiens, aidant les jeunes à bâtir leurs compétences en littératie financière.
- **Cours en ligne gratuits élaborés en partenariat avec les universités canadiennes** – En collaboration avec des professeurs de l'Université McGill, de la Ivey Business School de la Western University, et de l'Université de Guelph, RBC aide les particuliers et les propriétaires de petites entreprises en leur offrant des cours de finances personnelles qui renforcent leur confiance et les aptitudes nécessaires pour réussir. Plus de 380 000 personnes se sont inscrites à des cours en ligne gratuits en littératie financière, en entrepreneuriat et en gestion agricole depuis 2019.

- **Événements conseils et de littératie financière** – À l'échelle du Canada, RBC organise des événements conseils adaptés aux besoins des collectivités locales, y compris en matière de planification successorale, de fiscalité pour les nouveaux arrivants ou de retraite. Nous tenons également des événements axés sur la littératie financière des jeunes et de leurs parents qui traitent de sujets comme la gestion de l'argent, l'établissement d'un budget, l'épargne et les bonnes habitudes de crédit. En 2024, RBC GMA a, de concert avec plus de 1 000 conseillers de Services bancaires aux particuliers, animé des séances d'information sur les placements auxquelles ont participé plus de 12 000 clients.
- **Centre-ressource Bien vieillir** – RBC Gestion de patrimoine a créé ce [centre-ressource](#) pour aider les Canadiens à conserver leur indépendance et leur autonomie en vieillissant grâce à un leadership avisé et à des renseignements exploitables créés conjointement avec des experts en la matière, comme Audrey Miller de Elder Caring Inc., Cleveland Clinic Canada, National Institute on Ageing, Women's Age Lab du Women's College Hospital, Women's Brain Health Initiative, Baycrest Foundation et David Chilton. Grâce à ces perspectives, les clients et leur famille peuvent avoir des entretiens constructifs avec un conseiller RBC GP en vue de créer et de mettre en œuvre un plan sur mesure pour l'étape du vieillissement, notamment des solutions en cas d'inaptitude et la planification des soins, des legs, de la succession et de la retraite.

Contribuer à offrir un accès juste et inclusif aux services financiers

RBC s'efforce d'améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes confrontées à des obstacles particuliers, par exemple, les jeunes et jeunes adultes, les aînés, les [personnes handicapées](#), les [Autochtones](#) et les nouveaux arrivants au Canada.

- **Jeunes et jeunes adultes** – RBC a à cœur de soutenir la réussite des jeunes et de leurs parents en leur offrant des ressources qui les aident à obtenir facilement des conseils, des services bancaires et des produits financiers adaptés aux besoins et aux objectifs correspondant à cette étape de la vie. En plus des initiatives d'éducation financière déjà décrites, RBC offre les produits et services suivants aux jeunes et aux jeunes adultes :
 - Le **Forfait bancaire avantage RBC pour étudiant®** est un compte sans frais mensuels à l'intention des étudiants à temps plein qui offre un nombre illimité d'opérations de débit et d'opérations Virement Interac[‡] sans frais, la capacité d'utiliser sans frais les guichets automatiques bancaires d'autres banques au Canada et l'accumulation de points en effectuant des opérations de débit. Les clients détenant un compte Forfait bancaire avantage RBC pour étudiants sont également admissibles à une remise complète des frais mensuels de la carte de crédit ION+^{MC}, qui donne aux clients accès à du crédit lorsqu'ils en ont besoin et les aide à accumuler des points Avion Récompenses et à réaliser des économies.
 - Le **Compte Épargne jeunesse Léo RBC®** est un compte sans frais mensuels destiné aux enfants de 12 ans et moins qui aide les parents à enseigner les rudiments de l'argent à leurs enfants et à leur montrer l'importance de commencer à épargner jeune. Le compte permet d'effectuer gratuitement des opérations de débit et des opérations Virement Interac illimitées.
- **Aînés** – Nous sommes depuis longtemps déterminés à aider les aînés canadiens à vivre une vie active et confortable en misant sur une sensibilisation continue, sur des conseils orientés client, ainsi que sur des produits et services qui répondent à leurs besoins. Nous avons à cœur d'aider notre clientèle aînée à gérer et à protéger son argent, et la sensibilisons à des enjeux importants en :
 - offrant une formation de sensibilisation à la fraude et aux escroqueries à tous les conseillers avec contact clientèle ;
 - sensibilisant les clients aux diverses escroqueries possibles au moyen de formations et de rappels ;
 - engageant la discussion de façon proactive avec les aînés afin de répondre à leurs besoins et de réduire au minimum les risques d'abus financier.

Nous sommes engagés à trouver des solutions qui habilitent les Canadiens vieillissants au moyen de ressources, de produits et d'information spécialisés en planification financière et en gestion de patrimoine. Pour plus de détails sur notre engagement à soutenir le [Code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés](#) de l'Association des banquiers canadiens, voir notre [Déclaration de responsabilité publique 2024](#).

- **Personnes handicapées** – Notre [Plan d'accessibilité 2023-2026](#) décrit les mesures que prendra RBC pour repérer, lever et prévenir les obstacles pour les personnes handicapées et répondre aux exigences de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Nous tâchons d'offrir une expérience sans obstacle aux personnes handicapées, par exemple :
 - Concevoir nos nouvelles succursales et rénover nos succursales existantes de manière à améliorer leur accessibilité physique ;
 - Tenir compte des technologies couramment utilisées par les personnes handicapées lorsque nous développons des produits numériques et nous efforcer de suivre les directives d'accessibilité du contenu Web ;

- Assurer l’accessibilité des communications en offrant plusieurs modes de prestation aux clients, comme des services téléphoniques et de téléimprimeur, des documents imprimés en formats différents, et des offres de service en plusieurs langues.

Pour plus de détails sur les efforts que nous déployons pour que les personnes handicapées aient un meilleur accès aux services financiers, voir notre [Déclaration de responsabilité publique 2024](#).

- **Peuples autochtones** – RBC est déterminée à offrir des [occasions justes et inclusives](#) aux clients, aux communautés, aux entreprises, aux organismes sans but lucratif et aux gouvernements autochtones en fournissant des conseils et des solutions spécialisés dans le cadre de services financiers personnalisés, y compris des services bancaires et des services de gestion des capitaux et des placements. En voici quelques exemples :

- RBC a des équipes spécialisées qui offrent du soutien adapté, notamment l’équipe Services bancaires commerciaux aux Autochtones et l’équipe Services de fiducie et de placement aux Autochtones, de même que RBC Trust Royal®. RBC offre également du financement immobilier par l’entremise de programmes spécialisés conçus pour répondre aux besoins des clients et des communautés autochtones.
- Pour servir les collectivités riches et diversifiées du Canada, RBC dispose de neuf succursales dans les réserves en Colombie-Britannique, au Manitoba, au Québec, en Ontario et en Alberta, de même que de trois centres bancaires commerciaux dans les réserves en Ontario, en Saskatchewan et au Manitoba. Pour permettre aux collectivités éloignées d’accéder à des services financiers, RBC compte également six agences, qui offrent des services bancaires de base au nom de RBC, par exemple des dépôts, des retraits et paiements de factures.

Pour plus de détails, voir la section [Réconciliation avec les Autochtones](#).

- **Nouveaux arrivants au Canada** – RBC s’efforce de répondre aux besoins uniques des nouveaux arrivants au Canada en leur fournissant des conseils et des solutions, y compris :

- Le programme RBC Privilège Plus pour nouvel arrivant®, un forfait bancaire sans frais mensuels d’un an comprenant un compte chèques admissible et une carte de crédit assortie d’un plafond pouvant aller jusqu’à 15 000 \$, sans exiger d’antécédents de crédit, ainsi que des conseils spécialisés.
- Les étudiants étrangers à temps plein au Canada peuvent ouvrir un Forfait bancaire étudiant sans frais mensuels. RBC offre également une gamme de cartes de crédit assorties de programmes d’incitation et de limites pouvant aller jusqu’à 2 000 \$, sans exiger d’antécédents de crédit, afin que les étudiants étrangers puissent commencer à établir un historique de solvabilité dès leur arrivée.
- En 2024, RBC a annoncé le lancement de Global Credit Connect avec Nova Credit, une agence d’évaluation du crédit transfrontière, pour aider les nouveaux arrivants admissibles faisant affaire avec RBC à tirer parti de leurs antécédents de crédit internationaux au Canada, qui peuvent ensuite être utilisés dans les demandes de produits et solutions de crédit de RBC.
- RBC a établi des collaborations stratégiques avec des entités comme la Banque ICICI du Canada et avec des organismes au service des nouveaux arrivants, comme Applyboard‡ et BorderPass‡, qui offrent des produits de RBC pour répondre aux besoins bancaires uniques des personnes qui s’établiront au Canada et ainsi faciliter leur parcours financier au pays.
- En 2024, le programme certificat de placement garanti pour étudiant étranger RBC, qui satisfait à l’obligation de preuve de soutien financier exigée pour obtenir un permis d’études, a été élargi pour inclure de nouveaux pays.
- RBC offre des prêts hypothécaires et des prêts automobiles aux nouveaux arrivants qui ont peu ou pas d’antécédents de crédit au Canada.

Inclusion économique

RBC appuie divers entrepreneurs et petites entreprises en les aidant à faciliter la participation aux occasions d'affaires. Certaines populations n'ont pas les mêmes occasions liées à l'accès aux capitaux, à l'éducation et au mentorat nécessaires pour faire croître une entreprise. En offrant un vaste éventail de conseils et de solutions aux petites et moyennes entreprises, nous souhaitons aider les entrepreneurs de tous horizons aux idées prometteuses à faire concurrence, prospérer et réussir.

Voici certains programmes que nous avons mis en place pour favoriser l'inclusion économique :

- Notre Programme pour les entrepreneurs noirs RBC, qui a introduit deux initiatives à l'intention des entrepreneurs noirs canadiens.
 - Le prêt aux entrepreneurs noirs RBC⁴⁵ offre des prêts allant jusqu'à 250 000 \$ et des services-conseils aux entrepreneurs noirs canadiens admissibles qui en sont à différentes étapes de leur parcours.
 - Le Programme de démarrage pour les entrepreneur-e-s noir-e-s⁴⁶, élaboré en partenariat avec Futurpreneur[‡], soutient les entrepreneurs noirs canadiens de 18 à 39 ans en leur fournissant des prêts aux petites entreprises, du mentorat et des ressources commerciales.

Le programme fait suite à notre engagement initial de 100 millions \$ sur cinq ans (2020-2025)⁴⁷ pour soutenir des entrepreneurs noirs canadiens dans le lancement et l'expansion de leur entreprise au moyen de solutions de financement, de ressources éducatives et de réseaux professionnels ciblés. Depuis son lancement en 2021, RBC s'est engagée à verser près de 49 millions \$ des 100 millions \$ promis, y compris en procurant plus de 16 millions \$⁴⁸ en financement à plus de 500 entrepreneurs noirs canadiens et en soutenant plus de 8 700 entrepreneurs au moyen de conseils, de formations et de mentorat. Bien que nous continuions de progresser vers notre objectif, une combinaison de facteurs⁴⁷ fait en sorte que nous ne prévoyons pas être en mesure de remplir notre engagement initial de 100 millions \$ d'ici 2025. Nous comptons donc prolonger la période d'engagement après 2025.

- Notre programme de financement des producteurs émergents NAPC soutient des projets admissibles, y compris ceux qui font l'objet d'un accord avec un diffuseur détenteur d'une licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et dont le budget se situe entre 500 000 \$ et 2 millions \$, de producteurs de films et de médias qui s'identifient comme membres de la communauté [NAPC](#) du Canada.
- En 2021, nous nous sommes engagés à investir 1 million \$ dans BKR Capital (auparavant Black Innovation Capital), un fonds de capital de risque qui soutient la croissance des entreprises technologiques canadiennes en phase d'amorçage ou de préamorçage et dirigées par des entrepreneurs noirs. Puis, en 2023, nous avons investi 5 millions \$ dans Wellington Venture Investment Fund I, L.P., afin d'aider principalement les entrepreneurs noirs ou latino-américains et les femmes entrepreneures.
- En 2024, nous nous sommes également engagés à verser 2 millions \$ à Sandpiper Ventures, un fonds de capital de risque qui investit exclusivement dans les entreprises canadiennes en démarrage dirigées par des femmes. Le fonds offre aux fondatrices l'accès à une expérience approfondie du secteur, à des réseaux utiles, à des partenaires de croissance et de développement et à de nouvelles occasions de marché.
- Nous aidons nos clients canadiens à accéder à des ressources grâce à notre partenariat continu avec Coralus (auparavant SheEO), un organisme sans but lucratif qui soutient les entreprises dirigées par des femmes et des personnes non binaires afin de les aider à élargir leurs réseaux et leur expertise.
- En collaboration avec Femmes d'influence+, la banque a, en 2024, renouvelé sa commandite des Prix canadiens de l'entrepreneuriat féminin RBC. Depuis plus de 30 ans, cet événement contribue à mettre en lumière les innovations et réalisations qu'on doit à des femmes, en récompensant les entrepreneures qui, quels que soient le secteur considéré et la taille de l'entreprise, contribuent de manière appréciable à l'essor de l'économie et des collectivités canadiennes.
- Nous voulons contribuer à faire progresser la croissance et la [prospérité](#) des communautés autochtones en appuyant les entrepreneurs autochtones par l'entremise de commandites nationales et de leadership régional. Nous avons soutenu par exemple l'édition 2024 du défi Pow Wow Pitch, le forum 2024 sur l'entrepreneuriat des jeunes Autochtones, le deuxième sommet jeunesse annuel d'AFOA BC et de Bear's Lair, ainsi que l'événement SHE and Bay Street d'Indigenomics.

En plus d'appuyer les programmes ci-dessus, RBC s'est engagée en 2024 à effectuer un audit de l'équité raciale de ses pratiques commerciales. Pour plus de détails, voir la section [Audit de l'équité raciale](#) du volet [Capital humain](#).

Annexes

Annexe 1. Notes de fin

1. Exclut le chef de la direction et chef de groupe, RBC Marchés des Capitaux, qui participe au régime de rémunération de Marchés des Capitaux. Pour savoir comment les critères de durabilité sont intégrés au régime de rémunération de Marchés des Capitaux, voir la section *Analyse de la rémunération* de notre [circulaire de sollicitation de procurations 2025](#).
2. Le Conseil a approuvé la rémunération du chef de la direction et du Groupe de la direction en décembre 2024 (exercice 2025), avant d'adopter [le Plan directeur sur le climat RBC révisé](#), [le Plan directeur sur les aptitudes RBC](#) et [le Plan directeur sur les occasions inclusives RBC](#).
3. Le 1^{er} novembre 2023, nous avons adopté IFRS 17 *Contrats d'assurance* et retraité les données de la période close le 31 octobre 2023. Les résultats de la période close le 31 octobre 2022 sont présentés conformément à IFRS 4 *Contrats d'assurance*. Pour plus de détails sur ces changements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2024, à la page 178 de notre [Rapport annuel 2024](#).
4. Un certain nombre de politiques, d'engagements, de cibles et d'objectifs en matière de durabilité de RBC ne concernent ni les services-conseils en placements, ni les activités de courtage, ni les actifs gérés ou administrés par RBC GMA et RBC GP. Pour plus de détails sur RBC Gestion mondiale d'actifs et RBC Gestion de patrimoine, voir [À propos du présent rapport](#).
5. Voir les [Directives de la politique des secteurs et des activités sensibles de RBC](#), qui traitent de nos activités de prêt.
6. Ce montant comprend les dons et les investissements dans la collectivité faits par RBC, RBC Fondation ou RBC Fondation – É.-U., les subventions associées au programme de bénévolat des employés, les dons en nature et les contributions aux organismes de bienfaisance non enregistrés. Les chiffres comprennent les commandites communautaires et les investissements dans la collectivité faits au titre du Fonds de rapprochement des collectivités et des programmes Artistes émergents RBC, Objectif avenir RBC et Techno nature RBC.
7. La certification Imagine (auparavant Entreprises généreuses) accorde un sceau de confiance aux entreprises qui redistribuer au moins 1 % de leurs bénéfices avant impôts dans les collectivités où leurs employés vivent et travaillent.
8. En complément des calculs de RBC et de RBC Fondation, nous faisons appel à London Benchmarking Group (LBG) Canada pour évaluer nos données et calculer nos investissements dans la collectivité selon le cadre de mesure LBG, ce qui nous a permis d'établir l'incidence générale de notre contribution financière. LBG rassemble un réseau de professionnels des investissements dans la collectivité qui appliquent et améliorent le cadre de mesure LBG. Comme il n'existe pas de principes comptables généralement reconnus pour la déclaration des investissements dans la collectivité, les sociétés ont toujours fait leurs calculs selon des méthodes différentes. Le cadre de mesure LBG fournit une méthode pour mesurer la valeur et l'incidence réelles, pour l'entreprise et pour la société, des investissements dans la collectivité. En tant que tiers externe, LBG Canada propose une approche normalisée pour évaluer les investissements dans la collectivité et examine les déclarations de chaque entreprise participante afin de déterminer si l'approche a été suivie.
9. Le présent rapport renvoie aux « critères ESG importants », c'est-à-dire à ceux qui, selon nous, sont les plus susceptibles d'influer sur le rendement financier d'un émetteur, d'un titre ou d'un portefeuille de placements.
10. L'information fournie sur l'approche suivie par RBC GMA en matière d'investissement responsable ne concerne pas les fonds, stratégies de placement, catégories d'actifs, niveaux d'exposition au risque ou types de titre qui ne tiennent pas compte des facteurs ESG. C'est le cas notamment du marché monétaire, des achats à long terme, des modes de gestion passifs, de certains fonds ou stratégies pour lesquels un tiers joue le rôle de sous-conseiller, de certaines devises et de certains instruments dérivés. Les facteurs ESG sont diversement pris en compte par nos équipes de placement, puisque celles-ci procèdent à une évaluation de leur impact potentiel sur le rendement à long terme et ajusté au risque du titre ou du fonds considéré. En général, dans le cas d'un fonds dont l'objectif de placement ne prend pas les facteurs ESG en considération, il est rare que ces derniers influent par eux-mêmes sur les décisions de placement ; dans certains cas, ils n'ont absolument aucun impact. Compte tenu de l'approche générale que suit RBC GMA en matière de gérance active, de votes par procuration et de dialogue avec les sociétés émettrices, les enjeux pris en compte comprennent implicitement les questions ESG. L'information fournie en matière de gérance active ne concerne pas certaines stratégies de placement, celles-ci ne faisant pas appel au vote par procuration ou au dialogue avec l'émetteur. Entre autres exemples où certaines activités de gérance active ne sont pas menées, citons les stratégies de placements quantitatifs qui ne supposent aucun dialogue avec l'émetteur, les modes de gestion passifs et certaines stratégies pour lesquelles un tiers joue le rôle de sous-conseiller ; dans ce dernier cas, RBC GMA ne gère pas toujours le vote par procuration.
11. À l'échelle mondiale, plus des trois quarts des émissions de GES sont imputables à la production et à la consommation d'énergie (source : [Agence internationale de l'énergie](#)).
12. En 2023, le secteur pétrogazier constituait la plus importante source d'émissions de GES au Canada, avec 30 % du total national (source : [gouvernement du Canada](#)).

13. Les objectifs intermédiaires de RBC pour 2030 pour le secteur pétrogazier couvrent les sous-secteurs en amont, en aval et intégrés, et excluent les services intermédiaires. Les objectifs intermédiaires de RBC pour 2030 pour le secteur de la production d'énergie couvrent la production d'électricité et excluent les clients qui participent principalement à la transmission et à la distribution d'électricité, ainsi que les entreprises non liées à la production d'électricité dans le secteur plus vaste de l'électricité et des services publics.
14. Les clients dont l'activité touche principalement le secteur des énergies renouvelables ou de l'énergie nucléaire sont exclus de l'*Approche d'engagement clientèle envers le climat – Secteur de l'énergie*, même s'ils sont visés par la cible intermédiaire pour le secteur de la production d'énergie. Cela s'explique par le fait que ces clients exploitent des entreprises qui sont censées être déjà fortement orientées vers un avenir zéro émission nette et avec lesquelles il n'est pas nécessaire d'engager un dialogue concernant leurs plans de transition.
15. La mesure de nos émissions financées absolues sur la base des crédits autorisés pour le secteur pétrogazier est fondée sur des méthodologies, hypothèses, estimations ou jugements considérés comme raisonnables au moment où la mesure est faite. Chaque mesure est assujettie à des incertitudes et à des risques intrinsèques et pourrait s'avérer inexacte, de sorte que les mesures divulguées par la suite pourraient être considérées comme erronées. Un certain nombre de facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont nous pouvons difficilement prédire les effets, pourraient avoir une incidence sur la quantité de nos émissions financées absolues pour le secteur pétrolier et gazier pendant une période donnée. En outre, il n'y a aucune garantie que les mesures que nous prenons pour réduire ces émissions au fil du temps auront l'effet auquel nous aspirons. Voici quelques-uns de ces facteurs : les progrès des clients vers l'atteinte de leurs propres cibles de réduction des émissions, les changements dans la valeur de l'entreprise des emprunteurs en raison de divers facteurs, notamment la capitalisation boursière, la disponibilité des données sur les émissions des clients (y compris les problèmes liés aux retards dans les données) et les modifications des estimations d'émissions attribuables aux changements dans la qualité des données. Pour les prochaines périodes de déclaration, nous avons l'intention d'améliorer régulièrement la méthodologie et, si cela est jugé nécessaire, de modifier notre mesure afin de faciliter les comparaisons ultérieures pour ce paramètre. Nous avons révisé les émissions financées absolues de 2023, les faisant passer de 71,4 g éq. CO₂/MJ à 68,6 g éq. CO₂/MJ afin de mieux tenir compte de la qualité des données. Pour plus de détails sur la composition de nos émissions financées absolues liées au secteur pétrogazier, sur les chiffres utilisés, sur leurs limites et sur les difficultés connexes, voir *annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »*. Voir aussi les *annexes 8 « Mise en garde concernant les déclarations prospectives »* et *9 « Avis important concernant le présent rapport »*.
16. En 2023, le secteur des transports générait 23 % des émissions nationales, ce qui en faisait la deuxième source en importance. La moitié de ces émissions étaient imputables aux voitures et aux camions légers (source : *gouvernement du Canada*).
17. Aujourd'hui, 13,5 % des automobiles neuves vendues sont des véhicules totalement électriques ou hybrides rechargeables ; ils représentent 3 % du parc canadien (source : *Institut d'action climatique RBC, Action climatique 2025 : Une année de réorientation*, p. 29).
18. Les voitures électriques représentaient 2 % des voitures vendues dans le monde en 2018, une proportion qui a grimpé à environ 18 % en 2023. En 2023, la Chine (60 %), l'Europe (25 %) et les États-Unis (10 %) étaient les pays où il s'en vendait le plus (source : Agence internationale de l'énergie, *Global EV Outlook 2024*).
19. Nombre total de prêts pour le financement de VE par l'intermédiaire des relations de RBC avec ses fabricants d'équipement d'origine partenaires qui travaillent exclusivement dans le secteur des véhicules électriques.
20. Depuis 2019, le parc de VE canadien a quadruplé (source : *Institut d'action climatique RBC, Action climatique 2025*, p. 29).
21. Énergie consommée pour la construction, le chauffage, le refroidissement et l'éclairage des résidences et des entreprises ; appareils et équipements installés dans ces bâtiments (source : *Agence internationale de l'énergie*).
22. Au Canada, 52 % des émissions du secteur immobilier sont imputables aux bâtiments commerciaux ou institutionnels (source : gouvernement du Canada, *La Stratégie canadienne pour les bâtiments verts*).
23. D'après les émissions de GES de 2022 du secteur commercial, comparativement au secteur résidentiel (source : Agence américaine de protection de l'environnement, *Inventory of U.S. GHG Emissions and Sinks, 1990-2022*).
24. D'après les émissions de GES mesurées dans l'Union européenne en 2022, ventilées par secteur (source : Parlement européen, *Émissions de gaz à effet de serre par pays et par secteur*).
25. En 2023, 10 % des émissions nationales étaient imputables au secteur agricole (source : *gouvernement du Canada*).

26. Produit indépendamment par l'Institut d'action climatique RBC afin de communiquer de l'information pouvant aider le Canada à progresser sur le plan climatique, le rapport n'exprime que l'idée que les auteurs se faisaient de la question à la date de publication. Ni RBC ni ses sociétés affiliées n'avalisent leurs conclusions, que ce soit implicitement ou explicitement.
27. Bien que notre approche puisse évoluer au fil du temps, nous avons l'intention d'affecter en priorité des capitaux à des solutions qui permettront de réduire les émissions de GES au Canada et à l'échelle mondiale. Nos engagements en matière d'investissement pouvant être pris en compte dans la réalisation de cet objectif peuvent également comprendre le soutien à des [solutions climatiques](#) ayant des résultats liés à la biodiversité, à la nature ou à l'adaptation, entre autres. Nous aspirons à atteindre cet objectif d'ici 2030 ; toutefois, les conditions du marché, entre autres facteurs dont beaucoup échappent à notre contrôle et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient avoir une incidence sur notre capacité à investir des capitaux pour faire progresser les solutions climatiques au cours de cette période. Voir aussi les [annexes 8 « Mise en garde concernant les déclarations prospectives »](#) et [9 « Avis important concernant le présent rapport »](#). Aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, nos investissements admissibles depuis 2022 figurent à la section [Collaborer avec d'autres parties pour faire progresser les solutions climatiques](#) du volet *Climat*.
28. En janvier 2025, RBC s'est retirée de l'alliance bancaire zéro émission nette.
29. Le processus de diligence raisonnable ne vise pas certains clients ou produits de Marchés des Capitaux et du Groupe des clients corporatifs.
30. Inclut les émissions de GES des périmètres 1 et 2 (en fonction du marché) et du périmètre 3 (déplacements d'affaires) provenant de nos activités à l'échelle mondiale par rapport à l'année de référence 2018.
31. Le niveau de référence 2018 a été revu (voir la section [Révision des émissions découlant de nos activités](#) du volet *Climat*).
32. Les participants à l'initiative mondiale [RE100](#) ont énoncé les principes à suivre pour porter à 100 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'électricité.
33. Le Protocole des GES est la principale norme qu'utilisent les entreprises à l'échelle mondiale pour mesurer et gérer leurs émissions. Afin de faciliter la détermination et le calcul des émissions que génèrent les entreprises ou auxquelles elles contribuent tout au long de la chaîne de valeur, la [norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des GES](#) classe les émissions en trois « périmètres ». Les émissions de GES du périmètre 1 sont les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. Les émissions de GES du périmètre 2 sont les émissions indirectes provenant de la production de l'énergie achetée. Les émissions de GES du périmètre 3 sont les émissions indirectes (autres que celles du périmètre 2) produites dans la chaîne de valeur de la société déclarante, y compris les émissions de l'amont et de l'aval. Le Protocole des GES répartit les émissions indirectes du périmètre 3 en 15 catégories. RBC mesure les émissions du périmètre 3 attribuables aux déplacements d'affaires (catégorie 6) qui découlent de ses activités. C'est en 2021 que RBC a commencé à mesurer et à déclarer ses émissions du périmètre 3 liées aux prêts et aux investissements (catégorie 15), également appelées émissions « financées ».
34. Notre évaluation des risques et occasions liés au climat porte sur trois périodes, soit le court terme (0-3 ans), le moyen terme (3-5 ans) et le long terme (5-30 ans). Les deux premières correspondent aux horizons temporels que nous nous fixons pour atteindre tel ou tel rendement financier ; toutefois, en matière de climat, les périodes pendant lesquelles les risques et les possibilités se manifestent varient et leur durée peut être supérieure à celle des calendriers de planification stratégique ou financière à long terme..
35. Pour comprendre ses facteurs de performance en période de crise, RBC effectue des simulations globales de crise qui consistent à évaluer les principales répercussions des risques auxquels nous sommes exposés et des variations du résultat sur le bilan, le compte de résultats, le levier financier, les fonds propres et les liquidités. Pour plus de détails sur notre programme de simulation globale de crise, voir la section [Gestion du risque d'entreprise](#) de notre [Rapport annuel 2024](#).
36. Le GIFCC a élaboré un cadre censé aider les organisations à rendre compte plus efficacement, au moyen de leurs processus de déclaration existants, des risques ou possibilités liés au climat. Les recommandations sont structurées autour de quatre thèmes de base : gouvernance, stratégie, gestion du risque, et paramètres et objectifs. Pour plus de détails, voir le document sur la [mise en œuvre des recommandations du GIFCC](#) (octobre 2021, en anglais seulement).
37. Nous parlons de « nouvelle nomination à un poste de direction » pour désigner la nomination d'un employé interne à un poste de vice-président, de premier vice-président ou de vice-président directeur pour une première fois, ou l'embauche d'un employé externe directement à un tel poste. Les membres de la cadre dirigeants de HSBC Canada qui se sont joints à RBC à la date d'acquisition ne sont pas inclus dans les nominations à un poste de direction. Concernant la nomination de femmes à la cadre de dirigeants, la proportion était de 43 % en 2023 et 2022. Concernant les Noirs, Autochtones ou personnes de couleur (NAPC), les proportions étaient de 25 % en 2023 et de 31 % en 2022. D'après les données d'identification volontaire.

38. L'engagement de la Banque à procéder aux audits de l'équité raciale réalisés par un tiers a mené au retrait de deux propositions d'actionnaires soumises en lien avec l'assemblée 2024 des actionnaires de RBC. Pour plus de détails, voir annexe A « Propositions des actionnaires » de notre [circulaire de sollicitation de procurations 2024](#).
39. Shift est un organisme sans but lucratif qui offre des services-conseils aux entreprises, aux gouvernements et à d'autres parties prenantes en matière de mise en œuvre des principes directeurs des Nations Unies concernant les entreprises et les droits de la personne.
40. D'après les critères d'abordabilité, d'accessibilité et d'efficacité énergétique [APH Select](#) que la SCHL applique aux projets d'immeubles à logements locatifs multiples. Un projet portant sur des unités d'habitation abordables peut être admissible s'il comprend aussi des volets qui répondent à certains critères d'accessibilité ou d'efficacité énergétique.
41. Ce montant comprend le financement qui répond aux critères d'abordabilité ou d'efficacité énergétique [APH Select](#) de la SCHL.
42. Pourcentage de répondants s'étant dits « D'accord » ou « Tout à fait d'accord » avec l'énoncé « Je me sens mieux préparé à prendre des décisions sur les carrières qu'offrent les métiers qualifiés ».
43. Afin d'estimer la valeur des services fournis, les heures de bénévolat effectuées par chaque employé dans le cadre de ce programme sont suivies et multipliées par le taux de rémunération moyen.
44. L'indice sur l'IA Evident d'octobre 2024 couvre 50 des plus grandes banques d'Amérique du Nord, d'Europe ou d'Asie. Chaque banque est évaluée en fonction de plus de 100 indicateurs individuels tirés de millions de points de données accessibles au public, associés à quatre piliers : le talent, l'innovation, le leadership et la transparence.
45. Fournit aux entrepreneurs noirs admissibles au Canada des prêts à l'entreprise allant jusqu'à 250 000 \$ (prêts à terme à taux variable assortis d'une période de remboursement pouvant aller jusqu'à 10 ans et de versements sur intérêts seulement la première année). Nous avons commencé à distribuer des fonds dans le cadre de ce programme en novembre 2021.
46. Il offre aux jeunes entrepreneurs noirs admissibles âgés de 18 à 39 ans du mentorat, des conseils, des occasions de réseautage et du financement allant de 5 000 \$ à 75 000 \$ pour soutenir leurs entreprises en démarrage (jusqu'à 50 000 \$ financés par RBC et jusqu'à 25 000 \$ prêtés par la Banque de développement du Canada), sous forme de prêts à terme non renouvelables assortis d'une période de remboursement de cinq ans et de versements sur intérêts seulement la première année. Les participants qui tiennent à ce que leur entreprise prenne encore plus d'expansion sont également admissibles à un financement complémentaire de 40 000 \$ offert par RBC si l'entreprise a obtenu de bons résultats au cours des deux premières années. Nous avons commencé à distribuer des fonds dans le cadre du Programme de démarrage pour les entrepreneur-e-s noir-e-s en mars 2021.
47. Nous ne prévoyons pas être en mesure de respecter notre engagement initial de 100 millions \$ d'ici 2025, en raison de plusieurs facteurs, notamment le temps requis pour mettre en œuvre les initiatives sous-jacentes, l'environnement macroéconomique difficile du financement, et la nécessité d'introduire d'autres initiatives d'éducation, de soutien et de conseils en matière de finances afin de mieux répondre aux besoins des clients. Nous poursuivons nos efforts en vue de comprendre les besoins changeants des entrepreneurs et d'y répondre tout en soutenant leur parcours par l'intermédiaire de ces programmes. Nous prolongeons donc la période d'engagement au-delà de 2025, de sorte que les programmes en cours puissent être menés à terme.
48. Les prospects peuvent souvent trouver d'autres produits et services qui soutiennent leur parcours entrepreneurial et répondent mieux à leurs besoins, notamment les prêts FPEC (accordés en vertu du Programme de financement des petites entreprises du Canada) soutenus par le gouvernement et d'autres produits qui ne sont pas pris en compte dans nos montants autorisés.
49. Y compris l'approvisionnement en amont des matières premières utilisées pour la production d'énergie provenant de l'agriculture et de la foresterie durables et le respect du seuil d'émission du cycle de vie.
50. Les nouveaux projets de développement hydroélectrique de plus de 25 MW doivent avoir une densité de puissance supérieure à 10 W/m² ou produire pendant leur cycle de vie des émissions inférieures à 50 g éq. CO₂/kWh. Comprend la rénovation d'installations existantes, à condition que la taille du barrage ou du réservoir ne soit pas augmentée.
51. Comprend les frais de recherche et développement. Doit être conforme aux lois en vigueur dans les régions où des règlements régissent la sûreté nucléaire conformément aux normes définies par l'Agence internationale de l'énergie atomique quant au choix des sites, à la sécurité opérationnelle, à la gestion des déchets et à l'approvisionnement responsable en matières premières.

52. L'exposition au risque est définie comme le financement sur la base des crédits autorisés au 31 octobre 2024. L'exposition au risque de crédits autorisés, ou exposition mesurée sur une base autorisée, reflète notre engagement de financement total. Nous faisons référence aux expositions au risque de crédits autorisés parce qu'elles constituent un paramètre plus stable que les encours, qui fluctuent en fonction des montants utilisés.
53. Les facteurs d'émission permettent d'estimer les émissions de nos clients. Nous utilisons des facteurs d'émission élaborés à l'interne ainsi que d'autres, provenant de l'externe, qui sont généralement élaborés à partir de plusieurs données de tiers et fournissent des moyennes sectorielles afin d'estimer les émissions financées des clients qui ne déclarent leurs émissions ni publiquement ni à RBC.

Annexe 2. Glossaire

Additionnalité

Les réductions ou l'élimination des émissions de GES découlant de l'activité d'atténuation doivent être additionnelles, c'est-à-dire qu'elles n'auraient pas eu lieu en l'absence de l'incitation créée par les revenus provenant des crédits carbone.

Aptitudes environnementales

Connaissances, capacités, valeurs et attitudes nécessaires pour vivre dans une société durable et efficace en matière de ressources, pour la développer et pour la soutenir. Elles comprennent les aptitudes en matière d'énergie renouvelable, de gestion et de recyclage des déchets, d'agriculture durable et de production alimentaire.

Aptitudes recherchées

Aptitudes ou connaissances techniques pertinentes permettant d'obtenir des emplois de qualité et de suivre différents parcours de carrière (p. ex. aptitudes liées aux métiers spécialisés, à l'intelligence artificielle, à la technologie ou à l'agriculture, ou aptitudes environnementales).

Artistes émergents RBC

À RBC, le soutien des arts est une priorité de longue date. Nous appuyons des organismes qui offrent aux artistes les meilleures chances de faire avancer leur carrière dans des domaines comme les arts visuels, la musique, le théâtre, la danse, la littérature et le cinéma.

Autochtones

Désigne collectivement les premiers habitants de l'Amérique du Nord ainsi que leurs descendants. Au Canada, le terme « Autochtones » désigne également les personnes qui se considèrent comme des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis. Aux fins des indicateurs de représentation au sein du Conseil ou du personnel utilisés dans le présent rapport, le terme désigne toute personne qui s'identifie comme Autochtone ou comme Autochtone et appartenant à un autre groupe ethnique.

Avancement

Correspond à la progression ou à l'amélioration de la carrière, de la situation économique ou du bien-être d'une personne.

Bâtiments durables

Bâtiments répondant à l'un des critères suivants : 1) immeubles résidentiels ou commerciaux en cours de construction, de développement, d'exploitation, d'acquisition ou d'entretien et qui a) soit ont fait ou vont faire l'objet d'une certification indépendante de conformité à des normes de construction, b) soit figurent parmi les premiers 15 % du classement des immeubles de la ville, de la province ou du pays considéré en ce qui a trait aux émissions de GES ; 2) immeubles résidentiels ou commerciaux faisant l'objet de travaux de remise en état ou de rénovation qui contribuent à réduire les émissions de GES – par exemple projets ou activités permettant ou censés permettre, d'après une évaluation indépendante, des économies d'énergie d'au moins 30 % par rapport à la consommation de base.

Bien-être

Applicable aux individus et à la société tout entière, le bien-être est un état psychologique, mental, physique, social ou financier positif. Le terme englobe aussi la capacité des individus et des sociétés à jouer dans le monde un rôle qu'ils savent réellement utile.

Bien-être financier

Capacité d'une personne à assumer ses obligations financières, à épargner suffisamment pour l'avenir et à prendre des décisions financières qui lui permettent de mener une vie épanouie. Afin d'encourager le bien-être financier, RBC s'efforce de simplifier les finances, d'aider les clients à atteindre leurs objectifs financiers, de favoriser de meilleures relations avec l'argent et de contribuer à offrir un accès juste et inclusif aux services financiers.

Budget carbone

Le budget carbone est la quantité d'émissions de dioxyde de carbone autorisées sur une période donnée pour éviter que la température de la Terre dépasse un certain seuil.

Cadre de la raison d'être RBC – Des idées pour les gens et la planète

Le cadre de la raison d'être de RBC vise à relever les grands défis sociétaux susceptibles de compromettre notre réussite collective et notre prospérité (crises environnementales, évolution rapide du marché du travail, inégalités croissantes). En matière de durabilité, le cadre énonce trois objectifs à l'atteinte desquels nous pensons que RBC peut fortement contribuer : soutenir la transition vers une économie à zéro émission nette, doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir et favoriser des occasions de prospérité plus inclusives. Notre cadre de la raison d'être repose sur des stratégies qui vont en ce sens. Il permet à nos parties prenantes de mieux comprendre les enjeux ; la collaboration dans des domaines d'intérêt mutuel s'en trouvera renforcée.

Carburant d'aviation durable

Carburant qui, produit à partir de charges d'alimentation d'origine non pétrolière, permet de réduire les émissions du secteur du transport aérien.

Carrière épanouissante

Parcours de carrière marqué par des rôles et des expériences qui suscitent un sentiment de satisfaction et de valorisation. Le poste occupé et les tâches courantes sont valorisés et significatifs.

Certificat d'énergie renouvelable

Type de [certificat de consommation d'énergie](#) émis quand un mégawattheure (MWh) d'électricité est produit et livré au réseau de distribution à partir d'une source d'énergie renouvelable. Le document atteste que l'énergie renouvelable dont se sert son détenteur offre les avantages environnementaux annoncés (autrement dit, que son utilisation entraîne une réduction de l'empreinte carbone du détenteur). Lors de la vente du certificat, le transfert de propriété ne porte pas sur l'électricité produite mais sur les attributs qui en font une énergie renouvelable.

Certificat de consommation d'énergie

Document contractuel contenant des informations sur une unité d'énergie, notamment la ressource employée pour la produire et les émissions liées à sa production et à son utilisation. La possession du certificat (ou son retrait par le détenteur) constitue une déclaration crédible d'usage d'énergie renouvelable. Il en existe différentes formes, par exemple le [certificat d'énergie renouvelable](#) (Renewable Energy Certificate) en Amérique du Nord et la garantie d'origine (Guarantee of Origin) en Europe.

Comité de surveillance du risque réputationnel

Donne des conseils et prend des décisions concernant les opérations, les relations avec les clients et les tiers, les produits, les services, les projets et les stratégies qui présentent un risque réputationnel potentiellement important, y compris en matière environnementale ou sociale.

Communautés mal servies

Désigne les groupes n'ayant pas bénéficié d'une pleine possibilité de s'intégrer à l'économie et à la vie sociale et civique. Il peut notamment s'agir de personnes défavorisées, géographiquement isolées, privées d'éducation, mais aussi de victimes de discrimination raciale ou fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap ou d'autres facteurs liés à l'identité.

Convention d'achat d'énergie

Accord financier à long terme conclu entre un acheteur et un vendeur, dans le cadre duquel l'acheteur garantit au vendeur un prix fixe pour l'énergie renouvelable issue du projet. La signature d'une convention d'achat avant l'achèvement d'un projet aide le vendeur d'énergie à obtenir du financement et favorise la croissance des projets d'énergie renouvelable.

Crédits carbone

La [norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des GES](#)³³ définit les crédits carbone comme étant des réductions de GES distinctes utilisées pour neutraliser (compenser) des émissions ailleurs. Les crédits sont calculés par rapport à une référence qui représente un scénario hypothétique quant aux émissions qui auraient été générées en l'absence du projet d'atténuation donnant lieu aux crédits.

Économie à faibles émissions de carbone (ou « faiblement carbonée »)

Économie dont la production d'émissions de GES est minime.

Électricité renouvelable

Énergie produite à partir de sources renouvelables (hydroélectricité, énergie éolienne, énergie solaire).

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Libérés dans l'atmosphère du fait des phénomènes naturels ou des activités humaines (« anthropiques »), les GES absorbent puis réémettent le rayonnement infrarouge. Les principaux sont le dioxyde de carbone, la vapeur d'eau, le méthane, le dioxyde d'azote et l'ozone.

Énergie à faibles émissions de carbone

Les activités liées aux énergies à faibles émissions de carbone comprennent la construction, le développement, l'exploitation, l'acquisition, la maintenance et la mise en service de sources d'énergie renouvelable (énergie solaire, éolienne, marémotrice ou géothermique, sous-produits de la biomasse, biocarburants renouvelables, hydroélectricité), d'autres sources d'énergie faiblement carbonée (nucléaire et hydrogène vert) ou de systèmes de transmission et de distribution de l'électricité, de stockage d'énergie (batteries) ou d'amélioration de l'efficacité énergétique (réseaux intelligents). Pour plus de détails, voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#).

Énergie à fortes émissions de carbone

Dans la formule de calcul du [ratio d'approvisionnement énergétique](#), le dénominateur représente le financement par RBC des activités pétrogazières et de production d'électricité, soit les « énergies à fortes émissions de carbone » ; les frontières des sous-secteurs correspondent à celles utilisées pour nos émissions financées selon les définitions du PCAF. Dans le cas des activités pétrogazières, il s'agit des sous-secteurs amont, aval, intermédiaires et intégrés.

Énergie renouvelable

Secteur englobant la conception, la mise sur pied, l'exploitation, l'acquisition, l'entretien ou la connexion des sources d'énergie renouvelable suivantes : parcs éoliens ou photovoltaïques, unités géothermiques dont les émissions directes sont inférieures à 100 g éq. CO₂/kWh, sous-produits de la biomasse et biocarburants renouvelables dont les émissions associées au cycle de vie sont inférieures à 100 g éq. CO₂/kWh (issus de l'agriculture durable, des résidus forestiers ou des déchets solides municipaux non recyclables), usines marémotrices ou centrales hydroélectriques. Les nouvelles installations hydroélectriques de plus de 25 MW doivent avoir une densité de puissance supérieure à 10 W/m² ou produire pendant leur cycle de vie des émissions inférieures à 50 g éq. CO₂/kWh (sont comprises ici les centrales existantes modernisées, sous réserve que la taille du barrage ou du réservoir n'augmente pas).

Entités énergétiques mixtes

Dans le cas des entités qui mènent des activités énergétiques mixtes (faiblement carbonées pour les unes, fortement pour les autres), l'exposition au risque de crédits autorisés est ventilée en fonction de la répartition des activités en question, mesurée à partir du chiffre d'affaires ou d'une autre donnée de substitution.

Entités énergétiques non diversifiées à faibles émissions de carbone

Entités dont les principales activités sont associées aux [énergies faiblement carbonées](#), lesquelles sont identifiées à l'aide des codes de la classification sectoriels de RBC, attribués d'après le chiffre d'affaires ou une autre donnée de substitution (la source d'énergie considérée, par exemple).

Financement de la décarbonation

Le financement de la décarbonation implique deux éléments : 1) des activités de décarbonation doivent être menées et 2) le client doit suivre un plan de transition suffisamment solide. Par activités de décarbonation, nous entendons celles qui contribuent à réduire les émissions des secteurs fortement polluants et dont il est difficile de réduire l'empreinte carbone. Pour plus de détails, voir [annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#).

Financement vert

Financement des activités classées dans les catégories (« énergie renouvelable », « efficacité énergétique », « gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable des sols », « transport propre », « bâtiments écologiques », etc.) associées aux [principes applicables aux obligations vertes](#) énoncés par l'International Capital Market Association ou aux [principes relatifs aux prêts verts](#) de la Loan Market Association, de la Loan Syndications and Trading Association et de l'Asia Pacific Loan Market Association. Nous révisons actuellement nos critères d'admissibilité détaillés applicables à telle ou telle activité de chaque catégorie ; à l'issue de l'exercice, notre définition pourrait changer.

Groupe de la direction

Groupe composé du président et chef de la direction, des chefs de fonction et des chefs de groupe, qui relèvent directement du premier.

Heures de formation et investissements connexes

Les investissements consentis se mesurent par le montant total consacré aux cours de formation internes et externes, tout compris – soutien, conception, prestation, frais de déplacement, coûts de production des supports, etc. Par « heures de formation », nous entendons le temps cumulatif consacré à diverses initiatives d'apprentissage, y compris les activités menées dans le domaine technique et en matière de gestion ou de conformité consignées dans notre Système de gestion de l'apprentissage. L'apprentissage informel et les formations conduites par les secteurs opérationnels entrant également en ligne de compte, les « heures de formation » comprennent aussi le temps passé à suivre les programmes de perfectionnement en leadership, à mener les activités d'apprentissage sur l'inclusion ou à utiliser des applications d'apprentissage.

Hydrogène vert

Combustible produit par des électrolyseurs fonctionnant grâce à des sources d'énergie à faibles émissions de carbone.

Innovation

Pratiques permettant aux employés de tous niveaux d'utiliser et de perfectionner leurs aptitudes, leurs connaissances, leur expérience et leur créativité.

Investissement responsable

Terme générique englobant un large éventail d'approches d'intégration de critères ESG à nos processus de placement. Ces approches ne s'excluent pas mutuellement – elles peuvent être combinées. On distingue : l'intégration ESG ; la présélection et l'exclusion ESG ; l'investissement thématique ESG.

LGBTQ+

Désigne les personnes qui s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers ou d'une autre identité non hétérosexuelle non cisgenre. Aux fins des indicateurs de diversité au sein du Conseil ou du personnel utilisés dans le présent rapport, le terme « LGBTQ+ » implique une identification volontaire par les intéressés.

Mobilité

Souplesse, agilité et adaptabilité face aux occasions de perfectionnement et de déploiement des talents.

NAPC

Acronyme de « Noirs, Autochtones ou personnes de couleur ». Désigne toute personne qui s'identifie comme appartenant à un groupe ethnique autre que « Blancs » ou qui a choisi « Je préfère ne pas répondre ». Au Canada, comprend les personnes qui s'identifient comme Autochtones. Le terme « peuples autochtones » désigne collectivement les premiers habitants de l'Amérique du Nord et leurs descendants. Au Canada, le terme « Autochtones » désigne également les personnes qui se considèrent comme des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis. Aux fins des indicateurs de représentation au sein du Conseil ou du personnel utilisés dans le présent rapport, l'acronyme NAPC désigne toute personne qui s'identifie comme appartenant à un groupe ethnique autre que « Blancs » ou qui a choisi « Je préfère ne pas répondre ».

Nature

Incidence sur la biodiversité et dépendance à la biodiversité et écosystèmes terrestres, océaniques, atmosphériques et d'eau douce.

Objectif avenir RBC

Il s'agit de notre engagement à verser, d'ici 2025, 500 millions \$ afin d'aider les jeunes Canadiens à se préparer aux emplois de demain en acquérant une expérience de travail, en étoffant leurs aptitudes, en utilisant des moyens de réseautage et en profitant des aides ou services offerts en matière de bien-être mental.

Occasions justes et inclusives

Occasions conçues de telle manière que les personnes ayant les mêmes talents, les mêmes aptitudes et la même volonté de les utiliser puissent bénéficier des mêmes chances de réussite. Cela suppose l'élimination des obstacles et la lutte contre les préjugés qui amoindrissent les chances de certains groupes.

Occasions liées au climat

Les efforts visant à atténuer les changements climatiques ou à s'y adapter peuvent susciter des possibilités d'affaires. Pour plus de détails, voir la section [Aperçu de la stratégie](#) du volet *Climat*.

Parties prenantes

Nos parties prenantes comprennent nos clients actuels et potentiels, nos investisseurs, nos employés, nos fournisseurs, les gouvernements, les autorités réglementaires, les organisations non gouvernementales et les organismes communautaires.

Permanence

La réduction ou l'élimination des émissions de GES résultant de l'activité d'atténuation doit être permanente ; s'il y a risque de renversement, des mesures doivent être mises en place pour y parer et compenser les renversements.

Personnes handicapées

Personnes présentant des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Un pays peut avoir sa propre définition réglementaire de « handicap ».

Au Canada, par exemple, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les personnes handicapées comme étant les personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et soit considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi, soit pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience. Cette définition vise également les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'adaptation pour leur emploi ou dans leur lieu de travail. La *Loi canadienne sur l'accessibilité* définit le handicap comme étant une déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société. Dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, le handicap est défini comme toute invalidité mentale ou physique actuelle ou antérieure ; cette définition inclut le défigement et la dépendance (actuelle ou antérieure) à l'alcool ou à une drogue.

Aux fins des indicateurs de diversité au sein du Conseil ou du personnel utilisés dans le présent rapport, le terme « handicap » implique une identification volontaire par les intéressés.

Piégeage du carbone

Procédé consistant à retirer de l'atmosphère une partie du dioxyde de carbone qu'elle contient, et à le stocker.

Principaux risques

Par « risque », RBC entend la possibilité que tel ou tel aléa ait, à court, moyen ou long terme, un impact négatif sur ses résultats financiers, sa résilience financière et opérationnelle, sa réputation, son modèle d'affaires ou sa stratégie. Le risque peut se matérialiser sous la forme de pertes ou d'un résultat indésirable quant à la volatilité des gains, à l'adéquation des fonds propres ou aux liquidités. Par « principaux risques », nous entendons ceux qui peuvent fortement compromettre l'atteinte de nos objectifs stratégiques – risque de crédit, de marché, de liquidité ou d'assurance, risque opérationnel, risque de non-conformité, risque réputationnel ou risque stratégique. Cette classification, qui sous-tend la taxonomie générale à l'œuvre ici et offre l'avantage d'une terminologie commune, permet de cerner et d'évaluer méthodiquement les risques. Certaines de nos activités entraînent de multiples risques. D'autres risques (risque de réputation ou de non-conformité, risque climatique, risque lié à la ligne de conduite) peuvent être qualifiés de transversaux, car se manifestant sous d'autres formes ou exerçant un impact sur d'autres types de risque.

Principes de l'Équateur

Cadre non imposé permettant aux acteurs du secteur financier international de repérer, d'évaluer et de gérer les risques socioéconomiques liés au financement de projet. RBC a été la première banque canadienne à adopter les Principes de l'Équateur en 2003. En 2006, en 2013 et en 2020, elle s'est engagée à en respecter la version révisée.

Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies

Ensemble de directives pour la prévention et l'élimination des atteintes aux droits de la personne dans les entreprises.

Prospérité

Désigne les possibilités de [bien-être](#) et d'[avancement](#).

Ratio d'approvisionnement énergétique

Ce ratio donne la mesure du financement qu'accorde RBC au secteur énergétique ; il englobe les prêts, les activités de facilitation et les crédits d'impôt pour investissements dans les énergies renouvelables (énergie faiblement carbonée, décarbonation et énergie fortement carbonée confondues). Pour plus de détails sur le calcul du ratio, voir *annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »*, section *D. Ratio d'approvisionnement énergétique*.

Registres de crédits carbone

Les registres de crédits carbone élaborent des protocoles normalisés d'enregistrement des projets afin d'émettre des crédits, d'en faire le suivi sur le marché et de veiller à ce que les avantages environnementaux associés aux crédits ne soient pas attribués à plusieurs entités. Les registres de crédits carbone ont leurs propres normes, exigences de vérification et protocoles de surveillance pour les projets afin d'assurer que les crédits ont été vérifiés et qu'ils répondent aux exigences.

Renouvellement de certification

Activité consistant à vérifier ou revérifier la formation d'une personne ainsi que les permis ou certificats qu'elle détient pour s'assurer, par exemple, que les cours ou l'apprentissage qu'elle a effectués dans un autre pays (ou encore l'expérience qu'elle y a acquise) répondent aux exigences fédérales, provinciales ou territoriales canadiennes.

Rénovation

Améliorations apportées à un immeuble afin d'en rehausser l'efficacité énergétique, par exemple en y mettant à niveau l'équipement qui consomme de l'énergie (systèmes CVC, éclairage), en remplaçant les portes et les fenêtres ou en isolant davantage.

Résilience

Capacité à anticiper les chocs, les perturbations, le stress ou l'évolution de facteurs externes, et à composer avec eux, à se remettre de leurs répercussions ou à s'y adapter. Il peut s'agir, par exemple, de la résilience d'une économie qui s'adapte aux effets des changements climatiques. Sur le plan des aptitudes, il s'agit de la capacité d'une personne à s'adapter aux changements survenant dans son secteur, à l'évolution de la technologie au travail, aux restructurations ou aux réorientations de carrière. On dira aussi d'une collectivité qu'elle est résiliente si, tout en subissant des risques très divers, elle peut maintenir un niveau de fonctionnement acceptable sans compromettre les chances de ses membres de bénéficier à long terme de conditions de développement durable, de paix, de sécurité, de respect des droits de la personne et de bien-être.

Risques de transition

Les risques de transition renvoient aux menaces liées au processus d'ajustement vers une [économie à faibles émissions de carbone](#). Ils peuvent découler des politiques gouvernementales, des lois et règlements actuels ou futurs visant à limiter les émissions de carbone, ainsi que des progrès technologiques et des changements dans l'humeur du marché ou dans l'opinion des clients à l'égard d'une économie à faibles émissions de carbone.

Risques physiques

Risques chroniques ou aigus liés aux conséquences matérielles des changements climatiques. Un risque est qualifié ou non de chronique suivant l'évolution à long terme du régime climatique considéré (hausse des températures, accroissement des précipitations) ; les risques aigus se rapportent aux phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes plus intenses et plus fréquentes, par exemple). Pour plus de détails, voir le document sur la [mise en œuvre des recommandations du GIFCC](#) (octobre 2021, en anglais seulement).

Roulement

Le taux de roulement est calculé en divisant le nombre de cessations d'emploi au cours d'une période par le nombre moyen d'employés au cours de la même période. Le calcul de ce paramètre exclut les étudiants stagiaires (sous contrat à durée déterminée) et les étudiants. Le roulement volontaire représente les cas où les employés choisissent de quitter RBC, notamment les démissions et les départs à la retraite. Le roulement involontaire représente les cas où RBC opère des mises à pied, par exemple en raison de restructurations, de congédiements ou de cessations d'emploi justifiées. Il exclut l'incidence des dessaisissements.

Solutions climatiques

Comprennent les technologies, produits, services ou mesures qui contribuent à atténuer les répercussions des changements climatiques ou à s'adapter à leurs effets. Ces solutions soutiennent les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, et aussi la résilience de la société face aux conséquences physiques des changements climatiques (p. ex., adaptation des infrastructures, bénéfiques pour la nature ou la biodiversité).

Sondage sur la mobilisation des employés

Notre dernier sondage annuel sur la mobilisation des employés a été mené du 24 avril au 8 mai 2024. Pouvaient y participer les employés en service actif à temps plein qui, au 22 avril 2024, travaillaient à RBC depuis au moins trois mois. Le sondage ne s'adressait ni aux étudiants, ni aux stagiaires, ni aux associés, Lancement de carrière®, ni aux travailleurs occasionnels (c'est-à-dire non inscrits dans le système de paie de RBC). Comme RBC n'a absorbé HSBC Canada que le 28 mars 2024, les employés de cette dernière qui font maintenant partie de RBC n'ont pas pu participer non plus au sondage. Plus de 68 000 personnes y ont participé, soit un taux de réponse de 75 %. Le Sondage sur la mobilisation des employés est pour nous l'un des principaux moyens de prendre le pouls de notre personnel. C'est l'occasion pour les employés de dire comment ils se sentent au travail, ce qui va bien et ce qui peut être amélioré. Cela nous aide à prendre des décisions éclairées sur les investissements à consacrer aux programmes, aux ressources et aux avantages sociaux, en matière d'étoffement des aptitudes, d'outils technologiques, de soutien au bien-être, etc. Les résultats du sondage présentés ici représentent le pourcentage d'employés à s'être dits « D'accord » ou « Tout à fait d'accord » avec tel ou tel énoncé. Les « cotes composites » sont issues de l'amalgame des résultats obtenus pour plusieurs des questions mentionnées dans le présent rapport. De ce fait, ces cotes ne sont pas exprimées en pourcentages. La cote composite maximale est de 100.

Sources sans émissions

Les installations de production d'énergie nucléaire font partie des sources qui n'émettent pas de GES.

Techno nature RBC

Engagement pris par RBC en 2019, consistant à investir 100 millions \$ d'ici 2025 (grâce à RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U.) dans la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité.

Transition

S'entend de la transformation économique, énergétique, technologique et sociétale à opérer pour réaliser les importants objectifs de réduction d'émissions de GES nécessaires pour parvenir à un monde à faibles émissions de carbone ou zéro émission nette. La transition touchera tous les secteurs, et reposera fortement sur la réduction substantielle des émissions de GES dans les secteurs particulièrement polluants.

Zéro émission nette

Équilibre entre les émissions de GES anthropiques et le résultat de leur réduction. Il y a encore production de GES, mais une quantité égale de ces gaz est éliminée de l'atmosphère, d'où le terme « zéro émission nette ».

Annexe 3. Index SASB

Normes SASB

Les normes Sustainability Accounting Standards Board (SASB) définissent les risques ou possibilités liés au développement durable et considérés comme les plus pertinents pour la prise de décision des investisseurs dans 77 secteurs. En août 2022, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) a assumé la responsabilité des normes SASB lorsque la Value Reporting Foundation, l'organisme mondial sans but lucratif qui, jusque là, élaborait les normes SASB, a été consolidée au sein d'IFRS Foundation.

Les normes SASB constituent une source d'orientation pour l'application de la norme IFRS S1 (*Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*) de l'ISSB.

L'ISSB, qui s'engage à mettre à jour et à améliorer les normes SASB, encourage leur utilisation continue. Bien que l'intégralité de la norme sur la communication de l'information relative au développement durable IFRS de l'ISSB ne s'applique pas à RBC pour le moment, les normes SASB constituent une référence utile, étant donné qu'elles ont été élaborées selon un processus rigoureux et transparent d'établissement de normes, et qu'elles sont mises à jour et améliorées par l'ISSB. Pour plus de détails, voir le [site Web](#) du SASB.

Périmètre

Notre index intègre les normes sectorielles du SASB que nous estimons les plus pertinentes pour nos activités commerciales, soit : activités de gestion d'actifs et de garde, services commerciaux, crédit à la consommation, activités de banque d'investissement et de courtage, et financement hypothécaire. RBC étant une institution financière aux activités diversifiées, ses opérations correspondent à diverses normes sectorielles du SASB. Notre alignement sur celles-ci est présenté ci-après. Les paramètres figurant dans plus d'une norme sectorielle sont regroupés et indiqués comme tels. Nous ne fournissons actuellement pas de données pour tous les éléments et tous les paramètres comptables qui composent les normes sectorielles. Nous continuons toutefois de les évaluer aux fins de communications à venir.

Sujet	Paramètre comptable	Code	Réponse
Paramètres apparaissant dans plus d'une norme			
Sécurité des données	1) Nombre de violations de données, 2) pourcentage des données à caractère personnel et 3) nombre de titulaires de compte touchés	FN-CB-230a.1 FN-CF-230a.1	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ■ Confidentialité et Cybersécurité (dans le présent rapport) ■ Section Risque opérationnel de notre Rapport annuel 2024 (pp. 113-115) RBC ne divulgue ni le nombre de violations de données, ni le pourcentage des violations de données personnelles, ni le nombre de titulaires de compte touchés.
	Description de l'approche en matière de détermination et de réduction des risques liés à la sécurité des données	FN-CB-230a.2 FN-CF-230a.3	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ■ Confidentialité et Cybersécurité (dans le présent rapport) ■ Risques liés à la confidentialité et aux données et Risque opérationnel, dans notre Rapport annuel 2024 (pp. 75 et 113-115)
Diversité et inclusion au chapitre de l'emploi	Pourcentage de représentation 1) des femmes et 2) des groupes de la diversité parmi a) la Haute direction, b) le personnel non-cadre, c) les professionnels et d) toutes les autres catégories d'employés	FN-AC-330a.1 FN-IB-330a.1	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ■ Composition de l'effectif et inclusion et annexe 6 « Autres paramètres associés au capital humain », dans le présent rapport ■ Circulaire de sollicitation de procurations 2025 (pp. 39-40)

Sujet	Paramètre comptable	Code	Réponse
Paramètres apparaissant dans plus d'une norme			
Éthique des affaires	Montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées à une fraude, à un délit d'initié, à des pratiques antitrust ou anticoncurrentielles, à une manipulation du marché, à une négligence professionnelle, ou à d'autres lois ou règlements du secteur financier	FN-AC-510a.1 FN-CB-510a.1 FN-IB-510a.1	Se reporter à ce qui suit : ■ Rapport annuel 2024 , note 24 (<i>Actions en justice et questions de réglementation</i>) (pp. 259-261) RBC ne divulgue pas le montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées à une fraude, à un délit d'initié, à des pratiques antitrust ou anticoncurrentielles, à une manipulation du marché, à une faute professionnelle, ou à d'autres lois ou règlements du secteur financier.
	Description des politiques et procédures en matière de dénonciation	FN-AC-510a.2 FN-CB-510a.2 FN-IB-510a.2	Se reporter à ce qui suit : ■ <i>Risques liés à la culture et à la conduite</i> , dans notre Rapport annuel 2024 (pp. 75 et 116) ■ <i>Culture et ligne de conduite et Ligne téléphonique pour les questions d'ordre financier</i> , dans notre circulaire de sollicitation de procurations 2025 (pp. 32 et 33) ■ <i>Déontologie et confiance</i> , dans le présent rapport ■ <i>Site Web du Bureau de révision des plaintes clients de RBC</i>
Gestion du risque systémique	Score BISm (banque d'importance systémique mondiale), par catégorie	FN-CB-550a.1 FN-IB-550a.1	Se reporter à ce qui suit : ■ <i>Accord de Bâle III</i> , dans notre Rapport annuel 2024 , quant à notre désignation comme BISm par le Conseil de stabilité financière (pp. 125 et 126). ■ Indicateurs d'évaluation BISm dans notre Rapport aux actionnaires du T1 2025 (p. 47)
	Description de l'approche en matière d'intégration des résultats des simulations de crise obligatoires ou facultatives à la planification de l'adéquation des fonds propres, à l'élaboration de la stratégie à long terme de l'entreprise et aux autres activités commerciales	FN-CB-550a.2 FN-IB-550a.2	Se reporter à ce qui suit : ■ Section <i>Simulation de crise</i> du Rapport annuel 2024 (p. 79) ■ Sections du Rapport annuel 2024 relatives aux mécanismes de simulation de crise visant à cerner et à atténuer les risque, de crédit, de marché, de liquidité, systémiques ou liés à la gestion des fonds propres (pp. 82, 92, 99, 120 et 124)

Sujet	Paramètre comptable	Code	Réponse
Activités de gestion d'actifs et de garde			
Transparence de l'information et pertinence des conseils	1) Nombre et 2) pourcentage d'employés représentants inscrits et de décideurs recensés ayant à leur dossier des enquêtes liées à des placements, des plaintes déposées par des clients, des litiges civils entre parties privées ou d'autres poursuites réglementaires	FN-AC-270a.1	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Note 24 (<i>Actions en justice et questions de réglementation</i>) de notre Rapport annuel 2024 (pp. 259-261) <p>RBC ne divulgue ni le nombre ni le pourcentage d'employés représentants inscrits et de décideurs recensés ayant à leur dossier des enquêtes liées à des placements, à des plaintes déposées par des clients, à des litiges civils entre parties privées ou à d'autres poursuites réglementaires.</p>
	Montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées au marketing et à la communication de renseignements sur les produits financiers aux clients nouveaux et existants	FN-AC-270a.2	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Note 24 (<i>Actions en justice et questions de réglementation</i>) de notre Rapport annuel 2024 (pp. 259-261) <p>RBC ne divulgue pas le montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées au marketing ou à la communication de renseignements sur les produits financiers auprès des clients nouveaux ou existants.</p>
	Description de l'approche de communication aux clients d'information sur nos produits et services	FN-AC-270a.3	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Confiance et satisfaction de la clientèle – Intégrité dans les communications sur le marketing et les ventes</i>, dans le présent rapport ■ <i>Intégrité dans le traitement des clients de RBC, des collectivités et d'autrui</i>, dans le Code de déontologie de RBC (pp. 8-12)

Sujet	Paramètre comptable	Code	Réponse
Activités de gestion d'actifs et de garde			
Intégration des critères ESG (environnement, société et gouvernance) à la gestion de placements et aux services-conseils	Montant, par catégorie, d'actifs sous gestion intégrant 1) des critères ESG (environnement, société et gouvernance), 2) l'investissement axé sur la durabilité et 3) la présélection	FN-AC-410a.1	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section <i>Investissements responsables</i> du présent rapport, portant sur l'approche suivie par RBC pour incorporer les facteurs de risque ESG à la gestion des placements et aux services-conseils connexes <p>RBC ne divulgue pas le montant des actifs sous gestion par catégorie d'actifs.</p>
	Description de l'approche d'intégration des critères ESG dans les stratégies et les processus de gestion de placements ou de patrimoine	FN-AC-410a.2	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Investissements responsables</i>, dans le présent rapport, quant à l'approche suivie par RBC pour incorporer les facteurs de risque ESG aux processus de gestion des placements ■ <i>Notre démarche en matière d'investissement responsable</i> (pp. 7, 8, 10 et 11)
	Description des directives de vote par procuration et des politiques et procédures de dialogue avec les sociétés dans lesquelles nous investissons	FN-AC-410a.3	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Notre démarche en matière d'investissement responsable</i> (pp. 13-15)
Émissions financées	Ventilation des émissions financées brutes absolues 1) du périmètre 1, 2) du périmètre 2 et 3) du périmètre 3	FN-AC-410b.1	RBC GMA publie un rapport climatique annuel dont la version la plus récente se trouve sur son site Web .
	Montant total des actifs sous gestion inclus dans la communication à l'égard des émissions financées	FN-AC-410b.2	RBC GMA publie un rapport climatique annuel dont la version la plus récente se trouve sur son site Web .
	Pourcentage du total des actifs sous gestion inclus dans le calcul des émissions financées	FN-AC-410b.3	RBC GMA publie un rapport climatique annuel dont la version la plus récente se trouve sur son site Web .
	Description de la méthodologie utilisée pour le calcul des émissions financées	FN-AC-410b.4	RBC GMA publie un rapport climatique annuel dont la version la plus récente se trouve sur son site Web .

Sujet	Paramètre comptable	Code	Réponse
Activités de gestion d'actifs et de garde			
Paramètres d'activité	Total des actifs sous gestion	FN-AC-000.A	Se reporter à ce qui suit : ■ Section du <i>Rapport annuel 2024</i> relative aux biens administrés ou sous gestion (pp. 33 et 34)
	Total des actifs sous garde et supervision	FN-AC-000.B	Se reporter à ce qui suit : ■ <i>Déclarations sur les établissements bancaires d'importance systémique mondiale</i> (EBISm), en anglais seulement – Le cadre EBISm comprend une méthode d'évaluation permettant de déterminer l'importance des banques internationales dans le secteur financier mondial, notamment en fonction des actifs sous garde.
Services commerciaux			
Inclusion financière et renforcement des capacités	1) Nombre et 2) montant des prêts en cours admissibles à des programmes conçus pour appuyer les petites entreprises et la collectivité	FN-CB-240a.1	Se reporter à ce qui suit : ■ <i>Financement par emprunt des entreprises au Canada</i> , dans notre <i>Déclaration de responsabilité publique 2024</i> (pp. 8 et 9), quant au nombre de prêts consentis aux petites entreprises, aux entreprises commerciales ou aux grandes entreprises canadiennes, avec indication du montant autorisé
	Nombre de comptes de chèques sans frais du secteur détail offert à des clients non bancarisés ou sous-bancarisés	FN-CB-240a.3	Se reporter à ce qui suit : ■ <i>Contribuer à offrir un accès juste et inclusif aux services financiers</i> , dans le présent rapport, quant à l'approche suivie par RBC à l'égard des aînés, des jeunes, des jeunes adultes, des Autochtones, des nouveaux arrivants et des personnes handicapées RBC ne divulgue pas le nombre de comptes de chèques sans frais du secteur détail offert à des clients non bancarisés ou sous-bancarisés.
	Nombre de participants aux initiatives de littératie financière visant les clients non bancarisés, sous-bancarisés ou négligés	FN-CB-240a.4	Se reporter à ce qui suit : ■ <i>Contribuer à offrir un accès juste et inclusif aux services financiers</i> , dans le présent rapport, quant à l'approche suivie par RBC à l'égard des aînés, des jeunes, des jeunes adultes, des Autochtones, des nouveaux arrivants et des personnes handicapées RBC ne divulgue pas le nombre de participants aux initiatives de littératie financière visant les clients non bancarisés, sous-bancarisés ou négligés.

Sujet	Paramètre comptable	Code	Réponse
Services commerciaux			
Intégration des critères environnement, société et gouvernance (ESG) à l'analyse de crédit	Description de l'approche d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'analyse de crédit	FN-CB-410a.2	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Gestion des risques liés au climat</i>, dans le présent rapport ■ <i>Rapport annuel 2024</i>, section relative à la gestion des risques environnementaux et sociaux (pp. 74 et 122-124)
Émissions financées	Ventilation des émissions financées brutes absolues 1) du périmètre 1, 2) du périmètre 2 et 3) du périmètre 3	FN-CB-410b.1	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Paramètres climatiques</i>, dans le présent rapport, quant aux émissions financées
	Description de la méthodologie utilisée pour le calcul des émissions financées	FN-CB-410b.4	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »</i>
Paramètres d'activité	1) Nombre et 2) valeur des comptes chèques et des comptes d'épargne par segment : a) des particuliers et b) des petites entreprises	FN-CB-000.A	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ■ Note 14 (<i>Dépôts</i>) de notre <i>Rapport annuel 2024</i>, quant aux dépôts à vue consolidés, y compris les comptes chèques et les comptes d'épargne (p. 236) ■ <i>Rapport annuel 2024</i>, tableau 19 relatif à la valeur moyenne des dépôts au sein de notre unité Services bancaires aux particuliers ■ <i>Rapport annuel 2024</i>, tableau 23 relatif à la valeur moyenne des dépôts au sein de notre unité Gestion de patrimoine <p>Nous ne divulguons pas le nombre de comptes bancaires ou la ventilation des comptes chèques et des comptes d'épargne.</p>
	1) Nombre et 2) valeur des prêts, par segment : a) des particuliers, b) des petites entreprises et c) des sociétés	FN-CB-000.B	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Prêts et acceptations par portefeuille et par secteur</i>, dans notre <i>Rapport annuel 2024</i> (p. 144)

Sujet	Paramètre comptable	Code	Réponse
Crédit à la consommation			
Protection des renseignements personnels des clients	Nombre de titulaires de compte dont les renseignements personnels sont utilisés à des fins secondaires	FN-CF-220a.1	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Avis de protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale, section <i>Utilisation de vos renseignements personnels</i> relative aux politiques et procédures sur l'utilisation des données des clients <p>RBC ne divulgue pas le nombre de titulaires de compte dont les renseignements personnels sont utilisés à des fins secondaires.</p>
	Montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées à la protection des renseignements personnels	FN-CF-220a.2	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Note 24 (<i>Actions en justice et questions de réglementation</i>) de notre Rapport annuel 2024 (pp. 259-261) <p>RBC ne divulgue pas le montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées à la protection des renseignements personnels.</p>
Pratiques de vente	Montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées à la vente et au service après-vente des produits	FN-CF-270a.5	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Note 24 (<i>Actions en justice et questions de réglementation</i>) de notre Rapport annuel 2024 (pp. 259-261) <p>RBC ne divulgue pas le montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées à la vente et au service après-vente des produits.</p>
Paramètres d'activité	Nombre 1) de comptes de carte de crédit et 2) de cartes prépayées	FN-CF-000.B	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Note 5 (<i>Prêts et correction de valeur pour pertes de crédit</i>) de notre Rapport annuel 2024 (p. 206) <p>RBC ne divulgue pas le nombre de comptes de carte de crédit ou de carte de débit prépayée.</p>

Sujet	Paramètre comptable	Code	Réponse
Activités de banque d'investissement et de courtage			
Intégration des facteurs de risque ESG pour les clients aux activités de banque d'investissement et de courtage	1) Nombre et 2) valeur totale, par secteur, des investissements et des prêts qui intègrent des critères ESG (environnement, société et gouvernance)	FN-IB-410a.2	Se reporter à ce qui suit : ■ Investissements climatiques , dans le présent rapport RBC ne divulgue ni le nombre ni la valeur des placements ou prêts avec critères ESG par branche d'activité.
	Description de l'approche d'intégration des critères ESG (environnement, société et gouvernance) aux activités de banque d'investissement et de courtage	FN-IB-410a.3	Se reporter à ce qui suit : ■ Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles , dans le présent rapport RBC ne divulgue pas la façon dont les critères ESG sont intégrés aux activités de banque d'investissement et de courtage.
Éthique professionnelle	Montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées à l'éthique professionnelle et au devoir de diligence	FN-IB-510b.3	Se reporter à ce qui suit : ■ Note 24 (<i>Actions en justice et questions de réglementation</i>) de notre Rapport annuel 2024 (pp. 259-261) RBC ne divulgue pas le montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées à l'éthique professionnelle et au devoir de diligence.
	Description de notre approche en matière d'éthique professionnelle et de devoir de diligence	FN-IB-510b.4	Se reporter à ce qui suit : ■ Déontologie et confiance , dans le présent rapport
Mesures d'encouragement et prise de risque	Part de la rémunération variable dans la rémunération globale des preneurs de risque important	FN-IB-550b.1	Se reporter à ce qui suit : ■ Circulaire de sollicitation de procurations 2025 , (pp. 79-85 et 111-113)
	Pourcentage de la rémunération variable des preneurs de risque important à laquelle des dispositions de réduction ou de récupération de prime ont été appliquées	FN-IB-550b.2	Se reporter à ce qui suit : ■ Circulaire de sollicitation de procurations 2025 , (pp. 79-85 et 111-113)

Sujet	Paramètre comptable	Code	Réponse
Crédit immobilier			
Pratiques de crédit	1) Nombre et 2) valeur des prêts hypothécaires résidentiels des types suivants : a) taux fixe et variable combinés, b) frais sur remboursement anticipé et c) total	FN-MF-270a.1	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit sur valeur nette et Ratios prêt-valeur moyens</i>, dans notre Rapport annuel 2024, quant à la valeur totale des prêts hypothécaires (pp. 89 et 90) <p>RBC ne divulgue ni le nombre ni la valeur des prêts hypothécaires résidentiels à taux fixe ou variable, ni le montant des frais sur remboursement anticipé.</p>
	1) Nombre et 2) valeur a) des modifications de prêts hypothécaires résidentiels, b) des forclusions et c) des ventes à perte ou des actes tenant lieu de forclusion	FN-MF-270a.2	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Montant brut des prêts douteux par portefeuille et par secteur géographique</i>, dans notre Rapport annuel 2024 (p. 145) <p>RBC ne divulgue ni le nombre ni la valeur des prêts hypothécaires résidentiels modifiés, des forclusions et des ventes à perte ou des actes tenant lieu de forclusion.</p>
	Montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées aux communications clients ou à la rémunération des originateurs de prêt hypothécaire	FN-MF-270a.3	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Note 24 (Actions en justice et questions de réglementation)</i> de notre Rapport annuel 2024 (pp. 259-261) <p>RBC ne divulgue pas le montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées aux communications clients ou à la rémunération des originateurs de prêt hypothécaire.</p>

Sujet	Paramètre comptable	Code	Réponse
Crédit immobilier			
Pratiques de crédit jugées discriminatoires	1) Nombre, 2) valeur et 3) ratio d'emprunt moyen pondéré des prêts hypothécaires accordés a) aux minorités et b) à tous les autres emprunteurs	FN-MF-270b.1	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit sur valeur nette et Ratios prêt-valeur moyens</i>, dans notre Rapport annuel 2024 (pp. 89 et 90) <p>RBC ne divulgue ni le nombre ni la valeur ni le ratio d'emprunt moyen pondéré des prêts hypothécaires consentis aux emprunteurs membres de minorités et autres emprunteurs au profil particulier.</p>
	Montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées à des pratiques de crédit hypothécaire jugées discriminatoires	FN-MF-270b.2	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Note 24 (<i>Actions en justice et questions de réglementation</i>) de notre Rapport annuel 2024 (pp. 259-261) <p>RBC ne divulgue pas le montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées à des pratiques de crédit hypothécaire jugées discriminatoires.</p>
	Description des politiques et procédures permettant d'assurer l'équité des pratiques d'origination de prêt hypothécaire	FN-MF-270b.3	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Approche sous-tendant la déclaration des droits de la personne de RBC ■ Code de déontologie
Paramètres d'activité	1) Nombre et 2) valeur des prêts hypothécaires établis par catégorie : a) résidentielle et b) commerciale	FN-MF-000.A	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit sur valeur nette</i>, dans notre Rapport annuel 2024 (p. 89) ■ Note 5 (<i>Prêts et correction de valeur pour pertes de crédit</i>) de notre Rapport annuel 2024 (p. 206) <p>RBC ne divulgue pas le nombre et la valeur des prêts hypothécaires établis.</p>

Annexe 4. Index relatif à la directive B-15 du BSIF

Au Canada, la *directive B-15* du BSIF énonce les attentes en matière de gestion et de déclaration des risques liés au climat auxquelles doivent répondre les institutions financières fédérales (IFF) ; la directive vise à aider ces institutions à devenir plus résilientes face aux risques en question et à gérer ceux-ci. Le chapitre 2 de la *directive B-15* énumère les attentes touchant à l'*information fournie sur les enjeux climatiques*. La prise d'effet de ces attentes – dont une partie correspond à celles qu'énonce sur le même sujet la norme IFRS S2 de l'ISSB – se fera selon trois phases ou plus ; la première a débuté pendant l'exercice 2024 pour les banques d'importance systémique nationale (BISn).

L'index qui suit indique les déclarations que nous avons faites pour répondre aux attentes de la *directive B-15* entrées en vigueur en 2024 pour RBC.

Élément de déclaration	Information demandée	Déclaration correspondante
Gouvernance		
a)	Décrire les instances de gouvernance (conseil d'administration, comité ou autre) ou les personnes chargées de superviser les risques et possibilités liés au climat ; préciser leur identité, leurs responsabilités ainsi que leurs aptitudes et compétences ; indiquer comment et à quelle fréquence elles se tiennent informées et supervisent la stratégie, les opérations clés, les processus de gestion du risque, l'établissement des objectifs et le degré d'atteinte de ces derniers ; indiquer de quelle manière leur rémunération dépend de considérations liées au climat.	Gouvernance – Approche en matière de gouvernance, Modèle de gouvernance et de surveillance Circulaire de sollicitation de procurations 2025
b)	Préciser le rôle que joue la direction en matière de surveillance, de gestion et de supervision des risques ou possibilités liés au climat, en indiquant le poste ou comité responsable, ses processus, contrôles et procédures de gouvernance ainsi que la manière dont il est lui-même supervisé.	Gouvernance – Approche en matière de gouvernance, Surveillance de la durabilité par la direction
Stratégie		
a)	Préciser les risques ou possibilités liés au climat qui, selon l'IFF, pourraient perturber ses flux de trésorerie, limiter ses possibilités d'accès au financement ou accroître le coût du capital. Indiquer notamment :	Climat – Gestion des risques liés au climat Le Plan directeur sur le climat RBC Climat – Aperçu de la stratégie
	Catégorie à laquelle appartient chaque risque (« physique » ou « de transition »)	Climat – Gestion des risques liés au climat
	Pour chaque risque ou possibilité, la période pendant laquelle on prévoit que s'en manifesteront les effets (« court », « moyen » ou « long » terme)	Climat – Gestion des risques liés au climat Climat – Aperçu de la stratégie
	La définition donnée à « court terme », « moyen terme » et « long terme », compte tenu de l'horizon de planification des décisions stratégiques considéré	Climat – Aperçu de la stratégie Rapport annuel 2024 (p. 27)

Élément de déclaration	Information demandée	Déclaration correspondante	
Stratégie			
b)	Modèle d'affaires et chaîne de valeur Préciser :		
	Les effets actuels ou attendus des risques et possibilités liés au climat sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur de l'IFF	Climat – <i>Gestion des risques liés au climat</i> Climat – <i>Aperçu de la stratégie</i> Climat – <i>Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes</i>	
	Autour de quels points du modèle d'affaires et de la chaîne de valeur de l'IFF les risques et possibilités liés au climat se concentrent-ils	Climat – <i>Gestion des risques liés au climat</i> Climat – <i>Aperçu de la stratégie</i> Climat – <i>Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes</i>	
	Stratégie et prise de décision Préciser les éléments ci-dessous, tels qu'ils se présentent actuellement ou dans un avenir prévisible :		
	Changements apportés au modèle d'affaires de l'IFF (notamment en matière d'affectation des ressources), du fait des risques et possibilités liés au climat	Climat – <i>Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes</i> Climat – <i>Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles</i>	
	Efforts d'atténuation et d'adaptation déployés directement	Climat – <i>Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles</i>	
	Efforts d'atténuation et d'adaptation déployés indirectement	Climat – <i>Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes</i>	
	Situation financière, rendement financier et flux de trésorerie Préciser :		
	Comment les risques et possibilités liés au climat ont, pendant la période de déclaration considérée, influé sur la situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de l'IFF	Climat – <i>Gestion des risques liés au climat</i> Climat – <i>Aperçu de la stratégie</i>	
	Comment, selon l'IFF, sa situation financière, son rendement financier et ses flux de trésorerie risquent de changer à court, moyen ou long terme, compte tenu de sa stratégie de gestion des risques et possibilités liés au climat.	Climat – <i>Gestion des risques liés au climat</i> Climat – <i>Aperçu de la stratégie</i>	
Gestion des risques			
a)	Préciser les processus et les politiques connexes mises en œuvre par l'IFF pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les risques liés au climat. L'IFF expliquera comment elle applique le principe 3 énoncé au chapitre 1 de la directive B-15.	Climat – <i>Gestion des risques liés au climat</i>	
b)	Préciser les processus suivis par l'IFF pour déterminer, évaluer, prioriser et surveiller les possibilités liées au climat, en indiquant si elle recourt à l'analyse de différents scénarios climatiques pour mieux cerner lesdites possibilités et, dans l'affirmative, de quelle manière.	Climat – <i>Gestion des risques liés au climat</i>	
c)	Indiquer dans quelle mesure et de quelle manière les processus suivis par l'IFF pour déterminer, évaluer, prioriser et surveiller les risques ou possibilités liés au climat sont intégrés à son processus général de gestion du risque et l'orientent.	Gouvernance – <i>Approche en matière de gouvernance, Modèle de gouvernance et de surveillance</i> Gouvernance – <i>Approche en matière de gouvernance, Surveillance de la durabilité par la direction</i> Climat – <i>Gestion des risques liés au climat</i>	

Élément de déclaration	Information demandée	Déclaration correspondante
Paramètres et cibles		
a)	Indiquer les paramètres employés par l'IFF pour évaluer les enjeux liés au climat conformément à sa stratégie et à son processus de gestion du risque.	<i>Climat – Gestion des risques liés au climat</i> <i>Climat – Aperçu de la stratégie</i> <i>Climat – Paramètres climatiques</i>
b)	<p>Préciser, en les distinguant, les émissions de GES brutes absolues de périmètre 1 et 2 produites par l'IFF pendant la période de déclaration.</p> <p>Préciser l'approche, les données d'entrée et les hypothèses qu'utilise l'IFF pour mesurer ses émissions de GES de périmètres 1 et 2, ainsi que les raisons de ces choix.</p> <p>Indiquer la norme de déclaration que suit l'IFF pour calculer et divulguer ses émissions. S'il ne s'agit pas de la norme fondée sur le Protocole des GES, indiquer en quoi celle qu'utilise l'IFF est comparable.</p>	<i>Climat – Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles</i> <i>Annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »</i>
c)	<p>Indiquer les éventuelles cibles quantitatives et qualitatives que l'IFF s'est fixées en matière de climat pour vérifier dans quelle mesure elle atteint ses objectifs stratégiques, en précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'objectif de la cible ; • La période visée par la cible ; • La période de base à partir de laquelle les progrès ont été mesurés ; • Les éventuelles modifications apportées à la cible et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. <p>Expliciter l'approche suivie par l'IFF pour définir et revoir chaque cible ; indiquer comment elle en surveille l'atteinte.</p> <p>Fournir de l'information sur le rendement obtenu à l'égard de chaque cible et sur les tendances ou changements observés en ce qui a trait au rendement en question.</p> <p>Les cibles d'émissions divulguées et (le cas échéant) les paramètres correspondants seront indiqués en valeurs brutes et nettes de compensation carbone si cela s'applique ; préciser aussi le type de compensation obtenue (crédit carbone, fondée sur des éléments naturels, autres).</p>	<i>Climat – Aperçu de la stratégie</i> <i>Climat – Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes</i> <i>Climat – Collaborer avec d'autres parties pour faire progresser les solutions climatiques</i> <i>Climat – Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles</i> <i>Climat – Paramètres climatiques</i> <i>Annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »</i>

Annexe 5. Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques

On trouvera ci-dessous les méthodologies évoquées dans le volet *Climat* du présent rapport, ainsi que la définition des paramètres utilisés.

A. Approche d'engagement clientèle envers le climat – Secteur énergétique

Voici un aperçu de l'approche que suit RBC Marchés des Capitaux pour évaluer les plans de transition des clients.

Évaluation du degré de maturité

L'évaluation des plans de transition de la clientèle a été effectuée par RBC Marchés des Capitaux.

Les clients classés dans un stade donné de l'échelle de maturité répondaient à tous les critères de ce stade. Si un client remplissait la plupart des critères d'un stade, mais pas tous, il a été classé dans le stade inférieur pour lequel il remplissait tous les critères.

L'évaluation repose sur les déclarations publiques des clients et sur celles qu'ils ont transmises par écrit directement à RBC.

RBC s'est appuyée sur l'exactitude de ces déclarations pour faire son évaluation. Cette dernière était de nature binaire (« oui » ou « non ») et visait à déterminer si la déclaration du client répondait aux critères d'évaluation.

RBC n'a pas évalué la nature qualitative de la déclaration. Par exemple, lorsqu'elle a considéré le critère permettant de déterminer si le client avait une politique pour évaluer les projets de compensation, l'équipe d'évaluation a cherché à confirmer si une telle politique avait été divulguée et non à déterminer la nature qualitative de la politique.

Pour savoir quels résultats nous avons atteints auprès des clients du secteur de l'énergie, voir *Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes*.

B. Financement offert pour les énergies faiblement carbonées

On trouvera ci-dessous la méthodologie utilisée pour mesurer le financement que nous apportons en matière d'énergies à faibles émissions de carbone et d'activités admissibles considérées par nous comme à faible empreinte carbone. À notre connaissance, il n'existe pas de méthodologie reconnue à l'échelle internationale (pour plus de détails, voir *À propos du présent rapport*).

Les activités admissibles précitées se groupent en trois grandes catégories :

- Énergie renouvelable – Construction, développement, exploitation, acquisition, entretien et raccordement des sources d'énergie renouvelable suivantes :
 - Énergie éolienne
 - Énergie solaire
 - Géothermique avec émissions directes inférieures à 100 g éq. CO₂/kWh
 - Biomasse résiduelle et biocarburants renouvelables dont les émissions sur le cycle de vie sont inférieures à 100 g éq. CO₂/kWh et issus de résidus agricoles et forestiers durables ou de déchets solides municipaux non recyclables⁴⁹
 - Marées
 - Hydroélectricité⁵⁰
- Autres sources d'énergie à faibles émissions – Construction, développement, exploitation, acquisition, entretien et raccordement des sources d'énergie suivantes :
 - Énergie nucléaire⁵¹
 - Hydrogène produit par électrolyse alimentée par des sources d'énergie à faibles émissions de carbone (« hydrogène vert »)

- Transmission, distribution et stockage – Construction, développement, exploitation, acquisition et entretien de :
 - Systèmes de transport et de distribution d'électricité
 - Batteries et autres dispositifs de stockage d'énergie
 - Amélioration de l'efficacité du transport et de la distribution de l'énergie, comme les réseaux intelligents

Pour mesurer les prêts autorisés accordés aux entités qui recourent aux énergies faiblement carbonées, nous analysons les activités au niveau de l'entité emprunteuse et non au niveau de l'entité mère.

Entités énergétiques non diversifiées à faibles émissions de carbone

Les entités dites spécialisées sont celles dont les principales activités sont associées aux énergies faiblement carbonées, lesquelles sont identifiées à l'aide des codes de classification sectoriels de RBC, attribués d'après le chiffre d'affaires ou une autre donnée de substitution (la source d'énergie considérée, par exemple).

Entités énergétiques mixtes

Dans le cas des entités qui mènent des activités faiblement carbonées pour les unes et fortement pour les autres (plus, éventuellement, d'autres activités sans rapport), l'exposition au risque de crédits autorisés est ventilée en fonction de la répartition des activités en question, mesurée à partir du chiffre d'affaires ou d'une autre donnée de substitution.

Pour savoir quelles mesures nous prenons à l'égard du portefeuille, voir [Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes](#).

C. Financement de la décarbonation

Le [financement de la décarbonation](#) implique deux éléments : 1) des activités de décarbonation doivent être menées et 2) le client doit suivre un plan de transition suffisamment solide. Les activités de décarbonation sont celles qui contribuent à réduire les émissions des secteurs à fortes émissions et difficiles à décarboner (celui de l'énergie, par exemple).

Catégorie ⁽¹⁾	Activités types
Capture du carbone	Construction, développement, exploitation, acquisition et entretien d'actifs destinés au captage, à l'utilisation et au stockage du carbone (CUSC) dans les installations industrielles des secteurs à fortes émissions et difficiles à décarboner. Exemples d'installations ou d'activités : <ul style="list-style-type: none"> ■ Usines de bioénergie ■ Usines de produits chimiques ■ Cimenteries ■ Installations d'extraction de pétrole et de gaz⁽¹⁾
Électrification des activités industrielles	Construction, développement, exploitation, acquisition et entretien d'actifs destinés à l'électrification d'activités industrielles conventionnelles (non électriques) dans des secteurs à fortes émissions et difficiles à décarboner. Cela peut comprendre, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ■ Fours électriques à arc des aciéries ■ Fours tunnels électriques des cimenteries ■ Électrification des processus de chauffage ou de refroidissement industriels
Carburants et combustibles	Mise au point, production ou distribution de carburants ou combustibles à faible intensité en carbone ⁽²⁾ , par exemple les formes liquides d'intensité limitée à 50 g éq. CO ₂ /MJ ou les formes gazeuses d'intensité limitée à 36 g éq. CO ₂ /MJ. Exemples de types de combustibles admissibles : hydrogène, éthanol, diesel renouvelable, cotraitement du biobrut, carburant d'aviation durable, carburant synthétique et gaz naturel renouvelable (gaz naturel synthétique issu de la biomasse ou dérivé du biogaz de transformation).
Réduction des émissions de méthane	Activités contribuant à réduire à un niveau déterminé les émissions de méthane liées à l'exploitation ⁽³⁾ . Exemples : <ul style="list-style-type: none"> ■ Détection et élimination des fuites de méthane ■ Installation de dispositifs de contrôle des émissions

(1) À l'exclusion de la technologie CUSC utilisée aux fins de récupération assistée de pétrole en amont.

(2) La production de biogaz provenant du captage de gaz d'enfouissement doit provenir d'une décharge fermée ou déclassée dont l'efficacité du captage de gaz est supérieure à 75 %. Biomasse résiduelle et biocarburants renouvelables provenant de résidus d'agriculture et de foresterie durables ou des déchets solides des municipalités.

(3) Le cible du client doit être alignée sur une initiative sectorielle ou sur une norme reconnue, comme l'engagement mondial sur le méthane, la stratégie du gouvernement du Canada sur le méthane ou l'initiative Zero Routine Flaring by 2030 (élimination du brûlage systématique de gaz à la torche à l'horizon 2030) de la Banque mondiale.

Outre l'activité en jeu, RBC ne considère les opérations comme relevant du financement de la décarbonation que si le plan de transition du client :

1. Ou bien répond à tous les critères ci-dessous :

- Objectifs de réduction des émissions de 1,5 °C, fondés sur une stratégie crédible, pour tous les périmètres pertinents ;
- Mesures assorties d'échéances pour réduire les émissions ;
- Supervision du plan de transition par le conseil d'administration ;
- Déclaration des émissions, en valeurs absolues et en intensité, pour tous les périmètres pertinents ;
- Production de rapports d'étape sur les objectifs de réduction des émissions ;
- Rapports harmonisés à un cadre reconnu (GIFCC³⁶, par exemple).

2. Ou bien permet de considérer le client comme étant parvenu au minimum au palier « Émergent » du cadre de préparation à la transition établi par RBC pour le secteur en jeu. Pour plus de détails sur les cadres de préparation à la transition, voir le rapport [Approche d'engagement clientèle envers le climat – Secteur énergétique](#).

En pareil cas, RBC ne considérera que les activités avec utilisation connue du produit de l'opération comme relevant du financement de la décarbonation. Font exception les opérations générales d'entreprise se rapportant à des entreprises dont l'activité de base comprend une activité de décarbonation admissible (p. ex., une entreprise dont la seule activité consiste à développer la technologie CUSC).

Pour savoir quelles mesures nous prenons à l'égard du portefeuille, voir [Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes](#).

Remarque – Aux fins du ratio d'approvisionnement énergétique, le financement de la décarbonation ne porte que sur les activités que mènent les clients dans le secteur de l'énergie. Cela exclut par exemple les systèmes CUSC utilisés dans les usines de produits chimiques et les cimenteries.

D. Ratio d'approvisionnement énergétique

On trouvera décrite ici notre méthode de calcul du [ratio d'approvisionnement énergétique](#) de RBC, qui indique comment notre financement se répartit suivant que nous faisons appel aux énergies à faibles ou à fortes émissions de carbone.

Formule^{(1), (2)}

$$\frac{\text{Financement offert pour les énergies faiblement carbonées} + \text{Financement de la décarbonation}^{(3)}}{\text{Financement offert pour les énergies fortement carbonées}}$$

(1) Par financement, on entend les prêts, les activités de facilitation et les crédits d'impôt pour énergie renouvelable.

(2) Le [glossaire](#) donne la définition des termes [énergie à faibles émissions de carbone](#), [décarbonation](#) et [énergie à fortes émissions de carbone](#).

(3) Ne porte que sur les activités menées par les clients dans le secteur de l'énergie (pour plus de détails, voir [C. Financement de la décarbonation](#)).

Pour définir notre ratio, nous avons suivi une approche conforme à celle suggérée dans le livre blanc que l'IFF a publié sur la question aux fins de divulgation des informations pertinentes par les banques ([White Paper on an ESR for Bank Disclosures](#)). En voici les trois principes directeurs :

1. Cohérence avec les définitions et méthodologies sur lesquelles reposent nos déclarations, cadres et engagements existants en matière de climat ;
2. Crédibilité et transparence des décisions de conception clés, compte tenu des cadres, normes ou lignes directrices externes publiés par des organismes sectoriels et législatifs crédibles, le cas échéant ;
3. Affinement continu, à mesure que les sources de données et les méthodologies s'améliorent.

Du fait des choix opérés pour l'établir, le ratio d'approvisionnement énergétique de RBC n'est pas directement comparable à celui d'autres banques ou de tiers. Il en diffère à plusieurs égards, comme nous l'expliquons ci-après.

- Nous nous fondons non pas uniquement sur les montants des nouveaux prêts ou des renouvellements, mais sur les soldes (à un moment précis) des prêts autorisés, ce qui correspond au montant total des emprunts souscrits plutôt qu'aux montants réellement tirés. Nous pensons que cette façon de faire est plus prudente et que la mesure obtenue est plus stable. De plus, la méthode est conforme aux approches que nous suivons déjà pour nos autres paramètres climatiques, en ce qui concerne notamment nos cibles intermédiaires de réduction des émissions et notre financement à l'égard des énergies à faibles émissions de carbone. Précisons que les prêts autorisés comprennent les prêts syndiqués, les prêts bilatéraux et le financement de projet.
- Sauf exception indiquée dans notre méthodologie, nous prenons en compte toutes les activités de financement, qu'il s'agisse de prêts, de facilitation ou de crédits d'impôt pour énergie renouvelable.
- Dans le cas des clients qui mènent à la fois des activités faiblement carbonées et des activités fortement carbonées, nous faisons le partage en nous fondant sur le chiffre d'affaires total déclaré et non sur des projections ou des modèles prospectifs. Si le chiffre d'affaires n'est pas connu, nous utilisons d'autres paramètres en suivant les normes de RBC entourant l'affectation des codes CTI pertinents aux entreprises clientes. Certains clients, en particulier ceux du secteur de la production d'énergie, produisent de l'énergie à partir d'un mélange de sources à faibles émissions de carbone et à fortes émissions de carbone (par exemple, dans les domaines des énergies renouvelables et des combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation). Notre approche est supervisée par les responsables de la deuxième ligne de défense. Elle sert également à mesurer le financement que nous assurons en matière d'énergies à faibles émissions de carbone ou renouvelables, ainsi que nos émissions financées.

La conception du ratio suppose un certain nombre de décisions, classées en quatre catégories : 1) Définition et délimitation du secteur de l'énergie, 2) Produits, services, investissements et sources de données pris en compte, 3) Mesures et 4) Ajustements.



1. Définition et délimitation du secteur de l'énergie

Le numérateur représente la somme des opérations de financement associées aux deux secteurs ci-dessous :

- Activités admissibles énumérées ci-dessus sous *B. Financement offert pour les énergies faiblement carbonées*
- Activités admissibles énumérées sous *C. Financement de la décarbonation*

Le dénominateur représente le financement par RBC des activités pétrogazières et de production d'électricité fortement carbonée ; les frontières des sous-secteurs correspondent à celles utilisées pour nos émissions financées selon les définitions du PCAF. Dans le cas des activités pétrogazières, il s'agit des sous-secteurs amont, aval, intermédiaires et intégrés.

2. Produits, services, investissements et sources de données pris en compte

Aux fins du calcul du ratio, nous définissons le terme financement comme suit.

<p>Prêts</p>	<p>Soldes des prêts autorisés accordés aux clients de Marchés des Capitaux, de Services commerciaux et de City National Bank dans les secteurs pertinents, y compris conventions de prêt bilatérales, ententes de prêt syndiqué et financement de projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ont été exclus certains types de produit ne présentant pas de risque lié au crédit d'appoint (lettres de crédit de façade, avances à court terme, etc.). Ont également été exclus d'autres types de produit tels que contrats de crédit-bail, cartes de crédit et avances de lingots. ■ Ont été exclus les prêts-relais de Marchés des Capitaux, puisqu'il s'agit d'ajouts non permanents aux structures du capital des entreprises et que, au fil du temps, ils sont souvent convertis en activités de facilitation (lesquelles sont comptabilisées). ■ Nous n'avons pas inclus l'exposition au risque sur emprunts de RBC Assurances.
<p>Activités de facilitation</p>	<p>Part des activités de facilitation menée par Marchés des Capitaux (RBC MC), plus précisément les opérations sur marchés des capitaux d'emprunt ou participatifs dans le cadre desquelles RBC MC a joué un rôle de chef de file pendant une période donnée (exercice 2024).</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les activités de facilitation suivantes ont été exclues : produits titrisés (titres adossés à des actifs, titrisations de services publics), obligations sécurisées, produits dérivés, services-conseils (y compris dans le cadre de fusions ou d'acquisitions) et émissions secondaires sur marchés des capitaux participatifs quand l'émetteur ne touche aucun produit de l'opération. ■ Ont été exclues les activités de facilitation des prêts syndiqués, puisque les soldes des prêts autorisés qu'accorde RBC aux clients sont déjà pris en compte dans le ratio d'approvisionnement énergétique. ■ Les activités de placement sous forme de titres d'emprunt ou d'actions menées pour des sociétés fermées sont incluses, sous réserve que les opérations correspondantes figurent dans les ensembles de données transmis par les fournisseurs tiers. ■ Quand la chose est possible, les données sont obtenues auprès de différents tiers ; la comparaison de leurs attributs permet de valider l'exactitude et l'exhaustivité des données.
<p>Crédits d'impôt pour énergie renouvelable</p>	<p>Activités de placement ou de mobilisation de capitaux associées aux crédits d'impôt pour énergie renouvelable pendant une période donnée (exercice 2024).</p>

Les données concernant les prêts et les crédits d'impôt pour investissements dans les énergies renouvelables proviennent de nos systèmes internes. Les données relatives aux activités de facilitation proviennent de différents fournisseurs tiers.

3. Mesures

<p>Prêts</p>	<p>Solde des prêts autorisés à un moment précis. De plus, cette façon de faire est conforme aux approches existantes, notamment nos cibles intermédiaires de réduction des émissions financées et nos engagements en matière de financement pour les énergies à faibles émissions de carbone et les énergies renouvelables.</p>
<p>Activités de facilitation</p>	<p>Part des titres de créance sur marchés des capitaux d'emprunt ou participatifs de RBC à un moment précis, déterminée en divisant la valeur totale des titres de créance par le nombre total de chefs de file prenant part à l'opération (communément appelé « méthode d'octroi de crédit fondée sur un classement »).</p>
<p>Crédits d'impôt pour énergie renouvelable</p>	<p>Montant total investi par RBC pour l'exercice courant plus la valeur des investissements au titre du crédit d'impôt pour l'énergie renouvelable facilités pour les clients pour l'exercice courant.</p>

4. Ajustements

L'intégralité du financement est considérée aux fins d'exploitation générale, y compris les émissions de titres de type ESG (obligations vertes, etc.) et les activités avec utilisation connue du produit de l'opération. Le financement est ensuite réparti entre activités faiblement ou fortement carbonées, en fonction des facteurs d'ajustement.

Les facteurs d'ajustement par entreprise sont eux-mêmes fonction de l'éventail d'activités considéré. Sur le plan interne, une entreprise peut donner lieu à un codage impliquant plusieurs sous-secteurs, tout dépendant de la répartition de ses activités entre, par exemple, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, le gaz nature et la production d'électricité. Cette répartition se fait par décomposition des revenus totaux (ou autre variable disponible).

Les sous-secteurs sont ensuite distribués entre activités faiblement carbonées, activités de décarbonation et activités fortement carbonées (voir [1. Définition et délimitation du secteur de l'énergie](#) ci-dessus), ce qui permet de calculer les facteurs d'ajustement pour chaque entreprise. L'étape suivante consiste à répartir le montant du financement entre activités faiblement carbonées, activités de décarbonation et activités fortement carbonées à l'aide des facteurs d'ajustement, puis à affecter le résultat au numérateur et/ou au dénominateur. Seul le financement se rapportant aux sous-secteurs « approvisionnement énergétique » est pris en considération.

Restrictions

Le ratio ne porte que sur les activités d'approvisionnement en énergie et non sur les secteurs approvisionnés (industrie automobile, par exemple).

Nous avons conçu notre méthodologie et notre cadre de mesure du mieux possible. Comme nous affinerons constamment le calcul du ratio, la méthodologie, l'approche et les sources de données pourraient changer.

Tableau 36. Modèle IIF de déclaration du ratio d'approvisionnement énergétique

Aucun mode de calcul du ratio n'est reconnu à l'échelle internationale mais, dans son *livre blanc*, l'IIF décrit, à titre indicatif, une approche type qui récapitule les choix que font les banques et qui assure la transparence voulue à l'égard des investisseurs et des autres parties prenantes.

Catégorie	Décision prise	Mode de calcul du ratio
Délimitation du secteur	Déterminer si le ratio ne portera que sur la fourniture d'énergie ou s'il englobera l'approvisionnement et la demande.	✓ Approvisionnement énergétique seulement
	Définir le numérateur et le dénominateur du ratio.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Numérateur – Somme des financements accordés pour les deux types d'activités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> – À faibles émissions de carbone (voir description plus haut) – De décarbonation (voir description plus haut) ■ Dénominateur – Financement par RBC des activités pétrogazières et de production d'électricité ; les frontières des sous-secteurs correspondent à celles utilisées pour nos émissions financées selon les définitions du PCAF. Dans le cas des activités pétrogazières, il s'agit des sous-secteurs amont, aval, intermédiaires et intégrés.
	Décider comment traiter les conglomérats et sociétés de portefeuille mixtes dont certaines filiales participent aux approvisionnements énergétiques.	✓ Sociétés et conglomérats du secteur de l'énergie
Délimitation des produits, services et investissements, et sources de données	Choisir les produits de crédit à inclure (prêts syndiqués, conventions de prêt bilatérales, financement de projet, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prêts syndiqués (montant autorisé des crédits engagés) ✓ Conventions de prêt bilatérales (montants autorisés) ✓ Financement de projet (montants autorisés)
	Choisir les activités de facilitation à inclure (placements sous forme de titres d'emprunt ou d'actions, services-conseils en matière de fusions et acquisitions, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Activités sur les marchés des capitaux participatifs (publiques ou privées le cas échéant par l'intermédiaire de tiers) ✓ Activités sur les marchés des capitaux d'emprunt (publiques ou privées le cas échéant par l'intermédiaire de tiers) X Ont été exclus les produits titrisés (titres adossés à des actifs, titrisations de services publics), les obligations sécurisées, les produits dérivés, les services-conseils (y compris dans le cadre de fusions ou d'acquisitions) et les émissions secondaires sur marchés des capitaux participatifs quand l'émetteur ne touche aucun produit de l'opération.
	Choisir les types d'investissement à inclure (en rapport avec les crédits d'impôt pour énergie renouvelable, par exemple).	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Activités de placement ou de facilitation associées aux crédits d'impôt pour énergie renouvelable X Ont été exclus les investissements dans des fonds climatiques et les investissements directs (faits dans le cadre de notre engagement de 1 milliard \$), ainsi que les placements faits, gérés ou administrés par Assurance, Trésorerie générale ou GP (y compris GMA).
	Décider quelles sources de données utiliser pour les mesures concernant les activités de prêt, de facilitation et de placement.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prêts et crédits d'impôt pour énergie renouvelable : données internes ■ Activités de facilitation : données externes

Catégorie	Décision prise	Mode de calcul du ratio
Mesures	Dans le cas des activités de prêt, déterminer l'approche à suivre pour les mesures, selon la source de données considérée.	✓ Soldes autorisés (stocks)
	Dans le cas des activités de facilitation (prêts syndiqués y compris), déterminer la méthode à choisir (méthode d'octroi de crédit fondée soit sur un classement, soit sur les frais) pour calculer la part imputable à la Banque.	✓ Revenu annuel calculé selon la méthode d'octroi de crédit fondée sur un classement (valeur de l'entente divisée par le nombre de chefs de file)
	Dans le cas des activités de placement, déterminer les paramètres de mesure requis.	✓ Revenus annuels tirés des crédits d'impôt pour énergie renouvelable
Ajustements	Affecter au numérateur ou au dénominateur toutes les activités admissibles de prêt, de facilitation ou de placement avec utilisation connue du produit de l'opération.	✓ Répartir le financement entre numérateur et dénominateur à l'aide des facteurs d'ajustement de l'entreprise (d'après la part des revenus totaux ou autre variable disponible)
	Pour toutes les autres activités de prêt, de facilitation ou de placement (financement d'ordre général, par exemple), déterminer l'approche à suivre en matière d'ajustement (exemple : si la part imputable à la Banque doit être affectée selon une approche binaire ou un facteur d'ajustement, fractionner et répartir les activités commerciales).	

E. Émissions découlant de nos activités de prêt

La présente section décrit notre façon de calculer nos paramètres ainsi que les limites de la déclaration et les périmètres inclus dans chaque paramètre. En ce qui concerne nos cibles intermédiaires, nous détaillons aussi en fonction des scénarios utilisés.

Plusieurs paramètres sont couramment utilisés pour établir des objectifs et mesurer les émissions financées. Les paramètres qu'utilise RBC actuellement comprennent les émissions financées (tant sur la base des crédits autorisés⁵² que sur la base des encours) et l'intensité des émissions physiques.

Pour les émissions financées sur la base des encours, nous suivons les lignes directrices du PCAF. Pour les émissions financées absolues liées au secteur pétrogazier, nous avons adapté la norme du PCAF afin d'utiliser les crédits autorisés pour le montant de notre financement plutôt que les encours. Concernant l'intensité des émissions physiques (sur laquelle sont fondées nos cibles intermédiaires), nous nous efforçons d'harmoniser notre approche méthodologique avec celle de nos pairs du secteur financier ; nous suivons également les lignes directrices de groupes comme l'alliance bancaire zéro émission nette. Nous abordons chaque méthodologie plus en détail ci-dessous.

Émissions financées (PCAF)

Le PCAF donne des conseils sur la façon de mesurer les émissions financées pour chaque catégorie d'actifs.

Calcul des émissions financées

RBC calcule les émissions financées pour un prêt en multipliant le facteur d'attribution par les émissions du client concerné :

$$\text{Émissions financées}_c = \text{Facteur d'attribution}_c \times \text{Émissions de GES des clients}_c$$

où c désigne un particulier client

Facteur d'attribution

La partie des émissions financées du client imputables à RBC est déterminée à l'aide d'un facteur d'attribution. Ce facteur s'obtient en divisant le montant du financement accordé par l'IFF (solde à payer ou crédit autorisé) par la valeur de l'actif ou de l'entreprise financée. Il s'agit du facteur d'attribution, et la méthode de calcul varie légèrement selon que nous évaluons une société cliente ouverte ou fermée (voir ci-dessous).

Tableau 37. Facteur d’attribution applicable aux sociétés clientes fermées ou ouvertes

	Prêts à l’entreprise pour sociétés clientes ouvertes	Prêts à l’entreprise pour sociétés clientes fermées
Formule	Montant du financement _c / Valeur de l’entreprise avec liquidités _c où c désigne un particulier client	Montant du financement _c / (Total des capitaux propres _c + Endettement total _c) où c désigne un particulier client
Dénominateur	La valeur de l’entreprise avec liquidités est définie comme la somme de la capitalisation boursière des actions ordinaires, de la capitalisation boursière des actions privilégiées et des valeurs comptables de l’endettement total et des participations minoritaires. Aucune déduction pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie n’est effectuée pour éviter d’obtenir une valeur d’entreprise négative. La valeur de l’entreprise avec liquidités peut être calculée à la clôture de l’exercice ou de tout autre cycle financier approprié, comme les trimestres financiers.	Le total des capitaux propres et de l’endettement total est la somme des valeurs comptables de l’ensemble des capitaux propres, de l’endettement total et des participations minoritaires. Il peut être calculé à la clôture de l’exercice ou de tout autre cycle financier approprié, comme les trimestres financiers.
Numérateur	Encours ou crédits autorisés	Encours ou crédits autorisés

Émissions de l’entreprise

Le PCAF propose trois options pour calculer les émissions associées aux prêts à l’entreprise :

- Émissions déclarées** – Quand un client déclare directement ses émissions (dans un rapport sur la durabilité ou dans d’autres documents accessibles au public), nous obtenons directement les données auprès du client ou d’un fournisseur externe. Concernant nos émissions déclarées, nos données primaires sont fournies par un tiers.
- Émissions découlant d’activités physiques** – Si les émissions déclarées directement par les clients ne sont pas disponibles, nous évaluons les émissions produites à l’aide des données réelles qu’ils divulguent sur leur consommation d’énergie (p. ex., mégawattheures de gaz naturel consommés) ou sur leur production (p. ex., tonnes d’acier produites).
- Émissions découlant d’activités économiques** – Si les émissions déclarées directement par les clients et les données sur la consommation d’énergie ou la production ne sont pas disponibles, le PCAF recommande d’utiliser les données statistiques officielles ou les tableaux d’entrées-sorties étendus à l’environnement reconnu. Ces sources de données fournissent des facteurs d’émission moyens⁵³ propres à une région ou à un secteur, exprimés par activité économique (p. ex., t éq. CO₂/millions \$ de revenus ou t éq. CO₂/millions \$ d’actifs). Quand les données sur les émissions liées aux activités physiques ou les émissions déclarées ne sont pas disponibles, RBC utilise la base de données du PCAF, les statistiques gouvernementales officielles et d’autres informations sectorielles pour estimer les émissions du client.

Intensité des émissions physiques

L’intensité des émissions physiques représente les émissions par unité de production d’un client (p. ex. le nombre de mégawattheures ou de mégajoules d’énergie produite). À l’échelle du portefeuille, l’intensité des émissions physiques est la moyenne des intensités des émissions physiques associées aux clients du portefeuille, pondérée en fonction des expositions. L’intensité des émissions physiques des clients qui exercent des activités à plus faible intensité de carbone (comme les producteurs d’énergie solaire) sera moins grande que celle de ceux qui exercent des activités à plus forte intensité de carbone (comme les producteurs d’énergie au charbon). L’intensité des émissions physiques d’un prêt à l’entreprise individuelle est calculée en multipliant le facteur d’attribution (détails ci-dessous) par l’intensité des émissions (émissions par unité de production) du client respectif. Par conséquent, l’intensité physique des émissions du portefeuille est calculée comme suit :

$$\text{Intensité des émissions physiques du portefeuille} = \sum_{\text{Clients}} \text{Facteur d'attribution}_c \times \text{Émissions du client}_c / \text{Production du client}_c$$

où c désigne un particulier client

Facteur d’attribution

Le facteur d’attribution est la proportion des crédits autorisés accordés à tel ou tel client, par rapport au total des crédits autorisés accordés à l’ensemble des clients du secteur considéré. Cette approche nous permet de connaître le poids relatif de notre financement à un client dans un portefeuille financier propre à un secteur.

$$\text{Facteur d'attribution}_c = \text{Montant du financement}_c / \text{Financement total pour le secteur}$$

où c désigne un particulier client

Approche utilisée pour sélectionner les secteurs, les sous-secteurs et les périmètres

Nous tenons compte des facteurs suivants pour choisir les secteurs et les sous-secteurs :

- L'importance et la contribution relative des émissions de GES des périmètres 1, 2 et 3 par sous-secteur
- Le montant de financement autorisé pour le sous-secteur par rapport au total de nos engagements de financement
- La fiabilité des données disponibles
- La disponibilité des parcours et des scénarios de décarbonation pour parvenir à une économie zéro émission nette d'ici 2050

Pour la sélection du périmètre, nous nous concentrons sur ceci : l'importance relative des périmètres, les directives de l'industrie et l'influence du double comptage des émissions dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Nos limites pour les émissions et les sous-secteurs peuvent varier légèrement selon le paramètre. Pour chaque paramètre ci-dessous, nous avons précisé en détail les secteurs, les sous-secteurs et les périmètres inclus.

Tableau 38. Limites des sous-secteurs pour les paramètres relatifs aux émissions liées à nos activités de prêt

Secteur	Cibles intermédiaires	Différence entre la couverture des sous-secteurs et nos cibles intermédiaires	
		Émissions financées	Émissions financées selon la norme du PCAF
Pétrole et gaz	Sous-secteurs amont inclus (périmètres 1 à 3) Sous-secteurs aval inclus (périmètres 1 à 3) Sous-secteurs intégrés inclus (périmètres 1 à 3) Sous-secteurs intermédiaires exclus (périmètres 1 à 3) ⁽¹⁾	Sous-secteurs intermédiaires inclus (périmètres 1 et 2) Sous-secteurs intermédiaires et aval exclus (périmètre 3) ⁽²⁾	Sous-secteurs intermédiaires inclus (périmètres 1 à 3)
Production d'électricité	Production d'électricité (périmètre 1)	Émissions non déclarées	Inclut la production d'électricité (périmètre 2)
Automatisation	Fabricants de véhicules utilitaires légers (périmètres 1 à 3) – Comprend uniquement l'utilisation finale (« du réservoir à la roue ») pour les émissions du périmètre 3	Émissions non déclarées	Inclut les sous-secteurs amont « du puits au réservoir » (périmètre 3)
Agriculture	Sans objet	Émissions non déclarées	Inclut la production de céréales et d'oléagineux (périmètres 1 et 2) Inclut la production laitière (périmètres 1 et 2) ⁽³⁾

(1) En raison des données limitées et du peu de méthodologies disponibles pour établir des cibles d'intensité des émissions physiques, nos cibles intermédiaires n'englobent pas le sous-secteur intermédiaire. Nous avons estimé que le sous-secteur intermédiaire avait une empreinte carbone moins importante que les sous-secteurs de l'amont et de l'aval.

(2) Dans le cas des émissions financées absolues du secteur pétrogazier, les sous-secteurs intermédiaires et aval du périmètre 3 ont été exclus, sans quoi il y aurait double comptabilisation des émissions. Ces émissions sont comptabilisées dans la chaîne de valeur pour les clients en amont et les clients intégrés du périmètre 3.

(3) Comprend les émissions provenant de la production d'aliments pour animaux.

Scénarios utilisés pour l'établissement des cibles intermédiaires

Les scénarios climatiques basés sur la science décrivent comment la société peut se décarboner, de sorte que les émissions totales demeurent dans les limites du **budget carbone**. Les scénarios sont produits en modélisant la façon dont tous les secteurs de l'économie et de la société travaillent collectivement à atteindre la décarbonation, par exemple en engageant des investissements sans précédent dans les nouvelles technologies, les infrastructures et les chaînes logistiques. Les scénarios s'appuient sur un vaste éventail d'hypothèses liées aux politiques, à la réglementation, au soutien gouvernemental, à la coopération internationale, à la technologie, aux préférences et aux comportements des consommateurs.

Ils fournissent des visions potentielles de la façon dont la transition pourrait se produire pendant une période donnée. Pour choisir les scénarios sur lesquels reposent nos objectifs intermédiaires, nous avons passé en revue leur précision, la pertinence de leurs hypothèses au regard de notre portefeuille de prêts et la crédibilité de leurs concepteurs. Notre capacité à définir des parcours sûrs à partir de ces scénarios peut se heurter à un manque de détails dans les données sectorielles et régionales, ou dans les hypothèses relatives aux émissions. De plus, chaque parcours dépend des hypothèses concernant la technologie, les politiques et les règlements (dont de nombreux aspects sont encore en phase d'élaboration, ou n'ont pas encore été mis en œuvre ou déployés à grande échelle), d'autant plus que les préférences et les comportements des consommateurs sont plutôt imprévisibles. Au vu de la rapidité de ces changements, nous avons également tenu compte de l'expérience et de la crédibilité des concepteurs des scénarios, et de la mesure dans laquelle le scénario a été utilisé par d'autres organisations et parties prenantes.

Tableau 39. Scénarios choisis pour telle ou telle cible intermédiaire (exprimée en intensité des émissions physiques)

Cible intermédiaire	Scénario utilisé	Détail
Pétrole et gaz – Périmètres 1 et 2 (g éq. CO₂/M)	Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada	Cette cible découle du Plan de réduction des émissions que le Canada a dressé conformément à l'engagement national qu'il a pris pour 2030 dans le cadre de l'Accord de Paris. Ce plan ne propose pas encore de parcours vers zéro émission nette au-delà de 2030, et ne prévoit pas le respect de l'objectif de température en fonction d'un budget carbone mondial mais, à notre avis, cette orientation est celle qui fournit les données les plus précises à l'échelle nationale, et c'est aussi la plus conforme à notre portefeuille de prêts. ⁽¹⁾ Bien que notre cible actuelle ne coïncide pas avec un réchauffement climatique limité à 1,5 °C, nous pensons qu'elle nous aidera à atteindre notre objectif à long terme (zéro émission nette de nos prêts d'ici 2050), étant donné les mesures que nous prenons par ailleurs pour réduire graduellement nos émissions. financées absolues liées au secteur en cause.
Pétrole et gaz – Périmètre 3 (g éq. CO₂/M)	Limite supérieure (réduction de 29 % d'ici 2030) : scénario ZEN (zéro émission nette) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) Limite inférieure (réduction de 11 % d'ici 2030) : évaluation de la politique RBC	Nous avons choisi le scénario ZEN de l'AIE pour établir la limite supérieure de notre fourchette cible, parce que les données incorporées dans ce scénario sont bien adaptées pour déterminer un parcours de réduction des émissions du périmètre 3 dans le secteur pétrogazier. Contrairement aux émissions des périmètres 1 et 2, les émissions du périmètre 3 se produisent à l'échelle mondiale plutôt que localement, puisqu'elles résultent de marchandises négociées dans le monde entier. Un scénario international tel que celui de l'AIE nous semble donc approprié. La limite inférieure de 11 % de cette fourchette était fondée sur notre évaluation de l'environnement politique dans les territoires clés et sur l'analyse de notre portefeuille au moment de l'établissement de la cible. Notre capacité à atteindre cet objectif dépend de l'adoption de politiques gouvernementales visant à soutenir les engagements de ces territoires.
Production d'énergie – Périmètre 1 (g éq. CO₂/kWh)	Scénario ZEN de l'AIE	Nous avons choisi le scénario ZEN de l'AIE (voie de la production de chaleur et d'électricité) pour établir un objectif de périmètre 1 dans le sous-secteur de la production d'énergie.
Secteur automobile – Périmètres 1, 2 et 3, du réservoir à la roue (g éq. CO₂/km)	Scénario ZEN de l'AIE	Nous nous sommes basés sur le scénario ZEN de l'AIE pour établir nos objectifs du secteur automobile. Nous sommes passés d'un parcours axé sur les ventes à un parcours axé sur l'intensité des émissions ; le scénario devenait ainsi mieux adapté à l'établissement de nos cibles.

(1) Bien que le Plan de réduction des émissions du Canada mise sur une réduction de 40 % de l'intensité des émissions physiques du secteur pétrogazier d'ici 2030, la cible de RBC (35 %) reflète à la fois l'inclusion de clients situés à l'extérieur du Canada et le fait que la norme de référence canadienne est plus élevée que celle de RBC.

Considérations relatives aux mesures des émissions découlant de nos activités de prêt

Voici certains des problèmes de mesure qui continuent de se poser, ainsi que les approches que nous suivons à cet égard.

Décalage dans la disponibilité des données sur les émissions des clients

Pour mesurer les émissions découlant de nos activités de prêt, nous devons estimer les émissions ou utiliser les émissions déclarées par le client pour la période de référence ; toutefois, il peut y avoir un retard dans la disponibilité des données sur les émissions déclarées par le client ; autrement dit, les données sur les émissions déclarées par le client pourraient ne pas être disponibles pour la période de référence applicable. Le décalage des données est un problème reconnu dans l'ensemble du secteur financier et le décalage typique que nous avons observé pour les données sur les émissions varie entre un et deux ans.

Conformément aux directives de la Norme PCAF, nous mesurons les émissions découlant de nos activités de prêt en nous fondant sur les données les plus récentes dont nous disposons. Par conséquent, il se peut que les données sur les émissions déclarées par nos clients ne soient pas disponibles pour une période donnée. À titre d'exemple, les émissions découlant de nos activités de prêt pour 2023 et 2024 reposent principalement sur les données sur les émissions déclarées par les clients pour 2022. Par conséquent, les émissions découlant de nos activités de prêt pour ces périodes présentent un niveau plus élevé d'incertitude des mesures par rapport aux périodes de référence antérieures, qui reposent principalement sur les données des émissions déclarées par les clients qui correspondent à ces périodes. Afin de tenir compte de l'incidence de ce retard dans les données, nous avons indiqué que nos émissions découlant de nos activités de prêt en 2023 et 2024 ont des niveaux plus élevés d'incertitude des mesures par rapport aux périodes de déclaration antérieures. Nous nous attendons à ce que ce décalage dans les données diminue à mesure que les processus de collecte d'information de nos fournisseurs de données tiers s'amélioreront, ce qui nous permettra d'utiliser des données plus récentes dans nos calculs.

Sources et disponibilité des données

Nous recueillons les données sur les émissions des clients à partir de sources d'information accessibles au public, de nos clients eux-mêmes et de fournisseurs de données tiers. Quand nous ne pouvons pas obtenir d'information sur les émissions déclarées de nos clients à partir de ces sources, nous sommes contraints d'utiliser des facteurs d'émission⁵³ pour les estimer. La disponibilité, la qualité et la fiabilité des données diffèrent considérablement selon le secteur, le sous-secteur et le périmètre des émissions. Par exemple, alors que bon nombre de nos clients du secteur du pétrole et du gaz déclarent leurs émissions des périmètres 1 et 2, ils le sont beaucoup moins à le faire pour celles du périmètre 3. Il demeure donc difficile pour nous d'obtenir des données sur ces dernières. L'exactitude de nos mesures s'améliorera à mesure qu'un plus grand nombre de clients commenceront à déclarer les données sur leurs émissions. Toutefois, cela peut également créer des incohérences de mesure lorsque les données sur les émissions des clients ne sont pas déclarées pour les mêmes périodes. Dans ces cas, nous continuons de nous fier à des données de substitution pour estimer les émissions des clients pour les périodes pour lesquelles nous n'avons pas de données déclarées par les clients. Nous continuons de chercher des moyens d'accroître la disponibilité et la qualité des données et d'améliorer les méthodologies pour améliorer nos mesures dans les déclarations futures.

F. Émissions provenant de nos activités d'exploitation

RBC publie des données pluriannuelles sur les émissions de GES absolues des périmètres 1 et 2 (selon l'emplacement) et 3 (déplacements d'affaires), calculées conformément au Protocole des GES³³.

Les émissions découlant de nos activités englobent les locaux et véhicules dont RBC est la propriétaire ou la locataire, ainsi que les activités associées aux déplacements d'affaires. Nous avons utilisé la méthode dite du contrôle opérationnel pour déterminer les limites organisationnelles de notre inventaire de GES.

Les données des périmètres 1 et 2 pour les bâtiments dont nous sommes propriétaires ou locataires ont été obtenues de notre société de gestion immobilière. Le carburant directement consommé par les véhicules que possède ou loue RBC relève du périmètre 1.

Les émissions du périmètre 3 pour les déplacements d'affaires des employés sont fondées sur les réservations effectuées au moyen de notre système tiers et auprès d'agences de voyages. Ces données sont regroupées et converties en émissions en fonction de l'utilisation de carburant ou de la distance.

Quand les circonstances entraînent des changements importants, les émissions provenant de nos activités de l'année de référence sont recalculées. Les critères motivant tel ou tel recalcul et les nouvelles déclarations qui en découlent sont d'ordre aussi bien quantitatif (modifications dépassant 5 %) que qualitatif, et conformes à nos directives internes entourant l'évaluation des changements subis par les données des périodes antérieures touchant à la durabilité.

Les facteurs d'émission utilisés proviennent de sources gouvernementales accessibles au public ou sont tirés des données de l'Agence internationale de l'énergie. Les données se rapportent à nos installations du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, des îles Anglo-Normandes, de Belgique, de Suisse, d'Allemagne, d'Espagne, de France, d'Irlande, d'Italie, des Pays-Bas, du Luxembourg, de Suède, de Hong Kong, de Chine, de Singapour, du Japon, d'Australie, de Malaisie et des Antilles. Les facteurs d'émission relatifs au Canada proviennent du *Rapport d'inventaire national* publié par Environnement et Changement climatique Canada. Nous en avons utilisé la version 2024, qui était la plus récente au moment où nous avons calculé les émissions.

Nos déclarations relatives à l'énergie depuis 2018 représentent 99 % de la superficie totale que nous occupons dans le monde. Le cycle de déclaration des données énergétiques des périmètres 1 et 2 pour les bâtiments (gaz naturel, mazout, gaz propane, eau réfrigérée, vapeur et électricité) s'étend du 1^{er} août au 31 juillet, ce qui donne le temps de recueillir les données, de les analyser et d'en certifier l'exactitude. Le cycle de déclaration des autres sources d'émissions demeure du 1^{er} novembre au 31 octobre.

Annexe 6. Autres paramètres associés au capital humain

Gouvernance

Le tableau qui suit indique le niveau de diversité des Conseils d'administration de RBC et de celles de ses filiales qu'elle estime justifier une gouvernance et une supervision du plus haut degré en raison de leur taille, de la complexité de la réglementation qui s'y applique et du risque pour la réputation de l'entreprise.

Tableau 40. Composition du Conseil d'administration au 31 octobre

	2024	2023	2022
Conseil d'administration de RBC			
Administratrices de RBC ^{(1), (2)}	38 %	38 %	42 %
Administrateurs NAPC ou LGBTQ+ de RBC ^{(1), (3)}	31 %	31 %	25 %
Conseils d'administration des filiales			
Canada			
Administratrices de RBC Dominion valeurs mobilières Inc.	— %	17 %	17 %
Administratrices de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.	38 %	38 %	29 %
Administratrices de Fiducie RBC Services aux investisseurs	57 %	71 %	71 %
Administratrices de Compagnie d'assurance vie RBC	38 %	44 %	44 %
Administratrices de la Société d'hypothèques de la Banque Royale	57 %	43 %	33 %
Administratrices de la Compagnie Trust Royal	57 %	43 %	33 %
Administratrices de la Société Trust Royal du Canada	57 %	43 %	33 %
États-Unis			
Administratrices de City National Bank	36 %	50 %	45 %
Administratrices de RBC Capital Markets, LLC	33 %	29 %	17 %
Administratrices de RBC US Group Holdings LLC	20 %	22 %	33 %
Îles Britanniques et Europe			
Administratrices de RBC Europe Limited	22 %	25 %	33 %
Administratrices de RBC Global Asset Management (UK) Limited	33 %	25 %	33 %
Administratrices de RBC Brewin Dolphin Limited	63 %	50 %	50 %
Antilles			
Administratrices de RBC (Barbados) Trading Bank Corporation	43 %	57 %	50 %
Administratrices de RBC Capital Markets Arbitrage, LLC	— %	38 %	38 %
Administratrices de RBC Financial (Caribbean) Limited	25 %	25 %	25 %

(1) Voir la section *Administrateurs* de notre *circulaire de sollicitation de procurations 2025* (p. 15). Le tableau indique la composition (au 11 février 2025) du groupe de candidats au Conseil d'administration censés se présenter à l'élection lors de l'assemblée des actionnaires de 2025.

(2) D'après les données d'identification volontaire. En vertu du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, la Banque est tenue de déclarer le nombre et la proportion d'administratrices et de membres de la Haute direction qui sont des femmes. Pour plus de détails, voir notre *circulaire de sollicitation de procurations 2025* (p. 39).

(3) D'après les données d'identification volontaire. En 2024, 23 % des administrateurs se sont déclarés NAPC (le pourcentage était identique en 2023). Le chiffre de 2022 ne comprenait pas les personnes LGBTQ+. Pour les définitions de « NAPC » et de « LGBTQ+ », voir le *glossaire*.

Autres paramètres concernant le personnel à l'échelle mondiale

Les paramètres sur la composition et l'inclusivité de nos effectifs mondiaux figurent à la section *Capital humain* (*Tableau 22. Réponses au Sondage sur la mobilisation des employés, Tableau 23. Représentation globale, Tableau 24. Représentation au sein de la direction, Tableau 25. Cote composite de l'Expérience inclusive et Tableau 32. Transparence de la rémunération*). Le tableau qui suit présente d'autres paramètres relevés à l'échelle mondiale.

Tableau 41. Autres paramètres concernant le personnel à l'échelle mondiale (au 31 octobre)

	2024	2023	2022
Nombre total d'employés ⁽¹⁾	98 588	94 885	95 634
Employés à temps plein ⁽²⁾	94 306	90 532	88 289
Employés à temps partiel ⁽²⁾	4 282	4 353	4 628
Rémunération totale et avantages sociaux (millions \$) ⁽³⁾	21 083 \$	18 853 \$	16 528 \$
Répartition des employés selon l'âge			
< 30 ans	17 %	18 %	19 %
30 à 49 ans	54 %	54 %	53 %
≥ 50 ans	29 %	28 %	28 %
Âge moyen (en années) ⁽⁴⁾	42	42	42
Représentation fondée sur le rôle			
Femmes au sein de Technologie	26 %	26 %	27 %
Femmes à un poste de cadre intermédiaire ou autre ^{(4), (5)}	51 %	51 %	53 %
Femmes à un poste de direction ⁽⁵⁾	46 %	45 %	45 %
Femmes à un poste autre que d'encadrement ⁽⁶⁾	54 %	54 %	55 %
NAPC au sein de Technologie	57 %	55 %	51 %
NAPC à un poste de cadre intermédiaire ou autre ^{(4), (5)}	40 %	37 %	36 %
NAPC à un poste de direction ⁽⁵⁾	38 %	36 %	35 %
Femmes à un poste autre que d'encadrement ⁽⁶⁾	45 %	42 %	39 %

(1) Il s'agit du nombre mondial d'employés relevant de l'exploitation générale, c'est-à-dire travaillant dans tel ou tel pays à temps plein ou partiel au sein de RBC. Sont exclus les employés en congé de longue durée ou bénéficiant d'une retraite échelonnée. Le nombre total d'employés diffère de celui portant sur l'ETP présenté dans le tableau 1 de notre *Rapport annuel 2024*, et est utilisé pour certains paramètres de la section *Perfectionnement des employés* du rapport, pour lesquels les employés à temps partiel sont inclus sur une base équivalente, entre autres différences.

(2) Les chiffres de 2022 indiqués ici aux fins de comparaison ne comprennent pas les employés de BlueBay Asset Management et de RBC Brewin Dolphin, faute d'information suffisante.

(3) Salaires, rémunération variable, avantages sociaux, rémunération liée au maintien de la clientèle et rémunération à base d'actions. Pour plus de détails, voir le tableau 11 de notre *Rapport annuel 2024*. Le chiffre de l'année 2023 a été révisé par rapport à celui présenté précédemment dans le cadre de l'adoption d'IFRS 17 *Contrats d'assurance*, entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2023. Les résultats des périodes antérieures au 1^{er} novembre 2022 sont présentés conformément à IFRS 4 *Contrats d'assurance*. Pour plus de détails sur les changements apportés, voir la note 2 de nos états financiers consolidés de 2024, à la page 178 du *Rapport annuel 2024*.

(4) Dans le chiffre de 2022 indiqué ici aux fins de comparaison, RBC Brewin Dolphin n'est pas prise en compte, faute d'information suffisante.

(5) La direction comprend toutes les personnes ayant un rôle de cadre et, pour City National Bank, elle comprend les personnes classées « Executive/Senior-Level Officials », « First/Mid-Level Officials » et « Managers » dans le rapport EEO-1.

(6) Les postes autres que d'encadrement comprennent tous les rôles professionnels et de soutien et, pour City National Bank, ils comprennent les personnes classées « Professionals », « Administrative Support Workers », « Operatives », « Sales Workers », « Service Workers » et « Technicians » dans le rapport EEO-1.

Composition de l'effectif par région

Les tableaux qui suivent détaillent la composition de notre personnel selon la région considérée.

Tableau 42. Composition de l'effectif au Canada (au 31 octobre)⁽¹⁾

	2024	2023	2022
Nombre total d'employés	72 769	69 450	68 840
Employés à temps plein	69 057	65 747	64 815
Employés à temps partiel	3 712	3 703	4 025
Femmes	55 %	55 %	56 %
Hommes	45 %	45 %	44 %
NAPC	47 %	45 %	41 %
Asiatiques ⁽²⁾	34 %	32 %	29 %
Noirs ⁽³⁾	5,2 %	5,2 %	4,6 %
Autochtones ⁽⁴⁾	1,1 %	1,2 %	1,3 %
Mixtes ^{(3), (5)}	1,9 %	1,8 %	1,6 %
Autres ⁽⁶⁾	6,2 %	5,5 %	4,9 %
LGBTQ+ ⁽⁴⁾	 2,9 %	2,9 %	2,8 %
Personnes handicapées ⁽⁴⁾	 4,7 %	5,3 %	6,1 %
Cadres de direction ^{(4), (7)}			
Femmes	 43 %	43 %	42 %
NAPC	 27 %	24 %	23 %
Cadres supérieurs ^{(4), (8)}			
Femmes	 40 %	41 %	40 %
NAPC	 40 %	39 %	37 %

 PwC a procédé à une mission d'assurance limitée concernant cette donnée en 2024. Voir [annexe 7 « Rapport indépendant de mission d'assurance limitée »](#).

(1) D'après la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* du Canada et Statistique Canada pour les paramètres auxquels se rapportent les notes (2), (3), (5) et (6).

(2) Par « asiatiques », on entend les personnes que leur origine rattache à la Chine, aux Philippines, au Japon, à la Corée, à l'Asie méridionale, à l'Asie du Sud-Est ou à l'Asie occidentale.

(3) Notre méthodologie a changé en 2024. Au Canada, nous classons désormais les employés qui se désignent comme Noirs et appartenant à un autre groupe ethnique dans le groupe « Noirs et d'origine mixte », alors qu'auparavant, ces employés étaient classés uniquement dans la catégorie « origine mixte ». Le chiffre de 2023 indiqué aux fins de comparaison tient compte du changement apporté ; le pourcentage précédent était de 4,8 %. Le chiffre de 2022, lui, est demeuré le même, faute d'information suffisante.

(4) Il s'agit des données concernant l'égalité en emploi dans nos établissements du Canada. Ces segments répondant aux critères de la diversité sont régis par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* du Canada, personnes LGBTQ+ exceptées. En 2024, le nombre d'employés visés par cette loi était de 58 916 (contre 55 983 en 2023 et 55 206 en 2022).

(5) « Deux origines ethniques ou plus » s'applique à toute personne s'identifiant à au moins deux groupes ethniques.

(6) Personnes se désignant comme appartenant à un autre groupe ethnique ou d'origine rattachée à l'Amérique latine, à l'Asie du Sud-Ouest ou à l'Afrique du Nord.

(7) Les membres de la Haute direction comprennent le vice-président, le premier vice-président, le vice-président directeur et le Groupe de la direction à l'échelle de l'entreprise selon le grade général (niveau de poste).

(8) « Cadres supérieurs » fait référence aux rôles jusqu'à deux échelons inférieurs à ceux des membres de la Haute direction selon le grade général (niveau de poste), qui comprennent les postes de directeur général principal et directeur ; toutefois, les titres varient selon l'unité opérationnelle ou fonctionnelle.

La croissance de notre entreprise s'accompagne d'une évolution de la représentation, soutenue par les efforts que nous déployons pour continuer à offrir des occasions justes et inclusives et des conditions de travail plus favorables. En 2024, la proportion des femmes au sein de notre entreprise est demeurée stable, tandis que la représentation a augmenté dans certains autres groupes. Nous continuons à chercher comment il est possible d'épauler davantage les personnes issues de **communautés mal servies**, notamment en rendant plus inclusives nos pratiques touchant à l'embauche et à la gestion du talent.

Tableau 43. Composition de l'effectif aux États-Unis au 31 octobre⁽¹⁾

	2024	2023	2022
Nombre total d'employés ⁽²⁾	16 101	15 810	15 044
Employés à temps plein	15 916	15 617	14 842
Employés à temps partiel	185	193	202
Femmes	42 %	42 %	42 %
Hommes	58 %	58 %	58 %
NAPC	37 %	36 %	35 %
Asiatiques ⁽³⁾	17 %	17 %	17 %
Noirs ⁽⁴⁾	5,9 %	5,5 %	5,3 %
Hispaniques/Latino-américains ⁽⁵⁾	11 %	11 %	11 %
Mixtes ⁽⁶⁾	2,3 %	2,1 %	2,0 %
Autres ⁽⁷⁾	0,5 %	0,5 %	0,5 %
LGBTQ+	1,6 %	1,4 %	1,4 %
Personnes handicapées ⁽⁸⁾	6,5 %	3,0 %	2,8 %
Haute direction ⁽⁹⁾			
Femmes	23 %	23 %	25 %
NAPC	23 %	18 %	18 %
Cadres supérieurs ⁽¹⁰⁾			
Femmes	33 %	33 %	32 %
NAPC	37 %	37 %	37 %

(1) Y compris City National Bank et nos autres établissements situés aux États-Unis. Les paramètres auxquels se rapportent les notes (3) à (7) ont été établis à la lumière des statistiques du Department of the Interior (États-Unis).

(2) Le chiffre de 2023 indiqué aux fins de comparaison était jusqu'ici de 15 804. Il a été modifié, un certain nombre d'employés n'ayant pas été pris en compte jusqu'ici.

(3) « Asiatiques » s'applique à tout descendant des premiers habitants d'Extrême-Orient, d'Asie du Sud-Est ou du sous-continent indien.

(4) « Noir » s'applique à toute personne dont l'origine est associée à un groupe ethnique noir d'Afrique.

(5) « Hispaniques ou Latino-Américains » s'applique à toute personne de culture ou d'origine mexicaine, portoricaine, cubaine, centraméricaine ou sud-américaine, ou de toute autre culture ou origine hispanique, quel que soit son groupe ethnique.

(6) « Deux origines ethniques ou plus » s'applique à toute personne s'identifiant à au moins deux groupes ethniques.

(7) « Autres » s'applique à tout descendant des premiers habitants d'Amérique du Nord qui conserve sa culture au sein d'une tribu ou d'une communauté, ainsi qu'aux personnes issues d'Hawaï, de Guam, de Samoa ou d'autres îles du Pacifique.

(8) Selon les renseignements d'identification volontaire figurant dans le formulaire CC-305 et définis à l'article 503 du *Rehabilitation Act* de 1973, dans sa version modifiée. L'augmentation de la proportion de personnes handicapées en 2024 est surtout due au fait qu'un plus grand nombre d'employés ont mis à jour leur autodéclaration en 2024 ; il se peut donc que les chiffres de 2023 et de 2022 ne se prêtent à aucune comparaison.

(9) Dans le cas des opérations américaines de RBC, comprend les employés des grades généraux 00 à 04 classés comme membre de la Haute direction occupant un poste équivalent. Pour City National Bank, comprend les personnes classées « Executive/Senior-Level Officials » et « Managers » dans le rapport EEO-1 de l'Equal Employment Opportunities Commission.

(10) « Haute direction » s'applique aux personnes classées « First/Mid-Level Officials » et « Managers » dans le rapport EEO-1 de l'Equal Employment Opportunities Commission.

Tableau 44. Composition de l'effectif au Royaume-Uni et dans les îles Anglo-Normandes (au 31 octobre)⁽¹⁾

	2024	2023	2022 ⁽²⁾
Nombre total d'employés ⁽³⁾	5 222	5 356	2 672
Employés à temps plein	4 875	4 949	2 490
Employés à temps partiel	347	407	182
Femmes ⁽⁴⁾	41 %	41 %	41 %
Hommes ⁽⁴⁾	58 %	58 %	58 %
NAPC ⁽⁵⁾	20 %	18 %	20 %
Asiatiques ⁽⁶⁾	12 %	10 %	12 %
Noirs ⁽⁷⁾	3,7 %	3,1 %	3,1 %
Mixtes ⁽⁸⁾	2,6 %	2,6 %	2,8 %
Autres ⁽⁹⁾	1,9 %	1,9 %	2,1 %
LGBTQ+	2,6 %	2,4 %	2,2 %
Personnes handicapées	2,6 %	2,6 %	4,3 %
Haute direction ⁽¹⁰⁾			
Femmes	26 %	26 %	39 %
NAPC ⁽⁵⁾	6,6 %	6,9 %	8,0 %
Cadres supérieurs			
Femmes	25 %	26 %	22 %
NAPC ⁽⁵⁾	20 %	20 %	21 %

(1) Comprend les activités de RBC au Royaume-Uni et dans les îles Anglo-Normandes. Les paramètres auxquels se rapportent les notes (5) à (9) ont été établis à la lumière du recensement mené en 2021 par l'Office for National Statistics (Royaume-Uni).

(2) Les chiffres de 2022 indiqués aux fins de comparaison ne portent ni sur BlueBay Asset Management ni sur RBC Brewin Dolphin, car ces deux filiales n'avaient pas encore été intégrées à notre plateforme RH principale.

(3) Le chiffre de 2023 indiqué aux fins de comparaison était jusqu'ici de 5 312. Il a été modifié, un certain nombre d'employés n'ayant pas été pris en compte jusqu'ici.

(4) Les renseignements sur le sexe étaient fournis par les employés eux-mêmes. On constate que la proportion de ceux qui ne répondent pas est de 1 %, quelle que soit l'année considérée.

(5) Les paramètres « NAPC » et « groupe ethnique » sont calculés en tant que pourcentage d'employés qui s'identifient eux-mêmes comme appartenant à tel ou tel groupe, par rapport à l'effectif total.

(6) Personnes ayant dit appartenir à l'une des catégories suivantes : « Asian or Asian British – Indian », « Asian or Asian British – Chinese » ou « Asian or Asian British – Any other Asian background ».

(7) Personnes ayant dit appartenir à l'une des catégories suivantes : « Black or Black British – African », « Black or Black British – Caribbean », « Black or Black British – Any other Black background », « Mixed – White and Black African » ou « Mixed – White and Black Caribbean ». Notre méthodologie a changé en 2024. Au Royaume-Uni, nous classons désormais les employés qui disent appartenir à la catégorie « Mixed – White and Black African » ou « Mixed – White and Black Caribbean » dans le groupe « Noirs et d'origine mixte », alors qu'auparavant, ces employés étaient classés uniquement dans la catégorie « origine mixte ». Le chiffre de 2023 indiqué aux fins de comparaison n'a pas changé et celui de 2022 n'a pas été modifié, faute d'information suffisante.

(8) Personnes ayant dit appartenir à l'une des catégories suivantes : « Mixed – White and Asian », « Mixed – White and Black African », « Mixed – White and Black Caribbean » ou « Mixed – Any other Mixed background ».

(9) Personnes ayant dit appartenir à l'une des catégories suivantes : « South West Asian », « North African » ou « Other race/ethnicity ».

(10) Au Royaume-Uni et dans les îles Anglo-Normandes, la Haute direction comprend les employés en service actif inscrits à titre de personnes exerçant des fonctions de direction auprès de la Financial Conduct Authority et/ou qui sont membres du Comité de direction de Marchés des Capitaux – Royaume-Uni, du Comité de direction de Gestion de patrimoine – Europe, du Branch Supervisory Committee de RBC Investor Services Trust, UK ou de l'équipe de la Haute direction de RBC BlueBay Asset Management, et/ou qui occupent des fonctions de vice-président, de premier vice-président ou de vice-président directeur à l'échelle mondiale.

Tableau 45. Composition de l'effectif dans d'autres régions (au 31 octobre)⁽¹⁾

	2024	2023	2022
Nombre total d'employés	4 496	4 269	6 359
Femmes	63 %	63 %	59 %
Hommes	37 %	36 %	40 %
Femmes occupant un poste de haute direction	13 %	33 %	18 %
Cadres supérieures	32 %	32 %	30 %

(1) Établissements RBC situés en Europe (hors Royaume-Uni), dans les Antilles et dans la région Asie-Pacifique. En 2024, nous avons combiné les chiffres concernant l'Europe (Royaume-Uni excepté) et les régions autres que le Canada et les États-Unis. Les données indiquées aux fins de comparaison ont été revues en conséquence.

Autres paramètres concernant la mobilité des employés

Les paramètres concernant la [mobilité des employés \(nouvelles nominations à la Haute direction, embauches, promotions et roulement\)](#) se trouvent à la section *Capital humain*. On en trouvera d'autres dans le tableau ci-dessous.

Tableau 46. Autres paramètres concernant la mobilité des employés, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2024	2023	2022
Taux de maintien en poste ^{(1), (2)}			
Hommes	88 %	87 %	82 %
Femmes	88 %	87 %	83 %
NAPC ⁽³⁾	87 %	85 %	82 %
Taux de maintien en poste après congé parental ⁽⁴⁾			
Ensemble	86 %	86 %	86 %
Femmes ⁽⁵⁾	87 %	87 %	88 %
Départs ⁽⁶⁾			
Hommes	46 %	47 %	48 %
Femmes	54 %	53 %	52 %
NAPC ⁽³⁾	47 %	44 %	35 %

- (1) Le taux de maintien en poste représente le pourcentage d'employés restés à RBC, par rapport à l'effectif moyen de la période considérée ; sont inclus les employés salariés en service actif (y compris ceux qui sont en congé de maternité ou en congé parental), mais pas les étudiants stagiaires ni les étudiants. Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank et de RBC Brewin Dolphin, car ces filiales n'ont pas été intégrées à notre plateforme RH principale. Les chiffres de 2022 indiqués aux fins de comparaison ne portent pas sur BlueBay Asset Management, car cette filiale n'avait pas encore été intégrée à notre plateforme RH principale.
- (2) Nous avons modifié les chiffres de 2023 indiqués aux fins de comparaison, car le mode de calcul des taux de départ ou de maintien en poste a changé ; auparavant, l'impact des dessaisissements était pris en compte. En 2023, ces taux avaient notamment traduit l'impact du dessaisissement des activités européennes d'administration des actifs de RBC Services aux investisseurs ainsi que de son centre d'excellence, situé en Malaisie. Pour 2023, les taux de maintien en poste précédents étaient les suivants : 84 % (hommes), 85 % (femmes) et 83 % (employés NAPC).
- (3) Les données de 2022 pour la même période pour les NAPC se rapportent à nos activités au Canada et aux États-Unis, car les renseignements pour les autres régions ne sont pas disponibles pour ces périodes.
- (4) Pourcentage des parents ou des femmes revenus d'un congé parental ou de maternité pendant l'exercice financier précédent et toujours membres du personnel de RBC 12 mois après. Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank et de RBC Brewin Dolphin, car ces filiales n'ont pas été intégrées à notre plateforme RH principale. Les chiffres de 2022 indiqués aux fins de comparaison ne portent pas sur BlueBay Asset Management, car cette filiale n'avait pas encore été intégrée à notre plateforme RH principale.
- (5) En 2024, nous avons étendu ce paramètre à nos établissements du monde entier, à l'exclusion de City National Bank et de RBC Brewin Dolphin, puisque ces filiales n'ont pas été intégrées à notre plateforme RH principale. En 2023, le paramètre portait sur nos établissements du Canada assujettis à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, aussi avons-nous modifié le chiffre de cette année-là (le pourcentage précédent était de 83 %). Nous avons également indiqué le chiffre de 2022 ; cette année n'avait pas été prise en compte précédemment. Le taux de 2022 pour la même période exclut BlueBay Asset Management, car cette filiale n'avait pas été intégrée à notre plateforme RH principale.
- (6) Départs volontaires ou involontaires. Pourcentage d'hommes, de femmes et d'employés NAPC qui ont quitté leur emploi à RBC au cours des exercices considérés, par rapport au nombre total de départs. Par départs volontaires, on entend les cas où les employés choisissent de quitter RBC (démissions et départs à la retraite, notamment). Les départs involontaires correspondent aux cas où RBC opère des mises à pied, par exemple en raison de restructurations, de congédiements ou de cessations d'emploi justifiées. Ce paramètre exclut les étudiants stagiaires et les étudiants. Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank et de RBC Brewin Dolphin, car ces filiales n'ont pas été intégrées à notre plateforme RH principale. Les chiffres de 2022 indiqués aux fins de comparaison ne portent pas sur BlueBay Asset Management, car cette filiale n'avait pas encore été intégrée à notre plateforme RH principale. Le chiffre précédent de 2023 tenait compte de l'impact du dessaisissement évoqué à la note (2) ; néanmoins, malgré le changement de mode de calcul, on a obtenu, après arrondissement, le même résultat pour le nouveau chiffre de 2023.

Annexe 7. Rapport indépendant de mission d'assurance limitée

Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant portant sur les mesures de performance choisies de la Banque Royale du Canada (RBC) incluses dans le *Rapport sur la durabilité 2024 de RBC*

Au conseil d'administration de RBC

Nous avons effectué une mission d'assurance limitée sur les mesures de performance choisies, y compris les mesures de performance des émissions de gaz à effet de serre, telles qu'elles sont présentées à l'annexe 1, de RBC (l'« Entité ») incluses dans le *Rapport sur la durabilité 2024 de RBC* (l'« objet considéré ») au 31 octobre 2024 et pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité pour l'objet considéré

La direction de l'Entité est responsable de :

- a préparation de l'objet considéré conformément aux critères applicables décrits dans les notes de fin d'article du *Rapport sur la durabilité 2024 de RBC* aux pages 105 - 116, 140 et 143 (les « critères applicables ») ;
- la conception, la mise en place et le maintien du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation de l'objet considéré, conformément aux critères applicables, exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;
- la sélection et l'application des méthodes de présentation de l'information sur la durabilité et l'établissement d'hypothèses et d'estimations raisonnables dans les circonstances.

Limites inhérentes à la préparation de l'objet considéré

Les données non financières sont assujetties à un plus grand nombre de limites que les données financières, compte tenu de leur nature et des méthodes utilisées pour les déterminer, les calculer, les échantillonner ou les estimer. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données sont assujetties à des hypothèses et à des jugements individuels.

La quantification des gaz à effet de serre comporte une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émissions et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de divers gaz.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles en matière d'indépendance et aux autres règles de déontologie comprises dans les règles ou le code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à planifier et à réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'objet considéré ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'assurance limitée qui contient notre conclusion. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions que les utilisateurs prennent en se fondant sur l'objet considéré.

Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000 *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques* (NCMC 3000) et, pour ce qui est des mesures de performance des émissions de gaz à effet de serre, à la NCMC 3410 *Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre*, (NCMC 3410), publiées par le Conseil des normes d'audit et de certification.

Lorsque nous effectuons une mission d'assurance limitée conformément à la NCMC 3000 et à la NCMC 3410, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous déterminons la pertinence dans les circonstances de l'utilisation par l'Entité des critères applicables aux fins de la préparation de l'objet considéré;
- nous mettons en œuvre des procédures d'évaluation des risques, y compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne pertinent pour la mission, afin de déterminer les secteurs susceptibles de comporter des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, mais non dans le but de formuler une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité;
- nous concevons et mettons en œuvre des procédures adaptées aux secteurs susceptibles de comporter des anomalies significatives dans l'objet considéré. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée comporte la mise en œuvre de procédures afin d'obtenir des éléments probants quant au choix de l'objet considéré. Les procédures d'une mission d'assurance limitée ont une nature et un calendrier différents par rapport à celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, ainsi qu'une étendue moindre. De ce fait, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement moindre que l'assurance qui aurait été obtenue s'il s'était agi d'une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des inexactitudes importantes sont susceptibles de se produire dans l'objet considéré, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, nous avons :

- acquis une compréhension des processus d'information de l'Entité pertinents pour la préparation de son objet considéré :
 - en faisant des demandes d'information auprès des personnes responsables de l'information sur la durabilité;
 - en inspectant la documentation pertinente relative aux processus de présentation de l'information financière de l'Entité.
- évalué si toutes les informations identifiées dans le cadre du processus d'identification des informations présentées dans l'objet considéré sont incluses dans l'objet considéré;
- effectué des demandes d'information auprès des membres du personnel concerné et mis en œuvre des procédures analytiques à l'égard de certaines informations comprises dans l'objet considéré;
- mis en œuvre des procédures de corroboration à l'égard d'informations choisies dans l'objet considéré;
- évalué le caractère approprié des méthodes de quantification et des politiques de présentation de l'information;
- évalué le caractère adéquat des méthodes, des hypothèses et des données utilisées pour établir les estimations;
- examiné les informations sur l'objet considéré dans le *Rapport sur la durabilité 2024* afin d'assurer la cohérence avec notre compréhension et les procédures mises en œuvre.

La page 59 de la section *Investissements dans les crédits de carbone* comprend une déduction de 60 368 tonnes d'équivalent CO₂ qui a été déduite des émissions de RBC pour l'exercice au titre de crédits carbone achetés et retirés. Nous avons mis en œuvre des procédures pour déterminer si ces crédits de compensation d'émissions ont été acquis au cours de l'exercice et si leur description dans la section *Investissements dans les crédits de carbone* à la page 59 et le *glossaire* à la page 111 constitue un sommaire raisonnable des contrats pertinents et de la documentation connexe. Nous n'avons toutefois pas mis en œuvre de procédures à l'égard des fournisseurs externes de ces crédits et n'exprimons pas de conclusion quant à la question de savoir si les crédits ont donné lieu ou donneront lieu à une réduction de 60 368 tonnes d'équivalent CO₂.

Conclusion exprimant une assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré au 31 octobre 2024 et pour l'exercice clos à cette date n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Restriction à l'utilisation

Notre rapport a été préparé uniquement à l'intention du conseil d'administration de RBC afin d'aider la direction à fournir de l'information sur l'objet considéré au conseil d'administration. L'objet considéré pourrait ne pas convenir et ne doit pas être utilisé à d'autres fins. Notre rapport est destiné exclusivement à RBC.

Nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers un tiers à l'égard de ce rapport.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Toronto (Ontario)

Le 28 avril 2025

Annexe 1

Mesure de performance	Valeur de 2024
Pourcentage de femmes cadre de direction (Canada)	43 %
Pourcentage de NAPC cadre de direction (Canada)	27 %
Pourcentage de femmes cadres supérieures (Canada)	40 %
Pourcentage de NAPC cadres supérieurs (Canada)	40 %
Pourcentage de personnes handicapées (Canada)	4,7 %
Pourcentage de personnes LGBTQ+ (Canada)	2,9 %
Émissions de GES périmètre 1 (t éq. CO ₂)	23 090
Émissions du périmètre 2, en fonction du lieu (t éq. CO ₂)	68 051
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la consommation d'énergie (t éq. CO ₂ /m ²)	0,014
Émissions de GES périmètre 3 (catégorie 6 : déplacements d'affaires) (t éq. CO ₂)	30 560
Réduction des émissions de GES attribuable aux crédits de carbone achetés et retirés (t éq. CO ₂)	(60 368)
Réduction des émissions de GES liée aux certificats d'énergie renouvelable (t éq. CO ₂)	(61 333)
Pourcentage d'électricité provenant de sources renouvelables, toutes installations confondues	100 %
Cote composite de l'Expérience inclusive	81
Taux de mobilisation des employés	85
Taux de roulement (monde entier)	11,8 %
Taux de roulement (Canada)	12,0 %
Taux de roulement (internationale)	10,6 %

Annexe 8. Mise en garde concernant les déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Royale du Canada et ses filiales (« RBC », « nous », « notre » ou « nos ») font, verbalement ou par écrit, des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les « règles d'exonération » de la *United States Private Securities Litigation Reform Act* des États-Unis (1995) et de toute loi sur les valeurs mobilières applicable au Canada. Nous pouvons faire des déclarations prospectives dans le présent *Rapport sur la durabilité 2024* (le « Rapport ») et dans des documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ainsi que dans les rapports aux actionnaires et dans d'autres communications. En outre, nos représentants peuvent communiquer oralement des déclarations prospectives aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Les déclarations prospectives énoncées dans le présent rapport comprennent notamment les déclarations relatives à notre approche de gestion des questions de durabilité, à nos objectifs, engagements, paramètres et cibles économiques et de durabilité, y compris les ambitions décrites dans notre Cadre de la raison d'être et les orientations données dans *le Plan directeur sur le climat RBC*, *le Plan directeur sur les aptitudes RBC* et *le Plan directeur sur les occasions inclusives RBC*. L'information prospective contenue dans le présent rapport est présentée dans le but d'aider nos parties prenantes à comprendre notre vision de la finance durable, nos engagements, nos objectifs, nos paramètres et nos cibles, ainsi que nos répercussions et nos objectifs au chapitre de l'économie et de la durabilité, et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Les mots « croire », « s'attendre à », « attente », « viser », « atteindre », « suggérer », « chercher », « prévoir », « prévision », « anticiper », « se proposer », « estimer », « s'engager », « but », « planifier », « s'efforcer de », « objectif », « cible », « perspective », « échéancier » et « projet », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables, y compris sous leur forme négative et toutes leurs variantes grammaticales, dénotent généralement des déclarations prospectives.

De par leur nature même, les déclarations prospectives nous obligent à formuler des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques, généraux et particuliers, qui donnent lieu à la possibilité que nos prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses soient incorrectes, que nous n'atteignons pas nos objectifs en matière de durabilité ou autre, que nous ne concrétisons pas notre vision et que nos résultats réels diffèrent de façon significative de ces prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions. De plus, bon nombre des hypothèses, estimations, normes, méthodologies, paramètres, mesures, résultats et engagements décrits dans le présent rapport continuent d'évoluer et sont fondés sur des hypothèses jugées raisonnables au moment de la rédaction, mais leur exactitude ne devrait pas être considérée comme garantie.

Le lecteur ne doit pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, puisque nos résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs de risque. Ces facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont les effets sont difficiles à prédire, comprennent notamment, mais sans pour autant s'y limiter : la nécessité de disposer de données en matière de durabilité plus nombreuses et de meilleure qualité et d'une normalisation des méthodes de mesure liées à la durabilité, les conditions climatiques et les événements météorologiques, la nécessité d'une participation active et constante des parties prenantes (y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les autres institutions financières, les entreprises et les particuliers), les avancées technologiques, l'évolution du comportement des consommateurs, l'évolution des opinions sociales sur les questions liées aux critères ESG, les efforts de décarbonation variables selon les économies, la nécessité d'avoir des politiques climatiques pertinentes à l'échelle mondiale, les défis de l'équilibre entre les objectifs de réduction des émissions et une transition ordonnée et inclusive, les facteurs géopolitiques influant sur les besoins énergétiques mondiaux, notre capacité de recueillir, d'analyser et de vérifier les données, notre capacité de mettre en œuvre diverses initiatives dans l'ensemble de l'entreprise dans les délais prévus, le risque que les initiatives ne soient pas achevées dans le délai indiqué ou pas du tout, ou sans les résultats escomptés ou anticipés par RBC, la conformité de divers tiers par rapport à nos conventions, politiques et procédures, ainsi que leur engagement envers nous, les conditions sur les marchés financiers, nos activités commerciales, nos résultats financiers, notre situation et nos objectifs, la conformité réglementaire (qui pourrait nous exposer à des poursuites légales et réglementaires, dont les conséquences incluraient des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes), les cyberrisques et les risques stratégiques, d'atteinte à la réputation, liés à l'environnement juridique et réglementaire, concurrentiels, de modèle et systémiques, et d'autres risques abordés dans les sections sur la gestion du risque de notre rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024 (*Rapport annuel 2024*) et la section *Gestion du risque* de notre rapport trimestriel pour la période de trois mois terminée le 31 janvier 2025 (*Rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2025*). Les autres facteurs susceptibles d'entraîner des résultats réels sensiblement différents des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont exposés dans les sections du *Rapport annuel 2024* qui portent sur le risque, avec actualisation possible dans les rapports trimestriels suivants. Nous tenons à préciser que la liste susmentionnée de facteurs de risque n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une

incidence défavorable sur nos résultats. Les investisseurs et autres personnes qui se fient à nos déclarations prospectives pour prendre des décisions à notre égard doivent bien tenir compte de ces facteurs et d'autres incertitudes et événements potentiels, ainsi que de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives.

Les principales hypothèses économiques qui sous-tendent les déclarations prospectives du présent rapport sont énoncées à la section *Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives* et, pour chacun de nos secteurs d'exploitation, aux sections *Priorités stratégiques* et *Perspectives* de notre [Rapport annuel 2024](#), avec actualisation possible à la section *Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives* de notre [Rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2025](#) ou des rapports trimestriels suivants.

Sauf si la loi l'exige, ni RBC ni ses sociétés affiliées ne s'engagent à mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, écrite ou verbale, qu'elles pourraient faire ou qui pourrait être faite à l'occasion pour leur compte. D'autres renseignements concernant ces facteurs ou d'autres facteurs se trouvent dans les sections portant sur les risques de notre [Rapport annuel 2024](#) et dans la section *Gestion du risque* de notre [Rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2025](#), avec actualisation possible dans les rapports trimestriels suivants.

Annexe 9. Avis important concernant le présent rapport

Le présent rapport ne constitue en aucun cas une offre de vente ou une sollicitation d'achat d'un titre, d'un produit ou d'un service dans quelque territoire que ce soit. Il n'a pas non plus pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. Aucune partie du présent rapport ne doit servir de fondement à quelque contrat, engagement ou décision de placement que ce soit ni être considérée à ce titre. Le lecteur est seul responsable de toute utilisation des renseignements contenus dans le présent rapport, et ni RBC, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs ne seront tenus responsables des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation du présent rapport par le lecteur.

Les activités, ambitions, stratégies et approches de RBC mentionnées dans le présent rapport, ainsi que les paramètres, données et autres renseignements climatiques s'y rapportant – nos engagements, buts et cibles liés au bilan zéro émission nette (y compris nos cibles intermédiaires et notre ambition de parvenir à zéro émission nette d'ici 2050 dans le secteur des prêts), les analyses de scénarios, nos émissions financées, nos actifs liés au carbone, nos émissions découlant de nos propres activités, etc. – sont ou peuvent être fondés sur des hypothèses, des estimations ou des jugements. De plus, comme nous le mentionnons dans les présentes, certains des renseignements fournis, y compris ceux concernant nos cibles intermédiaires, notre rendement par rapport à nos engagements, objectifs et cibles liés à la durabilité, et d'autres paramètres d'émissions, sont fondés sur des données estimées et des documents justificatifs très limités. Par exemple, nous n'avons pas vérifié ou évalué de façon indépendante les hypothèses sous-jacentes aux données obtenues de nos clients et d'autres tiers, et que nous utilisons pour établir, suivre et déclarer notre avancée dans la réalisation de nos cibles intermédiaires. De plus, les données nécessaires pour définir notre parcours vers la réalisation de nos cibles intermédiaires peuvent être limitées en qualité, indisponibles ou incohérentes dans les secteurs sur lesquels nous choisissons de mettre l'accent. En outre, le processus de collecte, d'agrégation et de communication des données est long et dépend fortement des données que nos clients et d'autres tiers mettent à notre disposition à diverses périodes. Compte tenu de l'incertitude et de la complexité de ces données, ainsi que des questions importantes quant à la fiabilité de certaines d'entre elles, les hypothèses, estimations et jugements considérés comme raisonnables au moment de la rédaction du présent rapport pourraient ultérieurement s'avérer inexacts, et nos buts et les cibles établis dans le présent rapport pourraient devoir être changés ou supprimés. En outre, bon nombre des hypothèses, estimations, normes, méthodologies, scénarios, paramètres et mesures ayant servi à la préparation du présent rapport continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de ceux utilisés par d'autres sociétés et de ceux sur lesquels nous pourrions nous appuyer à l'avenir. Les modifications législatives et réglementaires, l'évolution du marché et les changements dans la disponibilité et la fiabilité des données pourraient également avoir une incidence importante sur les hypothèses, estimations, normes, méthodologies, scénarios, paramètres et mesures que nous ou d'autres sociétés utilisons, et donc sur la comparabilité de l'information et des données d'un secteur ou d'une entreprise à l'autre et d'une période de déclaration à l'autre, ainsi que sur notre capacité à réaliser nos engagements et à atteindre nos cibles et objectifs. Les engagements, objectifs et cibles dont il est question dans le présent rapport, notamment ceux liés au bilan zéro émission nette (y compris les cibles intermédiaires), représentent un idéal et ont été établis en fonction des scénarios climatiques et des parcours, des données et des méthodologies disponibles à la date du présent rapport, et de certaines autres hypothèses qui nous paraissent raisonnables et appropriées pour établir ces objectifs, notamment les taux de croissance et de développement de nos activités, les avancées constantes de nos clients et des entités gouvernementales à l'égard de leurs ambitions climatiques, et les changements correspondants dans l'utilisation finale des produits de nos clients. Nos engagements, objectifs et cibles liés à la durabilité ainsi que les renseignements sur les progrès réalisés par rapport à ces engagements, objectifs et cibles, ont été formulés, et pourraient devoir être révisés, modifiés, recalibrés ou abandonnés ultérieurement à mesure que nos activités commerciales s'étendent ou changent (du fait par exemple de fusions, d'acquisitions ou de cessions), en fonction de l'évolution des exigences juridiques et réglementaires des régions où RBC exerce ses activités, ou encore en fonction de l'amélioration des données disponibles et de l'évolution de la climatologie, des voies de transition et des pratiques du marché concernant les normes, méthodologies, mesures et indicateurs en jeu, de sorte que nous pourrions nous retirer de certains cadres, principes et initiatives ou modifier notre adhésion à ceux-ci. En fixant nos engagements, objectifs et cibles en matière de durabilité (y compris nos cibles intermédiaires et notre ambition de parvenir à zéro émission nette d'ici 2050 dans le secteur des prêts), nous reconnaissons qu'il existe d'importants écarts entre nos niveaux de référence et les engagements, objectifs et cibles en question. La réalisation de nos engagements, de nos objectifs et de nos cibles évoqués dans le présent rapport dépendra des efforts et des actions collectifs d'un large éventail d'intervenants échappant à notre contrôle, et rien ne garantit qu'ils seront tenus. Voir [annexe 8 « Mise en garde concernant les déclarations prospectives »](#).

Un certain nombre de politiques, d'engagements, de cibles et d'objectifs en matière de durabilité de RBC ne concernent ni les services-conseils en placements, ni les activités de courtage, ni les actifs gérés ou administrés par RBC Gestion mondiale d'actifs et RBC Gestion de patrimoine. Pour plus de détails sur RBC GMA et RBC GP, voir [À propos du présent rapport](#).

Le présent rapport et les renseignements qu'il contient ne sont pas audités. Le présent rapport vise à fournir des renseignements d'un point de vue différent et plus détaillés que ceux devant être inclus dans les dépôts d'information réglementaires, y compris les dépôts d'information auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Bien que certaines questions abordées dans le présent rapport puissent être significatives pour nos parties prenantes, elles ne sont pas nécessairement suffisamment importantes pour affecter notre conformité aux lois et règlements sur les valeurs mobilières, même si nous utilisons le mot « important » ou d'autres mots ou expressions semblables. Toute référence aux termes « durabilité », « ESG », « zéro émission nette », « finance durable », « financement vert », « financement responsable », « décarbonation », « à faibles émissions de carbone » ou à des termes similaires dans le présent document renvoie aux critères internes de RBC et non à quelque définition réglementaire existante. Le présent rapport repose sur les stratégies, positions, approches, politiques, procédures, critères, objectifs, visions et engagements en matière de durabilité qui étaient les nôtres à la date de publication et qui peuvent être modifiés en tout temps, à notre entière discrétion et sans préavis. Nous n'avons aucune obligation de tenir à jour les renseignements et les données contenus dans le présent rapport.

Tous les renvois à des sites Web sont fournis à titre indicatif seulement. Le contenu des sites Web mentionnés dans le présent rapport (y compris le contenu pouvant être obtenu au moyen d'un lien vers le site en question) et de tout autre site auquel font référence les premiers n'est pas intégré par renvoi au présent rapport et n'en fait pas partie. Le présent rapport ne contient aucune déclaration sur les initiatives menées en matière de durabilité par des tiers désignés ici ou ailleurs, ces initiatives pouvant impliquer des renseignements et des événements qui échappent à notre contrôle.

Commentaires

Le rapport est destiné à toutes les parties prenantes de RBC et de ses filiales. N'hésitez pas à envoyer vos questions, commentaires ou suggestions à l'adresse sustainabilityandimpact@rbc.com.

